Royaume du Maroc

ACADEMIE HASSAN II DES SCIENCES ET TECHNIQUES

Savoirs et patrimoines locaux. Des atouts pour le développement des arrière-pays au Maroc ?

Une contribution au débat sur la question du développement au Maroc

Sous la direction de Pr. Mohamed Berriane
Préface Pr. Omar Fassi-Fehri

© Hassan II Academy Press

Copyright des photos de la couverture :
Page 1 : Fleur de safran : © G. Michon - IRD
Page 4 : Maison d'hôtes à Agdz : © M. Berriane – AH2ST

Savoirs et patrimoines locaux. Des atouts pour le développement des arrière-pays au Maroc ?

Une contribution au débat sur la question du développement au Maroc

Direction : Pr. Mohamed Berriane

Préface : Pr. Omar Fassi-Fehri

«**Penser le développement**»

Les opinions exprimées dans cette publication n'engagent que leur auteur et ne représentent pas nécessairement celles de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques

Académie Hassan II des Sciences et Techniques
Km 4, Avenue Mohammed VI (ex Route des Zaers)
Rabat, Royaume du Maroc

© Hassan II Academy Press

Dépôt Légal : 2020MO4100 • ISBN : 978-9954-716-14-4

Réalisation : **AGRI-BYS S.A.R.L.**

Sommaire

Préface…… 5
Omar FASSI-FEHRI

Introduction
Quelle réponse peut apporter le terroir aux débats en cours sur le développement?……7
Mohamed BERRIANE, Geneviève MICHON

Chapitre 1
Modèle de développement : La carte et le territoire……23
Noureddine EL AOUFI

Chapitre 2
Le terroir, la pluralité d'un concept porteur……33
Grigori LAZAREV

Chapitre 3
La territorialisation de l'agriculture. Le nouvel ordre agraire du Plan Maroc Vert……43
Mohamed AÏT KADI

Chapitre 4
Dualisme agraire et produits de terroir……57
Mohamed NACIRI

Chapitre 5
Les produits de terroir ont-ils rempli leur rôle dans le développement des arrière-pays au Maroc ? Un bilan d'étape……69
Geneviève MICHON

Chapitre 6
Les montagnes du Maroc central : Territoires en recomposition et offre publique de développement……95
Mohammed ADERGHAL

Chapitre 7
Tourisme, disparités territoriales et transition touristique au Maroc : La nécessité d'un rééquilibrage par les arrière-pays et par un tourisme territorial……125
Mohamed BERRIANE

Chapitre 8
Populations locales et développement du tourisme rural : L'appropriation des innovations, (Cas des oasis du Draa)……157
Nada OUSSOULOUS, Mohamed BERRIANE

Chapitre 9
Nomades, oasiens et agrobusiness dans le Guir marocain. Dynamiques socio-territoriales d'un bassin à la marge……185
Abdelouahad OUFKIR, Mohamed BERRIANE

Chapitre 10
Les limites d'une expérience de régulation de l'accès à une ressource communautaire. Le romarin dans le pays de Talsint, Haut Atlas Oriental……219
Mohammed ADERGHAL, Bouchra KARROUD, Geneviève MICHON

Préface

Alors que le Maroc est engagé dans un débat national pour imaginer un nouveau modèle de développement, le collège scientifique Etudes Stratégiques et Développement Economique de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques a retenu, parmi ses préoccupations, de procéder à des réflexions scientifiques pouvant alimenter et enrichir ce débat. Parmi les problèmes que le futur modèle de développement devrait prendre en compte, il y a les disparités territoriales entre les plaines irriguées, siège d'une agriculture moderne intensive et exportatrice, et les «arrière-pays» ou zones dites «marginales», où l'on trouve une masse de petites exploitations, pratiquant une agriculture familiale de subsistance, en voie d'atomisation et de paupérisation.

Or, depuis plusieurs décennies, on assiste, surtout dans les pays du Nord, à un véritable engouement pour le patrimoine naturel, qui tient en particulier au souci de mettre en place des politiques efficaces de protection, de gestion et d'exploitation des ressources. Notre pays vient d'être impliqué dans ce processus à travers la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD 2015-2022) incitant à la préservation des ressources environnementales, et confirmant l'appel de Marrakech (initié lors de la COP22) qui vise à opérationnaliser l'accord de Paris, en poursuivant le développement des secteurs d'activités moins polluants et disposant de potentialités durables et renouvelables. C'est dans ce contexte, que les territoires, les patrimoines locaux, les terroirs et leurs produits ont commencé à s'imposer progressivement comme une norme de qualité incontournable, permettant l'émergence d'un mode de développement territorial spécifique.

Par ailleurs, dans le contexte de globalisation des économies, les territoires, forts de leurs spécificités, essayent de s'imposer sur des marchés mondiaux où la concurrence est de plus en plus acerbe. Depuis les années 1980, ils apparaissent effectivement comme une forme de développement alternative à l'entreprise intégrée telle qu'issue du modèle fordiste. Constitués de groupements de PME appelés districts industriels, ils forment les racines temporelles et spatiales à la base des processus locaux d'innovation et d'une forme concrète de développement endogène (exemple les districts du Nord de l'Italie qui sont des PME pour la plupart des entreprises familiales spécialisées dans une production particulière situées dans une même zone géographique et caractérisées par une forte ouverture au progrès technique). Situé dans une même zone géographique, le territoire apparaît donc comme un construit socioculturel (un système de valeurs qui assure la régulation et l'intégration des comportements individuels) qui perdure et se renouvelle

au fil de l'histoire. Aujourd'hui, la recherche scientifique porte de plus en plus un intérêt majeur à cette forme d'organisation économique dans la mesure où elle constitue une forme de réponse efficace, face à un contexte macroéconomique changeant.

Toutefois, au-delà de son intérêt économique, la mobilisation du patrimoine comme ressource des territoires interagit avec une dimension socioculturelle qui ne peut être ignorée. Longtemps considéré comme un outil de conservation, puis comme un élément essentiel de la constitution de la Nation, le patrimoine est devenu une ressource pour la construction et le développement du territoire. Associé à d'autres objets, le patrimoine confère au territoire des qualités spécifiques qui en font des ressources territoriales permettant, à leur tour, l'émergence d'un mode de développement territorial fondamentalement construit sur l'impératif de la durabilité et du renouvellement de la ressource.

Le séminaire organisé autour du thème «**Savoirs et patrimoines locaux : des atouts pour le développement des arrière-pays au Maroc dans un monde qui change?**», et cet ouvrage, qui en a résulté, sont une occasion de réfléchir sur le contexte et les enjeux de la recherche scientifique sur les savoirs et patrimoines locaux, et d'évaluer aussi les perspectives de développement territorial. C'est aussi une opportunité de déterminer les tendances de la recherche actuelle et fixer en particulier des axes porteurs qui concernent spécifiquement la question de la pertinence de la notion de «terroir» et des politiques qui lui sont associées, pour la valorisation des qualités et des diversités culturelles - des pays du Sud de la Méditerranée.

Je voudrais ici remercier les membres du collège scientifique Etudes Stratégiques et Développement Economique de l'Académie, plus particulièrement notre collègue **Mohamed Berriane**, pour le choix du thème du séminaire et de l'ouvrage, amplement justifié par l'intérêt et l'importance qu'occupe aujourd'hui la recherche et les études sur le développement des arrière-pays ou du monde rural dans notre pays. Je salue aussi l'élan de mobilisation d'un nombre important et respectable de professeurs, de chercheurs, de scientifiques et d'étudiants, pour débattre de l'importance patrimoniale des produits et cultures ruraux au Maroc, et leur insertion dans l'effort de développement. Je note aussi avec plaisir l'association de jeunes chercheurs, doctorants et jeunes docteurs, à la rédaction de chapitres de cet ouvrage, ce qui participe à l'amélioration de la qualité de la formation et de la recherche dans ce domaine, et renforce les liens de coopération en matière de R&D et d'innovation.

L'Académie Hassan II des Sciences et Techniques qui s'enorgueillit d'être sous la protection tutélaire de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, que Dieu Le garde, enregistre avec beaucoup d'intérêt les résultats de ces travaux et est attentive à leurs conclusions, qu'elle portera à la connaissance de la communauté scientifique nationale en assurant une large diffusion à cet ouvrage.

Rabat, le 11-5-2020
Professeur Omar Fassi-Fehri
Secrétaire Perpétuel de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques

Introduction

Quelles réponses le terroir peut-il apporter aux débats en cours sur le modèle de développement?

Mohamed BERRIANE, Geneviève MICHON

Les débats et les réflexions en cours sur le développement au Maroc, s'organisent à partir des constats préoccupants sur les inégalités en général. Et parmi ces inégalités diverses, celles que traduisent les fractures territoriales, si elles sont les moins voyantes, constituent de sérieux handicaps pour le développement.

De façon classique on oppose les régions les plus développées comme celles de Casablanca-Settat et de Rabat-Salé-Kénitra aux régions les moins développées de Drâa-Tafilalet, Marrakech-Safi et Beni Mellal-Khénifra, alors qu'entre ces deux catégories se situe une large catégorie, intermédiaire en termes de développement, regroupant tout le reste des régions du Maroc (ONDH, 2018). Cette typologie est basée sur des indices (l'IDH[1] des Nations Unies ou l'IDHN[2] de l'ONDH[3]) calculés au niveau des 12 grandes régions institutionnelles du pays. Elle traduit cependant mal la réalité territoriale. Certes lorsqu'on cherche à approcher cette réalité territoriale à travers des indices et des données chiffrées, la considération de l'unité territoriale administrative ou institutionnelle est un passage obligé dans la mesure où les différents indicateurs ne sont disponibles qu'à ce niveau. Mais ces indices globaux sur une région donnée dissimulent souvent une réalité territoriale plus complexe. Par exemple les grands ensembles régionaux considérés comme «mieux développés» peuvent abriter des îlots de pauvreté et de sous-développement. Dès lors que l'on travaille à partir d'observations qualitatives, et qui ne collent pas aux limites administratives, on voit cette réalité différemment. Ces observations qualitatives permettent de se rendre compte qu'au sein de chaque région, quel que soit son indice de développement global, co-existent des pôles de développement et des marges. Ces disparités proviennent de la combinaison entre des conditions naturelles plus ou moins

1- Indice de Développement Humain

2- Indice de Développement Humain National

3- Observatoire National du Développement Humain

contraignantes et des politiques publiques qui, surtout dans le développement agricole et jusqu'à une date récente, n'étaient pas appropriées pour tous les milieux et ont entrainé le début du creusement de ces disparités.

Dans la réflexion qui suit, nous adoptons volontairement une approche qui n'oppose pas les unités administratives à partir d'un classement fourni par des indicateurs ou des indices socio-économiques, mais oppose d'un côté des territoires qui ont pu bénéficier des choix techniques en matière de développement agricole et de l'autre des territoires où ces choix n'étaient pas en adéquation avec les milieux. Les premiers sont devenus les locomotives du développement et les seconds constituent les marges et les périphéries. Les premiers sont les «avant-pays» et les seconds les «arrière-pays». Cette opposition n'est pas limitée au seul Maroc et caractérise ou a caractérisé par le passé tout le pourtour de la Méditerranée, y compris la rive nord. Mais cette dernière a imaginé très tôt des «stratégies de terroir» faisant de ces arrière-pays de véritables laboratoires de solutions alternatives à une agriculture moderne et intensive peu adaptée à ces milieux. Ce n'est qu'au cours des dernières décennies que la rive sud a «découvert» ces stratégies et a commencé à les intégrer dans un nouveau modèle de développement, en cours d'application. Ce modèle devrait, à terme, pouvoir aider à intégrer ces arrière-pays qui, marginalisés jusqu'ici, accusent ces disparités territoriales. Encore faut-il que les processus d'importation et d'appropriation de ces nouveaux modèles, mis au point dans un autre contexte, puissent se faire de manière intelligente.

Le présent ouvrage est conçu comme une contribution à cette réflexion à travers l'analyse critique des dynamiques impulsées par un changement majeur des orientations du développement agricole basé sur ces «stratégies terroirs».

1. Changements globaux, vulnérabilité et adaptation des sociétés rurales dans les pays du pourtour méditerranéen

Dans les pays des rives Sud et Est de la Méditerranée, en général, et au Maroc, en particulier, les politiques de développement, notamment agricole, ont induit de profonds changements dont les conséquences perdurent aujourd'hui. Au début des années 2000, le creusement des dualités entre les plaines irriguées, siège d'une agriculture capitaliste intensive et exportatrice, et les «arrière-pays» (zones dites «marginales»), où l'on trouvait une masse de petites exploitations, pratiquant une agriculture familiale de subsistance, en voie d'atomisation et de paupérisation, était le principal symptôme d'une situation devenue critique (Thivet, 2005). Les constats faits par l'ONG Migrations et Développement à cette même époque (Migrations & Développement, 2006) et par d'autres auteurs (Lazarev, 2004) semblent encore valables à l'orée de l'année 2020. Selon ces constats, dans ces zones marginales, malgré une relative amélioration des infrastructures de base (routes, réseaux électriques et GSM, adductions d'eau potable, etc.), la pauvreté rurale est majeure et des pressions considérables s'exercent sur les ressources avec pour conséquences la dégradation de l'environnement et des paysages (déforestation, érosion, désertification, perte de biodiversité), l'accroissement des inégalités, l'aggravation continue du chômage, en particulier des femmes et des jeunes sans qualification, la migration des hommes vers les centres urbains et vers l'Europe communautaire, et l'affaiblissement de la cohésion sociale et territoriale. Qui plus est, la difficulté d'allier les traditions d'usage et de gestion

communautaire des terres et des ressources, et une «modernisation» des institutions locales, induit des tensions supplémentaires. Ces tensions ont souvent déresponsabilisé les communautés et les ont encouragées à une exploitation «minière» de l'espace.

A ces difficultés que connaissent les espaces ruraux (qui englobent ici les sociétés, les ressources et les territoires de ces pays), vient s'ajouter depuis plusieurs décennies une fragilisation croissante, liée à l'envergure des changements globaux (CESE 2015, Pouffary, de Laboulaye et Tsakas 2018, Klauschen 2019), même si la problématique des risques liés au changement climatique tend à prendre de plus en plus d'importance, jusqu'à parfois occulter des facteurs d'évolution dont les effets sont tout aussi déterminants (Magnan, 2009).

A l'échelle régionale, la multiplication de ces situations constitue un problème de dimension environnementale et sociétale majeure. L'augmentation concomitante de la détérioration des conditions de production agricole et de la dépendance alimentaire, combinée aux risques liés à la libéralisation des échanges agricoles sont des enjeux qui justifient de renforcer la réflexion sur des «modèles de développement» adaptés à ces zones et à leurs spécificités.

Il faut ici s'arrêter sur la question aujourd'hui brûlante de la vulnérabilité des sociétés et des territoires ruraux face aux changements globaux et en particulier au changement climatique. En effet, dans la marginalisation économique et sociale de ces arrière-pays et les vulnérabilités sociales et environnementales qu'elle entraîne, le changement climatique s'impose comme un facteur aggravant de problèmes existants (Magnan, 2009).

Or, l'agriculture domestique ou familiale, de par les fonctions sociales, de production, d'aménagement et d'occupation de l'espace qu'elle assure, représente un atout majeur dans l'adaptation du monde rural aux changements en cours. Et ce pour les raisons suivantes :

- Bien que peu rémunérée, elle demeurait au début du 21e siècle[4] (Bachta & Ghersi 2004, Bessaoud & Jouve, 2005) et demeure encore le secteur le plus efficace pour faire reculer la pauvreté. En effet, même si elle ne peut assurer à elle seule le développement des communautés rurales, elle est à la fois le principal secteur d'activité économique en zone rurale, le principal employeur, et le principal producteur de richesses.
- La plupart des espaces ruraux marginaux sont réputés comme des zones «à écologie fragile», mais l'anthropisation ancienne[5] de l'écorégion atteste de la co-adaptation permanente des pratiques agricoles et pastorales et des dynamiques du milieu. Elle montre aussi que même si les rapports de l'agriculture avec les questions environnementales sont ambivalents, les agriculteurs, qui sont à la fois les principaux acteurs de la gestion des ressources naturelles et les premiers concernés par leur renouvellement sont sans doute les mieux placés pour en assurer la préservation à moyen et long terme (Berriane et Michon, 2016).

4- Selon le rapport 2008 de la Banque mondiale sur le développement, l'agriculture est 4 fois plus efficace pour faire reculer la pauvreté que les autres secteurs économiques.

5- Il ne reste que moins de 2% du total de l'espace méditerranéen qui soit peu modifié par les communautés humaines.

- Enfin, l'agriculture, et en particulier l'agriculture paysanne traditionnelle, est un outil de gestion du risque climatique qui a fait ses preuves (Michon, Berriane et al., 2017, Klauschen, 2019). Le changement climatique est en effet marqué par deux grands types d'évènements : l'imprédictibilité des régimes annuels de précipitation, liée à des évènements météorologiques paroxystiques, et des changements graduels de la température et de la pluviométrie moyenne. Bien que le changement climatique entraîne une exacerbation de ces phénomènes, ils restent relativement caractéristiques de l'évolution sur le long terme du climat des zones méditerranéennes et sub-sahariennes. L'agriculture vivrière a démontré sa capacité à intégrer et à gérer à la fois ces aléas annuels et ces changements graduels. La diversité (des structures, des espèces et des cultivars, des espaces), la spécificité (des relations productives et sociales aux lieux et aux ressources) et la flexibilité sont les maîtres-mots de ces stratégies intégratives.

La question qui se pose est celle de la pertinence de la diversité et des spécificités locales comme facteur d'adaptation et de résilience : les sociétés rurales qui ont su préserver leurs spécificités sont-elles moins vulnérables ? La diversité des situations locales constitue-t-elle une chance pour les régions méditerranéennes et sub-sahariennes ? La réponse des décideurs, inscrite dans les orientations politiques au nord comme au sud de la Méditerranée est claire : articulée autour du concept de «jardin méditerranéen», elle prône la valorisation de la diversité et des spécificités locales à travers deux stratégies : le développement de produits de qualité pour des marchés de niche, et l'appui à des formes de tourisme alternatif valorisant ces produits et les paysages dont ils sont issus. Elle remet ainsi au goût du jour les anciens concepts de *terroir* et de *patrimoine* (requalifiés en *rural* et en *naturel*), en misant sur leur valorisation dans un cadre aussi bien national qu'international.

Ces «stratégies de terroir», véritables propositions d'alternative à l'agriculture industrielle et à l'exode rural, peuvent-elles permettre aux territoires «marginaux» de trouver de nouveaux positionnements favorables dans la mondialisation tout en leur donnant des atouts face aux changements environnementaux? C'est une des grandes questions auxquelles les contributions de ce livre essaient de répondre.

2. Terroirs et patrimoines ruraux, une récente mobilisation internationale, entre recherche et développement

La notion de «terroir», encore perçue négativement il y a une quarantaine d'années, a été redéfinie[6] au point d'apparaître aujourd'hui comme un gage de qualité et de devenir un

6- Ces définitions varient en contenu et en précision selon qu'elles sont formulées dans le champ de la recherche ou de l'action. En effet, la notion de «terroir» est difficile à définir a priori, en particulier lorsqu'on sort de l'aire socio-culturelle dans laquelle il a été défini. Dans ce même ouvrage, Grigori Lazarev revient sur ce concept et souligne son caractère polysémique. Pour contourner ce caractère polysémique, évolutif et contextualisé du terme, nous adopterons la définition opérationnelle proposée par le groupe de travail INRA/INAO (Flutet et al., 2007) «*Un Terroir est un espace géographique délimité et défini à partir d'une communauté humaine qui construit au cours de son histoire un ensemble de traits culturels distinctifs, de savoirs, et de pratiques fondés sur un système d'interactions entre le milieu naturel et les facteurs humains. Les savoir-faire mis en jeu révèlent une originalité, confèrent une typicité et permettent une reconnaissance pour les produits ou services originaires de cet espace et donc pour les hommes qui y vivent. Les terroirs sont des espaces vivants et innovants qui ne peuvent être assimilés à la seule tradition*».

argument de vente pour des produits agricoles. Cette évolution s'est opérée à travers une lente mais efficace prolifération patrimoniale autour des *produits de terroir*. Initialement inscrite dans une logique marchande de différenciation des produits alimentaires[7], sur la base d'une reconnaissance de leurs spécificités non imitables (conditions agroclimatiques ou pédologiques, savoir-faire de production ancrés dans une longue histoire, etc.), la mise en avant du terroir s'est vite rattachée à l'idéologie du développement durable dans ses composantes sociales et environnementales (Rauthenberg, 2003 ; Micoud, 2004). Dans les pays du Nord, elle a été dès le début très largement portée par les différents acteurs du monde rural, depuis les producteurs jusqu'à la puissance publique, tout en reposant sur la confiance des consommateurs et leur engouement pour des produits sains, «naturels» et authentiques, investis de valeurs patrimoniales. La notion de terroir est vite devenue inséparable de celle de «patrimoine» : le terroir est bien un élément légué au présent par le travail des générations précédentes, il est géré plus dans une optique de transmission de biens que dans une stratégie de maximisation du capital, sa spécificité représente une valeur domestique investie de qualités au niveau local et la diversité des terroirs constitue une richesse au niveau national.

En Europe, ces dynamiques «de terroir» ont très vite été considérées comme un des scénarios pour le développement durable des zones rurales, à côté (ou opposées à?) d'une agriculture intensive destinée à alimenter les industries agroalimentaires et pilotée par la puissance publique, et de la mise en protection d'espaces naturels ou de paysages culturels remarquables (Hinnewinkel, 2007; Landel et Senil, 2009). Dans un contexte où le local, la diversité et l'authenticité commençaient à acquérir une nouvelle valeur face à la globalisation, la mise en avant du terroir est venue à point pour redonner une compétitivité économique aux territoires qui n'avaient pas bénéficié des retombées de l'intensification agricole.

«Terroir» et «patrimoine» sont aussi devenus des objets scientifiques à part entière, abordés dans le cadre d'approches conceptuelles variées. Une partie des recherches autour de ce concept s'est attachée à mieux définir ces notions équivoques et mouvantes (Roudié, 2007). Entre l'école des naturalistes[8] et celle des humanistes pluralistes, on voit la définition du terroir dépasser la notion d'agro-terroir pour intégrer le construit social (le terroir renvoyant à des relations des sociétés à un territoire qui doivent être démontrées et argumentées)[9] et l'enjeu environnemental (avec un rattachement aux questions de biodiversité et de services environnementaux). Grâce à cet élargissement sémantique, le «patrimoine» rejoint aujourd'hui le «terroir» : la construction dialectique d'un terroir par différents acteurs est alors identifiable à un processus de patrimonialisation, résultant d'interactions complexes entre des facteurs naturels et humains.

Terroir et patrimoine suscitent aussi des questionnements variés, non pas tant sur la qualité des objets que sur les démarches qui les mettent en action : les *approches terroir* et la *patrimonialisation*. Ces questionnements se placent autant sur le plan théorique (autour des questions de savoirs locaux, de gouvernance, de coordination, de dynamiques

7- Suite à une initiative française en 1919, avec la création de l'INAO et des AOC.

8- Dans ces approches naturalistes, les plus anciennes, le terroir se résume à des aptitudes physiques (sols, climat, pente, exposition, etc.)

9- Voir dans ce même ouvrage, la contribution de Grigori Lazarev, chapitre 2

foncières, de régimes de propriété…) que sur l'analyse critique des actions de valorisation des produits de terroir ou l'évaluation des changements institutionnels sur le plan local comme international.

Après l'Europe méditerranéenne (France, Italie, Espagne, Grèce)[10], un nombre croissant de pays du Sud et d'acteurs du développement ont adopté l'idée que la valorisation des ressources locales des «terroirs» (notamment à travers les indications géographiques) et des patrimoines ruraux (à travers l'écotourisme et le tourisme rural) constituait un des grands enjeux du développement durable (Cormier-Salem et Roussel, 2009 ; Terroirs & Cultures, 2009). Après l'ONU[11], la FAO[12], puis l'UNESCO[13], ont très largement appuyé et relayé cet intérêt international croissant (Flutet et *al*, 2007). Une «Charte Internationale des terroirs» a été proposée en décembre 2005 lors de la tenue des premières «Rencontres Internationales - Planète Terroirs» au siège de l'UNESCO à Paris (Tessier du Cros & Vincent, 2005). De nombreuses ONG comme OriGin[14] ou Slow Food se sont aussi engagées dans le mouvement.

Sur les rives Sud et Est de la Méditerranée, un processus comparable de valorisation des produits et des savoirs locaux a émergé dans la première décennie du 21e siècle autour de quelques productions-phares (Tekelioğlu et al, 2009). Dans ces régions méditerranéennes et sub-sahariennes, la grande diversité de patrimoines culinaires, paysagers, architecturaux et naturels produits par une histoire millénaire d'utilisation des ressources et de façonnage des paysages par l'Homme a en effet façonné de nombreux produits susceptibles d'être valorisés en produits de terroir à travers diverses appellations. Au Maroc, les réalités agraires et l'existence de nouvelles catégories juridiques ont favorisé le transfert Nord-Sud des notions de «terroir» et de «patrimonialisation» des produits issus de la biodiversité. L'huile d'argan a obtenu en avril 2009 la première IGP du continent africain (Romagny, 2010).

Cette internationalisation des concepts et des dynamiques de développement qu'ils inspirent pose de nombreuses questions à la recherche. En effet, pour ces pays du pourtour méditerranéen, la prise en compte des terroirs et des patrimoines locaux comme outil de développement est longtemps restée incantatoire et les concepts eux-mêmes ont peu intéressés les scientifiques. Peu de travaux traitent des potentialités et des limites des approches terroir pour le développement durable des zones rurales «marginales» dans ces régions.

Au Maroc, les études engagées portent surtout sur les produits de terroir et les indications géographiques, qui réduisent souvent les terroirs à la toile de fond de ces produits. Les travaux scientifiques qui abordent ces concepts du point de vue de la complexité des rapports entre société(s) et nature(s) restent rares. Depuis la création en 2011 du Laboratoire Mixte International MediTer «*Terroirs méditerranéens*», un grand pas dans

---

10- Les pays riverains de la Méditerranée (Italie, France, Espagne, Portugal, Grèce) totalisaient en 2009 80% des IG (*) accordées en Europe (Rastoin, 2009).

11- La commission «développement durable» de l'ONU (1999) a retenu le terroir comme un élément important à prendre en compte pour le développement

12- Programme FAO- Synergi http://www.foodquality-origin.org/index.html

13- Initiative Planète-Terroirs, http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001543/154388f.pdf

14-http://www.origin-gi.com/index.php?option=com_content&view=article&id=49&Itemid=45&lang=fr, http://www.origin-gi.com/index.php?option=com_content&view=article&id=44&Itemid=42&lang=fr

la réflexion autour de la question des terroirs et de leurs rôles dans le développement des arrière-pays a été franchi. Nous y reviendrons. Dans ces recherches récentes, nous nous sommes aussi interrogés sur les enjeux et les contraintes du transfert aux régions du Sud de concepts et d'approches développées par et pour le Nord. Ce regain d'intérêt pour les sociétés rurales et leurs savoir-faire, de la part du monde du développement et des politiques publiques, arrive en effet dans une période d'«accélération du développement» qui amène à une standardisation (des goûts, des modes de production et de consommation) et une uniformisation (biologique et culturelle) qui bouleversent les sociétés marocaines. Il s'inscrit aussi dans un contexte de paupérisation d'un grand nombre de sociétés rurales. La question fondamentale est celle de la capacité de ces sociétés à entrer, à travers ces nouvelles approches (et à travers les nouvelles interactions avec la puissance publique qu'elles entraînent), dans une «post modernité» porteuse. C'est-à-dire à réussir un saut qui leur permettrait, sans passer par une dégradation plus poussée des ressources ou par un exode rural massif, de valoriser leurs diversités et d'initier une vraie dynamique de renouveau rural (et urbain), à l'image de ce que l'on constate aujourd'hui dans nombre de terroirs du Nord.

Quelles politiques publiques pour le développement des zones rurales marginales au Maroc ?

Les zones rurales considérées comme «marginales» au Maroc couvrent plus des 3/4 du pays (hors Sahara) : il s'agit des montagnes atlasiques, des zones présahariennes et sahariennes et de leurs oasis, ainsi que des plaines et des plateaux semi-arides. Elles concentrent 70% des exploitations agricoles et 80% de la population agricole. Ce sont aussi les zones les plus riches en biodiversité et celles qui abritent la majorité des «sites remarquables» du pays, qu'il s'agisse de nature sauvage, de paysages agraires ou d'architecture.

Le pays a décidé de faire de ces zones, restées jusqu'ici en marge des efforts de modernisation du pays, des «ateliers du développement durable» (Guillaume Benoit, http://www.asp-public.fr/?q=node/865), et ceci à travers quatre initiatives publiques interdépendantes : des politiques de développement agricole ciblées, la promulgation de la «loi sur les produits à signes d'origine et de qualité», la promotion du tourisme rural et l'Initiative pour le développement des zones de montagnes.

Le Pilier II du Plan Maroc Vert : Le développement solidaire de la petite agriculture

En 2009, le Maroc a revu sa stratégie agricole dans un contexte marqué par les défis sociaux et environnementaux mondiaux. Sa nouvelle philosophie s'est exprimée à travers le «Plan Maroc Vert» qui avait (et a toujours) pour objectif le développement d'une «agriculture plurielle, ouverte sur les marchés extérieurs, territorialement diversifiée et durable» (CGDA, 2009)[15].

Si, dans la droite ligne des politiques antérieures, le premier pilier de ce plan vise le développement d'une agriculture moderne à haute productivité et haute valeur ajoutée, un deuxième pilier a été dédié à «l'accompagnement solidaire de la petite agriculture

15- Voir aussi dans le présent ouvrage le chapitre 3 par Mohamed Aït Kadi

dans les régions difficiles». Les enjeux relèvent à la fois du développement économique, de la sortie de la pauvreté et de la sécurité alimentaire avec une forte prise en compte de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, base du système productif. Pour le pilier II, ces zones marginales, confinées jusqu'à présent dans un véritable sous-développement, «possèdent des atouts remarquables», aussi bien en termes de savoir-faire et de produits, que de capacité à gérer les ressources naturelles, ou de maintien de fortes solidarités au niveau des communautés locales. La mise en œuvre du Pilier II s'appuie sur des «stratégies de terroirs» : miser sur la qualité des produits et des services des terroirs ainsi que sur la synergie avec le tourisme devait aider ces régions à trouver de nouveaux positionnements favorables dans la mondialisation (Terroirs et Origine, 2010).

Cette réorientation des politiques agricoles est arrivée à point nommé pour soutenir des territoires proches de la rupture (démographique, économique, environnementale). Mais les modalités et les enjeux de la prise en compte concrète des terroirs comme outil de développement sont complexes. En effet, 10 ans après le lancement du Plan Maroc vert en 2008, avec sa composante du pilier II dédiée à la petite agriculture familiale et donc à l'agriculture de «terroir», le constat est loin d'être satisfaisant et l'injonction royale de 2018[16] en est une preuve. Depuis, des réflexions sont engagées autour de nouveaux défis du secteur agricole et à leur tête l'employabilité, le développement du monde rural, le soutien à l'émergence d'une classe moyenne agricole à travers, notamment, la création de nouvelles activités génératrices d'emplois et de revenus (site du ministère de l'agriculture).

Dans ce contexte d'insatisfaction, des questions relatives à la politique des produits de terroir sont incontournables. Comment et avec quel succès ce concept, né sur la rive Nord de la Méditerranée, a-t-il été transféré et appliqué à la réalité marocaine? La notion de terroir est-elle devenue plus qu'un mot accolé à un produit intégré dans une filière territorialisée? s'est-elle incarnée dans une approche capable de prendre en compte la société locale et les liens d'appropriation tissés, dans la durée, avec les ressources de son territoire? Après plusieurs années de mise en œuvre, est-on en mesure de définir quel est le cadre spatial et territorial le plus pertinent pour servir de support à l'élaboration, la concrétisation et l'intégration locale de ces projets de développement «des terroirs»? Autant de questions autour desquelles le travail du LMI MediTer s'est mobilisé durant les 5 dernières années et qui ont fait l'objet du séminaire de l'académie.

La promulgation de la loi sur les signes d'origine et de qualité

Venant soutenir ces évolutions, la loi sur les signes d'origine et de qualité[17] a été promulguée, et ses décrets publiés fin 2008. Cette loi a offert un cadre législatif

16- Dans son discours adressé au Parlement à l'occasion de la rentrée parlementaire de 2018, Sa Majesté Le Roi a appelé à la création de nouvelles activités génératrices d'emplois et de revenus, en faveur des jeunes en milieu rural, et à favoriser l'émergence d'une classe moyenne agricole, en notant le morcellement croissant des terres agricoles et la faible productivité. Le gouvernement a été invité à mettre au point des dispositifs innovants, propres à inciter les agriculteurs à adhérer davantage à des coopératives et groupements agricoles productifs, tout en menant une réflexion sur les meilleurs moyens à mettre en œuvre pour rendre justice aux petits agriculteurs, particulièrement en ce qui concerne la commercialisation de leurs produits, et la lutte vigoureuse contre les spéculations et la multiplication des intermédiaires.

17- Appellations d'origine protégée et indications géographiques protégées

indispensable à la reconnaissance et à la protection des produits. Cependant, si elle définit les conditions dans lesquelles certains produits de terroir peuvent être officiellement protégés, le succès réel de sa mise en œuvre demande encore des efforts importants d'accompagnement et de réflexion. En effet, si le Maroc dispose d'un grand potentiel de produits à forte typicité, l'identification et la valorisation des produits de terroir posent encore de nombreuses questions : quels sont les acteurs majeurs dans l'identification des produits (les communautés locales, des experts extérieurs, le Ministère de l'agriculture)? Comment les producteurs peuvent-ils s'organiser de façon collective pour enclencher une vraie dynamique de développement ? Entre la grande région (presque 1 million d'hectares pour l'appellation «huile d'argan») et le petit terroir (les 100 hectares de l'huile d'olive de Tyout), quelles sont les «bonnes» échelles territoriales à prendre en compte?

Le développement du tourisme rural

Le secteur touristique marocain repose traditionnellement sur la valorisation de produits balnéaires ou du patrimoine culturel urbain. Au début du 21e siècle, le Maroc s'est efforcé de faire du créneau du tourisme vert[18] un instrument du développement économique et social de ses zones enclavées, à fort potentiel d'attractivité du fait de leur grande valeur paysagère, culturelle et environnementale. Ce potentiel était censé placer la destination Maroc sur le marché du tourisme culturel et de découverte avec une forte capacité concurrentielle. Par ailleurs, cette offre de tourisme rural pouvait participer à la valorisation du produit balnéaire marocain vieillissant ici et là, en le rendant plus compétitif par rapport à ses concurrents méditerranéens. Enfin, cela permettait aussi, en misant sur la synergie agriculture/tourisme autour du concept de terroir, de diffuser davantage les retombées directes du tourisme jusque dans ces zones reculées et de participer ainsi au développement humain au niveau local et à l'aménagement du territoire. Pour certains décideurs, ces interactions positives entre tourisme et terroirs apparaissaient essentielles pour que ces régions conservent leur qualité patrimoniale.

Cette nouvelle orientation s'est trouvée confrontée à de nombreux écueils. Sa réussite suppose en effet une convergence des politiques, des institutions et des projets. Or, en 2019, on en est encore loin. Les Ministères du Tourisme et de l'Agriculture ne travaillent pas avec les mêmes concepts («Pays d'Accueil Touristique» d'un côté, «terroir» de l'autre) ni aux mêmes échelles : l'unité spatiale retenue par le Ministère de Tourisme coïncide avec la Province ou la Région, alors que le «terroir» renvoie à des délimitations appropriées à chaque cas particulier. La mise en conformité de part et d'autre de cette approche territoriale doit toujours se doubler de la clarification de la gouvernance des projets touristiques, qui impliquent une multitude d'intervenants (Berriane, 2006).

La problématique du développement des montagnes

Parallèlement à ces actions, le développement des zones de montagnes fut un chantier qui a été lancé au plus haut niveau de l'État. Constatant le poids territorial majeur des montagnes, les enjeux de désenclavement et de développement de 9 millions d'habitants parmi les plus défavorisés du royaume autour de nouvelle activités génératrices de revenus,

18- Agro-tourisme, éco-tourisme, tourisme rural

une vaste réflexion avait été lancée et une commission interministérielle mandatée pour développer une stratégie renouvelée. Dans cet effort, la recherche est fortement sollicitée et l'Académie des Sciences et Techniques siégeait au sein de cette commission.

Au-delà du Maroc

Il est clair que ces nouvelles orientations des politiques publiques marocaines représentent un virage à 180 degrés par rapport à la période précédente. Après une marche forcée vers un modèle unique de développement qui tendait à l'uniformisation des campagnes, elles ont mis en avant la diversité et la spécificité comme base du développement local et de l'adaptation des sociétés rurales aux grands changements en cours. En 2009, l'Etat semblait donc repenser en profondeur sa relation aux espaces ruraux. Jusqu'à quel point a-t-il réussi son pari ? L'idéologie sous-jacente de «modernisation» des campagnes a-t-elle su s'accommoder de logiques rurales qui lui étaient souvent étrangères ? L'Etat a-t-il donné suffisamment de place à l'émergence d'initiatives locales ou a-t-il investi les terroirs avec cette même approche descendante qui a caractérisé ses interventions précédentes ?

Cette tendance à la refonte de relations entre Etats et sociétés rurales dont sont, a priori, porteuses les approches-terroir, s'observe à des degrés plus ou moins poussés, dans d'autres pays des rives Sud et Est. Mais les questions restent les mêmes, peut-être de façon plus accrue dans les pays où le centralisme est encore majeur. L'appui d'une recherche de qualité, menée au niveau régional sur les concepts et les dynamiques en cours, sur les enjeux et les modalités de ces relations entre politiques publiques et dynamiques locales est aujourd'hui plus que jamais indispensable. L'investissement du Laboratoire Mixte International MediTer sur ces questions, sur des terrains marocains principalement mais dans une perspective ouverte sur la région, est allé dans ce sens. Composé de chercheurs marocains, français et tunisiens, ce MediTer (terroirs méditerranéens) a mené des recherches collectives durant son premier mandat et a progressé dans la compréhension de ce concept de terroir et des conditions de sa transposition au Maroc. A partir de 2013, ce collectif s'est appuyé sur un financement obtenu auprès de l'Agence Nationale de la Recherche en France (ANR), pour un projet de recherche en partenariat intitulé MedInnLocal (2013-2017) : «Innovations autour des spécificités locales dans les arrière-pays méditerranéens». Ce projet, qui a réuni aussi des partenaires de l'Inra-France, de l'université de Grenoble et de l'université de La Manouba en Tunisie, s'est intéressé aux spécificités locales (alimentaires, artisanales et culturelles) des patrimoines agricoles et ruraux pour le développement des territoires défavorisés. Il a analysé, dans le sud de la France, au Maroc et en Tunisie, les conditions de réussite de dispositifs de valorisation, tels que les qualifications liées à l'origine (IG), le développement de filières de produits de terroir ou les formes de tourisme alternatif au sein desquelles les agricultures familiales tiennent une place centrale mais pas toujours bien reconnue.

L'ouvrage collectif *Les terroirs au Sud, vers un nouveau modèle? Une expérience marocaine* (Berriane et Michon, 2016), a rendu compte des principaux résultats de ces recherches. Il a constitué la base d'un séminaire organisé le 2 novembre 2017 par le Collège Etudes Stratégiques et Développement Economique de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques en invitant des chercheurs de divers horizons à débattre autour de «la stratégie terroir». Ce présent ouvrage restitue les débats de ce séminaire.

En guise de mise en bouche, Noureddine El Aoufi dresse un tableau d'envergure sur le développement en général, vu du point de vue de l'économie, et, plus particulièrement, sur ce que signifie «modèle de développement». Il rend compte de l'importance des formes de propriété (public/privé/commun), et en particulier des «communs» dans le cas des politiques «de terroir».

Dans un deuxième temps, Grigory Lazaref, pour qui le concept de terroir se caractérise par sa pluralité, propose de revenir à la dimension spatiale des terroirs et élabore sur ce que celle-ci signifie en termes de défis pour l'avenir. Il montre que le terme de terroir est de plus en plus employé au Maroc dans le sens de «territoire villageois» (le «douar»), et que cette signification territoriale implique, pour appliquer des politiques sur ces espaces, une reconnaissance formelle du territoire des douars, qui n'existe pas juridiquement. Il évoque, pour remédier à ce problème, une expérience de cartographie du territoire d'un ensemble de douars avec la collaboration des populations locales menée en vue de rendre visibles les potentialités des sols et les caractéristiques des structures foncières, ainsi que de montrer la nécessité d'une gestion sociale adaptée aux terroirs.

Mohamed Aït Kadi pour sa part rappelle la rupture stratégique que représente le Plan Maroc Vert avec les modèles d'intervention dominants au cours des dernières décennies. Marqués par un dualisme qui oppose une agriculture moderne à une agriculture familiale longtemps dite «traditionnelle» voire «archaïque» ces modèles ont contribué par leur standardisation à une vision appauvrie du développement agricole, inhibant largement un potentiel d'innovation fondé sur la richesse de la diversité, sur la mobilisation des acteurs et sur l'adaptation aux opportunités de marché. Ils n'ont pas su aborder le développement agricole dans sa totalité, dans sa diversité, et dans sa relation fondamentale avec le développement rural comme avec la durabilité. A contrario, le Plan Maroc Vert vise un nouvel ordre agraire inscrivant l'agriculture marocaine dans une spirale vertueuse de progrès inclusif et durable. Il met en avant le principe d'une agriculture pour tous, sans exclusive, adaptée à chaque type de territoire et à chaque type d'agriculteur. L'agriculture nationale y est donc considérée comme une agriculture plurielle dans laquelle tous les territoires et tous les agriculteurs auront trouvé une place dans un ensemble national valorisant au mieux leurs opportunités et leurs potentialités respectives. La territorialisation qui est l'un des leviers stratégiques de mise en œuvre du Plan Maroc Vert est largement présentée et analysée et rejoint la question des produits du terroir à travers l'échelle d'intervention au niveau local.

Mais cet avènement du terroir signe-t-il la fin du dualisme agraire? C'est la question que formule Mohamed Naciri et à laquelle il essaie de répondre. Après une analyse des raisons historiques et politiques de l'émergence de cette dualité agraire pendant la période coloniale et de l'échec des tentatives de sa réduction après l'Indépendance, il évoque les nouveaux facteurs de fragilisation des paysanneries des marges, mentionnant que ce contexte, marqué par une grande complexité, rend un bouleversement global de la situation du dualisme peu probable. Il mentionne par ailleurs que si le pilier II du Plan Maroc vert a ouvert l'espoir de voir la politique agricole changer de paradigme, cet espoir est confronté à l'appétit d'entrepreneurs sans scrupules qui détournent les labels ou minent les ressources en terre en en eau des marges. Sans accompagnement des initiatives des communautés villageoises, appuyé sur une vision à long terme, Mohamed Naciri affirme qu'«il n'y aura pas de dépassement du dualisme».

A partir de l'exposé de quelques cas emblématiques (huile d'argan, safran de Taliouine, rose du Mgoun, jben de Chefchaouen et pomme de Midelt) mis en place depuis plus de 10 ans, Geneviève Michon tente ensuite un premier bilan des expériences de terroir au Maroc, en précisant bien qu'il est encore un peu tôt pour avoir le recul nécessaire à une évaluation globale et objective des effets des labellisations. S'appuyant sur une démonstration des réussites et des échecs des expériences étudiées, elle réfléchit en particulier aux facteurs de succès ou de fragilisation des dynamiques de terroir au Maroc, ainsi qu'aux risques et aux menaces qu'elles peuvent induire sur les ressources et les sociétés dans les zones fragiles.

Abordant les études de cas au niveau cette fois-ci territorial, Mohammed Aderghal traite la question de la montagne à travers le cas des montagnes du Maroc central qui, marquées par la mobilité et les mouvements, se sont trouvées soumises à une forte demande interne et externe sur les ressources naturelles, dont les stocks trouvent du mal à se renouveler. Mais l'amélioration des infrastructures de base, et l'ouverture de la montagne à l'investissement privé, ne font reculer ni pauvreté, ni inégalités sociales qui s'aggravent, et maintiennent un courant d'exode rural. La réponse des décideurs aujourd'hui, c'est une politique qui combine des recettes d'un développement durable, et où la stratégie de protection de la nature, serait accompagnée par la valorisation patrimoniale des ressources du territoire, à travers les produits de terroir et le tourisme rural. D'où l'intérêt d'un essai de compréhension du sens des recompositions récentes des sociétés et territoire ruraux dans ces montagnes et comment les sociétés locales réagissent et développent des stratégies de réponses face aux dispositifs de mise à la norme de leurs territoires par le développement?

Le développement de ces régions en difficulté passe aussi par l'imagination de nouvelles activités génératrices de revenus comme le tourisme. A ce propos, Mohamed Berriane démontre comment les politiques publiques en la matière débouchent sur de grandes disparités régionales au détriment des intérieurs et des arrière-pays, l'essentiel de l'offre et de la demande étant concentré dans quelques destinations privilégiées. Or, en même temps, la demande internationale mute et s'oriente vers le tourisme vert des intérieurs, alors que les acteurs locaux réagissent à cette demande pour développer une offre alternative. De ce fait de nouvelles destinations du tourisme vert émergent, suite à un processus de territorialisation et d'ancrage et de valorisation des spécificités locales. Il serait de ce fait temps de tenir compte de toutes ces nouvelles tendances ainsi que des effets des changements climatiques et de l'émergence d'une demande domestique pour réaliser la transition touristique du Maroc.

Ce tourisme vert territorial en gestation, s'appuie, entre autres, sur des acteurs locaux qui s'activent de façon remarquable à côté de porteurs de projets étrangers qui ont introduit ces activités. En analysant l'émergence de la nouvelle destination touristique dans la région d'Ouarzazate, Nada Oussoulous et Mohamed Berriane mettent en évidence le rôle d'acteurs locaux issus des habitants de ces arrière-pays et qui se lancent dans les activités d'hébergement, ce qui illustre bien les mutations en cours des rapports des populations locales à leurs territoires. Ils essaient de sonder les attitudes des populations locales vis-à-vis de cette nouvelle activité, tout en s'arrêtant sur les parcours de ces entrepreneurs

touristiques souvent amateurs et leurs apports à la région. Ils s'interrogent tour à tour sur le degré de mimétisme des investisseurs étrangers dans ces choix, les différences par rapports à ces étrangers pour concevoir, aménager et gérer leurs petites entreprises et les effets immédiats de ces activités sur les sites qui les reçoivent?

Toujours dans le sud intérieur, mais à l'extrémité sud-est, Abdelouahad Oufkir et Mohamed Berriane nous proposent une analyse des profondes mutations qui affectent le bassin du Guir suite au processus de déblocage des terres collectives qui révèle des enjeux complexes et déclenche des dynamiques socio-territoriales. L'analyse s'appuie sur la description du modèle de fonctionnement d'une société plus ou moins fermée sur elle-même et autarcique, pour ensuite suivre pas à pas l'ouverture brutale sur l'extérieur et l'arrivée des innovations, de la «modernité» et de différents acteurs externes forçant le pays du Guir à s'engager dans des mutations supposées bénéfiques. L'analyse des effets de ces mutations montre qu'en fait la croissance enclenchée grâce à cette ouverture, si elle profite aux uns, s'accompagne du déclin pour les autres, alors que la modernité, le capitalisme et la diffusion de l'innovation sécrètent de nombreux laissés-pour-compte. Ce modèle de fonctionnement partant de très bonnes intentions pour des mises en valeurs agricoles génératrices de revenus et de développement, aboutit à des situations de non-développement inattendues pour certains, interpelle l'observateur, alors que le Maroc est en plein débat pour imaginer un nouveau modèle de développement.

La dernière illustration des dynamiques que vivent nos régions montagneuses et semi-désertiques concerne l'activité de l'exploitation des plantes aromatiques et médicinales à travers l'exemple du romarin de Talsint. A ce propos, Mohammed Aderghal, Geneviève Michon et Bouchra Karroud s'attellent à analyser les transformations survenues dans les fonctions économique et sociale d'une ressource gratuite ouverte à un produit commercialisé sur une large échelle et dont l'accès et l'exploitation, sont soumis à des règles. La démonstration part d'une interrogation autour des règles appliquées et de l'ingénierie sociale mise en place par l'Administration des Eaux et Forêts pour voir dans quelles mesures celles-ci favorisent ou non la conservation de la ressource, et interviennent pour rétablir l'équité autour de la répartition de la valeur ajoutée générée par l'exploitation du romarin, et par ricochets agissent sur la pauvreté des familles des ayants-droit.

Références bibliographiques

Bachta M.S. et Ghersi G., (2004). *Agriculture et alimentation en Méditerranée : les défis de la mondialisation* – Paris, Karthala, 358 pages

Berriane M., Michon G., (2016). *Les terroirs au Sud, vers un nouveau modèle ? Une expérience marocaine*, Paris/Rabat, IRD/FLSH

CESE, (2015). *Intégration des exigences des changements climatiques dans les politiques publiques*. Rapport du Conseil Economique, Social et en Environnemental du Royaume du Maroc. Auto-Saisine n°21 / 2015

Cormier S. & Roussel, (2009). «Localiser les produits et valoriser les spécificités locales. Une dynamique générale et foisonnante». *Autrepart* 2009-2 n° 50, pp.13-15

Flutet et al, (2007). «Terroir : pour une définition opérationnelle au service du développement durable». In C. Dubiano et al *Les terroirs : caractérisation, développement territorial et gouvernance*. Actes du colloque international sur les terroirs, Aix-en-Provence, 9-12 mai 2007, pp. 27-31

Hinnewinkel J.-C., (2007). «L'avenir du terroir : gérer de la complexité par la gouvernance locale», *Méditerranée* 2/2007 (n° 109), pp. 17-22.

Klauschen A., (2019). *Pour défier le réchauffement climatique, coopérons avec la nature! Renforcer la résilience climatique de la Méditerranée au moyen de solutions fondées sur la nature*. Plan Bleu, Policy Paper.

Landel P-A. et N. Senil, (2009). «Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement», *Développement durable et territoires* [En ligne]. Dossier 12 : Identités, patrimoines collectifs et développement soutenable, mis en ligne le 20 janvier 2009, Consulté le 14 juillet 2010.
URL : http://developpementdurable.revues.org/index7563.html

Lazarev G., (2004). «La gestion participative des terroirs de montagne au Maroc, condition d'une maîtrise de la «production d'eau». Séminaire CEMAGREF Échanges méditerranéens sur l'eau, la forêt et le développement, Aix-en-Provence, France, 20-21 sept. 9 p.

Michon G., Berriane M., Romagny B. et Alifriqui M., (2017). «Les savoir locaux peuvent-ils inspirer des solutions adaptatives dans les arrière-pays du Maroc?». In Benmakhlouf (A), *L'humanité face aux défis climatiques et environnementaux, approches multidisciplinaires*, Fondation Roi Abdulaziz –Collection Dialogue des deux rives, Casablanca, pp. 87-109

Micoud A., (2004). «Des patrimoines aux territoires durables. Ethnologie et écologie dans les campagnes françaises». *Ethnologie française* 2004/2 - Tome XXXVII pp. 13–22

Migrations & Développement, (2006). Étude sur le tourisme rural et les filières agricoles dans la province de Taroudant : huile d'argane, huile d'olive et safran. Rapport réalisé pour la FAO.

ONDH, (2018). *Indicateurs de suivi du développement humaine : niveau et tendances à l'échelle nationale et régionale 2012-2017*

Pouffary S., de Laboulaye G., Tsakas C., (2018). *Les défis du changement climatique en Méditerranée*. Co-Publication ENERGIES 2050, FEMISE et Institut de la Méditerranée

Rastoin J.-L., (2009). «Créer un label méditerranéen pour les produits agroalimentaires d'origine : quelques justifications théoriques et empiriques». In Tekelioğlu, Ilbert H., Tozanli S. (éds. sci.), *Les produits de terroir, les indications géographiques et le développement local durable des pays méditerranéens*. Paris, CIHEAM, Options Méditerranéennes, série A «Séminaires Méditerranéens», n° 89, séminaire international, 2426 avril 2008, Antalya, Turquie, pp. 19-27

Rautenberg M., A. Micoud, L. Bérard, P. Marchenay, (2003). *Campagnes de tous nos désirs*. Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 192 p

Romagny B., (2010). «L'IGP Argane, entre patrimonialisation et marchandisation des ressources». *Maghreb-Machrek*, n°202 : 85-114.

Roudié (2007). Le terroir, mythe(s) ou réalité(s)? In: C. Dubiano *et al. Les terroirs : caractérisation, développement territorial et gouvernance*, Actes du colloque international sur les terroirs, Aix-en-Provence, 9-12 mai 2007, pp.15-19

Tekelioğlu Y., Ilbert H., Tozanli S. (éds. sci.), (2009). *Les produits de terroir, les indications géographiques et le développement local durable des pays méditerranéens*. Paris, CIHEAM, Options Méditerranéennes, série A «Séminaires Méditerranéens», n°89

Terroirs & Cultures, (2009). *Diversités, durabilité, terroirs et développement*. Document de projet pour le 3e forum international *Planète Terroirs* organisé du 31 mai au 2 juin 2010 à Chefchaouen (Maroc), sous l'égide de l'UNESCO et avec l'appui institutionnel des ministères marocain et français de l'agriculture. http://planete-terroirs.org/forums/chefchaouen2010/

CGDA, (2010). Terroirs et origine : leçons d'une lecture croisée des expériences du Maroc et de la France pour une Méditerranée durable. Séminaire de Rabat, 10 mars 2010. Conseil général au développement agricole (CGDA) du Maroc & Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux de France.

Tessier du Cros & Vincent, (2005). Actes des Rencontres Internationales Planète Terroirs UNESCO 2005. Paris Unesco, 69pThivet, G. 2005. *Vers un renouveau rural en Méditerranée*. Les notes du Plan Bleu N°5 Avril 2007 4p.

Chapitre 1

Modèle de développement : La carte et le territoire

Noureddine EL AOUFI

Introduction

L'expérience marocaine en matière de développement des terroirs et de développement par les terroirs est largement restituée, à côté d'autres expériences, dans l'ouvrage collectif *Terroirs du Sud, vers un nouveau modèle? Une expérience marocaine* (sous la direction de M. Berriane et G. Michon, édition IRD et FLSH de Rabat).

Je voudrai, à titre d'introduction à ce séminaire, souligner brièvement deux séries de questions :

La première a trait à la *pertinence du concept de terroir* lequel prend, selon les disciplines, des significations plus ou moins différentes, eu égard à la réalité du Maroc. Est-ce qu'on est en présence d'un concept importé? S'agit-il d'une nouvelle trajectoire liée à la mondialisation? Est-ce que le «retour aux terroirs» est une forme de protection, d'aide aux catégories de populations du Pilier 2 du Plan Maroc vert? Ou bien, comme d'aucuns le soutiennent, ce n'est qu'une modalité de soumission de l'agriculture traditionnelle à la logique implacable du marché et d'expropriation du savoir paysan, ce qui a pour conséquence de reproduire les mêmes rapports d'exploitation des populations rurales et de les maintenir dans les mêmes difficultés structurelles.

Le transfert au Sud de concepts et de dispositifs forgés et expérimentés au Nord est-ce la panacée ? Pourquoi ne pas faire confiance, précisément, au savoir traditionnel local et compter sur les mille et une micro-innovations, sur les innombrables «bonnes pratiques» moléculaires construites, au fil de l'histoire, au sein du monde rural.

La seconde question *concerne les formes de propriété* que le terroir implique : à côté de la propriété privée et de la propriété publique, une tradition rurale au Maroc s'est développée, avant le Protectorat, autour du «commun» (ou *Jmâa*) dans la production,

la répartition, comme dans le processus de prise de décision. Comment s'articulent aujourd'hui ces trois catégories de droits par rapport au terroir lui-même inséré dans une pluralité d'espaces, de logiques, de modes de gestion, etc.

Enfin, la question *des liens avec le développement,* car il s'agit de deux niveaux différents : micro d'un côté, macro de l'autre, local/national, marchand/non marchand, concurrentiel/coopératif, etc. Y a-t-il entre les deux niveaux complémentarité organique, ou agrégation structurelle, ce qui ne fait qu'ajouter à la dualité d'autres dualités? Le développement des terroirs peut-il enclencher une dynamique de développement par les terroirs? Quelle réponse peut apporter le terroir à l'injonction royale relative aux échecs du modèle de développement à l'œuvre au Maroc? Peut-on parler du terroir, ainsi que le suggère l'argumentaire, comme d'un «nouveau modèle pour (re) penser les territoires ruraux autrement qu'à travers le prisme de l'agriculture intensive»? Est-ce qu'il n'y a pas une sur conceptualisation de quelque chose qui, sans être un savoir mineur, n'est pas non plus la voie royale vers le développement?

1. La carte et le territoire

La science économique se développe et progresse non pas *verticalement* mais *horizontalement* (Rodrik, 2017). *Verticalement*, on passe d'un paradigme à un autre (au sens de Kuhn, 1970) lorsque le «noyau dur» théorique est remplacé par un autre. Dans l'histoire longue de la science économique, il y a eu une remise en cause des fondements du modèle néoclassique par la «critique de l'économie politique» engagée par Marx, qui fut vite neutralisée, précisément par un développement de type *horizontal* du modèle standard, c'est-à-dire par le desserrement de ses hypothèses secondaires et l'extension de son cadre, de son domaine, de ses méthodes : de la concurrence parfaite on est passé au monopole et au duopole (Cournot, 1838), puis, en introduisant l'asymétrie de l'information (Akerlof, 1970; Spence, 1973; Stiglitz, 1987), à la concurrence imparfaite, monopolistique et, aujourd'hui, les «limites de la rationalité» sont de plus en plus prises en charge par l'économie comportementale, cognitive et neuronale.

Paradoxalement, c'est au moment où la théorie standard prend acte de ses distorsions par rapport à la réalité que, au nom de la «rigueur scientifique», elle connaît une véritable dérive scientiste, la modélisation et la formalisation devenant la finalité et non le moyen et l'outil.

Dans certains travaux, notamment au Maroc, une telle dérive prend des accents caricaturaux, les résultats des modèles et des logiciels prêts à l'emploi s'avérant, souvent, en porte-à-faux par rapport à la réalité vécue de l'économie nationale. Certes, entre le réel et la représentation du réel, il y a une différence de niveau : le modèle économétrique n'est qu'un résumé, une synthèse, un *fait stylisé* (Kaldor, 1957) de la société qui, elle, est vaste, complexe, insaisissable et irréductible à quelques paramètres et spécifications.

Dans «De la rigueur de la science», J.L. Borges (1999), utilise la métaphore de *la carte et le territoire* pour montrer les limites, le caractère superflu, impraticable, voire inutile de la reproduction grandeur nature de la réalité. Il est, dès lors, plus réaliste d'utiliser la réalité en lieu et place du modèle, d'utiliser le «territoire lui-même», «comme sa propre carte» pour reprendre les termes du dialogue suivant imaginé par Lewis Carroll (1989) :

«C'est une autre chose que nous avons apprise de votre Nation», dit Mein Herr, «la cartographie. Mais nous l'avons menée beaucoup plus loin que vous. Selon vous, à quelle échelle une carte détaillée est-elle réellement utile?»

«Environ six pouces pour un mile.»

«Six pouces seulement !» s'exclama Mein Herr. «Nous sommes rapidement parvenus à six yards pour un mile. Et puis est venue l'idée la plus grandiose de toutes. En fait, nous avons réalisé une carte du pays, à l'échelle d'un mile pour un mile !»

«L'avez-vous beaucoup utilisée?» demandai-je.

«Elle n'a jamais été dépliée jusqu'à présent», dit Mein Herr. «Les fermiers ont protesté : ils ont dit qu'elle allait couvrir tout le pays et cacher le soleil ! Aussi nous utilisons maintenant le pays lui-même, comme sa propre carte, et je vous assure que cela convient presque aussi bien.»

«Il n'y a qu'un seul monde, écrit Nietzsche, et il est faux, cruel, contradictoire, séduisant et dépourvu de sens. Un monde ainsi constitué est le monde réel. Nous avons besoin de mensonges pour conquérir cette réalité, cette «vérité». De la même manière, les économistes ont besoin de modèles pour appréhender la réalité. Mais, en matière de développement, il vaut mieux utiliser le territoire si on ne veut pas «cacher le soleil» et désespérer les «fermiers».

2. La verticalité du développement

L'Etat est l'agent principal du développement, c'est une leçon importante de l'histoire longue. La Constitution de 2011 contextualise le rôle de l'Etat en termes stratégiques et polarise ses modes d'intervention autour du «droit au développement». De ce point de vue, force est de constater que l'engagement de l'Etat sur ce sentier reste inhibé pour plusieurs raisons. Je me limiterai à une seule de ces raisons pour faire vite : le développement exige une *verticalité* du mode de développement et de sa régulation par l'Etat. Or, en dépit du flou constitutionnel, la double structure exécutive permet de distinguer, au-delà des fonctions régaliennes classiques de l'Etat, deux niveaux. Le premier est le niveau stratégique qui est un niveau holistique. Il concerne le *mode de développement*, lequel englobe ce qu'on pourrait appeler les *invariants* du développement, c'est-à-dire l'ensemble des principes qui s'inscrivent dans le long terme et sur lesquels il faut, au préalable, un consensus national : cadre institutionnel, planification stratégique, satisfaction des besoins de la population en éducation, santé, logement et emploi, infrastructures, industrie de base, sécurité alimentaire, stabilité macroéconomique, efficience économique, justice sociale, inclusion, savoir, innovation, recherche et développement, etc.

C'est à ce niveau que le cap est fixé, la vision définie et que sont déterminées et planifiées les grandes options, les priorités et que sont identifiées les ressources. Comme il s'agit d'objectifs stratégiques de long terme, seule une démarche participative et délibérative est de nature à favoriser l'adhésion et la mobilisation de la population autour de la vision et à lui octroyer une base de légitimité.

Le second niveau est celui des politiques dédiées à la mise en œuvre, au cours du mandat gouvernemental, du *régime de croissance* : politique budgétaire, monétaire, fiscale, programmation des investissements et des incitations, organisation de la concurrence, gestion des services publics, etc. Ce niveau n'est pas moins décisif dans la mesure où c'est le gouvernement qui donne de l'*effectivité* aux choix stratégiques et qui traduit les objectifs dans le quotidien des gens. Par conséquent, l'action du gouvernement ne doit pas être en discordance par rapport aux choix stratégiques. Elle doit réaliser, de façon constante, les appariements et les ajustements nécessaires entre les objectifs et les moyens.

L'engagement de l'Etat ne saurait être exclusif du rôle complémentaire incombant au secteur privé. Outre la création de richesses, l'entreprise moderne contribue à la régulation du rapport salarial, à l'organisation des relations professionnelles et à l'innovation sociale. Les nouvelles normes de production (emploi qualifié, compétences, travail décent) sont convergentes avec les objectifs du développement humain et inclusif. Les opportunités associées à ces objectifs constituent pour l'entreprise privée un facteur d'impulsion. En même temps, l'investissement par l'entreprise dans la valorisation du capital humain, en amont et en aval du système éducatif, contribue à performer le mode du développement.

3. Les priorités du développement

S'il faut dire d'un mot la finalité du développement, c'est le bien-être pour l'ensemble de la population, en particulier pour les catégories défavorisées. Au sein de l'économie moderne, la production de richesse, matérielle et immatérielle, est davantage fonction de la qualité du capital humain, du potentiel en termes d'innovation, de l'état des droits. L'éducation, la santé de base, le logement et l'emploi forment non seulement le socle irréductible de *biens premiers* (au sens de la théorie de la justice), mais c'est aussi et surtout la voie vers le bien-être général et le principe procédural du développement auto-entretenu.

La croissance économique est induite par ce socle de priorités. L'efficience ne va pas sans équité, les inégalités sont un frein et la qualité des institutions constitue, on le sait depuis Ibn Khaldûn, une condition de la civilisation matérielle. La démocratie, la bonne gouvernance, la confiance, la participation sont ce que Abdelaziz Belal (1980) appelle les «facteurs non économiques du développement». Le développement doit donc «marcher sur ses deux jambes» : d'une part, les grands programmes sectoriels, les infrastructures, la transition écologique. De l'autre, la «couverture des coûts de l'homme» (Perroux, 1981), le renforcement des capacités humaines, l'inclusion, etc., autant de besoins stratégiques que, théoriquement, l'INDH a vocation à satisfaire. Une «bonne initiative» qui, on peut le déplorer, a été réduite dans sa substance par de «mauvaises pratiques».

4. Le design territorial

Il faut repenser le mode du développement dans une optique tenant compte de la géographie variable qui caractérise le Maroc. Le *design territorial* doit combiner un double dispositif :

- Un *dispos*itif générique englobant les principes stratégiques du mode de développement qui doivent se décliner de façon transversale sur l'ensemble des territoires. Le dispositif doit articuler les modalités «Top down» (politiques générales)

et «Bottom-up» (interventions ciblées). Les premières sont justifiées, notamment pour certains secteurs (infrastructures, transport, logistique), par l'importance des coûts fixes et des effets multiplicatifs des investissements.

- Un dispositif dédié comportant des stratégies spécifiques et plus ciblées en fonction des niveaux de développement atteints par une région et des besoins prioritaires des populations. Participant d'un même agencement global, les dispositifs dédiés doivent correspondre aux exigences spécifiques (locales et régionales) du développement. Ils peuvent aussi concerner les formes que recouvre le concept d'«économie sociale et solidaire». L'INDH pourrait constituer, à cet égard, une base expérimentale permettant de porter à un niveau plus holistique, à grande échelle la logique transversale et de faire de la démarche de type «Bottom up» un principe de conception et de gestion des politiques de développement local. Le projet de «régionalisation avancée» offre, sous les conditions que je viens d'évoquer, l'opportunité de condenser le mode de développement national dans le cadre d'une gouvernance publique décentralisée et participative.

5. Y a-t-il un modèle de développement?

Cette question mérite un développement beaucoup plus ample. J'ai essayé jusqu'ici d'éviter de parler de modèle de développement. Dans mon esprit, il n'y a pas de modèle universel, prêt à porter. En revanche, il y a des expériences spécifiques, des trajectoires nationales, des «récits» de développement dont on peut s'inspirer. Le Maroc doit frayer sa voie propre. Cette voie est déjà donnée par l'histoire du pays, il serait irréaliste de ne pas en tenir compte. Mais nul déterminisme ne doit interdire d'opérer les bifurcations, les infléchissements et les ajustements nécessaires. Le développement est l'objet par excellence de l'économie politique. En l'occurrence, la voie chinoise me semble, à maints égards, une voie à méditer. Elle a su conjuguer de façon pertinente et originale les objectifs essentiels du développement dans une combinatoire raisonnable et pragmatique pilotée par l'Etat, donnant sa place au marché, tout en le tenant dans sa place. Les performances économiques qui font d'elle aujourd'hui une puissance planétaire ne se sont pas faites au détriment d'une protection sociale tout aussi inclusive. La Chine n'a jamais rompu avec la planification stratégique qui lui permet de reconfigurer le développement en opérant la transition écologique à grande échelle.

Qu'aurait pu être la contribution de Abdelaziz Belal au débat actuel sur le «nouveau modèle du développement marocain» ? Faisons du contrefactuel pour tenter de trouver une "réponse" dans ses deux livres fondamentaux : *L'investissement au Maroc* (1968) et *Développement et facteurs non économiques* (1980). Le premier livre définit une «théorie générale du développement» : investissement matériel dans les fondamentaux économiques (infrastructures de base, industrialisation, développement agricole, modernisation de l'artisanat) à partir d'un taux suffisant d'épargne nationale et d'un niveau optimal de consommation de masse.

Le processus strictement économique du développement implique, d'une part, une articulation structurelle de l'agriculture et de l'industrie, et de l'autre des relations organiques d'échange entre les industries lourdes (section de production des biens d'équipement) et les industries légères (section de production des biens de consommation).

Ce sont les dynamiques internes, la diversification et la sophistication du système productif national, la convergence des politiques publiques et des stratégies privées nationales qui favorisent l'insertion active dans le régime international et contribuent à améliorer les conditions d'attraction des investissements directs étrangers et non l'inverse.

La perspective institutionnaliste, en creux dans *l'investissement*, occupe une place centrale dans *Développement et facteurs non-économiques* dans la mesure où l'investissement institutionnel et culturel, on dit aujourd'hui investissement immatériel, sont les «facteurs non économiques» du développement humain et inclusif : «le développement, tel que nous l'entendons, au sens d'un processus cumulatif socialement maîtrisé et continu de croissance des forces productives, englobant l'ensemble de l'économie et de la population, à la suite de mutations structurelles profondes permettant la mise au jour de forces et de mécanismes internes d'accumulation et de progrès, n'est pas possible sans l'élimination des blocages sociaux, politiques et idéologiques qui l'entravent (…). Ce qui signifie, en bref, la réalisation d'un processus de libération nationale authentique et de révolution sociale profonde dans les structures socio-économiques, les rapports sociaux et les valeurs idéologiques et culturelles- et sa consolidation persévérante à travers le temps» (Belal, 1980, p. 98).

Le design d'une «stratégie souhaitable du développement» doit s'articuler autour de la «nécessité et possibilité d'un taux élevé d'accumulation» est de nature à engendrer un «processus de progression géométrique par réinvestissement continu du capital récupéré». Une telle «accumulation de départ» ouvrant la «voie à la croissance auto-entretenue» assigne un rôle secondaire à l'aide étrangère.

Le chapitre 4 intitulé «Transformation des structures et maximisation des effets multiplicatifs de l'investissement» se décline comme un programme structural : transformation des rapports externes et internes de l'économie et de la société, création d'une organisation économique et sociale d'un type nouveau, c'est-à-dire en mesure d'assurer à la fois la diffusion du progrès, l'harmonisation nécessaire de la centralisation et de la décentralisation, de la discipline et de la libre initiative et, *last but not least*, la conciliation des impératifs d'efficacité économique et de justice sociale.

6. Privé, public, commun

La campagne de boycott de trois produits (lait, essence, eau minérale) que le Maroc a connue en 2018 jette une lumière neuve sur la dualité économique privé/public. Cette dualité renvoie à des intérêts correspondant à des rationalités (logiques, stratégies) différentes et, d'un point de vue qui n'est pas le mien, contradictoires, exclusives l'une de l'autre : rationalité individuelle *versus* rationalité collective, logique marchande *versus* logique non marchande, stratégies de court terme *versus* stratégies de long terme, principe d'efficacité et de performance *versus* principe de justice et d'équité, etc.

Il s'agit de deux approches qui ont de tout temps tiraillé la discipline économique et qui se donnent à voir notamment dans la sous-discipline «économie du développement» pour des raisons tenant à la dimension normative, pas seulement morale et éthique, mais (de mon point de vue) radicalement politique. Certes, le développement doit prendre appui

sur un diagnostic objectif, empirique, stratégique de la réalité, mais ce qui compte le plus c'est le prescriptif, c'est-à-dire les politiques de développement à concevoir, les stratégies à élaborer, les dispositifs à mettre en œuvre. L'économie du développement a pour objet, outre comprendre les goulots d'étranglement, de transformer les situations de sous-développement et d'involution en dynamiques de progrès, de bien-être et d'émancipation pour l'ensemble de la population.

J'ai participé le 27 Avril 2018 à une «audition» organisée par le Conseil économique, social et environnemental sur le rôle que peut jouer le foncier dans le développement. En l'occurrence, on peut distinguer deux approches :

- Une première approche libérale considère le foncier comme un frein au développement (CGEM, Banque mondiale) car, outre les contraintes réglementaires, l'absence d'une politique de réserves foncières efficace constitue un frein à l'accès au foncier (plus de que 40% des entreprises marocaines contre 9% en Roumanie et 7% en Turquie), diminution de la réserve des terrains de l'Etat dans les zones urbaines et réduction de l'offre de terrains industriels destinés à l'investissement. Selon cette approche, le foncier industriel est un instrument efficace pour attirer plus d'IDE (cas de la Chine) et la fiscalité foncière peut jouer un rôle important dans la régulation du marché, la mobilité des terres et la lutte contre les comportements spéculatifs. Mais l'instauration des prix de référence pour les transactions foncières est vue plutôt comme une limite à la liberté des marchés et fait du foncier un «secteur administré».
- Une seconde approche met l'accent sur les effets pervers de la liberté du marché foncier : la rente et la spéculation. Il y a lieu de rappeler que, pour Ricardo (1817), la rente est liée à la pression démographique : on met en vente des terres de moins en moins fertiles dont l'exploitation demande plus de travail et de capital. C'est la «loi des rendements décroissants». Les propriétaires des bonnes terres perçoivent ainsi une «rente différentielle». Dès lors, ce n'est pas la rente foncière, en soi, qui pose problème. C'est plutôt lorsqu'elle se cale sur la spéculation immobilière que les externalités se révèlent irrémédiablement négatives : investir dans des biens ou des actifs immobiliers pour les revendre ultérieurement en vue de réaliser une plus-value. Dans la pratique ce sont des décisions publiques (zonage d'un périmètre, réalisation de route ou réseau de transport en commun, amélioration de la desserte ferroviaire, attribution discrétionnaire de marché public ou de permis de construire) ou privées (installation d'une entreprise créant des emplois), entraînant des variations de valeurs prévisibles, qui sont à l'origine de la spéculation. Au Maroc, liée à la rareté des terrains ouverts à l'urbanisation, la spéculation immobilière prend de plus en plus d'ampleur, le seuil de 35.000 dirhams le mètre carré de terrain ayant été franchi ces dernières années dans certaines zones de Casablanca, Rabat ou Marrakech.

De manière plus générale, la théorie des «biens publics» tend à privilégier un système productif où les externalités positives (accès à l'énergie par exemple) l'emportent sur les externalités négatives (pollution) et la politique publique a pour objectif l'optimisation du bien-être collectif généré par les entreprises. D'où la nécessité de repenser les relations entre les sphères «biens publics» / «biens privés» dans une perspective incorporant la sphère des «biens communs».

Les «communs» désignent des ressources matérielles et immatérielles dans divers secteurs appartenant à la communauté (air, eau, foncier, forêts, santé, éducation, savoirs, numérique, logiciels, espaces sociaux). Force est de constater, aujourd'hui, que sous l'effet de la mondialisation libérale les biens communs ont tendance (une tendance lourde) à être soustraits à la collectivité, cédés au privé, commercialisés. C'est Elinor Ostrom (2010) qui, contrairement à l'hypothèse de surexploitation des ressources communes ou «tragédie des communs» (Hardin, 1968), a montré que les formes de propriété et de gestion collective sont essentielles dans les économies d'aujourd'hui au même titre que le marché, les entreprises ou le secteur public. Le marché et l'État ne sont pas les seules formes possibles de coordination et d'organisation économique et sociale. Il existe des situations où l'auto-gouvernance (laisser les individus s'arranger entre eux et organiser par eux-mêmes leurs relations) est plus efficace que le recours à l'intervention publique ou le recours au marché.

Trois perspectives se dessinent en termes de développement :

(i) repenser les droits de propriété sur la base de la variété et/ou l'hybridation des formes de propriété (public/privé/commun);

(ii) dans la mesure où les communs concernent des systèmes de petite taille, prendre en compte le changement d'échelle (du local au régional puis au national);

(iii) élaborer un dispositif permettant d'articuler les trois niveaux : le commun (la collectivité), le public (l'Etat) et le privé (le marché).

L'argumentaire du séminaire suggère que l'approche en termes de terroir permet de repenser les territoires ruraux, au-delà du mode de développement de l'agriculture capitaliste intensive, comme un «nouveau modèle de développement pour les zones défavorisées» (M. Berriane). A cette interrogation, s'ajoute une autre relative aux conditions d'une «valorisation par le terroir des patrimoines et savoirs locaux» (G. Michon). Concept porteur, «le terroir se caractérise par sa pluralité» (G. Lazarev) et, pris dans le cadre du Plan Maroc vert, il pourrait préfigurer un «nouvel ordre agraire» (M. Aït Kadi). *Last but not least*, on se posera la question pertinente : «le retour du terroir est-il la fin du dualisme agraire?» (M. Naciri). Ces interrogations stimulantes ont en susciter d'autres au cours du débat.

Références bibliographiques

Akerlof G., (1970). «The Market for "Lemons": Quality Uncertainty and the Market Mechanism». Quarterly Journal of Economics, vol. 84, n°3, pp. 488-500.

Belal Abdelaziz, (1968). *L'investissement au Maroc (1912-1964)*. Editions Mouton, Paris.

Belal Abdelaziz, (1980). *Développement et facteurs non économiques*. SMER, Rabat.

Borges J.L., (1999). *Œuvres complètes*. Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade,

Carroll L., (1989). *Oeuvres,* tome 2, Laffont, Paris, p. 15-16

Cournot Antoine-Augustin, (1838). *Recherche sur les principes mathématiques de la théorie des richesses*. Hachette, Paris.

Hardin Garrett, (1968). *La tragédie des communs*. Presses universitaires de France, Paris.

Kaldor N., (1957). «*A Model of Economic Growth*», *The Economic Journal*, vol. 67, nº268.

Kuhn T., (1970). *La structure des révolutions scientifiques*. Flammarion, Paris.

Ostrom E., (2010). *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action.* De Boeck.

Perroux F., (1981). *Pour une philosophie du nouveau développement*, Éd. Aubier-Montaigne, Presses de l'UNESCO, Paris.

Rodrik D., (2017). *Peut-on faire confiance aux économistes ? Réussites et échecs de la science économique.* Editions Deboeck Supérieur.

Spence M., (1973). «Job Market Signaling». *Quarterly Journal of Economics*, 87 (3).

Stiglitz J., (1987). «The Causes and Consequences of the Dependence of Quality on Price». *Journal of Economic Litterature*, 25.

Ricardo D., (1817). *On the Principe of Political Economy and Taxation*, London

Chapitre 2

Le terroir, la pluralité d'un concept porteur

Grigori LAZAREV

Introduction

Le concept de terroir est une notion plurielle. L'excellent ouvrage qui est présenté au cours de ce séminaire n'échappe pas à cette compréhension. Autant l'introduction de Mohamed Berriane et Geneviève Michon que le premier chapitre de Mohamed Aderghal et Romain Simenel, montrent bien cette pluralité, tant dans la définition large du concept, reprise dans l'introduction, que dans la perspective historique développée dans le premier chapitre. Mon propos se situe dans un même contexte conceptuel mais il s'en détache par certaines des conclusions que, par expérience, j'en ai tirées et que j'en tire encore aujourd'hui.

La recherche qui nous est proposée aujourd'hui, dans l'ouvrage sur les terroirs, met en avant le questionnement sur un nouveau modèle de développement fondé sur la valorisation de produits, de services, de savoir-faire, de ressources paysagères, associés à des potentiels et des identités locales. L'ouvrage montre que ces options de développement concernent principalement les arrière-pays, que les conditions géographiques ont séparés des modèles de développement agricole et rural qui ont prévalu dans les régions agricoles atlantiques ainsi que dans les grands périmètres d'irrigation. L'une des idées fortes, bien soulignée par Mohamed Naciri, est celle d'une «nouvelle inversion des arrière-pays».

Sans mettre en cause, au contraire, les politiques actuelles, ainsi que les expériences convaincantes du Maroc pour donner un nouveau sens économique et social aux potentialités locales des arrière-pays, je voudrais revenir à la dimension spatiale des terroirs et montrer ce que celle-ci signifie en termes de défis futurs. Certes la dimension spatiale est implicite dans les politiques de terroirs actuelles, puisque l'essence même de

ces politiques est de se rattacher au «local». Mais en regard d'un autre questionnement, celui de la gestion durable des environnements, nous devons nous pencher autrement sur l'existence de cette réalité spatiale. Ce thème est brièvement évoqué dans la conclusion de l'ouvrage mais, pour de nombreuses raisons, il mérite d'être commenté plus en profondeur.

1. Sur la plurifonctionnalité de la notion de terroir

Le terme *terroir* a, dans le langage français courant, le sens d'une référence identitaire propre à un espace qui se différencie des autres. On parle d'accent de terroir, de produits de terroir. Pour les agronomes, ce terme a un sens précis, celui d'un espace de sols ayant une aptitude pour une production particulière; on l'emploie surtout pour caractériser les terres aptes à une production viticole bien identifiée. Les géographes l'ont employé dans le même sens jusqu'à ce que deux d'entre eux, les géographes Sautter et Pélissier, l'utilisent pour caractériser l'espace cultivé des villages africains.

Dans les années 1970, en effet, Sautter et Pélissier en généralisèrent l'usage en entreprenant, avec d'autres géographes africanistes, un *Atlas des terroirs villageois de l'Afrique de l'Ouest.* Le terme fut, peu de temps après, repris par les agences françaises de développement pour désigner une approche de développement fondée sur la prise en compte de tout l'espace agraire cultivé par une communauté donnée. Cette approche, qui se voulait participative, souhaitait s'opposer aux approches sectorielles des projets centrés sur les seules cultures de rente. Cette initiative rencontra une forte adhésion et devint le thème central d'une *politique de développement des terroirs villageois.* Les nombreux projets qui y furent associés eurent des résultats très variables mais ils contribuèrent à imposer le terme de *terroir* pour désigner l'espace agraire occupé par une communauté. L'enseignement, surtout celui délivré à Montpellier, lui donna une consécration académique. L'auteur de cette communication fut associé à ces politiques et y contribua par des approches méthodologiques originales.

Dans le même temps, le terme fut abondamment employé en France pour qualifier des produits caractéristiques d'un lieu d'origine privilégié. Ce fut le départ de la flambée commerciale des «produits de terroir». Au cours des années, cette image de marque est devenue le support d'une branche bien identifiée des politiques de production agricole et agro-alimentaire. C'est sous cette forme que le modèle est entré dans la politique agricole du Maroc, y constituant une branche, de plus en plus soutenue par les mesures de labellisation. Aujourd'hui, le terme tend aussi à s'appliquer, de façon assez imprécise, aux activités qui caractérisent une personnalité régionale ou locale bien identifiée.

Un collectif de chercheurs, dont les travaux ont été publiés par l'organisation Planète Terroir, s'est attaché, en 2014, à mieux comprendre la signification plurielle du concept de terroir. Comme l'ouvrage qui nous est présenté aujourd'hui, il a repris la définition donnée, en 2005, par le travail collectif de l'INRA-INAO-UNESCO : «*Un terroir est* ***un espace géographique délimité défini à partir d'une communauté humaine*** *qui construit au cours de son histoire un ensemble de traits culturels distinctifs, de savoirs et de pratiques, fondés sur un système d'interactions entre le milieu naturel et les facteurs humains. Les savoir-faire mis en jeu révèlent une originalité, confèrent une typicité et permettent une reconnaissance pour les produits ou services originaires de cet espace et donc pour les hommes qui y vivent. Les terroirs sont des espaces vivants et innovants qui ne peuvent être assimilés à la seule tradition*».

Le collectif Planète Terroir s'est donnée pour tâche d'examiner les angles multiples sous lesquels le concept de terroir est employé par des disciplines diverses. Il a ainsi successivement, analysé le terroir du géographe, un objet de longs débats au cours de l'histoire de la discipline géographique. Puis, le terroir de l'agronome, montrant que sa compréhension allait de la parcelle au territoire. Il a pris ensuite en considération la typicité des produits de terroir, récemment appropriée par la technologie agroalimentaire. Il montre, également, que le «terroir» est aussi devenu un nouvel objet d'étude pour les sciences économiques et sociales. Selon le collectif, le «terroir» doit aussi être compris comme un système productif et culturel local ainsi que comme un lieu de mobilisation au service du projet des acteurs.

Ses interrogations ont conduit le collectif de chercheurs à considérer que la notion de terroir devait se comprendre comme un concept multi-référentiel, nécessairement associé à des approches pluridisciplinaires. Dans ses aspects pluriels, le terroir doit être pris comme un concept opératoire pour la recherche-développement et la formation au sein des territoires.

«*Le terroir est de toute évidence une réalité qu'il n'est possible d'objectiver, ou, à tout le moins, de rendre intelligible que par une approche systémique, pluridisciplinaire et multi-référentielle. Seule une lecture plurielle du terroir sous différents angles, impliquant autant de regards spécifiques et de langages, appropriés aux descriptions requises, en fonction de systèmes de référence distincts, supposés, reconnus explicitement non réductibles les uns aux autres, peut permettre de l'ériger en concept opératoire pour l'action*».

2. Le terroir au Maroc comme espace géographique délimité et défini à partir d'une communauté humaine

Depuis quelques années, le terme de terroir est de plus en plus employé au Maroc dans son sens, de «territoire villageois». L'usage en a été fait dans de nombreuses études et projets, et elle est aussi entrée, avec ce sens, dans le vocabulaire des géographes marocains. Cette définition du «territoire villageois» n'est pas en accord avec le vocabulaire géographique classique qui désigne souvent ce territoire par le vieux mot de «finage»[19]. Il n'en reste

19- C'est l'usage qu'en fait J. Le Coz dans sa thèse sur le Rharb, Fellah et colons. Etude géographique, 1965. L'auteur décrit les territoires des communautés agraires en utilisant le terme ancien de «finage»

pas moins que le terme «terroir» s'impose de plus en plus pour le remplacer. Le terme «*terroir*», compris dans ce sens, n'a pas d'équivalent en anglais, langue qui, cependant, commence à utiliser le mot français.

Cette signification territoriale, quelle que soit son exactitude sémantique, prend aujourd'hui une importance nouvelle dans les politiques de restauration des ressources naturelles. L'expérience a en effet appris que de telles restaurations ne pouvaient pas être conduites sans une participation forte des communautés d'usagers. Cette expérience a aussi montré que la clé de cette participation était de s'adapter aux droits d'usage coutumiers des communautés concernées[20]. La question méthodologique s'est donc déplacée vers la problématique de la reconnaissance de ces droits. La question est d'autant plus importante que ces droits coutumiers sont ignorés par les autorités qui exercent une tutelle sur quasiment toutes les ressources naturelles. Une expérience méthodologique démontre qu'il est possible de reconnaître et cartographier ces droits avec la collaboration d'une population locale. Je l'évoque brièvement pour illustrer cet aspect de ma présentation.

3. Terroirs et gestion durable de l'environnement des arrière-pays de montagne

La gestion durable des espaces montagnards est, dans le contexte d'une prévisible aridification, une condition impérative pour une adaptation durable des régions agricoles les plus productives, plaines, plateaux et grands périmètres d'irrigation, situées en aval des montagnes. C'est en effet d'une bonne gestion des ressources naturelles des montagnes que dépendent la régulation des flux hydriques qui alimentent les barrages et les nappes phréatiques, le contrôle de l'érosion des terres et une meilleure infiltration des eaux de pluie, la limitation de l'envasement des barrages, un meilleur contrôle des inondations. La bonne réponse serait de restaurer, tant qu'il existe une résilience suffisante, le couvert et les sols de la biomasse végétale, celle des parcours naturels, des forêts pastorales et des terres agricoles. Les usagers actuels de ces ressources sont les principaux fauteurs de la dégradation. Le défi serait de les reconvertir en acteurs proactifs de l'adaptation au changement climatique.

Les usagers des ressources des montagnes sont essentiellement de petits agro-éleveurs. Ceux-ci représentent plus de 90% des exploitations de ces régions et ils occupent la quasi-totalité des terres agricoles (à la différence des régions aval, où, si elles sont majoritaires en nombre, les petites exploitations familiales n'occupent qu'une faible fraction des terres agricoles, celles-ci étant contrôlées par les grandes exploitations). Les agro-éleveurs des montagnes utilisent en outre toutes les ressources pastorales fournies par les parcours et par les forêts pastorales. La restauration de la biomasse végétale et une gestion des terres limitant l'érosion, ne sont cependant possibles qu'avec une participation active des usagers actuels et que par leur reconversion à des modes de gestion durable, le plus souvent inspirés des modes de gestion traditionnels, aujourd'hui abandonnés.

Les droits coutumiers des usagers se réfèrent aux droits d'usage que les communautés agraires (les douars) exercent traditionnellement sur le territoire de leur village (généralement limité par ceux des douars adjacents) et sur des parcours extérieurs partagés avec d'autres communautés. Ces droits coutumiers reflètent une réalité sociale qui est ignorée par

20- Voir à ce sujet les travaux d'Elinor Ostrom, prix Nobel d'économie en 2012

l'exercice de la tutelle étatique. Une nouvelle approche de ces problèmes serait décisive pour une bonne gestion des espaces montagnards. Cette nouvelle politique passerait nécessairement par une gouvernance impliquant les communautés agraires qui, si elles ont souvent perdu l'efficacité de leur organisation ancienne, n'en constituent pas moins la base de la trame sociale de toutes les communes territoriales de ces régions. Dans une perspective à long terme de l'adaptation de l'agriculture nationale au changement climatique, ce serait aux communautés de petits agro-éleveurs que reviendrait l'immense tâche d'assurer la durabilité des agricultures des régions productives situées en aval des montagnes.

Ce serait une sorte d'inversion des idées bien établies, sur les régions, habituellement considérées comme marginales : ce seraient en effet elles qui deviendraient la clé de la durabilité à long terme du Maroc, autrefois dit «utile». Je retrouve, là et sous une autre forme, cette inversion des assignations territoriales que mentionne Mohamed Naciri dans l'introduction de l'ouvrage sur les *terroirs* (Berriane et Michon, dir, 2016).

La carte qui suit montre la dépendance des régions avales des eaux générées principalement dans les montagnes. Les oasis des pays présahariens en dépendent également. Les régions de montagne sont indiquées par la teinte ocrée

Figure 1 : Carte des irrigations au Maroc

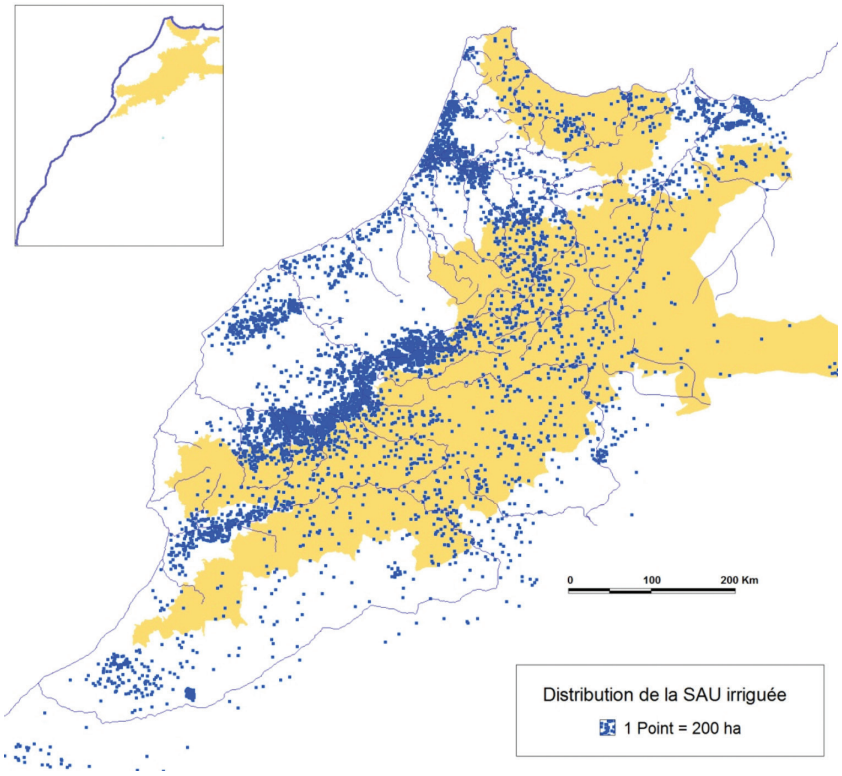

Source : Laouina (2020)
Les superficies les plus importantes sont en aval des montagnes (figurées en orangé).

4. La reconnaissance des terroirs des arrière-pays de montagne

La démarche fondatrice pour une responsabilisation des usagers des ressources agro-pastorales des montagnes dans une perspective de gestion durable de ces ressources est, sans nul doute, celle de la reconnaissance du territoire des communautés existantes. Ces territoires n'existent pas formellement. Seules les communes territoriales qui, chacune, rassemblent une trame sociale de communautés, qualifiées de «douars», sont juridiquement délimitées. Les douars ne sont que des points qui permettent la localisation des populations rurales pour les activités administratives du Ministère de l'Intérieur et des autres ministères ou, encore lors des recensements. Il est frappant, cependant, de constater que, chaque fois qu'un projet, promu par une institution de développement ou par des ONG, internationales ou locales, s'efforce d'atteindre le niveau rapproché du «local», il n'a pas d'autre choix que d'agir dans le cadre social des douars, dont les territoires n'existent pourtant pas juridiquement.

Les territoires des «douars», se définissent comme des *terroirs* au sens de ***référence spatiale d'une communauté,*** comme l'entend la formulation globale qui a été donnée au concept dans l'introduction de l'ouvrage[21] qui nous est présenté aujourd'hui («*Un terroir est* ***un espace géographique délimité défini à partir d'une communauté humaine*** *qui construit au cours de son histoire un ensemble de traits culturels distinctifs, de savoirs et de pratiques*»). Ces *terroirs* sont bien connus des membres des communautés. Leurs limites sont, généralement, celles des douars contigus. Les membres des communautés en ont, tous, une carte «mentale». Mais cette carte «mentale» est ignorée des agents représentant le droit formel (le Service des Terres collectives au Ministère de l'Intérieur, l'administration des Forêts, le Ministère de l'Agriculture). Elle est également ignorée de tous les agents de développement qui interviennent à cette échelle,

Il est bien évident que pour entrer dans des processus de gestion alternative des territoires des communautés, on doit pouvoir disposer d'un instrument permettant un dialogue entre ces communautés et les pouvoirs publics. Cet instrument devrait être celui d'une cartographie susceptible de traduire la carte mentale en une carte géo-référencée représentant les droits d'usage de chaque communauté. Aucune méthodologie n'a, jusqu'à très récemment été expérimentée pour établir de telles cartes au Maroc. Ce n'est qu'en juillet 2017 qu'un test a pu être conduit dans un village de la province de Taroudannt, dans le cadre d'un projet visant à «*articuler les communautés et les communes rurales comme actrices d'une gouvernance foncière innovante pour une transition agro-écologique, dans quatre communes du massif du Siroua*». Ce projet fait l'objet d'un soutien financier de l'AFD et de l'appui logistique d'un consortium d'ONG françaises et marocaines.

Les images qui suivent montrent la phase initiale, celle de la représentation schématique des catégories spatiales de la «carte mentale» et son aboutissement, la carte géo-référencée du terroir après son traitement cartographique.

21- Berriane et Michon (dir) (2016), option citée

Figure 2 : Localisation schématique des différentes composantes géographiques du terroir

La localisation schématique concerne les différentes composantes géographiques du terroir (les *quartiers toponymiques* ou *idghar,* en berbère local). Ces quartiers, ainsi que leurs caractéristiques (type d'occupation, caractères biophysiques, droits lignagers - les *ighs* - sur les *idghar*). Ces caractéristiques ont été auparavant identifiées en établissant des inventaires faisant appel à la mémorisation de la carte mentale des informateurs locaux. La localisation schématique consiste en un report des unités du terroir, en les plaçant les unes par rapport aux autres.

Figure 3 : La carte géo-référencée du terroir après son traitement cartographique

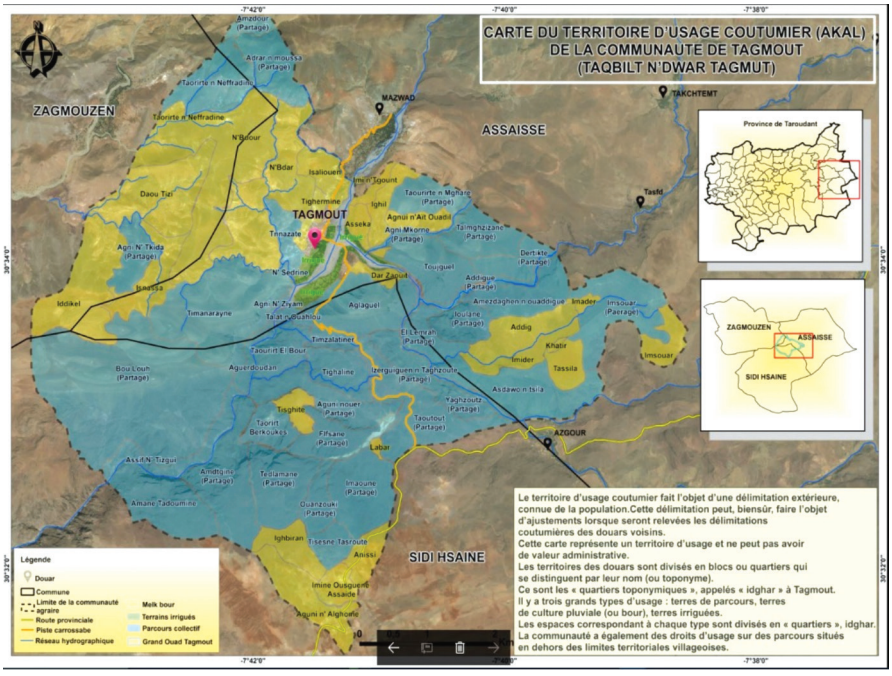

Les limites de chaque quartier toponymique (*idghar*) sont identifiées, par les informateurs locaux, par un repérage sur images Google en 3D. Cette carte montre les limites du terroir du douar de Tagmout. En bleu, les quartiers de parcours, en jaune, les quartiers de culture pluviale (*bour*), en vert, les zones irriguées. D'autres cartes montrent les caractéristiques des pâturages, la pédologie des terres de culture *bour,* les droits des lignages dans les différents *idghar.* Une carte agrandie représente les quartiers en zone irriguée.

5. Le terroir, un concept porteur

Le «terroir» dans ses significations plurielles, apparaît ainsi comme un concept porteur. L'ouvrage sur les terroirs en montre les potentialités jusqu'à proposer un nouveau modèle de développement. Les réflexions sur la gestion durable de l'environnement et sur le rôle décisif des montagnes pour assurer un futur aux régions de l'aval, mettent en évidence le rôle attendu des communautés des montagnes pour remédier à la dégradation des ressources naturelles et aux disfonctionnements de la régulation hydrique. Le *terroir,* comme espace géographique d'une communauté humaine, constitue le socle des politiques environnementales possibles.

Ces approches ouvrent largement sur de nouvelles perspectives économiques, celles des produits et services typiques des localisations, mais aussi celles d'un renouveau de l'élevage extensif susceptible de valoriser les immenses potentialités des ressources pastorales et sylvo-pastorales des milieux montagnards restaurés (et qui occuperont un espace beaucoup plus étendu avec le changement climatique).

Le recours opérationnel aux approches de *terroir,* qu'il s'agisse de produits et de culture locale, ou bien de participation à la gestion environnementale des territoires, doit être, dans tous les cas, associé à des politiques novatrices, en particulier en ce qui concerne la reconnaissance des droits territoriaux des communautés, trame sociale des communes rurales ainsi que de nouvelles formes de gouvernance locale.

La force du concept de *terroir* est de redonner leur place aux identités locales et d'en faire le vecteur de nouvelles forces de progrès.

Références bibliographiques

Brunet P., (1995). «Le terroir. Fin ou renouveau d'une notion». In *Terroirs et territoire*. Pp.7-10.

Philippe P., M. Capitaine, F. Gautier-Pélissier, Y. Michelin, Ph. Jeanneaux, F. Fort, A. Javelle, P. Moity-Maïzi, F. Leriche, G. Brunschwig, S. Fournier, P. Lapeyronie et É. Josien, (2014). *Le terroir, un concept pour l'action dans le développement des territoires,* Collectif Planète terroirs- ATED-Terre et Culture[22]. Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement, Volume 14 Numéro 1, 20 pages. Mis en ligne le 20 mai 2014

22- Les auteurs sont, pour la plupart, des chercheurs de Sup. Agro. de Montpellier et de l'INRA. La bibliographie contient 67 références.

Conseil Général du Développement Agricole (2009). *Atlas et l'Agriculture (sur CD Rom) et publication «Pour une territorialisation de l'Agriculture au Maroc (Auteurs A. Laouina et G. Lazarev, sous la direction de M. Ait Kadi, Président du CGDA)*

Flutet et al. (2007). *Terroir, pour une définition opérationnelle au service du développement durable.*in *Les terroirs, caractérisation, développement territorial et gouvernance,* Actes du Colloque international sur les terroirs, Aix en Provence, mai 2007.

Laouina A., (2020). «Gestion durable des terres en montagne et réduction des risques en aval, le cas marocain». Publications de l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer (ARSOM)

Lazarev G., (1993). *Pour un écodéveloppement participatif,* UNCDF, L'Harmattan. Paris. *Sur les terroirs et l'espace rural,* pp. 91 à 112.

Lazarev G. et Arab M., (2002). *Développement local et communautés rurales, Approches et instruments pour une dynamique de concertation.* Karthala Paris 2002, 365 pages

Lazarev G., (2008). *Territoires et développement rural en Méditerranée. Étude régionale CIHEAM/Plan Bleu pour la Commission Méditerranéenne de Développement Durable (consultable en ligne sur le site du Plan Bleu)*. Etude condensée in MEDITERRA. 2008 *(Publication annuelle du CIHEAM, Paris*)

Lazarev G., (2004). *La gestion participative des terroirs de montagne au Maroc, condition d'une maîtrise de la «production d'eau»* Séminaire CEMAGREF «Echanges méditerranéens sur l'eau, la forêt et le développement» Aix en Provence 20-21 septembre 2004

Le Coz J., (1965). *Le Rharb, Fellahs et colons. Etude de géographie*.

Meynier A., (1958). *Les paysages agraires*. Paris, Armand Colin

NATIONS UNIES, (2005). *Millenium Ecosystem Assessment*, *Global Assessment Reports*; Volume 1: *Current State & Trend*s; Volume 2: *Scenarios*; Volume 3: *Policy respons*es. Island Press, Washington D.C.

OSTROM, E., (1990). *Governing the commons - The evolution of institutions for collective action (political economy of institutions and decisions*), Cambridge University Press.

OSTROM, E., (2010). *Gouvernance des Biens communs. Pour une nouvelle Approche des Ressources naturelles*. Éditions De Boeck Université, Bruxelles, 301 p.

Sautter G. et Pelissier F., (1954). *Pour un Atlas des terroirs africains,* Revue *L'Homme,* Vol. 4, p. 56-72.

Chapitre 3

La territorialisation de l'agriculture. Le nouvel ordre agraire du Plan Maroc Vert

Mohamed AIT KADI

Introduction

La territorialisation est l'un des leviers stratégiques du développement agricole et rural. Elle est une politique «carrefour» où se rencontrent et interagissent la plupart des politiques susceptibles d'influencer le développement de l'agriculture. La territorialisation est en effet incontournable pour garantir la valorisation de la diversité des potentiels et pour maximiser la compétitivité des productions. Elle est essentielle pour valoriser la diversité des capacités des agriculteurs et celles des populations rurales. Elle est nécessaire pour assurer la durabilité de l'environnement. Elle se place surtout au croisement des politiques de filières et des initiatives décentralisées des acteurs et elle commande donc largement les améliorations dans la chaîne des valeurs ajoutées qui pourront résulter de ce croisement.

La situation objective de l'agriculture et du monde rural et les défis posés par son contexte intérieur et extérieur ont imposé d'effectuer un tournant stratégique marqué par un changement de fond, une nouvelle révolution verte, qui vise à inscrire l'agriculture marocaine dans une spirale vertueuse de progrès inclusif et durable. C'est ainsi qu'une nouvelle stratégie agricole à l'horizon 2020 a été formulée et mise en œuvre depuis 2008. Sa dénomination, le Plan Maroc Vert, ré exprime tout l'espoir que le pays place dans le développement agricole.

Le Plan Maroc Vert prend en compte les opportunités qu'offre la diversité des territoires et les options que celle-ci donne pour répondre aux demandes nouvelles du marché national et mondial. Mais ce plan est en même temps soucieux de promouvoir une double durabilité, celle des conditions de vie des populations rurales et celle de l'environnement, base évidente du potentiel de production (voir encadré 1).

L'approche holistique et pragmatique adoptée par le Plan Maroc Vert pour la territorialisation de l'agriculture reflète l'engagement politique pour la mise en œuvre de la «Régionalisation Avancée» en contribuant à l'émergence de leaders et entrepreneurs locaux, en stimulant des partenariats contractuels avec les acteurs et en encourageant de nouvelles formes de gouvernance territoriale. Des dispositifs institutionnels et financiers innovants ont été mis en place pour favoriser la convergence.

Encadré 1 : Le Plan Maroc Vert

Le Plan Maroc Vert vise 4 objectifs fondamentaux. Il s'agit (1) d'imprimer au secteur agricole une dynamique d'évolution harmonieuse, équilibrée et évolutive qui tienne compte de ses spécificités; (2) d'exploiter les marges de progrès et de valoriser au mieux les potentialités; (3) de faire face aux nouveaux enjeux en préservant les équilibres économiques, sociaux et environnementaux et (4) d'accompagner la profonde mutation que connaît le système agroalimentaire mondial.

Pour réaliser ces objectifs le Plan Maroc Vert repose sur 6 lignes stratégiques :

- La première exprime une conviction que l'agriculture peut et doit être le principal moteur de croissance de l'économie nationale avec des impacts conséquents en termes de croissance du PIB, de création d'emplois, de développement des exportations et de lutte contre la pauvreté. Cela exige qu'un réel volontarisme s'affirme en termes d'objectifs et de moyens.
- La seconde met en avant le principe d'une agriculture pour tous, sans exclusive, adaptée à chaque type de territoire et à chaque type d'acteurs. Ce principe rompt avec l'image simplifiée d'une agriculture duale opposant un secteur moderne à un secteur social «traditionnel» et considère plutôt l'agriculture comme étant plurielle et dans laquelle tous les territoires et tous les agriculteurs auront trouvé une place dans un ensemble national valorisant au mieux leurs opportunités et leurs potentialités respectives.
- La troisième ligne stratégique est celle de surmonter les contraintes de faiblesse du tissu d'acteurs et de fragmentation des structures foncières en développant des modèles d'agrégation innovants inspirés par les exemples qui ont fait leurs preuves aussi bien à l'international qu'au Maroc.
- La quatrième consiste à favoriser la croissance du secteur agricole à partir d'un progrès massif des investissements. Il est vital de déclencher une vague d'investissements réalisés par de nouveaux investisseurs nationaux et internationaux autour de projets d'agrégations gagnant-gagnant, grâce à une Offre Maroc spécifique et adaptée.
- Dans cette perspective, la cinquième ligne stratégique repose sur une «approche transactionnelle» qui met en œuvre d'une façon concrète sur le terrain des grappes de 1000 à 1500 projets définis sur la base d'un modèle économique ciblé en renforçant le processus de partenariat public-privé engagé sur les terres du domaine privé de l'Etat par des partenariats de 2ème génération en mobilisant le réservoir foncier dont dispose le pays.
- Enfin, la sixième ligne stratégique est celle d'exploiter ce don de la nature qui permet au Maroc de produire une large gamme de produits avec des avantages comparatifs avérés et un savoir-faire reconnu.

Pour réaliser cette transition, le Plan Maroc Vert repose sur deux piliers. Le premier pilier porte sur une dynamisation de pôles de haute valeur ajoutée et de haute productivité tant dans les productions agricoles que dans les industries agroalimentaires. Le second pilier vise un développement solidaire de la petite agriculture. Ces deux piliers sont sous tendus par un bloc de réformes structurelles.

Le développement accéléré de l'agriculture à forte valeur ajoutée et à forte productivité envisagé dans le premier pilier est assuré à travers la création volontariste de pôles de développement agricoles et agroalimentaires à travers le déclenchement d'une nouvelle vague d'investissement massif autour de nouveaux acteurs à forte capacité managériale. Il appelle également à la rationalisation des structures de l'industrie et à la mutualisation des moyens autour de Groupements d'intérêts économiques (GIE) privés et de groupements interprofessionnels. Pour cela, «l'Offre Maroc» consiste en un partenariat «gagnant-gagnant» sur la base de contrats clairement définis en amont par filières et par acteurs.

L'effort essentiel dans le cadre du second pilier porte sur la modernisation solidaire de la petite agriculture à travers l'amélioration de la productivité et l'appui à la reconversion vers des secteurs de production porteurs. L'ambition est celle du développement de systèmes locaux d'entreprenariats dynamiques qui valorisent les atouts des territoires, permettent un meilleur accès aux marchés (locaux, nationaux et internationaux) et s'inscrivent dans des filières rémunératrices. Le Maroc qui a relevé le défi du million d'hectares irrigués devrait relever un nouveau défi, celui de transformer un million d'exploitations agricoles en un million d'entreprises agricoles. Cela contribuera à éliminer la pauvreté à la racine et permettra de maintenir l'équilibre urbain-rural du pays et d'éviter de ce fait, les impasses de transition.

Enfin les réformes structurelles portent sur la politique foncière, la politique de l'eau et le développement de plateformes agro-techniques régionales. Ces réformes concernent également les institutions et la gouvernance du secteur dans son ensemble à travers notamment la création d'une Agence de Développement Agricole. Cette agence est chargée (1) de veiller à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie agricole; (2) d'assurer l'interface avec les investisseurs privés ou sociaux et (3) d'impulser les modèles d'agrégation sur le terrain, gérer leur mise en œuvre et assurer l'intermédiation entre les différents partenaires (Figure 1).

Figure 1 : Le Plan Maroc Vert

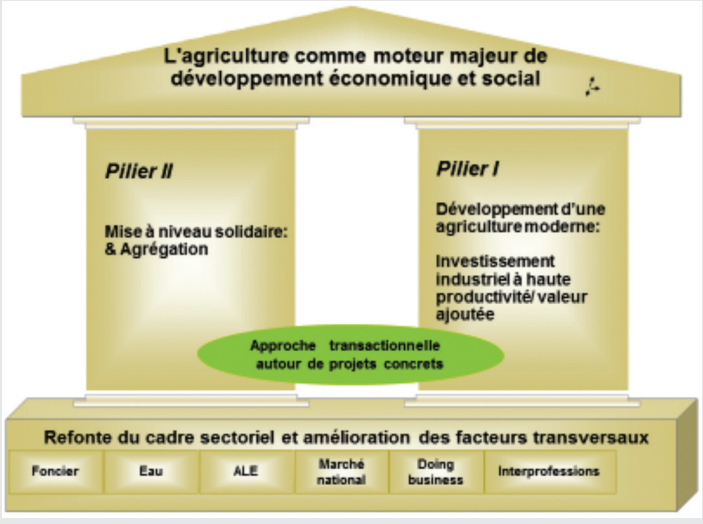

Source : Ministère de l'Agriculture, Avril 2008

1. La territorialisation au carrefour des politiques agricoles

La territorialisation est au carrefour des politiques agricoles. Parce qu'elle se propose de tenir compte des systèmes agro écologiques et des possibilités différenciées des diverses régions agricoles du pays, elle apporte un outil pour développer la compétitivité des territoires et ainsi placer l'agriculture dans les meilleures conditions pour répondre aux demandes des marchés intérieurs et extérieurs. Parce qu'elle implique nécessairement la prise en compte des interactions de l'agriculture avec toutes les composantes des milieux naturels, elle répond aux nécessités de la durabilité et de la préservation du patrimoine environnemental. Parce qu'elle se fonde sur les relations qui existent entre les agriculteurs et les espaces qu'ils utilisent ainsi que sur les modalités de répartition de la terre, elle crée de nouvelles bases pour différencier les politiques agricoles selon les types d'exploitations et selon les caractéristiques plurielles de la ruralité. Enfin, parce qu'elle s'inscrit dans la logique politique de la décentralisation, la territorialisation dessine de nouveaux champs d'action pour faire émerger des porteurs de projets, stimuler les partenariats contractuels, régionaux ou locaux, et dynamiser de nouvelles formes de gouvernance territoriale. Mais si la territorialisation émerge comme une «politique des territoires», elle n'est pas, pour autant, distincte des autres politiques qui interviennent dans l'agriculture. Bien conçue, elle constitue, en effet, le nécessaire complément des politiques de produits et des politiques de filières.

La territorialisation de l'agriculture a toujours été présente en arrière-plan des politiques agricoles du Maroc. Déjà, le Code des Investissements Agricoles, promulgué en 1969, a pris en compte cette dimension territoriale en privilégiant un effort de développement coordonné et concentré dans des zones géographiques bien délimitées que sont les neuf grands périmètres irrigués. Les Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole ont été créés à cette fin. Cette approche a été étendue, par la suite, aux zones d'agriculture pluviale (bour) avec la promulgation de la loi 33-94 qui a permis la mise en œuvre d'une cinquantaine de projets de mise en valeur en bour (PMVB) dans une trentaine de provinces. Elle a été par la suite consolidée à travers la mise en œuvre d'une nouvelle génération de projets de développement rural intégré centrés sur des activités économiques motrices qui tiennent comptent des spécificités de chaque terroir. Il s'agit, à titre d'exemple :

- Du programme de développement rural intégré centré sur la gestion des ressources naturelles dans les provinces du Nord ;
- Du programme de développement rural intégré centré sur la petite et moyenne hydraulique portant sur 45.500 ha répartis dans une douzaine de provinces ;
- Du programme de développement rural intégré centré sur la mise en valeur en bour dont l'objectif principal est l'amélioration des systèmes de production agricole et pastorale accompagnée d'un renforcement des infrastructures rurales et d'actions de développement local.

A cela s'ajoute la préparation de plateformes d'action qui permettent l'opérationnalisation du développement rural intégré sur des espaces territoriaux plus larges dont, en particulier,

le Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification, les Réserves de Biosphère des Oasis du Sud et de l'Arganeraie dans le cadre du programme de l'UNESCO sur l'Homme et la Biosphère.

La problématique de la territorialisation fut reposée avec force au début des années 2000. La Stratégie 2020 de Développement Rural, puis les documents produits à l'occasion du Colloque National de l'Agriculture (juillet 2000) montrèrent que cette approche constituait une dimension incontournable des politiques agricoles. Ces travaux marquèrent le renouvellement des questionnements sur la thématique territoriale. Cette thématique est depuis réinscrite dans les priorités politiques du développement agricole et rural.

2. Les échelles de territorialisation

Comment territorialiser l'agriculture ? Les réflexions engagées sur cette thématique montrent que la territorialisation a des sens multiples selon l'objectif politique que l'on recherche. Elle se décline à des échelles différentes et implique une pluralité de niveaux d'action. La territorialisation est une façon de faire de la politique en tenant compte fondamentalement des acteurs et des espaces dans lesquels ils vivent et déploient leurs activités économiques. Elle est donc multiforme et on doit accepter l'idée qu'il existe plusieurs *échelles territoriales.*

L'agriculture est tout d'abord déterminée par les conditions naturelles, par la répartition des sols, des ressources en eau, des aires climatiques, par les systèmes de production qui en dépendent. Les premières échelles territoriales prennent en compte ces données qu'impose la géographie en reconnaissant l'importance des grands ensembles agro-écologiques du pays (Figure 2) et en y distinguant aussi des «régions agricoles» plus compactes et relevant, chacune, d'une problématique de développement comparable. Ces régions agricoles, à l'intérieur des ensembles agro écologiques*,* ont été dénommées, dans l'Atlas de l'Agriculture élaboré par «Le Conseil Général du Développement Agricole», Unités Territoriales de l'Agriculture (UTA) (Figure 3). Elles constituent, en fait, des unités spécifiques sur la base desquelles se dessinent les données de la compétitivité territoriale de l'agriculture. La description de ces deux niveaux de territorialisation de l'agriculture, ainsi que leur cartographie et leur quantification constituent la grande nouveauté de l'Atlas de l'Agriculture élaboré en 2009 et dédié à la territorialisation. Ce découpage en «UTA» a été fait sur la base d'un consensus d'experts, d'agronomes, de géographes et de chercheurs de différentes disciplines.

Cependant, les acteurs inscrivent leur action à d'autres échelles territoriales. Leurs activités s'organisent en effet dans le cadre de structures administratives ou socio-politiques qui dessinent elles-mêmes d'autres niveaux de territorialisation. La première de ces échelles est celle des Régions qui constituent désormais le niveau fondateur de la décentralisation.

Figure 2 : Ensembles agro-écologiques

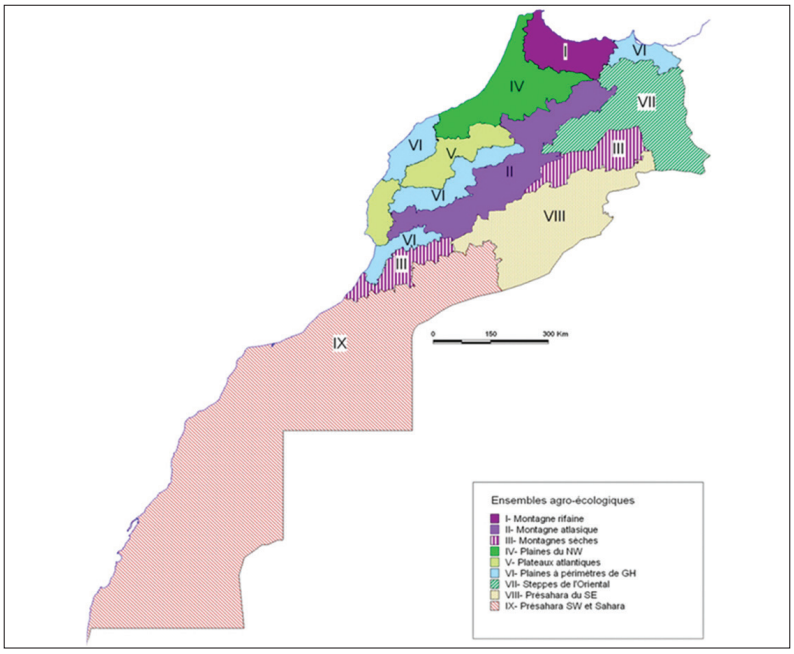

Source : Atlas de l'Agriculture, CGDA, 2009

Figure 3 : Unités Territoriales d'Agriculture

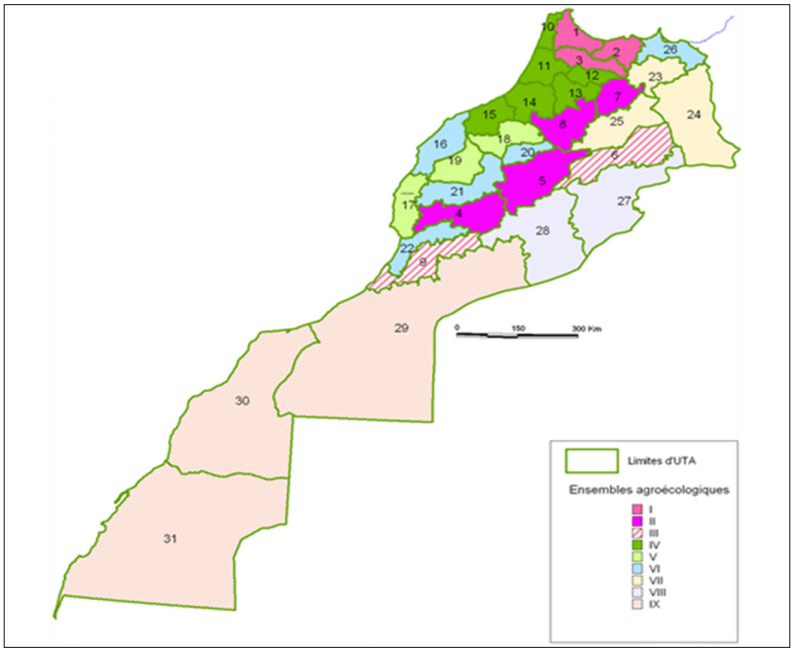

Source : Atlas de l'Agriculture, CGDA, 2009

L'Atlas de l'Agriculture montre comment les Unités Territoriales de l'Agriculture se répartissent dans les Régions. Il apporte ainsi aux décideurs régionaux les données nécessaires pour mieux connaître le secteur agricole et pour mieux identifier les priorités. C'est, par contre, à des échelles beaucoup plus proches de leurs activités que les producteurs agricoles prennent des décisions et interagissent. La Stratégie 2020 de Développement Rural identifie le niveau de plus grande convergence de leur organisation économique comme étant celui de la petite région agricole. C'est à ce niveau en effet que l'agriculture peut le mieux s'articuler avec les services amont et aval et qu'elle peut entrer en réseau avec les villes qui polarisent ses activités. C'est aussi à ce niveau que les agriculteurs et leurs organisations professionnelles peuvent le mieux s'intégrer aux systèmes de financement, de commercialisation et à l'agro-industrie. La petite région agricole correspond le plus souvent au niveau d'un centre d'urbanisation intermédiaire (Cercle administratif). L'Atlas de l'Agriculture ouvre des pistes pour explorer ce niveau de territorialisation de l'agriculture et du développement rural et pour en faire la base du «développement territorial». Il prend également en compte l'échelle des «douars» et des aires pastorales. Cette échelle semble en effet constituer un niveau privilégié pour mieux gérer l'environnement dans le cadre de contrats de terroir, en particulier dans les très nombreuses régions du Maroc où les ressources utilisées de façon collective, parcours, forêts, eaux, sont importantes.

Construire un nouvel ordre agraire

L'agriculture marocaine a longtemps souffert d'un profond dualisme qui oppose une agriculture moderne à une agriculture familiale, souvent dite "traditionnell''. Ce modèle a contribué à une vision appauvrie du développement agricole, inhibant largement un potentiel d'innovation fondé sur la richesse de la diversité, sur la mobilisation des acteurs et sur l'adaptation aux opportunités de marché. Il a ainsi marginalisé la petite exploitation agricole. (Figure 4).

Figure 4 : Structures Foncières (Recensement Général de l'Agriculture, 1996)

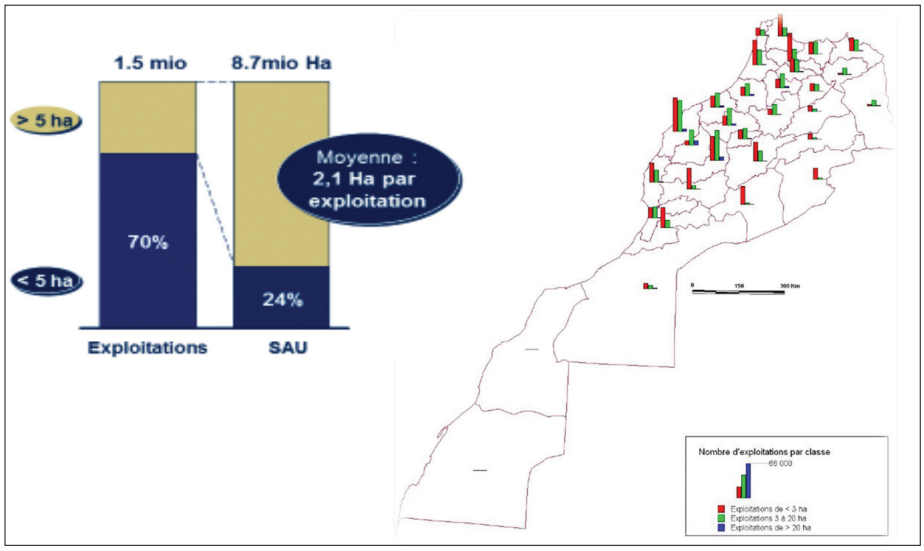

Source : Atlas de l'Agriculture, CGDA, 2009

Le Plan Maroc Vert, s'est inscrit en rupture totale avec ce modèle d'intervention qui a dominé l'agriculture nationale depuis des décennies. Il se fonde sur le principe d'une agriculture pour tous, sans exclusive, adaptée à chaque type de territoires et à chaque type d'agriculteurs. L'agriculture y est donc considérée comme une agriculture plurielle dans laquelle tous les territoires et tous les agriculteurs auront trouvé une place dans un ensemble national valorisant au mieux leurs opportunités et leurs potentialités respectives. Ce principe a conduit à porter une grande attention à l'agriculture familiale dans les zones de montagnes, des oasis, et des plaines et plateaux du semi-aride, puisque celles-ci représentent ensemble les 2/3 de la surface agricole du pays, 35% de la superficie irriguée, 70% des exploitations et 80% de la population agricole.

Dans cette perspective, la pleine intégration de la petite agriculture familiale dans la modernisation et l'économie de marché est un impératif incontournable. La conversion d'une majorité des petites exploitations en petites entreprises, bien organisées en structures professionnelles, est l'une des bases principales d'un nouvel ordre agraire. Ce nouvel ordre agraire ne devrait refléter qu'une seule agriculture, performante et bien intégrée au marché, mais dont les composantes se différencieraient selon la taille des exploitations, leurs choix de production, leur localisation géographique. D'autres pays, la France, l'Italie et l'Espagne, par exemple, ont montré que cette diversité au sein d'une même agriculture était non seulement possible mais qu'elle était une condition pour valoriser la diversité des potentialités, celle des ressources humaines et celle des accès aux marchés.

Le Plan Maroc Vert est aussi une stratégie tournée vers les acteurs et les opérateurs dont l'implication dans la dynamique du changement voulu et partagé a pour corollaire une redéfinition du rôle de l'Etat. Son fondement est celui du partenariat entre la puissance publique et des acteurs organisés et responsables. L'Etat aide, avec ses moyens institutionnels, techniques et financiers, ceux qui portent des projets de développement à différents niveaux de l'exploitation agricole, du groupement ou de la coopérative, de la filière, des interprofessions. Il leur propose, à cet effet, des partenariats sous une forme contractuelle. Son rôle est de créer un environnement porteur. Des mesures, comme celles qui, par exemple, ont réformé les chambres d'agriculture, facilité des mécanismes d'agrégation et d'associations coopératives autonomes, favorisé l'intégration dans les filières, doivent être lues comme une rupture profonde avec un passé dominé par la présence et le contrôle de l'État. Cette rupture stratégique a jeté les bases d'une agriculture pour tous, celle d'une agriculture responsable et sans exclusive.

La territorialisation du Plan Maroc Vert

Le Plan Maroc Vert a amplement reconnu que l'une des richesses du pays était celle de sa diversité territoriale. Ses programmes de soutien ont, de ce fait, été le reflet de propositions, souvent novatrices, qui ont émergé des initiatives locales. Elles ont fréquemment fait apparaître des potentialités et des niches de développement qui avaient été largement ignorées dans le passé.

Le Plan Maroc Vert est mis en œuvre au triple niveau national, régional et local :

- L'échelle nationale est celle de la définition des grandes orientations, du cadrage des modalités de mise en œuvre, de la préparation des lois et textes d'application,

de la mobilisation des partenaires internationaux et nationaux, de l'élaboration des contrats programmes de niveau national et de l'évaluation des politiques ;

- L'échelle régionale est celle de la planification territoriale pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie, en cohérence à la fois avec les spécificités territoriales et avec les orientations fixées au niveau national. Elle a aussi vocation de l'impulsion et de la coordination des activités des niveaux provinciaux et locaux. Les Plans Agricoles Régionaux (PAR) tiennent compte des spécificités régionales et se proposent de valoriser les potentialités des territoires de chaque région dans un contexte de compétitivité territoriale. Ces « PAR » sont, en quelque sorte, des feuilles de route qui interpellent l'adhésion et l'accompagnement des autres opérateurs du développement rural ;
- L'échelle provinciale et locale est celle de l'intermédiation avec les acteurs locaux et de l'action concrète de mise en œuvre sur le terrain. Le niveau provincial et local contribue en outre à la programmation régionale et au suivi et évaluation. Plus spécifiquement, le Pilier II du Plan Maroc Vert recommande des approches territoriales à des échelles rapprochées des producteurs. Sa philosophie repose sur l'organisation des petits agriculteurs, les approches participatives, la valorisation des vocations territoriales et sur le développement de filières articulant les productions les mieux adaptées localement aux structures de transformation, de conditionnement et de commercialisation. Les projets du Pilier II s'inscrivent dans le cadre des Plans Régionaux du développement agricole. De nombreux projets ont été réalisés et ont dynamisé la promotion de la production des petits agriculteurs et leur insertion dans des filières. L'expérience montre cependant que des progrès et des adaptations sont nécessaires.

Mais cette dimension territoriale du Plan Maroc Vert a en même temps démontré que, dans une très grande partie du Maroc, notamment dans les zones de montagne et les zones oasiennes et de l'arganeraie, le développement de l'agriculture ne pouvait se faire qu'en synergie avec le développement rural. L'agriculture s'inscrit dans des systèmes qui lui sont propres mais elle est nécessairement en interaction avec tous les programmes qui concourent au développement humain des populations rurales. De ce fait, deux stratégies complémentaires et spécifiques à ces zones ont été élaborées et mise en œuvre en synergie avec le Plan Maroc Vert.

Ainsi, la stratégie de développement des zones de montagne et celle de développement des zones oasiennes et de l'arganeraie ont donné plus d'importance à la dimension de développement rural. Ces zones disposent d'un capital naturel, culturel et humain encore largement sous-valorisé. Le constat est celui du très faible niveau de développement humain. Elles sont confrontées à un retard de développement et à un manque de compétitivité. Réussir le développement durable dans ces zones c'est d'abord reconnaître l'impératif d'une approche novatrice et globale aux problèmes spécifiques de ce vaste ensemble. Il s'agit de mettre en œuvre une approche ciblée et volontariste permettant à la fois d'améliorer les conditions de vie des populations, de valoriser les ressources territoriales pour créer de la richesse et des emplois et de préserver les ressources naturelles base de l'économie agricole et pastorale.

Ces deux stratégies se sont données comme objectif de rendre les territoires plus attractifs, plus compétitifs et plus préservés. La priorité est donc d'agir sur trois fronts celui d'une mise à niveau sociale par la promotion de minima sociaux et de services universels ; celui d'une dynamisation économique durable des structures de production au moyen de portefeuilles de projets générateurs de revenus et celui de la préservation des ressources naturelles et de la bonne gestion de l'environnement.

La synergie avec le Plan Maroc Vert est forte. La valorisation touristique et des ressources minières est un autre axe du développement proposé. La stratégie de développement des zones oasiennes a apporté une innovation en créant le statut de «zone de dynamisation rurale» qui permet un appui particulier à des territoires en retard de développement mais disposant d'un potentiel à exploiter.

Les deux stratégies se fondent sur cinq principes directeurs :

- L'adoption d'une approche intégrée tenant compte de l'ensemble des stratégies sectorielles pour bénéficier des synergies entre les politiques publiques;
- Une prise en compte des mutations institutionnelles liées à la régionalisation avancée;
- Un déploiement s'appuyant sur une démarche participative avec une forte implication de la population locale;
- Une mise en œuvre basée sur des contrat-programmes concrets et précisant clairement les jalons clés et les responsabilités de chaque partie prenante;
- Une mise en œuvre s'appuyant sur un système de suivi rigoureux.

Elles interpellent tous les acteurs pour qu'ils adoptent une nouvelle pratique d'action rendant effective la cohérence territoriale et interministérielle et mobilisant toutes les synergies. Leur mise en œuvre a donné une impulsion décisive à un développement raisonné et durable de ces zones à écologie fragile avec des retombées importantes sur le PIB territorial, les revenus des populations et l'éradication de la pauvreté.

La valorisation des produits de terroirs

Le Plan Maroc vert a accordé une importance particulière au développement des produits de terroir. Ces derniers constituent une alternative prometteuse pour un développement local, viable et durable des zones surtout celles oasiennes et montagnardes à écologie fragile. Le but étant de faciliter leur production, leur commercialisation, de renforcer leur protection et de permettre aux petits agriculteurs d'en tirer le meilleur profit.

Cet intérêt émane aussi des potentialités réelles du pays en matière d'écosystèmes propices, de biodiversité variée et de savoir-faire dans ce domaine. Il est également motivé par la demande croissante en ce type de produits, sur les marchés nationaux et internationaux, par des consommateurs de plus en plus exigeants en matière de qualité et de sécurité sanitaires des produits, ce qui constitue une opportunité pour l'économie agricole et rurale et un levier non négligeable de développement local durable.

En outre, des tendances comme le développement durable et/ou le commerce équitable, participent au renforcement de l'approche «terroir», pour la valorisation du patrimoine culinaire et alimentaire surtout qu'ils jouent un rôle primordial dans la multifonctionnalité agricole et interviennent comme l'un des facteurs de survie du monde rural.

Le Maroc est un pays qui dispose d'un grand potentiel en «terroirs» grâce à son exceptionnelle diversité et au maintien de fortes traditions. Les marques d'intérêt pour les «terroirs», l'«origine», les «produits de terroirs» et les «approches terroirs» sont perçues comme de nouveaux moteurs possibles d'un développement durable des zones de montagne, oasiennes et d'agriculture pluviale (bour). Chacune des régions du pays regorge d'une diversité de produits qui pourraient générer des opportunités économiques et sociales pour les populations rurales locales.

C'est dans cette perspective qu'une stratégie spécifique et globale a été élaborée et mise en œuvre. Elle vise à développer l'offre existante en produits de terroir, à mettre en place un cadre juridique encourageant et surtout à aider les agriculteurs à promouvoir et à commercialiser leurs productions. Elle s'articule autour de cinq leviers d'intervention prioritaires à différents niveaux de la chaîne de valeurs, à savoir :

- Le développement de la production, à l'amont, et l'encouragement de partenariats d'agrégation équitables;
- La création de plateformes logistiques régionales à proximité des producteurs ;
- L'amélioration de l'accès aux marchés de la distribution moderne au niveau national et à l'international selon le modèle de commerce équitable;
- L'appui aux efforts de labellisation en s'assurant notamment de la reconnaissance des labels et leur bonne lisibilité pour les consommateurs;
- La réalisation de campagnes institutionnelles pour assoir la notoriété des produits de terroir auprès du grand public

Un dispositif d'action a été conçu pour permettre une mise en œuvre efficace de la loi sur les signes de qualité (AOP, IGP et labels). Il permet également l'engagement de la petite agriculture dans une logique de professionnalisation, et le regroupement de l'offre pour atteindre une dimension économique permettant un meilleur accès au marché. Cela a exigé la structuration et la professionnalisation de la «filière produits de terroirs» aux différents niveaux de la chaine de valeur. L'objectif étant de promouvoir activement ces produits de manière à faciliter leur accès aux différents circuits modernes de distribution et de permettre aux producteurs de développer des opportunités de commercialisation au niveau national et international.

La valeur de production de la filière «produits de terroirs» est estimée à plus de quatre milliards de dirhams représentant autant de valeur ajoutée captable localement par les petits agriculteurs.

Conclusion

Il est indéniable que le Plan Maroc Vert a enclenché une dynamique vertueuse aux impacts multiples sur les performances économiques et la transformation structurelle de l'agriculture vers un progrès équitable et durable. Ses impacts sont mesurables par les niveaux élevés de production atteints ces dernières années, les niveaux exceptionnellement élevés du taux de croissance dans le secteur et sa contribution à la croissance économique globale. Tout observateur averti de l'économie nationale ne peut que constater les niveaux de performance atteints dans le secteur et le rôle positif qu'il a joué dans l'économie nationale.

Le déploiement territorial du Plan Maroc Vert a été conçu selon des principes et des modalités d'action qui vont à la rencontre des propositions cardinales de la Régionalisation Avancée. La charte nationale pour la déconcentration administrative définit la Région comme étant l'espace approprié pour la concrétisation de la politique nationale de déconcentration et échelon intermédiaire entre administrations centrales et représentations territoriales. L'objectif est d'atteindre l'efficience, l'efficacité et la convergence nécessaire à la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques au niveau de la Région.

Dans ce contexte, la consolidation des acquis du Plan Maroc Vert appelle à prendre les mesures d'adaptation suivantes :

- Le renforcement des interfaces fonctionnelles entre les différentes échelles territoriales ;
- La promotion d'une déconcentration avancée au travers d'une régionalisation du budget et du Fonds de Développement Agricole;
- Le renforcement du système d'information et de statistiques agricoles à l'échelle régionale, avec des agrégations à toutes les échelles, de la commune à la Région ;
- Le renforcement des capacités des cadres territoriaux et la mise en place, dans les régions de cadres hautement qualifiés;
- La formation d'une nouvelle génération de cadres de proximité qui soient pétris d'une culture de développement et aient la capacité d'aider les collectivités territoriales et les groupements de producteurs à faire émerger des projets et à les exécuter;
- Un nouveau domaine de connaissances devrait faire l'objet d'une recherche, celui portant sur la géographie prospective des agro-écosystèmes et sur les altérations à moyen et long terme qui peuvent résulter du changement climatique. Ces connaissances sont indispensables pour élaborer des stratégies d'anticipation et d'adaptation.

Références bibliographiques

Ait Kadi M., (2017). Ensure sustainable food production systems (SDG2.4), Discussion Starter, UNDESA Consultation, 12 to 13 June 2017, United Nations Headquarters, New York

Ait Kadi M. (2017). «Green Morocco Plan : For a sustainable and inclusive agricultural growth». AFRICA AGRI FORUM March 24, 2017, Nairobi Kenya

Ait Kadi M., (2017). «L'universalité et la pertinence du Plan Maroc Vert comme un nouveau modèle de développement agricole». Forum Crans Montana, 17 mars 2017, Dakhla Maroc

Ait Kadi M., (2015). «Le Plan Maroc Vert, une inspiration pour l'Afrique». AFRICA AGRI FORUM, 26-27 novembre 2015, Abidjan, Cote d'Ivoire

Ait Kadi M., (2008). «Quel modèle économique face au déséquilibre offre-demande des denrées alimentaires ? L'exemple du Plan Maroc Vert». Académie de la Paix, Fuigi, Italie, 20-21 octobre 2008.

Conseil Général du Développement Agricole, (2018). «Impacts des facteurs de production sur la dynamique de la croissance agricole».

Conseil Général du Développement Agricole, (2014). «Stratégie de Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganeraie». In Situation de l'Agriculture Marocaine N° 11.

Conseil Général du Développement Agricole, (2012). «Produits de terroir : une stratégie d'action le long de la chaine de valeur». In Situation de l'Agriculture Marocaine N° 10.

Conseil Général du Développement Agricole, (2000). «La territorialisation de l'Agriculture» Actes du Colloque National de l'Agriculture et du Développement Rural, 19-20 juillet, 2000, Rabat

Conseil Général du Développement Agricole, (2000). «Atlas de l'Agriculture». Actes du Colloque National de l'Agriculture et du Développement Rural, 19-20 juillet, 2000, Rabat

Conseil Général du Développement Agricole, (1999). «Stratégie de Développement Rural, 2020».

Lazarev G., Laouina A, Bouchama, K., (2009). «Atlas de l'Agriculture : Territorialisation» Conseil Général du Développement Agricole.

Chapitre 4

Dualisme agraire et produits de terroir

Mohammed NACIRI

Introduction

La période coloniale a vu l'installation d'exploitations agricoles dans les plaines les plus prometteuses de la rive sud de La Méditerranée. Il en est résulté un double *dualisme agraire et spatial* : une agriculture techniquement avancée pour l'époque, est venue se juxtaposer ou remplacer un système de production traditionnelle, de gestion communautaire. Deux économies, deux sociétés, deux genres d'existences : tels sont les contrastes qui allaient marquer, et marquent encore (est-ce à jamais ?) les zones rurales sud-méditerranéennes depuis plus d'un siècle.

1. Aux fondements de l'échec des tentatives de rénovation rurale

Remontons, même furtivement, l'histoire du dernier siècle. Le système de production colonial était initié par un Etat colonial disposant d'instruments juridiques, d'autorité politique et de protection militaire. Tel est le contexte politique dans lequel s'est développée la colonisation agraire. C'est donc un contexte de domination conquérante qui a créé, par sa seule présence et par son extension au détriment des terres paysannes, le dualisme agraire : agriculture coloniale versus agriculture traditionnelle. L'établissement de ce dualisme dans les paysages comme dans les structures foncières et de production agricole, a été le fait d'un système global et cohérent appuyé par l'administration coloniale, pendant une période d'une quarantaine d'années. Les essais généreux destinés à montrer qu'il est possible d'amorcer la résorption du dualisme agraire ont abouti à un échec. L'opposition acharnée des colons a réduit à néant cette initiative appuyée par des libéraux minoritaires. Les milieux coloniaux craignaient que les financements destinés à la modernisation des ***Secteurs du paysannat*** se fassent au détriment de leurs intérêts fonciers et financiers. Ils ont taxé cette tentative de promouvoir une perspective ouverte sur une modernisation globale de la paysannerie de projet collectiviste.

Une autre volonté politique résultant de l'exercice de la souveraineté nationale, après l'indépendance, aurait pu, depuis plus de soixante ans, parvenir au démantèlement du système duel en vigueur dans les campagnes. L'espoir de parvenir à une transformation significative des procédés techniques de mécanisation des cultures (par l'Opération labour) et de bénéficier de dotations foncières par la «réforme agricole» (distributions de quelques arpents des terres coloniales récupérées), n'a pas tardé à se transformer en totale désillusion.

Il est symptomatique que l'échec des tentatives de réduction du dualisme soit à la fois le fait des autorités coloniales comme celui des responsables politiques après l'indépendance. En effet, la tentative du Projet Sebou de fonder l'aménagement de la plaine du Rharb, dans les années soixante, pour dépasser le dualisme agraire a été également un échec. Il s'agissait d'entreprendre la rénovation de l'agriculture traditionnelle sur la base d'une restructuration foncière (à partir des terres de colonisation) et communautaire (par la reconnaissance du statut juridique du village) en vue de la création des «Associations villageoises de développement». Ce projet a été combattu vigoureusement par le général Oufkir, alors ministre de l'intérieur, qui a mis fin brutalement à la présence de la mission de la FAO, taxant l'équipe internationale ayant travaillé sur le projet de communistes. Or cette organisation des Nations-Unies pour l'agriculture et l'alimentation considérait ce projet comme une initiative phare et une nouvelle manière de promouvoir le développement rural dans les pays du Tiers-Monde entrant dans la phase de décolonisation.

Cette double expérience montre, à l'évidence, que le choix de l'agriculture pour l'exportation et le maintien du dualisme agraire sont de nature éminemment politique. Ils sont intimement liés au modèle de développement en vigueur dont l'échec a été dénoncé par le Roi du Maroc dans l'un de ses derniers discours, adressé au pays il y a quelques années.

D'ailleurs, le désordre actuel du monde agricole est dû en grande partie aux modèles de développement techniciste adoptés dans la majorité des pays «en voie de développement». Les tentatives de modernisation des agricultures du Tiers-Monde ne sont en rien parvenues à atténuer ce *dualisme qui perdure depuis plus d'un siècle dans la plupart des pays d'Afrique.* Car elles ne tiennent pas compte des habitudes, des identités, des mentalités, des contraintes humaines et des conditions naturelles, notamment de la nécessité de préservation des sols et de l'eau. Car, les politiques agricoles sont souvent globalisantes. Elles ne prennent pas en compte la diversité du monde rural et ne savent pas traiter la multiplicité de ses pratiques. La modernisation prônée par l'Etat n'a cessé donc de montrer ses limites.

2. Politiques sectorielles et développement agricole

Depuis l'indépendance, le système d'intervention sur les espaces marginalisés au Maroc, est resté fragmentaire, manquant de cohérence et de projet global ayant pour objectif la lutte contre les manifestations les plus tenaces du dualisme. Car le modèle de développement a été constamment *fondé sur l'action sectorielle* écartant les interventions susceptibles de répondre aux attentes d'ordre sociétal qui pourraient conjuguer étroitement progrès social et évolution moderne de la petite agriculture paysanne. Les acteurs de ce façonnement

agraire, économique et social du monde rural sont connus. Les techniciens de l'agriculture, d'hier et d'aujourd'hui, ont la responsabilité d'avoir perpétué le modèle colonial. Ils sont encore agissants à travers l'adoption de méga-projets de modernisation techniciste de l'agriculture. Ces projets n'ont souvent de retombées que statistiques. Ils ne parviennent pas à avoir d'impacts majeurs sur la pauvreté rurale. Aux contrastes socio-économiques des systèmes de production, s'ajoutent les transformations visibles du paysage rural. Celui-ci se présente, même dans les plaines ayant connu une forte modernisation, comme une immense peau de panthère : des îlots de cultures riches contrastent avec les champs cloisonnés d'une paysannerie travaillant pour de médiocres produits, plus ou moins combinés à un élevage sur de maigres pâturages. En effet, les politiques publiques pour l'amélioration de la production agricole ne sont pas de caractère global. Elles ne parviennent ni à lutter contre les dégradations des ressources naturelles, ni à réduire l'emprise de l'agriculture de subsistance, et encore moins à résorber le dualisme agraire et spatial des espaces périphériques et des marges arides.

Elles ne tiennent pas compte, dans ces marges, de *la logique du système communautaire* basée sur des régulations spatiales, (montagnes-bas-pays) et environnementales, grâce à des aménagements réalisés par la population pour la préservation des ressources en eau et en sol dans des milieux difficiles. Les institutions d'encadrement et les techniques utilisées pour la gestion de l'eau par les populations des oasis sont remarquables à cet égard. Les aménagements hydrauliques réalisés par l'Etat dans les oasis du Dra fournissent un exemple des dysfonctionnements provoqués par l'action techniciste. La mise en œuvre du réseau de canalisation était confiée à des ingénieurs venant de la Bulgarie socialiste et ignorant tout des pratiques paysannes. Ils avaient ainsi surimposé le réseau d'irrigation moderne sur la trame du réseau traditionnel. Le nouvel aménagement avait déclenché l'ensablement des canaux d'irrigation fraîchement construits, ce qui ne se produisait pas par le passé. Car les communautés sont conscientes de la nature de leur système de production à faibles rendements et de ses fragilités. Elles savent s'adapter aux aléas et réalisent leurs aménagements en tenant compte de l'extrême précarité des conditions naturelles. C'est le terroir qui sert de cadre à ce système de gestion géré par la *Jmaâ,* la communauté du village. L'Etat agit sur *une autre échelle* qui ne tient pas compte de la diversité des milieux, de la variété des sols et du caractère spécifique de chaque terroir. La gestion prudente de toutes ces contraintes dans le cadre de l'exploitation paysanne permettait et permet encore, de combiner la gestion sociale de l'organisation de la production et le travail individuel pour la reproduction des ressources nécessaires à une économie familiale d'autosubsistance. Y a-t-il une possibilité de dépassement de ce dilemme ?

3. La marge, pourvoyeuse d'innovations

Les campagnes des paysanneries familiales dans les arrière-pays marginalisés des montagnes et des oasis, connaissent, depuis peu, le vent d'un réel changement. Sommes-nous en train d'assister d'une manière globale à une prise de conscience des changements intervenus depuis deux décennies, en matière de mode de production agricole? Transformation des produits de terroir, d'une part, et nouvel esprit d'initiative des villageois d'autre part pour la maîtrise des facteurs de développement, à leur échelle,

c'est-à-dire celle de leur propre village? Au Maroc deux évolutions significatives peuvent être observées et qui montrent la capacité de *résilience* du monde rural traditionnel.

Le premier signe de ces changements est *l'attitude des communautés à l'égard des structures communales d'encadrement administratif du monde rural, créées par l'Etat au lendemain de l'indépendance***.** Devant la non-reconnaissance de leurs communautés, les populations des marges comblent le hiatus existant entre la *jmaâ,* l'assemblée de la communauté traditionnelle et la *commune rurale administrative.* Des «*associations de développement villageois*» sont créées par les habitants, plus particulièrement en pays de montagne, dans l'intention de bénéficier d'un instrument juridique reconnu par le pouvoir central, en vue d'établir le lien entre *la jmaâ* et la structure nouvelle de la commune administrative. La désignation aux élections communales d'un membre, souvent le président de *l'association du développement villageois* comme candidat, permet à certains villages de capter les ressources de l'Etat, au profit notamment des projets d'infrastructure pour le désenclavement ou pour des équipements de service. Ces initiatives innovantes sont significatives, mais restent encore des pratiques non généralisées à l'ensemble des terroirs du pays.

Le deuxième signe de ces évolutions se manifeste par des changements en cours concernant la *promotion des activités pourvoyeuses de revenus* dans les zones marginales. C'est un phénomène tout récent. L'agriculture familiale offre depuis une vingtaine d'années des produits de terroirs qui commencent à occuper un espace remarqué sur le marché des produits agricoles. Ses produits n'ont cessé de gagner en visibilité, en croissance et en popularité, révélant toute la richesse, la diversité et le dynamisme de ces secteurs innovants. La question qui s'impose est la suivante : sommes-nous entrés dans une période d'évolution progressive présageant de la fin d'un siècle passé de dualisme agraire dans le pays?

Cette émergence des produits de terroirs soulève, en réalité nombre d'interrogations. D'abord quelles *sont les origines* de cette rénovation de la production de petites exploitations paysannes, dans le temps et dans les espaces de marginalité spatiale et sociale des montagnes et des oasis? Est-elle due à des initiatives internes spontanées, ou se produit-elle*, sous des impulsions externes* comme la diffusion dans les arrière-pays, frappés par la marginalité, de gîtes ruraux ou le développement de l'écotourisme? La *demande* a-t-elle nourri *l'offre* de produits ou est-ce l'inverse qui a donné l'impulsion au marché des fruits et légumes issus de terroirs en évolution? Comment la prise en compte de *la nécessité de respecter des normes de qualité* dans le processus de production et du bon conditionnement marchand pour la commercialisation, a-t-elle pu agir sur les mentalités ? Comment un tel comportement a-t-il pu toucher une société d'agriculteurs et d'éleveurs taxés traditionnellement de routine, de négligence et de *fatalisme*?

Les transformations internes de l'exploitation familiale, posent problème, également : comment est-on passé de petites *exploitations pauvres* produisant habituellement pour des *consommateurs pauvres*, aux mêmes exploitations *toujours pauvres* mais produisant des produits de qualité pour *une catégorie de consommateurs aisés voire privilégiés*? Peut-on expliquer cette situation paradoxale par le fait que cette frange de population, encore limitée, qui stimule l'offre, est *attentive à la qualité de son alimentation et à ses*

conséquences sur la santé. Il en est donc résulté une demande de plus en plus forte de produits «bio» se diffusant progressivement par des circuits formels ou informels qui organisent la distribution. Ceci se traduit notamment par la disponibilité, dans certaines villes de «*paniers de biens*» issus de cultures biologiques. La diffusion de ces produits des terroirs et l'augmentation du nombre de leurs consommateurs n'ont-ils pas produit des convergences qui ont fini par donner une impulsion à la production de ces produits bio?

4. Facteurs internes et externes contraignants

Une telle tendance ne concerne pas uniquement le Maroc. La demande des produits bio se généralise partout; elle augmente en France de 6% par an par exemple et se diffuse dans d'autres pays européens. Dans les Hautes Alpes, à Embrun, une «Foire Bio» est organisée début septembre de chaque année depuis vingt ans. En plus des produits de terroir, l'accent a été mis cette année sur les problèmes de l'environnement liés aux forêts, avec conférences, expositions et visites sur le terrain.

La prise de conscience des répercussions de la qualité de l'alimentation sur la santé s'accompagne de plus en plus d'une suspicion, parfois d'un rejet, à l'égard des produits de l'agriculture industrielle. Une demande accrue de produits de terroir due à des changements d'habitudes alimentaires induit un autre type de consommation privilégiant la prise en compte de la protection de la santé grâce aux vertus naturelles des produits de l'agriculture familiale. A défaut d'avoir pu faire sa commission directement chez le producteur, le consommateur porte son choix sur les produits locaux dits aussi produits du pays.

Ces tendances favorables à la consommation des produits de terroir ont-elles acquis une orientation décisive qui favorisera l'extension de la capacité de l'agriculture familiale à faire face à la demande? Cela dépendra des conditions locales de chaque espace de production et de l'évolution de chaque communauté rurale. Au Maroc les paysanneries sont en pleine mutation démographique et culturelle, marquées par le vieillissement de la génération de l'indépendance, la perte en savoir-faire des vieux agriculteurs et le non-transfert générationnel des connaissances en matière d'expériences acquises par les pratiques de l'agriculture traditionnelle dans un milieu précaire. L'émigration des jeunes vers la ville et la perte de repères culturels précieux en matière de capacités d'adaptation aux contraintes de milieux fragiles, constituent également un handicap.

Les progrès qualitatifs et quantitatifs de l'agriculture familiale interviennent aujourd'hui, dans un contexte marqué par une grande complexité qui traduit des incertitudes réelles et une fragilité des progrès acquis. Des facteurs externes dus au changement climatique sur lesquels les petits agriculteurs n'ont pas de prise, ont tendance à aggraver les stigmates de la marginalisation. Et cela malgré les améliorations significatives de la situation de la société rurale en termes de désenclavement, d'électrification et d'équipement de proximité.

Ces facteurs contraignants rendent donc un bouleversement global de la situation du dualisme peu probable. Ils sont d'ordre naturel et socio-économique. Le changement climatique rend l'adaptation à ses conséquences difficiles, en matière de conservation des sols, de pénuries en eaux, de perte de diversité biologique, et d'avancées de la désertification.

5. Un triptyque d'acteurs externes en action dans les zones rurales

Dans quelles circonstances les produits des terroirs commencent à capter l'attention des pouvoirs publics, à faire de leur promotion l'un des aspects nouveaux de leur politique et à susciter, par ailleurs, l'intérêt de la recherche en sciences sociales à l'impact de leur production? La convergence de l'intérêt de ces différents acteurs est à souligner. Ne faut-il pas cependant, se demander, au-delà de l'influence des nouveaux consommateurs, si d'autres acteurs ont également pesé sur ces évolutions. Parmi eux, deux ont stimulé et renforcé les dynamiques en cours : il s'agit d'abord des ***Agences de développement,*** plus particulièrement celle des Provinces sahariennes et à un degré moindre, celle de l'Oriental qui ont entrepris des actions tangibles sur le terrain pour encadrer les agriculteurs dans des associations, pour susciter les vieux réflexes de solidarité et d'entraide. Pour la protection de leurs produits, ces agences ont été attentives aux risques du détournement de leur label. Des précautions ont été prises afin de leur éviter les dérives connues de l'exploitation de l'huile d'argane ou du safran de Taliouine, deux produits phares dont le label a été détourné au profit de structures de commercialisation privées. Elles ont essayé d'organiser des filières pour la commercialisation de ces produits, les rendant ainsi disponibles dans plusieurs villes. L'action des associations pour le développement, émanant de la société civile d'origine urbaine, a eu également un impact positif en matière de promotion de l'agriculture familiale. L'action de Zineb Rahmouni, dans ce domaine est largement reconnue. Elle a étendu ses techniques douces d'amélioration de la production agricole à des communautés du Pré-Rif dont elle a organisé la filière d'écoulement de produits vers la restauration de la ville de Chefchaouen.

Au niveau de l'Etat**, *le pilier II du Plan Maroc Vert*** exprime la volonté publique de reconsidérer l'orientation de la politique agricole pour mieux l'adapter aux conditions particulières des zones marginalisées, en matière d'encadrement et d'investissement. Des financements ont été prévus pour apporter des aides à des territoires oubliés des objectifs des politiques publiques en matière de développement rural.

Il faut cependant remarquer que dans le cas des Agences de développement et de l'action de l'Etat, les progrès enregistrés ne sont pas pérennes. Ils risquent en effet de subir la discontinuité des interventions et l'orientation imprimée à leurs actions qui pose le problème de durabilité de ces actions. Ainsi, le démantèlement, il y a quelques années, de l'Agence du développement des Provinces Sahariennes ne permet pas de savoir si l'effort d'initiatives et de soutiens déployés pendant plus d'une dizaine d'années va se poursuivre ou si les progrès réalisés vont se perdre dans les sables mouvants d'une gestion administrative décourageante pour les producteurs. Il est d'autre part difficile d'apprécier l'impact concret du pilier II sur le terrain; on aurait aimé disposer d'un bilan circonstancié, par commune, par terroir et par filière de l'action du deuxième Pilier du Plan Maroc vert sur les zones marginales pour s'assurer de son efficacité. A-t-il initié une action en profondeur, sensée être marquée par la rupture avec la politique agricole favorable au développement du secteur moderne de production? Les chiffres publiés, de facture macro-économique, ne permettent pas de se rendre compte de la réalité de la mise en œuvre sur le terrain. Ce pilier II du Plan Maroc vert a en effet ouvert l'espoir de voir la politique agricole changer de paradigme et se tourner résolument vers le développement durable de régions entières restées pendant un demi-siècle en marge de l'intérêt des acteurs de la politique agricole, laissant s'approfondir le dualisme agraire.

Les politiques publiques (Pilier II du Plan Maroc vert, agences régionales de développement) destinées à promouvoir ce nouveau «deal» agricole, ne sont pas parvenues, en effet, à assurer une extension significative de ces innovations à l'ensemble des territoires marginaux du pays ; elle n'ont pas réussi à assurer la protection efficace des secteurs innovants menacés par la déterritorialisation et par le piratage de l'identité et la confiscation des labels d'origine de plusieurs produits de terroir performants.

Il faut donc rechercher, au-delà de ce constat, les raisons du décalage permanent entre le domaine de la grande production agricole bénéficiant des appuis publics massifs, matériels et financiers, et une petite agriculture en manque d'encadrement efficace, d'apports en ressources et d'appuis qui lui permettront de sortir de sa marginalité organique, malgré des succès indéniables de certains secteurs de produits de terroir.

L'expérience tunisienne en matière d'aménagement institutionnel pour porter remède aux déséquilibres flagrants entre le littoral modernisé et l'intérieur, laissé pour compte, montre que les populations des zones marginalisées ne comptent pas sur des institutions pourtant élues et donc représentatives, pour corriger les déséquilibres territoriaux entre zones de modernisation et espaces de précarités économique, sociale et politique.

Le peu d'empressement des Tunisiens des régions marginalisées à participer aux dernières élections communales en dit long sur le scepticisme du monde rural vis-à-vis de structures administratives jugées *a priori* peu fiables pour apporter les solutions d'un vrai développement rural.

Dans ce domaine, ***la recherche en sciences humaines et sociales*** n'est pas restée inactive. Sur une initiative de Mohamed Berriane, remontant à 2008, à laquelle se sont joints des collègues chercheurs de l'IRD, l'Institut de recherche et de développement (IRD) a créé un laboratoire mixte international sur «Terroirs Méditerranéens : environnement patrimoine et développement» (MediTer). Des travaux importants ont été publiés à la suite de longues recherches sur le terrain dans des territoires marqués par le syndrome du mal-développement.

Il s'agit de recherches sur les ***arrière-pays*** pour déterminer les conditions de leurs évolutions actuelles, en identifiant l'impact des acteurs privés et publics sur les transformations du monde rural, dans des territoires marginalisés.

Dans la quête du savoir sur ces changements et sur leurs impacts sociaux, économiques et culturels, la recherche a entrepris des enquêtes et des études, en étant attentive aux rapports entre développement et environnement, changements climatiques et protection de la biodiversité. Cette préoccupation pour les nouvelles pratiques de production est motivée par l'importance des progrès réalisés non seulement sur le plan économique, mais également dans le domaine social de revivification des traditions communautaires. La mise en évidence de la créativité, de ces nouveaux producteurs, de leurs dynamismes, de leur engagement dans la revalorisation de leurs produits, notamment dans les marges sahariennes, attire l'attention des acteurs politiques comme des chercheurs. L'engouement de nouveaux consommateurs pour ces nouveaux produits de l'agriculture paysanne, est également un sujet d'action et de réflexion.

Quels sont les défis auxquels sont confrontés les populations des arrière-pays et sur lesquels elles ont peu de prise? Elles sont avant tout confrontées aux problèmes d'environnement, liés aux contraintes qu'exercent les changements climatiques. Les pénuries présentes ou à venir en ressources hydrauliques sont une menace prévisible. Les précautions prises pour une gestion correcte des ressources en eau ne résistent pas à l'appétit insatiable d'entrepreneurs qui assèchent les nappes phréatiques pour des cultures saisonnières comme dans la région de Zagora pour les cultures de la pastèque. La dégradation des sols et les progrès de la désertification sont des retombées des pratiques similaires dans les zones marginales marquées par l'aridité. Ces contraintes sont des réalités présentes contre lesquelles les habitants se sentent démunis, n'ayant pas non plus les moyens adéquats de préservation de l'acquis de leurs aménagements traditionnels.

Grigori Lazarev a apporté la preuve tangible, dans une recherche dans le sud tunisien, de la possibilité pour les structures de base communautaires, de prendre en main leur propre gestion respectueuse des conditions d'exploitation des ressources en eau. En jouant la solidarité dans la gestion de leurs terroirs et en acceptant les règles du consensus et de la négociation pour la résolution des conflits, les habitants parviennent à gérer leurs ressources, dans le cadre de l'autonomie de leurs décisions, en dehors de l'intervention des autorités locales. C'est dans les marges où l'emprise des Etats est moins serrée que les initiatives communautaires semblent mieux pouvoir émerger et se déployer librement. Ceci est également valable pour le Maroc. Grigori Lazarev a ainsi mené, dans la région de Taliouine, une expérience de lecture cartographique de la diversité de leurs terroirs par les habitants en vue d'apprécier les potentialités de leurs sols[23], leur hiérarchie en termes de qualité et les caractéristiques de leurs structures foncières. De ces connaissances sont attendues des améliorations, non seulement des qualités des productions, mais également une pleine conscience de la nécessité d'une gestion sociale adaptée à leurs terroirs, en pleine connaissance de ce que leur convient en termes de gestion mais aussi de prise de conscience de leurs limites. La promotion d'une gestion solidaire de leur patrimoine agricole, conjuguée avec la nécessité d'entraide pour une gestion raisonnée des ressources, apportent aux habitants une nouvelle manière d'agir grâce à un savoir concret et reproductible. Celui-ci dépasse par la vertu de la réflexion et de l'évaluation l'appréciation des pratiques pragmatiques acquises par une longue tradition de gestion traditionnelle.

Ainsi la recherche, de facture académique, comme l'expérience acquise par la recherche participative avec les communautés, peuvent contribuer à l'amélioration de la prise de conscience par les acteurs des politiques publiques de la nécessité de changement de stratégie en matière de développement rural. Ce dernier n'est, en effet, pas uniquement de caractère agricole, mais rural du fait de son action sur la globalité de la société paysanne.

6. Quelles conditions pour la résorption du dualisme?

La question que l'on peut se poser est de savoir si les transformations en cours du monde rural, marquées par la faveur de plus en plus large des produits de terroir, constituent les prémices de la résorption du dualisme. Ce dernier pourrait-il être réduit progressivement

23- Voir chapitre 2 dans ce même ouvrage

grâce à la seule dynamique de la seule production de produits de terroir, et du fait de l'effet cumulatif résultant à la fois de leur expansion réelle et de la prise de conscience de nouveaux consommateurs très sensibilisés à la qualité de leur alimentation? Il est certain que «même si les progrès réalisés ne peuvent pas oblitérer totalement le dualisme, ni dans le domaine de la production agricole, ni et c'est évident, dans la société dans sa globalité», l'espoir de le voir se résorber spontanément demeure très limité.

En effet, les initiatives et les innovations réalisées dans le domaine des produits de terroir ne profitent pas uniquement aux producteurs. La moyenne et la grande distribution détournent à leur profit l'effet innovant de ces produits grâce à la maîtrise des filières de vente et d'écoulement des produits de l'agroalimentaire. En faisant la part belle aux produits de la grande agriculture industrielle, les réseaux de la grande distribution aménagent des rayons pour les produits «bio» pour capter les faveurs des consommateurs. Ils se comportent objectivement comme acteurs de promotion d'un dualisme nouveau genre. Non comme producteurs, mais comme intermédiaires à l'affut des vertus du «bio» comme un élément d'attraction et de communication publicitaire, utilisant les rayons des produits de terroir pour l'écoulement de leurs marchandises provenant de l'agro-industrie. Ils transfèrent ainsi la plus-value en dehors des arrière-pays, et réduisent les chances d'une expansion significative des produits de terroir au profit, d'abord, des espaces marginaux et de leurs habitants.

Les produits des terroirs peuvent-ils donc devenir progressivement un facteur durable d'atténuation du dualisme agraire, encore présent dans les paysages comme dans le système agricole, et peser sur l'évolution de la société rurale?

Je n'ose personnellement le croire, car des facteurs complexes changent la donne, et cela depuis que les effets des changements climatiques se traduisent de plus en plus par des contraintes et des incertitudes grandissantes augmentant la vulnérabilité des systèmes domestiques de production. Les changements affectant les mentalités techniciennes des administrations du développement rural n'évoluent pas rapidement. Si, des exceptions existent, comme ce fonctionnaire du département de l'Agriculture à Chefchaouen qui a préféré aller travailler sur le terrain pour promouvoir l'amélioration des méthodes de fabrication d'un fromage connu dans le massif du Jbala, d'autres responsables chargés de missions semblables pour l'amélioration de l'agriculture familiale se contentent d'une gestion bureaucratique des programmes dont ils ont la charge pour faire la promotion auprès de la petite paysannerie.

7. La sauvegarde du patrimoine, entre culture et agriculture

Ahmed Hajji, ancien directeur de l'Agence du Sud s'est posé une série de questions lors de son intervention à l'Atelier sur les produits des terroirs (Chefchaouen, 2010). Ces interrogations concernent *les rapports entre produits de terroirs et patrimoine culturel et historique et leur imbrication comme un atout.* Il se demande comment faire fructifier la complémentarité avec d'autres secteurs tel que le tourisme, l'écotourisme, le commerce équitable. Il se demande et je le cite «comment améliorer la production, sur le plan de la quantité et de la qualité, la production et les revenus de la population locale, sans mettre en péril la ressource, l'écosystème fragile et l'authenticité du produit, tout en maximisant

la plus-value perçue par les petits producteurs. Comment assurer le réinvestissement et le maintien d'une bonne part de la valeur ajoutée générée par les filières dans l'aire de production?». Il s'interroge également sur les moyens susceptibles d'améliorer la compétitivité des produits, sur les meilleures conditions pour en assurer la distribution. Le ***comment accompagner*** l'initiative des villageois dans le cadre de l'autonomie de leur décision par l'autorité locale, au niveau de l'instance régionale et nationale, le préoccupe également. Voilà donc une vision stratégique du développement des terroirs et de leurs productions pour le bien-être de leurs populations.

Si de telles interrogations ne reçoivent pas de réponses en termes de mise en œuvre sur le terrain, il est difficile de croire à la possibilité de lutter efficacement contre le dualisme qui restera l'obstacle majeur au développement du pays, tant que sa population rurale ne trouvera pas la voie de l'intégration adéquate dans les processus globaux des transformations que connait actuellement le pays.

Aujourd'hui, un même espoir semble renaître, autrement : la généralisation de la prise de conscience des petits agriculteurs de leurs capacités à améliorer leurs productions, est à l'origine d'un nouvel élan : le but est d'assurer la qualité par les soins apportés aux productions des terroirs ainsi qu'à la nécessité, de s'insérer dans des structures associatives et dans des filières, garantissant une commercialisation plus juste et plus efficace. Des circonstances nouvelles d'évolution autorisent cet optimisme, quoique limité, dans le processus de sortie du dualisme. Cependant plusieurs facteurs interviennent pour nuancer cet espoir.

8. Les obstacles à surmonter pour l'atténuation du dualisme

Les politiques publiques dans le domaine du développement rural ne parviennent que très partiellement à lutter efficacement contre les dégradations des ressources naturelles et moins encore à résorber le dualisme agraire et spatial des espaces périphériques et des marges arides.

L'une des raisons principales de cet état de fait est le déficit d'actions qui prennent en compte *la logique du système communautaire* basée sur des régulations spatiales (montagnes-bas pays) et environnementales, grâce à des aménagements réalisés par la population dans des milieux difficiles. Le développement des produits du terroir combiné à l'émergence d'associations de développement villageois semble offrir une alternative. Quelles sont alors les conditions de son aboutissement? L'action de *la société civile* pour la promotion d'une alimentation tenant compte des facteurs favorables à une production répondant à la nécessité d'une bonne alimentation semble décisive dans l'évolution des esprits et des habitudes. A Rabat un *souq al Fellah*, marché du paysan, se tient chaque semaine dans deux lieux différents de la ville. Des paniers de produits de terroir sont livrés également au profit de consommateurs motivés et fidèles. Mais ces initiatives ne sont pas suffisantes. C'est à l'Etat d'exprimer sa volonté d'accorder une priorité au développement des arrières-pays subissant les difficultés d'existence dans les milieux difficiles. Il faudrait par exemple une vision sur l'évolution de l'environnement en montagne. Or, les tentatives faites pour une politique montagnarde spécifique, n'ont jamais abouti. Sans une vision à

long terme, il n'y aura pas de dépassement du dualisme. Cela exige un regard lucide sur les problèmes actuels, sinon la résorption deviendra de plus en plus difficile. L'Etat pourrait s'impliquer concrètement pour un autre développement rural qui tienne compte de la lutte contre la marginalité sociale, tout en organisant la pérennité de la production des produits de terroir dans le cadre d'une politique d'atténuation des conséquences du changement climatique. Peut-on alors espérer que cette agriculture familiale rénovée finira par constituer une alternative au modèle de l'agriculture intensive, prédatrice de ressources en sols et en eau et facteurs de pollution?

La conscience de cette nécessité existe, mais sans continuité en termes de gestion durable des problèmes que soulèvent les transformations que l'on constate du fait des progrès réalisés par le développement des produits du terroir. Une loi concernant la protection légale de l'identité des produits en question, par l'attribution de labels sauvegardant leur identité a été prise dernièrement sur le plan législatif. Il faudra en assurer la stricte application.

La création future des agences régionale de développement dans le cadre de la régionalisation avancée, en voie d'être mise en place, pourrait constituer les conditions de prises en compte par les élites locales de la nécessité d'une proximité plus grande avec les producteurs de la région. Le directeur de la région pourrait être en phase avec la demande venant d'en bas pour harmoniser les actions qui sont prises au niveau central. Des mesures sont envisagées, aussi bien par le Pilier II du Plan Maroc Vert, que pour l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH). Les contraintes foncières créées par le projet d'*agrégation* pour le premier et les difficultés des articulations entre pouvoir du gouverneur, représentant de l'Etat, la commune rurale et le monde associatif, partenaire des actions entreprises, montrent le problème majeur concernant ces deux projets, c'est la mise en œuvre qui en limite la pertinence et l'efficacité. La réalisation de projets adaptés au monde rural reste aléatoire, nécessite une détermination de la société civile et une volonté politique pour une vision nouvelles du modèle du développement, mis en cause par la plus haute autorité de l'Etat. C'est en tournant le dos à des pratiques séculaires en matière de politique agricole que l'on pourrait être en mesure de dépasser les entraves à l'intégration des arrière-pays à l'espace national et dans la société globale du pays.

C'est avec ces efforts que l'on peut lutter contre le dualisme agricole et rural, porter remède à une agriculture de subsistance marquée par le syndrome de la pauvreté rurale et de l'analphabétisme, le tout conjugué à une grave dégradation des ressources naturelles, matérialisée par les perspectives pessimistes sur les disponibilités en eau pour le pays. Si ces défis ne sont pas relevés d'une manière ou d'une autre, le dualisme continuera à avoir de beaux jours devant lui !

Chapitre 5

Les produits de terroir ont-ils rempli leur rôle dans le développement des arrière-pays au Maroc? Un bilan d'étape

Geneviève MICHON

Introduction

Depuis plus d'une dizaine d'années, le Maroc s'est engagé, à travers le pilier II du plan de développement agricole (Plan Maroc Vert : PMV), dans des politiques de soutien à la petite et moyenne agriculture, avec un objectif affirmé de lutte contre la pauvreté et d'amélioration du revenu des exploitants les plus fragiles dans les zones défavorisées ou périphériques. Une partie des projets mis en place concerne le développement accéléré de filières de produits spécifiques de ces territoires, en faisant l'hypothèse que le lien au lieu (le terroir), à son histoire et à sa culture (le patrimoine) peuvent devenir des moteurs de la compétitivité. A l'image de ce qui s'est passé en Europe, où certaines régions ont su inverser des dynamiques de dépopulation et de paupérisation grâce à la valorisation de produits locaux, il s'agit de sortir d'une logique de «handicaps» pour passer à une logique de «valorisation des atouts»[24]. C'est ainsi qu'entre 2009 et 2018, 61 produits ont été labélisés (Royaume du Maroc, 2018) (dont 49 en IGP et 6 en AOP[25]). En termes de business, ces labels sont censés ouvrir des opportunités d'affaires pour les produits concernés et assurer des débouchés à l'export (foires et salons à l'international).

Presque 10 ans après la mise en place des premiers labels et des premiers projets de soutien aux filières de produits spécifiques, et bien qu'il soit encore un peu tôt pour avoir le recul nécessaire à une évaluation fine et objective des effets des labellisations, quel bilan

24- Ces formulations sont empruntées à la note de présentation du 6e séminaire SESAME qui s'est tenu à Marrakech les 17 et 18 octobre 2018 sur le thème «Les enjeux de la montagne : comment y répondre»

25- Indication Géographique Protégée et Appellation d'Origine Contrôlée

peut-on tirer des expériences ? Si les faits sont là, les succès économiques et les avancées sociales avérés, les questions restent nombreuses. Nous en retiendrons les principales :

- La notion de terroir, qui sous-tend ces projets, a-t-elle fait émerger des approches qui permettent de prendre en compte les sociétés locales et les liens d'appropriation tissés, dans la durée, avec les ressources de leur territoire?
- Dans quelle mesure les filières mises en place ont-elles su redistribuer de façon équitable les bénéfices générés le long de la chaîne de valeur?
- Les segments les plus défavorisés des populations locales ont-ils bénéficié d'une capacitation notable?
- Dans quelle mesure ces projets ont-ils permis de freiner des processus de désintégration et d'exclusion déjà à l'œuvre du fait des dynamiques de libéralisation économique ?
- Autrement dit, la valorisation des produits de terroir a-t-elle d'ores et déjà montré qu'elle pouvait, au Maroc, devenir un levier d'un modèle de développement durable, équitable et solidaire en milieu rural ?

En partant des résultats de recherches menées dans le cadre du Laboratoire Mixte international MediTer[26] et du consortium de recherche MedInnLocal[27], et à partir de l'exposé de quelques cas emblématiques, nous proposons ici d'apporter des éléments de réponse à ces questions, en réfléchissant aux facteurs de succès ou de fragilisation de ces projets, ainsi qu'aux risques et aux menaces qu'ils peuvent induire dans les zones fragiles.

1. L'huile d'argan : Une logique de filière qui efface le terroir[28]

L'huile d'argan est produite dans le sud-ouest marocain à partir des fruits d'un arbre endémique au Maroc et très original d'un point de vue botanique, l'arganier[29]. C'est un produit ancré dans son territoire par son histoire reliant profondément nature et culture (Nouaim, 2005). C'est aujourd'hui le produit emblématique des dynamiques de valorisation des terroirs marocains : l'huile d'argan a obtenu en 2009 une IGP qui est non seulement la première IGP marocaine, mais aussi la première IGP décernée à un produit de terroir sur le continent africain.

26- Une partie des résultats des recherches menées par le LMI MediTer (http://www.mediter.ird.fr/) a fait l'objet d'un ouvrage édité en 2016 au Maroc et en France : Berriane M., Michon G., 2016. *Les terroirs au Sud, vers un nouveau modèle ? Une expérience marocaine*, Paris/Rabat, IRD/FLSH. Les deux coordinateurs de cet ouvrage avaient assuré la co-direction du LMI MediTer lors de son premier mandat (2011-2015) durant lequel ont été menées ces recherches.

27- Les recherches menées par ce consortium ont été soutenues par l'Agence Nationale de la Recherche (France) (2013-2019, ANR-12-TMED-0001) ; http://www.mediter.ird.fr/anr-med-inn-local

28- Résultats tirés de nombreuses études conduites dans nos équipes depuis 2007 sur les savoirs locaux liés à la forêt d'arganier, les coopératives et la filière, voir la bibliographie dédiée.

29- L'arganier est un arbre spontané du sud-ouest marocain, géré depuis des siècles par les populations qui en ont divers usages (huile alimentaire et médicinale, fourrage pour le bétail, bois pour le combustible et la construction). La «forêt» d'arganiers est une forêt domestique, profondément transformée par les usages agricoles et pastoraux. Les différents terroirs de l'arganier couvrent, d'Essaouira au nord à Sidi Ifni au sud, environ 800.000 ha.

L'huile d'argan est traditionnellement un produit d'usage domestique (à la fois culinaire, cosmétique et médicinal) profondément lié à la culture des populations gestionnaires des terroirs de forêt d'arganiers. A partir des années 1990, à travers une conjonction d'efforts portés par l'Etat marocain en partenariat avec des universitaires nationaux et des agences de développement internationales, l'huile d'argan a fait l'objet d'un double processus : processus de qualification faisant intervenir l'origine géographique et les caractères distinctifs de l'huile, doublé d'un processus de valorisation sur des marchés nationaux et internationaux dominés par des acteurs extérieurs au territoire. Ces efforts ont permis la construction d'une filière nouvelle, dominée dans un premier temps par un produit dérivé de la tradition (huile d'argan alimentaire) et, très vite, par un produit modifié destiné essentiellement à l'industrie cosmétique. La filière cosmétique génère depuis plus d'une dizaine d'années des bénéfices importants. Ce processus de valorisation s'est doublé de diverses initiatives de protection de l'arganier lui-même, et des savoirs qui lui sont liés (Michon et al., 2016) : parallèlement à l'obtention de l'IGP Argane, l'ensemble des terroirs de l'arganier ont été inclus dans la «Réserve de Biosphère Arganeraie», et les «savoirs et savoir-faire sur l'arganier» ont été inscrits en 2014 sur la liste du patrimoine immatériel de l'Unesco.

Ce triple processus a cependant réduit fortement le lien aux lieux dans leur diversité et dans la spécificité de leurs déclinaisons locales, et effacé tout un pan de savoir-faire locaux (Michon et al., 2011).

L'huile d'argan se déclinait en effet au pluriel, puisque, du nord au sud, on observait une diversité d'huiles très liées aux terroirs de production : traditionnellement fabriquée par les femmes des villages à partir de noix qu'elles allaient récolter sur leurs propres champs, l'huile de chaque terroir se distinguait par un mélange de «variétés» de noix, ainsi que par le tour de main des femmes qui la produisaient. Ces différentes huiles sont devenues «l'huile d'argan», telle qu'elle est définie dans le cahier des charges de l'IGP Argane. Les qualités et l'ancrage auparavant liés aux caractéristiques des lieux et aux savoirs de leurs populations se sont transformés en une distinction unique entre huile alimentaire et huile cosmétique[30], et un rattachement territorial lâche qui couvre sans distinction l'ensemble des 800.000 ha de l'arganeraie. Les savoirs présents dans chaque terroir sur les différentes qualités des «variétés» locales de noix et l'importance de leur assemblage pour la fabrication d'une huile de qualité ont été totalement passés sous silence. Par ailleurs, le succès de l'huile d'argan sur le marché international des cosmétiques et l'arrivée de sociétés privées ont totalement déstructuré les filières locales d'approvisionnement en fruits et en amandons, ainsi que les filières locales de production, même si la présence de coopératives «féminines», témoigne d'une capacité d'organisation autour de la transformation des noix (Romagny, 2010). On a très vite assisté à la mise en place d'un marché des noix d'argan et des amandons dans lequel les liens aux terroirs de l'arganeraie, ainsi qu'à ces connaissances locales sur les qualités des différentes variétés et provenances, s'estompent progressivement (Romagny et al., 2016).

30- La distinction entre huile alimentaire et huile cosmétique tient au fait que, pour l'huile alimentaire, les amandons sont torréfiés (ce qui confère à l'huile une couleur ambrée et un goût de noisette grillée), alors qu'ils sont pressés à froid pour l'huile cosmétique

Planche photos 1 : Autour de l'huile d'argan

© *M. Bounnyit*

© *G. Michon/IRD*

Les savoirs locaux sur la gestion différenciée des arganiers dans les différentes portions des terroirs (arganiers des champs, arganiers des parcours lignagers, arganiers des parcours intertribaux) (Michon et al., 2017) ont eux aussi été totalement ignorés. L'élevage des chèvres (bien connues par leur faculté à grimper dans la couronne des arbres pour aller pâturer les feuilles et les fruits, particularité unique dans ce monde de l'élevage caprin) a été conspué, les chèvres étant accusées de tuer les arbres dans lesquels elles vont pâturer, ce qui a valu le refus du Ministère de l'Agriculture à un projet de certification de la viande de chevreau (Lacombe et Casabianca, 2015).

En focalisant leurs efforts sur l'huile d'argan et sa valorisation commerciale, les développeurs ont créé une filière d'une redoutable efficacité commerciale, mais ils ont effacé non seulement la diversité des terroirs de l'arganier, mais aussi l'effet «panier de biens et de services» qui aurait pu se développer autour du complexe arganier/huile/chevreau. Au niveau territorial et patrimonial, on est ici en face d'un processus qui se contente d'inscrire dans le droit (via l'IGP et les différentes inscriptions UNESCO) un ancrage au niveau du territoire national et une reconnaissance internationale du patrimoine biologique (l'arganier et sa forêt) et immatériel (les savoirs sur l'arganier), mais qui, dans les faits, éloigne le produit de ses terroirs d'origine et des patrimoines cognitifs qui sont à son origine. Ces inscriptions contribuent finalement à son «désancrage», territorial et culturel.

Au niveau de la répartition des bénéfices, des travaux (Lybbert et al, 2002 et 2004), confirmés et repris par la suite (Lybbert et al, 2011), ont «souligné les impacts mitigés du «boom» de l'argan tant en matière d'amélioration des conditions de vie des ménages de l'arganeraie (…). Les ménages qui ont le plus bénéficié de l'essor de la filière sont ceux qui collectent le plus de fruits d'argan et qui peuvent en stocker suffisamment pour les revendre au moment où les prix augmentent» (Romagny et al., 2016). La plus grande partie de la valeur ajoutée du produit se situe dans les dernières étapes de la chaîne de transformation (pressage de l'huile) et au niveau de la commercialisation. Ces étapes se déroulent en dehors du territoire rural de l'arganier : dans les grandes villes de la région (Agadir, Essaouira) ou du pays (Marrakech, Essaouira), ou à l'étranger (France, Japon, Etats Unis). Elles sont, aujourd'hui, essentiellement aux mains d'entreprises privées. Les bénéfices créés par la valorisation de l'huile d'argan échappent donc largement aux producteurs locaux, et en particulier aux femmes rurales, dont la mise en avant a pourtant servi d'argument de vente majeur. «Entre les premiers projets de coopératives dont l'objectif était d'assurer l'*empowerment* des femmes à partir d'une transformation localisée des noix d'argan, respectueuse de la forêt et des savoirs locaux, et l'omniprésence actuelle des producteurs privés, de profonds changements ont eu lieu» (*Ibid)*. En achetant l'huile d'argan, que l'on montre comme le produit du travail des femmes au sein de coopératives entièrement féminines, le consommateur pouvait penser aider à la capacitation des femmes berbères. La réalité est plus amère : les coopératives, confrontées à des sociétés privées devenues hégémoniques, peinent à survivre. Qui plus est, la plupart des coopératives sont des entreprises de camouflage d'entreprises issues de capitaux privés, dirigées par des hommes qui préfèrent payer «à la tâche» des femmes souvent illettrées et socialement en difficulté plutôt que de leur assurer, comme le voudrait la loi, un emploi salarié doublé de protections sociales.

La «valeur ajoutée» de l'IGP Argane est, elle aussi, discutable sur le plan local car l'IGP n'est à ce jour adoptée que par environ 10% des coopératives et par très peu de sociétés privées. Ces dernières privilégient la certification biologique, indispensable pour l'exportation d'huile cosmétique (*Ibid*).

Le produit-phare des terroirs marocains a aujourd'hui toute sa place dans les supermarchés du monde entier. La valeur ajoutée au niveau national est importante. Mais au-delà des maigres bénéfices tirés de l'arrivée de touristes dans les coopératives ou dans les gîtes ruraux, les retombées dans les campagnes se font attendre. Créée en 2011, la fédération interprofessionnelle de l'arganier, la FIMARGANE, réunit tous les acteurs de la filière, mais «n'est pas encore parvenue à limiter les asymétries de pouvoir entre ces différentes catégories d'intervenants et n'a pas pu identifier des leviers d'action efficaces pour limiter l'accaparement des bénéfices par certains acteurs-fournisseurs grossistes de matière première et sociétés privées au détriment d'autres ayants-droit et coopératives féminines» (*Ibid*). Il reste encore du chemin à parcourir pour mettre en œuvre un processus de valorisation véritablement équitable, solidaire et inclusif, respectueux en particulier des habitants de ces territoires qui sont aussi les premiers titulaires de ce patrimoine de l'arganier.

2. Le safran de Taliouine[31]

Le safran est une culture locale et ancienne dans le massif du Siroua (entre Taliouine et Taznakht), intégrée dans le système de polyculture irriguée. C'est aussi un produit à haute valeur, largement exporté au-delà des frontières du Maroc. La région produit environ 3.000 kg de safran (stigmates séchés) par an[32], dont 95% sont destinés à l'export. Ce volume place le Maroc comme quatrième producteur/exportateur sur le plan international. La production emploie une grande partie de la population locale (pour la culture et l'irrigation, la récolte des fleurs et l'émondage des stigmates, qui restent des opérations manuelles) et représente la principale source de revenus pour les familles d'agriculteurs, dans un système agropastoral basé sur l'autosubsistance. Plusieurs études ont montré qu'avant le démarrage du processus de valorisation et de labellisation, le safran était principalement commercialisé dans le circuit informel, les intermédiaires grossistes s'accaparant l'essentiel de la valeur ajoutée. On observait aussi de nombreuses fraudes à la qualité, voire des falsifications totales du produit.

Le processus de spécification du safran a été déclenché bien avant la mise en place du Plan Maroc Vert, par une association de migrants marocains en France (Migration & Développement, M&D, fondée en 1986) désireux de se reconnecter avec leur pays d'origine. M&D a initié le processus de relance de la culture du safran à travers diverses initiatives (Landel, 2014; Oiry Varacca, 2017) :

- Le développement de la production et l'amélioration de sa qualité. Cette première initiative s'est appuyée sur des associations locales pour amener la culture du safran vers une agriculture biologique.

31- Etude tirée des synthèses de nos équipes entre 2007 et 2015, voir bibliographie

32- Selon l'Office Régional de la Mise en Valeur Agricole d'Ouarzazate

- Le regroupement des producteurs en coopératives, ce qui a permis à ces derniers à la fois de mieux faire face aux intermédiaires, d'avoir plus de pouvoir dans la négociation des prix, de mieux mobiliser les subventions, et de bénéficier des conseils techniques, d'améliorer le conditionnement du safran.
- Pour faciliter l'ouverture de la filière au commerce international, M&D a commandité des études sur la perception de la «qualité» entre les producteurs de Taliouine et les importateurs de safran en France. L'objectif principal était de mettre en lumière les attentes des entreprises importatrices en matière de qualité et de voir comment les producteurs locaux pourraient y répondre à travers des démarches appropriées et des processus de contrôle et de certification.
- Pour mieux faire connaitre le safran à l'extérieur du territoire, en particulier à travers le tourisme solidaire, M&D a apporté son soutien à la construction d'auberges dans les villages, et proposé un circuit du «pays du safran» reliant les auberges. Pour consolider l'image du «Pays du Safran», M&D a aussi conçu des lieux de mise en visibilité du patrimoine safranier, en particulier à travers le Festival du Safran (première édition en 2007), qui réunit producteurs locaux, représentants de coopératives, acteurs associatifs, visiteurs marocains et étrangers, autour de rencontres et de festivités liées à la récolte du safran. Ce Festival combine une foire, des rencontres professionnelles, des expositions artisanales, des activités culturelles (spectacles de chants et danses).

Planche photo 2 : Autour du Safran

© G. Michon

Le processus de spécification et d'ancrage territorial enclenché localement par M&D a été saisi par l'Etat, en particulier à travers la mise en œuvre du second pilier du Plan Maroc Vert. Le Conseil Régional Souss-Massa-Draa a porté une demande d'appellation

d'origine, qui a abouti en 2010 à l'obtention de l'AOC «Safran de Taliouine». Il en assure le suivi, avec l'accompagnement et le contrôle interne de ces coopératives et sociétés. Ce succès a réveillé l'intérêt des exploitants locaux et des investisseurs pour la culture du safran. Il a aussi incité le Ministère de l'agriculture à mettre en œuvre un projet visant à faire passer les superficies dédiées au safran de 530 ha à 1030 ha, à remplacer le système d'irrigation gravitaire par le système du goutte-à-goutte et à quintupler le volume de production entre 2010 et 2013 (de 1325 kg à 6695 kg). Par ailleurs une «Maison du Safran» a été créée en 2011 pour regrouper tous les intervenants, structurer au mieux la filière et assurer la promotion du produit. A la fois vitrine commerciale et espace d'exposition d'articles liés au safran, cette Maison est aussi une plateforme logistique (stockage, vérification de la qualité, emballage, conditionnement). Son hall de commercialisation, qui accueille les visiteurs pour une dégustation/vente du safran, sert aussi de bourse pour la commercialisation du safran labellisé. Elle devrait par ailleurs devenir centrale dans la coordination et la présentation de l'offre touristique de la région.

Ce processus complexe et multi-acteurs a réussi à faire du safran la spécificité locale de la région : le safran est devenu le premier marqueur territorial et identitaire, il est réputé comme le meilleur du Maroc grâce aux qualités de son terroir et à celles des savoir-faire de ses habitants.

Par ailleurs, ce processus a permis une augmentation de la production, une amélioration significative du prix du safran, et une structuration de la filière (une seule coopérative en 2008, plus d'une dizaine en 2016, réunies dans un groupement d'intérêt économique). Cette structuration facilite l'accès des producteurs locaux à des marchés formels et rémunérateurs et permet aux producteurs de mieux négocier le prix de vente auprès des acheteurs nationaux ou internationaux. Des contrats ont été établis avec des acheteurs européens (commerce équitable et/ou biologique, en France, Italie et Belgique). Une étude réalisée sur l'importance socio-économique du Safran pour les ménages de la région et son rôle dans la réduction de la pauvreté et des inégalités (Aboudrare et al, 2014) montre que le safran constitue la principale source de revenus pour les ménages, en même temps qu'une source importante de travail, notamment pour les femmes. L'étude conclut que le safran est une voie prometteuse pour la réduction de la pauvreté et des inégalités des revenus dans cette région.

On peut néanmoins s'interroger sur le déroulement du processus, ainsi que sur son efficacité dans la réduction des inégalités dans la région.

Une des «visions officielles» des porteurs de projet fait démarrer la démarche au moment où le Conseil Général du SMD s'empare de la demande de labellisation[33]. Les migrants et leur association M&D, acteurs-inventeurs de la démarche «safran», qui ont eu un rôle

33- «En termes d'appropriation par les acteurs locaux, le projet est riche d'enseignements, et pourrait servir de modèle dans la transition qui s'est opérée entre, initialement, une démarche AO portée par des acteurs externes au territoire, institutions et/ou acteurs de développement, et l'appropriation progressive de la démarche, au fil du renforcement des compétences, par les producteurs» Vandecandelaere E. 2013. *Safran de Taliouine AOP : la mise en place d'une appellation d'origine pour promouvoir une approche durable dans les montagnes sèches de l'Anti-Atlas au Maroc*. Etude de cas N°28 : Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO)

clé dans le développement local, dans la structuration de la filière et dans la valorisation du safran par le tourisme à travers leur réseau d'auberges et leur site Internet, sont effacés du processus. M&D est par ailleurs remarquablement absente du partenariat multi-acteurs de la Maison du Safran, alors qu'elle a stimulé la formation des groupements coopératifs censés utiliser l'espace de cette Maison. Pour reprendre les termes d'un des principaux analystes du processus, «on peut penser là à une exclusion délibérée d'un acteur ayant occupé trop d'espace dans un domaine où l'Etat voudrait marquer sa présence, à travers ses organes techniques ou ses instances élues. Cette position de retrait d'un acteur de la société civile jouissant d'un capital social important dans la région suscite des questionnements plus généraux sur le niveau d'autonomie et le potentiel d'expression identitaire des processus de spécification/innovation en cours dans les arrière-pays ruraux marocains» (Landel et al., 2016). On pourrait faire le même constat sur le rôle des paysans regroupés en coopératives : ils n'apparaissent dans cette vision que comme des «producteurs isolés» qui «n'ont pas les niveaux de compétences pour connaître les concepts et maîtriser la mise en place de signes de qualité». Ce qui permet de «former les acteurs-facilitateurs locaux, ceux qui continueront à accompagner, former, conseiller les acteurs locaux et producteurs dans la mise en œuvre du système AO aux niveaux économique, social et environnemental, pour en assurer la durabilité» (Vandecandelaere, 2013), c'est-à-dire de maintenir les acteurs locaux dans une certaine position de subordination vis-à-vis des institutions de l'Etat.

Si l'étude réalisée sur l'importance socio-économique du safran pour les ménages de la région (Aboudrare, 2014) montre que le safran permet la réduction de la pauvreté et des inégalités, elle mentionne toutefois que «la part du revenu total des ménages provenant du safran est plus importante pour les ménages les plus riches», tandis que pour les ménages les plus pauvres, c'est surtout à travers le travail salarié (lié au safran) que le safran contribue au revenu. L'étude montre aussi que, entre 1999 et 2009, «ce sont les ménages relativement plus riches qui ont assuré un gain plus important dans la production du safran», et, en extrapolant, «une augmentation des prix (du safran) profiterait plus aux ménages relativement riches qui sont capables d'améliorer leur production. Par contre, les ménages pauvres doivent doubler les efforts pour améliorer la production du safran». Les auteurs concluent qu'il est «crucial de concentrer les efforts sur les ménages plus pauvres pour améliorer leur production en safran et réduire ainsi leur pauvreté».

Selon une autre étude (Oiry Varacca, 2016), les gagnants seraient surtout les entreprises privées et les gros producteurs. La labellisation renforcerait les rapports de domination des petits producteurs, qui s'approprient peu l'outil coopératif, et restent soumis à la fois aux acteurs qui maitrisent le processus et aux logiques de marché. L'accaparement des bénéfices du processus de valorisation/labellisation par les entreprises privées est souvent dénoncé. On peut alors se demander si ce n'est pas l'accent mis sur la valorisation économique dans l'approche descendante mise en place par l'Etat, plus que sur une démarche territoriale intégrée, qui est en cause.

3. Le Jben de Chefchaouen : Spécifier ou normaliser ?[34]

La région jbala, au nord du Maroc, est caractérisée par un système qui combine arboriculture fruitière, cultures céréalières et de légumineuses, et élevage pastoral dans les espaces forestiers. Parmi les produits emblématiques de la région on trouve, à côté des huiles d'olive, du miel (en particulier d'arbousier), des figues sèches, ou du *samet* (jus de raisin cuit), le *jben*, fromage frais à base de lait de chèvre. A Chefchaouen, ce fromage est profondément lié à un territoire dans lequel l'élevage caprin traditionnel bénéficie à la fois de parcours riches en plantes sauvages (plus de 2000 espèces dont certaines sont endémiques, dont de nombreuses plantes aromatiques qui confèrent au lait un goût spécifique), et d'une petite race de chèvres particulièrement adaptée aux parcours de montagne. Sa fabrication est issue des savoir-faire traditionnels : élaboré à partir de lait cru et de présure naturelle généralement issue de la panse d'un jeune ruminant (ou parfois de la sève de figue), il est rapidement égoutté dans des sacs de toile fine, puis salé pour une meilleure conservation et présenté sur des feuilles de palmier. Sa commercialisation est généralement informelle et directe (vente sur les marchés hebdomadaires et au bord des routes).

Le *jben* est un produit laitier connu et consommé au Maroc depuis fort longtemps aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Il se mange au petit déjeuner avec du pain chaud accompagné de thé à la menthe, d'huile d'olive et olives ou de petit-lait frais. Le *jben* de Chefchaouen est réputé à l'échelle nationale comme un des meilleurs *jben*. Il tire sa réputation à la fois de sa qualité gustative[35], de sa préparation encore traditionnelle, de l'image «nature» du territoire et de la culture alimentaire locale qu'il représente. Il est aujourd'hui couramment cuisiné dans les restaurants de Chefchaouen et fait partie du patrimoine gastronomique de la région[36].

En 1990, une fromagerie collective, Ajbane Chefchaouen, a été créée par les services de la Direction Provinciale de l'Agriculture. Sa gestion a été confiée à l'ANOC[37] en mai 1999. Elle collecte le lait auprès d'un groupement d'éleveurs caprins et d'un centre technique d'élevage caprin géré lui aussi par l'ANOC. Les différences entre le fromage «traditionnel» et celui de la fromagerie sont importantes. Dans les petites exploitations familiales, le *jben* fermier est produit avec le lait de chèvres locales dont l'alimentation provient des parcours forestiers riches en plantes aromatiques et médicinales. Le *jben* de la fromagerie est produit en majorité à partir de lait de chèvres de races croisées et alpines, qui sortent peu en parcours libres, et consomment surtout des fourrages cultivés assortis de compléments. Le lait du *jben* fermier est utilisé crû et caille par ajout de ferments naturels, celui de la fromagerie est pasteurisé, et on y ajoute des ferments lactiques.

34- Une partie des résultats est issue de recherches menées en février 2018 par un collectif d'étudiants des universités Mohammed V de Rabat, Cadi Ayyad de Marrakech et Paul Valéry/ Montpellier III, accompagnés par leurs encadrants des universités de Rabat, Marrakech et Montpellier et de l'IRD. Voir le rapport collectif issu de ces recherches : «Les interactions entre tourisme rural et produits de terroir dans le Rif marocain (provinces de Chefchaouen et Ouezzane)», Université Montpellier 3, 170p.

35- Avec l'arrivée en ville d'unités semi-industrielles qui se sont lancées dans la fabrication de jben à base de lait de vache pasteurisé, le vrai jben au lait de chèvre, plus riche en matières grasses et plus onctueux, est rare.

36- On notera que Chefchaouen et sa gastronomie représentent le Maroc dans l'inscription de la «Diète Méditerranéenne» au Patrimoine culturel et immatériel de l'UNESCO

37- Association Nationale Ovine et Caprine

La création d'une IGP (obtenue en 2011 sous la dénomination «Fromage de chèvre Chefchaouen») visait à (Bendriss, 2012).

- Contrer les risques d'usurpation par des produits concurrents de marques sans lien avec le terroir;
- Protéger les usages, les traditions et les savoir-faire de la population de la zone de Chefchaouen;
- Protéger et améliorer la notoriété du produit;
- Répondre aux attentes des consommateurs en matière de qualité sanitaire et gustative.

Planche photo 3 : Autour du Jben de Chefchaouen

© G. Michon/IRD

Actuellement, seule la fromagerie semi-industrielle bénéficie de l'appellation. Les producteurs fermiers qui fabriquent le *jben* «à l'ancienne» en sont exclus. On pourrait s'étonner de cette situation. C'est en fait l'ANOC, gérante de la fromagerie et du centre technique d'élevage caprin, qui a porté la demande d'IGP. Le choix de la fromagerie a été justifié à la fois par les difficultés liées à l'inorganisation des petits producteurs, le sous-équipement des ateliers fermiers ou artisanaux, et le non-respect des normes sanitaires qui engendrent une irrégularité de la qualité sanitaire et gustative des fromages. Seule la fromagerie permet de répondre des standards d'organisation, d'hygiène et de qualité modernes (El Marrakchi et Hamama, n.d.).

Cette situation entraine de nombreuses contradictions (Berriane et al. 2015).

La première tient à la réduction du lien à l'origine et aux savoir-faire locaux. Alors que le cahier des charges de l'IGP précise, entre autres exigences, que «les parcours forestiers doivent constituer la principale ressource alimentaire du troupeau, avec possibilité de complémentation en cas de soudure ou d'allaitement», l'ANOC déplore

les pratiques extensives fermières et artisanales de l'élevage caprin, qui font qu'il est difficile de satisfaire aux exigences de la qualité, aussi bien au niveau de la production qu'à celui de la transformation. Comment peut-on vouloir à la fois maintenir des parcours forestiers et combattre la pratique extensive d'un élevage qui repose sur des parcours forestiers ? Par ailleurs, les restaurateurs de Chefchaouen et les grandes enseignes de distribution dénoncent l'irrégularité de l'approvisionnement. Cette irrégularité des flux est précisément liée à la pratique d'un élevage sur parcours où les animaux sont saisonnés de façon à pouvoir passer l'hiver sans trop de difficultés.

La seconde contradiction tient à cette tension, difficile à résoudre dans une activité fromagère (activité entièrement dépendante de bactéries et de levures, c'est-à-dire d'un assemblage subtil -et en perpétuel déséquilibre-, de microbes), entre fabrication fermière traditionnelle et chasse aux microbes. L'ANOC dénonce le défaut d'une hygiène de traite rigoureuse, ce qui conduit à un lait fréquemment contaminé et impropre à la transformation. Les enseignes de distribution dans les grandes villes et les consommateurs regrettent les difficultés de stockage et de conservation du fromage de chèvre qui est commercialisé frais. Il faudrait pourvoir résoudre la quadrature du cercle, à savoir fabriquer un fromage frais «à l'ancienne» mais qui réponde entièrement aux normes de la consommation moderne en termes de «sécurité sanitaire» des produits : un fromage traditionnel mais sans microbes[38]. La fromagerie essaie alors d'appliquer une cote mal taillée à ce qu'elle s'évertue à qualifier de «produit de terroir» ou de «produit naturel». Tout en stérilisant totalement le lait (ce qui lui enlève toute sa flore microbienne, et donc affaiblit sa capacité à la conservation), elle s'interdit de rajouter des conservateurs au fromage. Pour conserver le produit, la chaine du froid doit être scrupuleusement respectée, en particulier par les transporteurs, les revendeurs et les consommateurs, ce qui relève de la mission quasi-impossible.

L'exemple du *jben* permet de s'interroger sur les liens entre spécification, qualification et normalisation : les produits sous appellation d'origine doivent-ils être soumis aux mêmes normes que les produits industriels ? Jusqu'où les «traditions» (savoir-faire et pratiques) qui font la qualité et le caractère exceptionnel d'un produit alimentaire peuvent-elles s'effacer au profit de pratiques industrielles et modernes qui prétendent les copier en redressant leurs défauts? Dans l'exemple particulier des fromages, dont la qualité repose sur des liens, difficilement reproductibles *ex-situ*, entre des animaux, des plantes, des microbes et des pratiques humaines, le «terroir» peut-il encore être présent dans des unités de transformation qui appliquent, partout dans le monde, les mêmes méthodes, dont la première consiste à tout uniformiser par la stérilisation ? Jusqu'où peut-on «consentir des efforts d'adaptation technologique et commerciale» sans transformer totalement la nature du produit, celle de l'activité de production, voire le type de producteurs concernés? Faut-il adapter les producteurs aux exigences de marchés urbains non informés des conditions réelles de production en milieu rural traditionnel ? Ou, au contraire, éduquer les consommateurs aux caractéristiques intrinsèques d'un «produit de terroir», en particulier en termes de fragilité, d'irrégularité de l'approvisionnement ou de variabilité du produit?

38- Il a été montré que la présence d'huiles essentielles (de romarin, de thym et de myrte) dans le lait améliorait les caractéristiques physicochimiques, microbiologiques et sensorielles du fromage semi-affiné et permettaient de prolonger la durée de conservation du fromage frais. Les laits issus de méthodes traditionnelles d'élevage (parcours sur plantes aromatiques) sont naturellement riches en ces huiles, leurs fromages se conservent donc mieux (Zantar et al., 2015).

S'il reste certain que la fromagerie Ajbane Chefchaouen est un outil de développement important pour la région car elle assure des revenus intéressants à certains des éleveurs (le prix d'achat du lait est supérieur aux prix habituellement observés sur le marché), ce développement reste-t-il au service du terroir et de ses habitants? A l'heure où l'ANOC prévoit d'augmenter le nombre de fromageries semi-industrielles, il nous semble important de poser la question.

4. La rose du Mgoun : Une synergie entre terroir et patrimoine ?[39]

La «Vallée des roses», parfois appelée «Pays de la Rose», tire sa spécificité de la culture de la rose de Damas, une culture ancienne mais peu valorisée jusque dans les années 2000. La distillation des roses produit surtout de l'eau de rose, exportée vers les grandes villes du pays, ou vendue localement dans les nombreux magasins situés en bord de route. L'eau de rose et les produits dérivés (savons, cosmétiques, roses séchées), constituent un marqueur de l'économie de la région. L'huile essentielle est exportée vers les grands parfumeurs d'Europe. La rose a d'ailleurs été labellisée à travers une appellation d'origine protégée (AOP) «Rose de Kelâat M'Gouna Dadès» en 2011.

La présence de la rose sur le territoire est ancienne, mais dans une économie rurale peu ouverte sur le marché, sa fonction dans le système agraire se limitait à des usages agricoles et domestiques : le rosier était traditionnellement planté pour son caractère épineux, qui en faisait une plante de clôture de premier ordre. Certaines familles pouvaient récolter, sécher et vendre les fleurs à des commerçants ambulants qui les acheminaient ensuite dans les grandes villes. La distillation se faisait ponctuellement avec des alambics ambulants.

En 1936, sous le Protectorat, une usine de distillation s'installe à Kelâat M'Gouna, la production est alimentée par les paysans à partir des roses récoltées sur leurs champs. Les familles d'agriculteurs commencent alors à prendre conscience de l'intérêt commercial de la rose. La dynamique de transformation de la rose est lancée. Les compléments financiers conséquents dégagés par la vente des fleurs et l'activité déployée pendant la saison de collecte donnent à la rose une nouvelle fonction économique, qui ne tarde pas à devenir territoriale : la «rose du Mgoun» est née, elle devient spécificité locale. Pour célébrer la fin de la saison de la récolte, l'usine organise une fête qui réunit tous les acteurs de la filière : agriculteurs, intermédiaires et ouvriers de l'usine : la société industrielle, à la recherche d'une proximité vis-à-vis des terroirs de production, renforce ainsi un ancrage territorial de la rose, qui s'appuie sur des communautés paysannes enracinées, et qui s'assure

39- Résumé d'un chapitre d'ouvrage publié en 2020 : Michon G., M. Aderghal, M. Berriane, P-A. Landel «La rose du Mgoun. Un bon exemple pour réfléchir les relations entre ancrage, patrimonialisation et banalisation». In Aderghal, M., Genin D. et Landel P-A. «*Constitution des spécificités locales et processus d'émergence des ressources territoriales*». Les Impromptus du LPED, Marseille. Voir aussi les résultats de l'étude menée par un collectif d'étudiants des Universités Mohammed V de Rabat, Cadi Ayyad de Marrakech, et Paul Valéry/Montpellier III accompagnés par leurs encadrants universitaires et de l'IRD : «Développement du tourisme rural et valorisation des produits de terroir : la Rose de Mgouna-Dadès», Université Montpellier 3, 216p. et «Construction d'une destination touristique d'arrière-pays : La «Vallée des roses» (Maroc), Michon G, Berriane M. et al, GéodDév.ma, Volume 5, 2017, en ligne, ainsi que M. Berriane et al., (2016), Des moussem aux fêtes et foires à thèmes, In M. Berriane et G. Michon dir. (2016), *Les terroirs au Sud, vers un nouveau modèle ?, Une expérience marocaine*, Editions IRD et Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat, pp. 291-309

de l'accompagnement de l'administration. Ni la fin du Protectorat, ni la venue d'une coopérative en 1978, qui réunit plus de 900 producteurs de roses, puis l'installation d'une deuxième usine en 1998, ne remettront en question cet ancrage de la transformation de la rose dans le territoire Mgoun – Dades, au contraire. En 1961, juste après l'indépendance du Maroc, la fête annuelle des roses est officialisée par l'Etat : le *moussem des roses,* associant une célébration religieuse à des activités festives et commerciales, réaffirme l'enracinement paysan et l'ancrage territorial.

Planche photo 4 : Autour de la rose

© G. Michon/IRD

Les années 1980 voient une récession de la filière de distillation. Le monopole de l'usine Arômes du Maroc est remis en question par les agriculteurs, car les prix qu'ils reçoivent pour leur production sont jugés trop bas. L'usine ferme pour deux années consécutives, puis change sa stratégie à la fin des années 90, alors qu'une seconde usine de transformation, succursale d'une entreprise française s'installe sur le même territoire, ce qui permet de réintroduire de la concurrence et de ré-intéresser les producteurs à la collecte des roses. Le *moussem des roses* devient festival, évènement plus officiel, dont l'organisation échappe totalement aux acteurs locaux. Le festival est en effet marqué par une absence des paysans producteurs, et par la présence de nouveaux acteurs, élus, société civile, représentants des ministères du tourisme et de la culture et des autorités locales et régionales. Dans le festival de la rose, devenu pour quelques jours une vitrine de tout un territoire, sont introduites de nouvelles activités (l'élection de Miss rose, le Carnaval des roses, spectacles de fantasia), et, surtout, on y convie des invités extérieurs, qui pourront témoigner de la relation entre la rose et son territoire. On voit poindre une première forme de marketing territorial (Berriane et al., 2016).

Dès 2009, avec l'avènement du Plan Maroc Vert, la rose fait partie des produits prioritaires à soutenir. Tout l'arsenal de la «mise en terroir» est alors activé : création et équipement de coopératives féminines pour la distillation et la commercialisation de l'eau de rose, fabrication d'un cahier des charges pour l'obtention d'une AOP (en 2011), formations des agriculteurs sur les «bonnes pratiques» et des coopérantes sur la transformation et la commercialisation, création en 2012 de la Fédération Interprofessionnelle Marocaine de la Filière de la Rose (FIMAROSE) destinée à coordonner l'activité des différents acteurs de la filière, à défendre leurs intérêts et à assurer une redistribution équitable des bénéfices engendrés par la rose sur le territoire.

Les premières coopératives jouent un rôle de catalyseur. Peu à peu, les producteurs suivent, les coopératives se multiplient et des transformateurs privés s'installent à leur tour.

Aujourd'hui, la rose est devenue un pivot de l'économie locale. Elle crée de nouvelles richesses et de l'emploi, et ce grâce à un processus de valorisation et de labellisation stimulé et accompagné par l'Etat. La mise en avant des coopératives féminines indique une volonté d'affichage à la fois social et territorial et les organisations féminines participent, malgré leurs faibles moyens, à émanciper les femmes. Même si le défi de faire de la rose un levier du développement territorial reste posé, la rose est devenue une véritable ressource territoriale. La région est le seul centre de production de la rose et ses dérivés à l'échelle marocaine, et le troisième à l'échelle internationale après la Bulgarie et la Turquie. Le Festival de la Rose est devenu une vitrine de la filière. A côté des festivités, un chapiteau est réservé à l'exposition des produits des coopératives, et des parfumeurs (dont Guerlain) venant du monde entier y affluent pour choisir les meilleures essences, d'autres venant de la lointaine Asie (Singapour et Japon), proposent des contrats d'achats sur la durée. Ces relations avec des acteurs internationaux renforcent les exigences de qualité et la certification et favorisent des pratiques agraires soucieuses de l'environnement.

Du fait de l'importance du tourisme, les acteurs locaux réinventent le lien de la rose au lieu et à l'histoire locale à travers de nouvelles histoires et de nouveaux usages à coloration traditionnelle qui mêlent rituels, esthétique et gastronomie : on parfume ses visiteurs à l'eau de rose, on leur offre des gâteaux à la rose, des soins de hammam à l'eau de rose, la cérémonie du «thé à la rose» remplace celle du thé à la menthe. Et même si le Festival n'est pas emblématique de la culture de la vallée, son appropriation par les populations en fait progressivement un élément du patrimoine local.

Il faut néanmoins apporter certains bémols à ce constat de succès.

Les sociétés contrôlent encore la très grande majorité de l'achat, de la transformation et de la commercialisation des produits. Soucieuses d'assurer leur rentabilité sur un marché international concurrentiel, elles imposent aux agriculteurs des prix bas. Pour contrer ce monopole des usines sur les prix, les agriculteurs se tournent vers d'autres acheteurs (coopératives, courtiers extérieurs au territoire) ou sèchent eux-mêmes leur production et l'écoulent sur les souks.

Si l'amont de la filière est bien organisé grâce à l'appui gouvernemental au travers du PMV, l'aval reste en souffrance. Par manque de contacts avec des acheteurs extérieurs, la plupart des coopératives peinent à écouler leurs produits. Ce sont surtout les usines et les coopératives organisées en entreprises qui tirent leur épingle du jeu. Comme pour l'huile d'argan, l'AOP reste peu connue par les acteurs de la filière, et importe moins pour les acheteurs que les certifications en agriculture biologique.

La place de la rose au sein du système agraire est en train d'évoluer, avec un passage de la culture traditionnelle en haies à la mise en place de champs de roses irrigués au goutte à goutte. Si cette tendance se poursuit, la rose pourrait devenir le nouvel élément d'organisation du système agro-économique de la vallée, mais cette expansion risque de conduire à une surexploitation des ressources hydriques et menace la survie du système polycultural qui fait la force et la spécificité de ce système oasien.

Avec sa renommée internationale, le Festival contribue à faire de la rose le principal marqueur territorial, mais l'appropriation de l'organisation et des activités reste encore totalement aux mains d'une petite élite (politiciens locaux, représentants du Ministère, responsables des usines) et échappe donc aux producteurs locaux.

Le succès du développement de la rose s'est accompagné de l'émergence d'une filière de produits cosmétiques fabriqués à base d'arômes et de colorants synthétiques par des entreprises situées loin du territoire de la rose. Cette filière remporte aujourd'hui une part importante du marché car elle propose ses produits à des prix beaucoup plus abordables que les produits naturels et locaux issus des coopératives. Dans les boutiques établies du bord de la route, l'acheteur non averti n'a aucun moyen de différencier le «vrai» du «faux». La puissance publique (pour des raisons affichées de maintien de l'emploi local) est longtemps restée réticente à soutenir des démarches de clarification entre les deux filières, y compris au moment du Festival où la présence des produits synthétique sur les étals est tolérée[40]. Certaines coopératives ont commencé à boycotter le Festival tant que les produits de synthèses seront exposés sans qu'on puisse les distinguer des produits naturels. On peut penser que l'obtention de l'AOP «Eau de Rose de Kelâat M'Gouna-Dadès», qui mentionne que la distillation doit se faire uniquement avec des roses AOP «Rose de Kelâat M'Gouna-Dadès», constitue un pas décisif vers la prise en compte du problème par l'Etat.

5. La pomme de Midelt[41]

La culture spécialisée du pommier a été introduite au Maroc durant la période coloniale. Elle a été reprise après l'Indépendance comme culture de rente de relativement bon rapport pour les petits producteurs. Les deux principales variétés cultivées sur tout le territoire du pays sont la «Golden Delicious» (50% de la production) et sa pollinisatrice la «Starking Delicious» (14% de la production). Le mode de production est une conduite «classique», en vergers monoculturaux intensifs, faisant largement appel aux traitements chimiques, les arbres sont taillés en gobelet ou en palissage. Les fruits sont de qualité gustative moyenne.

40- Sauf le premier jour, lorsque les instances politiques, les célébrités, les acheteurs internationaux et les médias viennent visiter les lieux à l'occasion de l'inauguration officielle

41- Les résultats fournis ici sont tirés des travaux de Hélène Blanchard, sous l'encadrement de M. Aderghal et G. Michon, pour mémoire d'ingénieur : Blanchard H. 2016. «*Transformations des systèmes agricoles dans la province de Midelt*». AgroSup Dijon, 111p.

Avec 36% de la production nationale, la région de Midelt est la première région productrice de pommes du pays.

En 2010, le Maroc, à travers le Plan Maroc Vert, se lance dans des programmes régionaux de promotion de la pomiculture, à la fois pour réduire les importations de pommes depuis l'étranger, et parce que la pomiculture apparaît la meilleure solution pour un développement durable des zones montagneuses. Le PMV prévoit de planter, à l'horizon 2020, 6.384 hectares dans le cadre du pilier II, et 761 dans le cadre du pilier I (Agence de Développement Agricole, 2012). En 2014, sur l'ensemble du pays, 1.600 ha ont déjà été plantés, la production a augmenté de près de 30%[42], ce qui a permis aux importations de passer de 14.000 tonnes à 7.200 tonnes.

En 2012, le Ministère de l'Agriculture demande aux autorités régionales de Midelt de choisir un produit de terroir pour la province. La pomme est sélectionnée. Une association est alors créée et regroupe aujourd'hui une centaine d'adhérents. L'association soutient une demande d'IGP, qui sera obtenue en 2013.

Cette IGP affiche trois principaux objectifs : (i) la défense des intérêts des producteurs adhérents, (ii) la promotion et la publicité du produit à travers sa labellisation, (iii) la préservation de l'environnement. Mais son succès et son efficacité au regard des objectifs cités semblent très limités.

En dehors de certains adhérents, la plupart des producteurs de la région ignorent l'existence de l'IGP : 80% des producteurs interrogés lors d'une enquête menée en 2016 ne connaissaient pas le label. Par ailleurs, il n'existe aucun circuit de commercialisation spécifique à la «Pomme de Midelt» : les prix payés aux producteurs IGP et non IGP sont identiques, les revendeurs et les commerçants en fin de chaîne ne mentionnent jamais le label, et le consommateur ignore son existence. Sur les marchés, non seulement les pommes de Midelt n'ont pas de signe de reconnaissance, mais elles sont même vendues mélangées aux autres pommes, aux mêmes prix. Seules les marques détenues par de grands producteurs différencient les pommes de qualité sur les étals des grandes villes. Le Ministère lui-même, et ses services déconcentrés en région, semblent ne pas assurer le suivi et le développement de l'initiative. En dehors du *Moussem* des pommes, célébré au mois d'octobre de chaque année, depuis 1988, la «Pomme de Midelt» est remarquablement absente sur les stands des foires de produits de terroir du pays. On ne peut donc que s'interroger sur le bien-fondé de ce label IGP invisible et non valorisé.

Par ailleurs, les programmes spécifiques de soutien au développement des plantations semblent avoir surtout favorisé l'implantation de grandes exploitations portées par des investisseurs non-agriculteurs, (notables, financiers ou médecins) souhaitant diversifier leur capital et tirer profit de la production de pommes. Les aides qui leurs sont attribuées leur permettent d'investir dans des techniques de pointe y compris en qui concerne le matériel : irrigation au goutte à goutte, filets de protection anti grêle, éclaircissage chimique, traitement chimique des sols et traitements phytosanitaires des arbres. La taille, le broyage des branches, la récolte, sont mécanisés. De ce fait, la main d'œuvre est donc réduite au maximum : les grandes exploitations ne constituent même pas un gisement d'emplois locaux.

42- En 2015, le pommier occupait une superficie de 35.000 ha environ et la production avoisinait 600.000 tonnes

Cette concentration concerne aussi un élément essentiel de la filière : les grandes unités de stockage frigorifique. Seuls les grands exploitants s'en sont équipés. Or, pour pouvoir alimenter le marché sur une grande partie de l'année, mais aussi pour avoir un certain pouvoir de négociation au niveau des prix, il faut pouvoir stocker. Les petits producteurs n'en ont pas les moyens. La plupart des frigos appartiennent en fait aux intermédiaires, ce qui renforce leur pouvoir sur les petits producteurs. Cette situation renforce une grande inégalité d'accès au marché. En effet, si les grandes exploitations se sont assuré une véritable capacité de stockage, les petits producteurs quant à eux sont dans l'obligation de vendre sur pied à maturité aux intermédiaires qui fixent les prix et les règles, monopolisent les capacités de stockage, faisant ainsi baisser les prix au maximum pour faire le plus grand des profits au détriment des petits producteurs.

Pour pallier le manque de capabilités des petits producteurs, le PMV soutient des mécanismes d'agrégation. L'agrégation vise le regroupement des petits agriculteurs autour d'un soumissionnaire, qui bénéficiera des aides du PMV et, en échange, s'engage à prendre en charge ces petits agriculteurs. L'agrégation est présentée comme un contrat gagnant-gagnant. Dans la province de Midelt, un contrat d'agrégation a été mis en place autour de la pomme. L'agrégateur détient 420 ha de terres dont 62 ha de pommiers. Le contrat d'agrégation regroupe 228 agrégés avec 2000 ha de pommiers. Grâce à ce contrat, l'agrégateur a pu bénéficier d'aides pour s'équiper d'une unité frigorifique. Il souhaite aujourd'hui (maintenant qu'il dispose des équipements) rompre le contrat, continuer avec un petit groupe de producteurs amis et créer une station d'emballage. Ce désistement est perçu par les agrégés comme un détournement (par l'agrégateur) des aides qui auraient pu leur être attribuées. Le PMV n'est d'aucune aide puisqu'il ne prévoit aucun contrôle et/ou suivi pour le bon déroulement du contrat d'agrégation.

Les producteurs s'aperçoivent aujourd'hui que plus la production et les surfaces augmentent, plus les prix baissent, ce qui met en difficulté les petits exploitants et amène à s'interroger sur la durabilité des systèmes en cours[43]. Dans le cas de la pomme, le PMV s'apparente à une politique ambitieuse pour le productivisme et l'intensification agricole, qui ne prend pas en compte les caractéristiques spécifiques des terroirs, et les attentes de la population. L'extension de la pomiculture a pu servir de levier pour le développement local, aujourd'hui elle semble surtout générer des conflits sociaux et un déséquilibre économique. La prise en compte de l'environnement et de la préservation des ressources, qui était un objectif clairement affiché de la labellisation IGP, est loin d'être acquise : face à des problèmes croissants de maladies et de ravageurs qui se développent du fait de la forte

43- «Dans la vallée d'Ait Ayach, on observe une occupation totale de l'espace par les pommes et un équilibre socio-économique construit sur la production des pommes : la population des douars (hommes, femmes et enfants) travaille pour la pomme, et la première source de revenus de la population provient de la vente des pommes. Deux facteurs mettent cet équilibre en péril à ce jour : du fait de l'extension des vergers sur l'ensemble de la région il n'y a plus d'espace disponible, et cette concentration entraine des problèmes de production (maladies, ravageurs, feu bactérien). Par ailleurs, l'augmentation de la production déséquilibre le marché et diminue considérablement le revenu des familles alors qu'elles ne sont plus à même de produire des denrées pour leur propre consommation (blé, pommes de terre...) dont les prix augmentent. En ce qui concerne le secteur de Boumia, l'espace non cultivé jusqu'alors est accaparé par tout type de producteurs (investisseurs, agriculteurs) sans tenir compte des ressources de ces terres et de leur potentiel (ressources en eau, problème de salinité des sols...), les investissements réalisés sont importants sans visibilité sur les résultats futurs (là encore du fait de l'évolution incertaine du marché)» Blanchard 2016 Op. Cit.

densité des cultures, le recours aux traitements phyto-chimiques se renforce, polluant les nappes phréatiques, elles-mêmes mises en danger par le recours massif à l'irrigation des vergers. Le label IGP semble être essentiellement une «image» destinée aux catalogues de produits de terroir mais n'apporte à ce jour aux producteurs aucune valeur ajoutée.

Face à ces difficultés, les producteurs tentent de diversifier leurs cultures arborées, en se tournant vers d'autres espèces (amandiers, pêchers, cerisiers, pruniers, poiriers). Ils mettent aussi sur pied des projets innovants (jus et vinaigres à Imilchil) ou se retournent vers des associations indépendantes du PMV. Cependant, le chemin restant à parcourir est encore long et de plus amples recherches sont à mener pour élaborer des solutions plus adaptées.

6. Discussion : une mise en perspective avec les dynamiques historiques des produits de terroir et des indications géographiques en Europe

Le bilan des démarches de valorisation et de labellisation des produits de terroir au Maroc est pour le moment mitigé. Comme nous l'avons mentionné en introduction, il est encore un peu tôt pour avoir le recul nécessaire à une évaluation fine et objective des effets de ce double processus, car il a été engagé il y a moins d'une quinzaine d'années. L'expérience européenne, quant à elle, peut s'enorgueillir de presque un siècle de pratiques.

Il parait néanmoins intéressant de rapprocher les deux processus.

Les premières Indications Géographiques en Europe ont été créées dans un but avant tout commercial, pour protéger des produits agroalimentaires emblématiques de la culture européenne des usurpations du nom (voire des contrefaçons). Elles concernaient des produits spécifiques portant un nom géographique et liés à leur origine géographique. La préoccupation est ancienne puisque en 1755 déjà, au Portugal, les viticulteurs de la région de Porto, qui produisent un vin réputé, exporté dans toute l'Europe, se plaignent que certains, à l'étranger, commencent à utiliser le mot «porto» pour vendre des vins qui ne sont pas des vins de Porto (Soeiro, 2005). Le Premier Ministre de l'époque, le marquis de Pombal, impose alors :

- Des groupements de producteurs qui seront responsables d'un système de protection du vin de Porto;
- Une délimitation géographique du terroir viticole de Porto;
- Une définition du vin de Porto et de ses qualités.

C'est sur cette base qu'est née, en 1756, la première appellation d'origine au monde, selon des principes qui sont encore en application aujourd'hui.

En France, au tournant du 20^{e} siècle, à la suite de nombreuses crises économiques, le secteur viticole s'organise pour faire reconnaître de manière légale l'origine et la qualité «terroir» de leurs vins. Après trente ans de conflits, de révoltes et de procès, la Société des viticulteurs de France s'organise pour lutter contre les usurpations et délimite les territoires qui confèrent aux vins leurs caractéristiques spécifiques. Le décret-loi du 30 juillet 1935 donne un statut légal à l'appellation d'origine contrôlée (AOC) (Antonelli et Ilbert, 2012).

Dès les années 1960, la démarche des viticulteurs est reprise par des collectifs d'agriculteurs essentiellement issus des régions montagneuses de France, qui subissent de plein fouet les conséquences des modèles productivistes agricoles et de l'aménagement du territoire définis au sortir de la Seconde Guerre Mondiale : exode rural, concurrence avec la production agricole intensive et avec les produits standardisés des industries agro-alimentaires, développement d'une vocation touristique des zones de montagne qui déstabilise les structures foncières traditionnelles. Les producteurs du fromage de Beaufort sont les premiers à prendre le contrepied de ces modèles dominants, et à tenter le pari de faire vivre leur montagne à partir des productions dites «traditionnelles». Ils s'organisent en coopératives, créent en 1975 un syndicat de défense destiné à faire aboutir une demande d'AOC et à assurer la promotion du produit de toute la zone d'appellation.

Dans les années 1980, cette démarche s'élargit à d'autre groupements de producteurs dans de nombreuses régions défavorisées de France, avec les mêmes contraintes (arriver à maintenir une agriculture familiale éloignée des standards de l'agriculture capitaliste et industrielle, maintenir du monde dans les campagnes, valoriser des produits locaux, spécifiques, et non compétitifs par rapport à des produits génériques équivalents issus de l'agriculture industrielle ou des industries agroalimentaires) et les mêmes stratégies (une volonté d'action collective, une logique de production et de valorisation fondée sur des notions d'origine, de qualité, de terroir, de savoir-faire et d'identité locale). Il s'agit là de démarches militantes qui articulent des logiques spécifiques de filière à une logique d'intégration socio-territoriale : «valoriser un produit mais aussi un espace et des hommes» (Dubeuf, 1996), c'est-à-dire penser le développement d'une région rurale à travers la valorisation de ses spécificités agricoles, paysagères, humaines et culturelles. De nombreux produits agricoles ou alimentaires bruts et transformés font ainsi l'objet de démarches de labellisation faisant intervenir l'origine et la qualité.

On est ainsi passé d'une démarche de protection d'un nom géographique à une démarche de création de différents types de valeurs (dont la valeur économique, mais pas uniquement) que l'on peut regrouper sous le terme intégrateur de «*revitalisation de terroirs*» (on inclut sous cette notion de terroir la dimension historique, patrimoniale, des relations entre les sociétés leurs ressources et leurs espaces mais aussi la diversité biologique et culturelle des territoires : des races et des variétés locales, des savoirs et des savoir-faire, des modes de vie, des formes d'organisation et de reproduction du lien social). Au-delà de la création de filières solides et prospères, la valorisation et la labellisation des produits locaux ont ainsi permis de rendre visible un patrimoine local, de faire du développement territorial, de créer du lien social, de consolider des organisations collectives. Les produits ainsi distingués sont devenus des marqueurs territoriaux autant que des marqueurs d'identité.

Ce succès tient à un certain nombre de conditions :

- Pour la plupart, les demandes sont à la fois issues de, et portées par, des collectifs de producteurs locaux soucieux de se coordonner dans une dynamique endogène au territoire de référence;
- Ces collectifs de producteurs sont auto-organisés, et ce sont eux qui désignent les produits qu'ils souhaitent valoriser. L'Etat est là pour accompagner mais pas pour se substituer à ces collectifs ni pour prendre le leadership;

- Ces démarches se situent sur un pas de temps relativement long : la fabrication du cahier des charges nécessite plusieurs années de discussions et de négociations qui non seulement rendent plus robuste la définition des qualités et de l'aire géographique du produit mais aussi renforcent l'identité et la cohésion du groupement porteur, ce qui est facteur de durabilité de la démarche. En ce sens, c'est le processus de fabrication du cahier des charges lui-même qui apparait plus essentielle que l'obtention du label.

Ce succès doit néanmoins être tempéré par l'évocation de quelques dangers, que l'on retrouvera, sous la même forme ou sous une forme différente, au Maroc.

La ***normalisation*** (ou la ***standardisation***) peut vider le produit de sa spécificité[44]. Dans un contexte marqué par l'impératif de «mise aux normes» (sanitaires ou gustatives), l'équilibre entre le besoin de garantir au consommateur un produit sain, et la standardisation de la qualité ou des modes de transformation, est un équilibre délicat, comme l'ont montré l'exemple des huiles d'olive en Corse (Senil et al., 2014) ou, au Maroc, celui du fromage de chèvre de Chefchaouen : dans ces deux cas, la mise aux normes affecte non seulement le goût du produit, mais aussi le système de production et la chaîne de transformation, c'est-à-dire les savoir-faire et les acteurs ou les organisations sociales qui les portent et les transmettent

La ***banalisation***, qui est le revers du succès de ces démarches de valorisation et de labellisation, peut prendre plusieurs formes. La première est la multiplication des signes de qualité, qui banalise l'ensemble des démarches de qualification liée à l'origine : en bref, «trop d'IGP tue l'IGP», comme cela est en train de se vérifier en France autour des vins. La banalisation touche aussi les produits eux-mêmes, à travers une tendance à l'inscription dans des stratégies capitalistes qui suivent une logique souvent fort éloignée de celles des producteurs familiaux. Les efforts de mise au format des produits pour séduire les consommateurs peuvent induire une vraie rupture entre produits commercialisés et systèmes de production et conduire à une perte du contrôle des agriculteurs locaux, comme on peut l'observer pour l'huile d'argan ou, en France, pour certains fromages. Support de richesse, le produit de terroir s'inscrit alors dans des filières extérieures aux territoires de production ou dans des formes d'organisation détachées du territoire et de ses habitants. Cela peut déboucher sur une tendance à la folklorisation des processus de production et à la dépossession des populations (huile d'argan, encore), sur la récupération et le reformatage des initiatives locales par des acteurs extérieurs dotés de ressources économiques et politiques (en Corse[45]), ou, dans les cas extrêmes, sur des entreprises de falsification pure et simple (exemple de la rose du Mgoun).

44- «Les cahiers des charges normatifs, les organismes de contrôles, les agréments formateurs, ne sont-ils pas en train de faire basculer le vin français dans le grand bain des produits standards, dit de qualité au sens des règles des codes alimentaires, gommant la singularité, la différence, l'originalité». *In Vin & Cie*, Le blog de Jacques Berthomeau : http://www.berthomeau.com/article-loin-de-faire-un-obstacle-a-sa-banalisation-la-celebration-du-vin-comme-produit-culturel-en-est-124219812.html

45- Senil *et al*. 2014 *ibid*.

Le succès de la valorisation d'un produit de terroir peut mener à une ***spécialisation accrue des territoires*** autour de productions «étendards», voire à de véritables monocultures. Les dangers se situent à la fois sur le plan environnemental (pollution ou épuisement des ressources hydriques comme pour la rose du Mgoun, la pomme de Midelt ou certaines dattes labellisées au Maroc, compactage des sols dans les exemples d'élevage montagnard en France), agraire et paysager (effacement du système de polyculture oasien au Maroc, spécialisation viticole en France) et socio-économique (perte d'autonomie par perte de diversité des activités). Lorsque le stade de la production commercialisée de produits typiques affecte l'équilibre même du système mis en œuvre depuis longtemps, la question de la durabilité doit être posée.

Pour un certain nombre de produits, le ***marché international*** se soucie moins des appellations d'origine que de labels de qualité environnementale (AB par exemple), ou sociale (commerce équitable). On peut alors s'interroger sur la pertinence d'engager ou de poursuivre les démarches de certification liées à l'origine (huile d'argan, rose du Mgoun). La réponse dépendra de la nature des marchés vers lesquels les productions sont tournées (marchés locaux, nationaux, internationaux).

Les risques de confiscation d'une partie du processus de valorisation au profit d'acteurs extérieurs ou de marginalisation des acteurs les plus vulnérables sont réels. Ils ne prennent pas la même forme au Maroc et en Europe, mais ils existent bel et bien dans les deux cas. Au Maroc, ils concernent les producteurs les moins bien dotés en ressources (foncières, financières, cognitives, sociales). Nous avons vu à travers les exemples cités que la répartition de la valeur créée par la valorisation et la qualification ne profite pas toujours aux petits producteurs. Ceux qui tirent le mieux profit de ces démarches sont souvent les «agrégateurs» ou des acteurs, locaux ou non, suffisamment dotés en ressources et en capital social, suffisamment proches des décideurs, pour «rentrer dans le moule» du pilier II du PMV.

Cela nous renvoie à une dernière considération : celle des initiateurs et des porteurs des démarches de valorisation et de qualification. Pour de nombreux auteurs (Marchesnay, 2001), les démarches initiées «par le haut» ne sauraient pas prendre en compte dans son intégralité le lien organique entre un produit, ses producteurs et son origine. L'action publique devrait se contenter d'accompagner les initiatives locales.

Au Maroc, la plupart des démarches de valorisation et de qualification sont initiées à travers des acteurs publics reliés soit au Ministère de l'Agriculture, soit aux élus locaux. Dans une démarche volontariste et proactive, c'est le Ministère de l'Agriculture qui a désigné une liste de produits à labelliser, et qui a mis en œuvre les démarches pour le faire. S'il a le plus souvent favorisé, lorsque cela était possible, l'implication active de collectifs locaux organisés sous des formes associatives et coopératives capables de s'approprier les démarches et de leur donner du sens, il est rare que la demande ait émané de collectifs locaux déjà auto-organisés. Cette démarche descendante entraine parfois une appropriation difficile des processus par les acteurs locaux. Cependant, les relations entre démarches descendantes et appropriation locale ne sont pas uniformes et elles évoluent sur le temps. Elles montrent que ces incitations publiques peuvent servir de déclencheur à d'autres dynamiques originales et partagées. En effet, là où les projets initiés par les

approches descendantes sont les plus anciens, on observe aujourd'hui une multiplication d'initiatives portées par des acteurs ruraux. Certains mettent à profit la complémentarité entre valorisation des spécificités alimentaires et tourisme rural en orientant une partie de leurs activités vers le tourisme, ce qui leur permet de faire connaître et d'écouler leurs produits. Ailleurs, lorsque l'action descendante montre ses limites, on observe des tentatives d'auto-organisation des acteurs locaux qui cherchent à redéfinir la place des produits de terroir dans la culture et l'économie locales (safran, rose, pomme). Dans ce domaine, les apprentissages de proche en proche semblent essentiels (Senil et al., 2014, *Op. Cit.*).

Conclusion

La démarche mis en place au Maroc autour des produits de terroir est encore toute jeune. Les succès en termes de création de valeur ajoutée autour de produits issus «de la tradition» sont certains.

Les principales critiques que l'on peut porter à l'heure actuelle concernent deux grands domaines.

Le premier est celui de l'équité et de la solidarité. Les études montrent que le chemin est encore long pour intégrer pleinement les plus petits des petits producteurs et que la voie de l'agrégation n'est pas forcément la meilleure.

Le second porte sur l'objectif de la démarche lui-même. L'idée d'une valorisation des spécificités locales pour asseoir un développement local solidaire est née sur la rive nord de la Méditerranée, il s'est agi de démarches militantes portée par des collectifs de producteurs auto-organisés. Au Maroc, comme dans d'autres pays du continent africain, il s'agit d'une démarche portée par l'Etat dans le but de revitaliser les zones rurales marginales qui ne peuvent pas bénéficier d'un développement agricole «classique». Certains résultats peuvent faire craindre que cette valorisation se cantonne à «mettre en vitrine» certains produits-phare du pays, ou qu'elle ne serve qu'à transformer les exploitants familiaux suffisamment dotés de ressources en entrepreneurs orientés vers un modèle de développement plus classique. Mais la démarche globale est aussi porteuse d'innovations techniques, sociales et politiques dont les effets positifs sont déjà visibles. La diffusion et la réinterprétation par diverses catégories d'acteurs d'une démarche initiée par l'Etat sont en marche.

Les produits de terroir se sont construits sur le temps long à travers les actions coordonnées de divers acteurs, et sur de nombreuses générations. Leur présence, leur diversité, leur richesse, leur profondeur historique et culturelle, sont avérées au Maroc (Berriane & Michon, 2016, *Op. Cit.*). La construction collective d'un développement territorial basé sur la valorisation et la qualification de ces produits des terroirs marocains est elle aussi une affaire de temps long. Son succès ne peut donc s'évaluer que sur ce temps long, et les conclusions que l'on peut tirer à un moment donné sur les bénéfices de ces démarches sont éminemment conjoncturelles. L'exercice d'analyse que nous avons entrepris trouve là ses limites.

Bibliographie

Aboudrare A., AW-Hassan A., Lybbert T-J., (2014). L'importance socio-économique du Safran pour les ménages des zones de montagne de la région de Taliouine-Taznakht au Maroc. In Rev. Mar. Sci. Agron. Vét. 2 (1) : 5-14

Antonelli A., Ilbert H., (2012). La protection juridique des produits méditerranéens. *In Mediterra 2012. La diète méditerranéenne pour un développement régional durable*. CIHEAM – Paris : Presses de Sciences Po, 2012, pp 341-360

Bendriss K., (2012). Signes distinctifs d'origine et de qualité au Maroc : Cas de l'IGP «Fromage de Chèvre Chefchaouen». In El Fadili, M. «*Actes des premières journées de recherches sur les ruminants*» organisées par l'INRA sous le thème : *L'élevage caprin: acquis de recherche, stratégie et perspectives de développement*

Berriane M., Michon G. et Aderghal M., (2016). Des *moussem* aux fêtes et foires à thèmes, In Berriane M. et Michon G. dir. (2016), *Les terroirs au Sud, vers un nouveau modèle? Une expérience marocaine*, Editions IRD et Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat, pp. 291-309

Berriane M., Michon G., Skounti A., Moizo B., Romagny B., Tebbaa O., (2015). «Les patrimoines ruraux au Maroc : Un nouveau produit des mobilités contemporaines ?» In *Revue GéoDév.ma* Vol. 3 (2015)

Blanchard H., (2016). «*Transformations des systèmes agricoles dans la province de Midelt*». mémoire d'ingénieur de Hélène Blanchard, sous l'encadrement de M. Aderghal et G. Michon. AgroSup Dijon, 111p.

Dubeuf B., (1996). La construction d'un produit de terroir haut de gamme : le beaufort. In : Économie rurale n°232 pp. 54-61

El Marrakchi A. et A. Hamama, (n.d.). Aspects hygiéniques du fromage frais de chèvre : Perspectives d'amélioration de la qualité. Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Départ. Hygiène et industrie des denrées alimentaires d'origine animale

Juhé-Beaulaton D., Boutrais J. et Roussel B. (dir.), 2002. *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*, coll. «Colloques et Séminaires», Paris : IRD.

Lacombe N., Casabianca F., (2015). «Pâturer l'arganeraie : Le chevreau face à l'huile d'argan», *Techniques & Culture*, 63 | 2015, 130-145.

Landel P-A., L. Gagnol et M. Oiry-Varacca, (2014). Ressources territoriales et destinations touristiques : des couples en devenir ? *Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine* [En ligne], 102-1 | 2014, mis en ligne le 05 juin 2014, consulté le 16 janvier 2019. URL : http://journals.openedition.org/rga/2326 ; DOI : 10.4000/rga.2326.

Lybbert T. J., Aboudrare A., Chaloud D., Magnan N., Nash M., (2011). Booming markets for Moroccan argan oil appear to benefit some rural households while threatening the endemic argan forest. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 108 (34) : 13963–13968.

Lybbert T. J., Barrett C. B., Narjisse H., (2002). Market-based conservation and local benefits: the case of argan oil in Morocco *Ecological Economics*, 41 : 125-144

Lybbert T. J., Barrett C. B., Narjisse H., (2004). Does Resource Commercialization Induce Local Conservation? A Cautionary Tale From Southwestern Morocco. *Society and Natural Resources*, 17: 413–430.;

Marchesnay M., (2001). «Les PME de terroir entre géo et clio stratégies», *Entreprises et Histoire*, vol. 28, n° 2. Cormier-Salem M.-C.,

Mari Oiry-Varacca (2017). La labellisation, (re)qualification ou disqualification des marges ? Le cas du safran à Taliouine (Anti-Atlas, Maroc). *7èmes journées petites paysanneries* «*Les petites paysanneries des arrière-pays montagneux et forestiers au Nord et au Sud de la Méditerranée*», Oct 2017, Marseille, France.

Michon G., D. Genin, B. Romagny, M. Alifriqui, L. Auclair, (2017). Autour de l'arganier : jusqu'où peut-on «faire son marché» dans les savoirs locaux ? In M. Kleiche-Dray (ed.) *Savoirs autochtones et développement*, Autrepart (81), 2017, p. 75-90

Michon G., el al., (2016). Les enjeux de la patrimonialisation dans les terroirs du Maroc, in Berriane M., Michon G., *Les terroirs au Sud, vers un nouveau modèle ? Une expérience marocaine*, Paris/Rabat, IRD/FLSH, pp. 161-180

Michon G., Sorba J.M., Simenel R., (2011). Forêts domestiques, savoir-faire et savoirs naturalistes : Quelles natures, quelles démarches, pour quels patrimoines ? in Fazi A. et Furt J.M., *Vivre du patrimoine - Un nouveau modèle de développement* ? Paris, L'Harmattan, 533-552

Michon G., Berriane M., Aderghal M., Amzil L., Landel P.A, Medina L., Ghiotti S., (2017), «Construction d'une destination touristique d'arrière-pays : La «Vallée des roses» (Maroc)», GéoDév.ma, Volume 5, 2017, en ligne - https://revues.imist.ma/index.php/GeoDev/article/view/11348

Nouaim, R., (2005). *L'Arganier au Maroc : entre mythes et réalités : une civilisation née d'un arbre*. Editions L'Harmattan.

Oiry Varacca M., (2016). De la (re)qualification à la disqualification ? Territoires et sociétés des marges à l'épreuve de la labellisation. Le cas du safran de Taliouine (Maroc). *Présentation à la 2e université d'hiver du Labex ITEM* 27-28-29 janvier 2016, Autrans

Romagny B., (2010). L'IGP Argane, entre patrimonialisation et marchandisation des ressources. *Maghreb-Machrek*, *202,* 85-114

Romagny B., S. Boujrouf, N. Ait Errays, M. Benkhallouk, (2016). La filière «huile d'argan» au Maroc : construction, enjeux et perspectives. In Berriane M., Michon G., 2016. *Les terroirs au Sud, vers un nouveau modèle ? Une expérience marocaine*, Paris/Rabat, IRD/FLSH, pp 271-289

Royaume du Maroc, (2018). Produits Agricoles Labellisés au Maroc, Edition 2018, 68p

Senil N., Michon G., Aderghal M., Berriane M., Boujrouf S., Furt JM., Moizo B., Romagny B., Sorba JM., Tafani C., (2014). «Le patrimoine au secours des agricultures familiales ? Éclairages méditerranéens», in Revue Tiers Monde n° 220, pp. 137-158

Soeiro A., (2005). *A l'origine des appellations*. Conférence dans le cadre des cafés-débats de Marciac (Gers) «*Quel avenir pour les appellations d'origine en Europe ?*», Séance du 26 mai 2005, éditée par la Mission Agrobiosciences dans le cycle «Comprendre les agricultures du monde».

Vandecandelaere E., (2013). *Safran de Taliouine AOP : la mise en place d'une appellation d'origine pour promouvoir une approche durable dans les montagnes sèches de l'Anti-Atlas au Maroc*. Etude de cas N°28 : Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO)

Zantar S., F. Yedri, R. Mrabet, A. Laglaoui, M. Bakkali & M. Hassani Zerrouk, (2014). Effect of Thymus vulgaris and Origanum compactum essential oils on the shelf life of fresh goat cheese, *Journal of Essential Oil Research*, 26:2, 76-84, DOI: 10.1080/10412905.2013.871673)

Chapitre 6

Les montagnes du Maroc central : Territoires en recomposition et offre publique de développement[46]

Mohammed ADERGHAL

Introduction

Nous désignons par montagnes du Maroc central, l'entité géographique qui s'étend du Haut Atlas oriental, au sud-est, au plateau central, au nord-ouest. Des montagnes marquées par la culture pastorale, l'agraire lié à la vie villageoise y est souvent noyé dans un environnement sylvopastoral. Par opposition aux montagnes qualifiées de sédentaires, la mobilité et le mouvement ont toujours été des éléments fondateurs de la construction des territoires. Appréhendées dans la durée on remarque que les transformations qui ont touché aussi bien leur contenu démographique et social que les modes d'utilisation des ressources et les formes d'agir sur les lieux, en donnent une configuration assez particulière. Ces entités montagnardes, essentiellement pastorales, se sont trouvées soumises tout d'un coup à une forte demande interne et externe sur les ressources naturelles, forêts, eaux et terres, dont les stocks trouvent du mal à se renouveler. L'économie basée sur une masse de petites exploitations, pratiquant une agriculture de subsistance, en voie d'atomisation et de paupérisation, s'essouffle, et réduit la capacité des systèmes agrosylvopastoraux à produire de la richesse, et par conséquent, à assurer aux populations le bien-être et la stabilité sociale. Malgré une relative amélioration des infrastructures de base, et l'ouverture des espaces de montagne à l'investissement privé, la pauvreté, elle, perdure et les inégalités sociales s'aggravent, permettant le maintien

46- Cet article s'inscrit dans le cadre du projet IK /2018/02 «Dynamiques territoriales, gouvernance, développement et structuration des espaces dans les régions en situation périphérique au Maroc». Programme Ibn Khaldoun d'appui à la recherche scientifique dans le domaine des sciences humaines et sociales.

d'un courant d'exode rural. Face à cette situation la réponse des décideurs, aujourd'hui, se matérialise par une politique où sont combinées les recettes d'un développement qui se veut durable, et où la stratégie de protection de la nature, serait accompagnée par la valorisation patrimoniale des ressources du territoire, à travers les produits de terroir et le tourisme rural. Mais paradoxalement, l'ouverture à l'investissement privé, où les acteurs locaux ne jouent qu'un rôle marginal, contribue à la recomposition économique et spatiale des territoires, matérialisée, entre autres, par l'extension des domaines modernes, et les foyers d'une urbanisation diffuse. Il en découle une organisation composite, faite de coexistence de structures spatiales et formations sociales qui renvoient à différentes temporalités de l'histoire et à des formes d'utilisation des ressources ne procédant pas toujours des mêmes logiques. Les sociétés paysannes faisant appel à une panoplie de pratiques et de stratégies d'adaptation se sont reproduites à travers le temps, pas toujours à l'identique, mais s'attachant à l'héritage culturel comme garantie de permanence. Ce qui témoigne d'une forte capacité de résilience. Autrefois les paysanneries déployaient ces stratégies dans un contexte où l'Etat remplissait une fonction de ponction fiscale et d'administration coercitive sans avoir un rôle de développeur. Aujourd'hui l'Etat est devenu plus que jamais présent et son action pour le développement mise en avant, alors que les sociétés paysannes sont devenues plus vulnérables, et les acteurs intéressés par l'exploitation des mêmes ressources se sont multipliés. Cet article cherchera à comprendre le sens des recompositions récentes des sociétés et territoires ruraux dans les montagnes du Maroc central, et comment les sociétés locales réagissent et développent des stratégies de réponses face aux dispositifs de mise à la norme de leurs territoires par le développement.

1- Les montagnes du Maroc central dans l'ensemble montagneux marocain

La montagne au Maroc est présentée comme étant un fait spatial majeur, dans la mesure où selon les estimations faites, elle couvre plus de 20% de la superficie du pays et constitue le milieu de vie d'une population importante, en voie de régression, mais qui continue à constituer encore une proportion importante de la population totale, aux alentours de 30% selon les estimations. Il est normal qu'elle suscite de l'intérêt en tant qu'objet de recherche scientifique, et qu'elle occupe une grande place dans le discours politique autour du développement et de l'aménagement du territoire. Mais la question qui demeure posée c'est de savoir à quoi se réfèrent les scientifiques et les politiques quand ils parlent de montagne.

La montagne c'est quoi ?[47]

On considère légitime cette question dans la mesure où un manque de précision entoure ce que chacun qualifie de montagne, d'espaces ou de populations montagnards.

47- De la littérature se dégage une problématique de la montagne qui a connu des variations dans le temps, ce qui est normal, mais sans qu'on arrive réellement à définir ce que nous entendons, en tant que géographes, par l'objet montagne. Ce qui peut paraitre trivial, mais que nous justifions, à partir de notre point de vue, par le manque de précisions même autour du référentiel montagne, selon qu'on prenne en considération sa configuration physique ou les populations qu'on qualifie de montagnardes, et selon qu'on prenne la position du chercheur ou de l'expert.

Dans un précédent article (Aderghal, 2004) nous avions montré comment l'objet montagne relève à la fois de la connaissance objective d'un fait naturel, quand il est abordé par les sciences de la terre et de la nature, mais qui ne manque pas de provoquer des controverses quand les sciences sociales, dont la géographie, s'y intéressent. Non seulement il est difficile de s'attacher à caractériser une population par le simple fait qu'elle peuple un espace qualifié de montagnard, mais aussi de se référer à des marqueurs, identitaires pour en souligner la spécificité, socioculturelle, démographique, et économiques et d'en tracer les contours par des indicateurs statistiques, relatifs au décalage en termes de retards par rapport au processus de modernité.

Souvent sont consacrés les indicateurs de la pente et de l'altitude pour retenir la définition de la montagne «comme région d'altitude supérieure à 500 m et constituée de reliefs aux pentes raides» (Laouina, 2004, p 26). A partir de cette caractérisation, d'autres indicateurs descriptifs sont avancés, le caractère imposant de la montagne en termes de superficie et de poids démographique, comme en termes de dynamiques naturelles. Une définition qu'on retrouve retenue par les pouvoirs publics, et qui explique l'ordre de grandeur au niveau duquel la montagne se place par rapport à l'espace marocain. Une grande proportion des communes marocaines, soit environ 46,15%, sont situées en zone de montagne, dont 82,35% à des altitudes comprises entre 500 m et 2000 m, alors que 17,5% sont situées au-delà de 2000 m[48].

Mohamed Naciri (2003), de son coté, souligne que les cartes, même si elles montrent très bien les traits de la montagne et évoquent l'importance de son extension territoriale « n'offrent que des indications sommaires autour des limites des entités de hautes altitudes qui créent les différences environnementales et déterminent les formes de gestion et de peuplement de l'espace» (p.23). Donc là aussi on comprend que le gradient altitudinal, auquel on ajoute l'exposition, sont deux facteurs qui influencent la configuration des milieux montagnards et conditionnent les utilisations dont ils sont soumis. D'où d'ailleurs la différenciation souvent faites en géographie selon des critères d'altitude, entre hautes montagnes, montagnes moyennes et basses montagnes, ou encore en avançant les critères climatiques, entre montagnes humides et montagnes sèches. D'autres classifications sur la base de critères humains et en rapport avec les genres de vie, distinguent entre montagnes sédentaires et montagnes pastorales.

La confusion autour de l'attribut montagne affecté à un ensemble spatial, n'est pas propre à la géographie marocaine. Dans son introduction au numéro de la revue Hérodote consacré au thème «Géopolitique en Montagne», Yves Lacoste (2002) souligne le caractère vague des définitions qui en sont données dans les dictionnaires géographiques, en faisant référence, à celui de Pierre George et Fernand Verger, ou à celui de Brunet «Les Mots de la géographie».

Une imprécision que P. Débardieux (2003) définissant l'objet montagne dans le Dictionnaire de la Géographie et de l'Espace des Sociétés explique par plusieurs facteurs : «l'absence d'unanimité des scientifiques sur les critères à retenir et les valeurs quantitatives susceptibles d'avoir une valeur de seuil; (…) la persistance d'un usage ancien

48- Selon la définition retenue par l'Administration des Eaux et Forêts (AEF) (2000), inspirée de celle adoptée en France.

et populaire du mot qui désigne par ‘’montagne’’ l’un des deux termes d’un contraste paysager entre formes de relief et terroirs, indépendamment de son altitude et de son volume (…), l’association récurrente qui est faite entre ce type de réalité physique et des attributs ou qualités que l’imaginaire collectif conçoit comme lui étant consubstantiels..» (p.642).

Effectivement, les entités montagnardes, souvent identifiées à leurs caractéristiques physiques, sont des éléments de systèmes spatiaux qui les englobent dans des configurations géographiques variables selon les contextes historiques, économiques et sociopolitiques. Ces systèmes spatiaux connaissent des dynamiques qui ne sont pas commandées par des facteurs endogènes seulement, mais parce que leur articulation sur d’autres ensembles spatiaux fait qu’ils sont soumis à des flux externes qui les rendent moins autonomes. Et par conséquent ce que les montagnes connaissent en termes de changement ne sont pas le résultat direct d’un rapport population montagnarde/environnement. Ces changements ne peuvent être compris que si on prend en compte la montagne considérée comme un ensemble spatial dans ses intersections ou entrecroisements, selon la formule d’Yves Lacoste[49] (2002), avec d’autres ensembles spatiaux.

A l’origine de la montagne marocaine objet géographique

En tant qu’objet de connaissance scientifique, comme d’ailleurs partout dans le monde, la montagne au Maroc, a d’abord attiré la curiosité des cartographes et des naturalistes. Et il a fallu beaucoup de temps avant qu’elle ne soit identifiée dans ses détails géologiques et dans sa composition en unités différenciées selon la nomenclature encore d’usage aujourd’hui, les Atlas et le Rif.

La première synthèse de la littérature existante sur la montagne marocaine date de la fin du XIX^{è}, œuvre du géographe allemand Schnell (1898). Cette synthèse nous permet de voir comment la représentation de la montagne et son émergence en tant qu’objet scientifique, s’est d’abord appuyée sur des récits de voyageurs, alimentés par des dires d’informateurs, et que son «exploration exacte et scientifique» n’a commencé que dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle.

Au cours des premières décennies du siècle dernier, l’identification de la montagne au Maroc, en tant qu’objet de connaissance géographique, s’est faite dans le sillage des récits des explorateurs, Foucauld, Louis Gentil, Marquis De Segonzac, de l’exploration et de la conquête militaire du pays, avant de se conformer aux canons d’une géographie coloniale universitaire en cours de formation (Deprest, 2017). Une géographie mise au service d’un système colonial conquérant et qui en retour a profité pour construire sa connaissance du pays de l’information statistique, photographique et cartographique que mettait à sa disposition l’administration coloniale (Naciri, 1984).

Dans l’ouvrage de Célérier sur le Maroc, datant de 1931, on relève une tendance à décrire les montagnes à travers le filtre des montagnes françaises. La «vie atlasique» dans le Haut Atlas est, selon ses termes, différente de la vie alpine, mais avec beaucoup

49- Lacoste considère la montagne dans son intersection (entrecroisement) avec d’autres catégories d’ensembles spatiaux pour dépasser la relation déterministe de cause à effet établies entre «données naturelles et humaines qui caractérise souvent l’approche géographique».

de ressemblances, alors que dans le Moyen-Atlas ce sont les coulées de basalte qui lui rappellent, sans les égaler, les plateaux herbeux d'Auvergne.

Célérier souligne, à travers sa description, la singularité des entités montagnardes, qu'il ne confond pas avec des limites indiquées par l'altitude et la pente. Sa démarche est idéographique marquée d'exceptionnalisme, qui fait que la montagne est aussi le résultat d'un façonnement des paysages par le genre de vie qui détermine les caractéristiques des entités régionales montagnardes.

Cette tradition marquée par la recherche de la singularité géographique des montagnes s'est prolongée, même quand les approches essayent de dépasser la monographie descriptive, pour s'intéresser, selon des démarches analytiques ou systémiques, aux processus et mécanismes qui génèrent les entités paysagères et spatiales. La montagne marocaine est appréhendée comme un lieu d'interactions multiples où l'homme joue un rôle essentiel dans les transformations du milieu, à travers ses activités agro sylvopastorales, minières, et plus récemment touristiques (El Gharbaoui, 1980; Laouina et al., 2016, Berriane, Aderghal et al., 2012; Aït Hamza et Popp, 2004).

Or ce rapport homme/milieu montagnard montre certains paradoxes des approches privilégiées. D'un côté, les populations locales sont désignées responsables des dégradations et des processus de désertification que subissent les milieux montagnards. Les registres des pratiques non conformes à des seuils, de pression démographique et de charge animale, sont souvent convoqués pour justifier des interventions d'aménagement et une mise sous tutelle des espaces et des populations montagnards. A propos de ces mêmes montagnes, surtout quand elles sont encore couvertes d'un manteau forestier fourni, habitat de plusieurs espèces animales et végétales, le discours scientifique développé fait appel à une autre rhétorique qui puise dans le registre de la patrimonialisation, de la biodiversité et des savoirs locaux. La montagne devient ainsi un musée à ciel ouvert des cultures et des paysages disparus ailleurs (Veyret, 2001).

Responsables de la dégradation des milieux montagnards ou gardiennes du patrimoine, les populations locales sont appelées à se conformer aux exigences des règles de protection, et à renoncer à leur droit de disposer de façon autonome de leur territoire. Les aires protégées des montagnes, du SIBE à la réserve de biosphère, passant par le parc national, sont des formes achevées des dispositifs de protection dont la mise en œuvre résulte plus d'un rapport de force que d'un consensus. La proximité du discours géographique sur la montagne avec celui des décideurs est à ce niveau évidente. On voit même, comment la recherche dans ses objets et ses questionnements devient dépendantes des agendas des organismes internationaux et des attentes des politiques (Metzger et Robert, 2015).

L'archaïsme, la permanence de certains aspects de la tradition, voire la biodiversité, ne sont pas une spécificité de la montagne. La présence dans les villes de migrants originaires des montagnes a permis à la culture amazighe de contribuer à l'hybridation des cultures urbaines. Réciproquement en montagne le fait culturel urbain est aussi influent, de la consommation aux emprunts linguistiques et des techniques de production. Il est donc difficile de circonscrire l'objet montagne à une spécificité physionomique ou de peuplement. La poly fonctionnalité des espaces montagnards suppose qu'ils interagissent

à différentes échelles avec d'autres espaces. Et c'est en considérant la densité de ses flux, l'échange inégal auquel ils donnent lieu entre une montagne pourvoyeuse de ressources et des plaines urbanisées et des villes côtières, bassins de captage de ces ressources, et de concentration des richesses, qu'on peut comprendre la position de la montagne comme un espace décalé et dominé. On ne peut donc négliger cette dimension qui place la montagne dans un espace plus large qui dépasse les limites qu'on lui assigne par l'altitude et la pente. Ces dernières déterminent certes une logique d'organisation de l'espace verticale au niveau d'un territoire où le principe de la complémentarité des terroirs constitue une réponse adéquate aux oppositions écologiques, mais la présence du souk, de la petite agglomération rurale, voire d'un centre urbain, des enclaves d'exploitation industrielle des forêts, de mines ou d'agriculture moderne, sont le signe de l'intégration de la montagne à des flux économiques et à des courants d'échange qui en conditionnent les processus de transformation.

2- Les montagnes du Maroc central, une construction territoriale plusieurs fois recomposée

Dans les différentes divisons régionales, ces montagnes sont définies, en plus de la configuration physique, par le genre de vie pastoral qui en a façonné les paysages. Compte tenu de sa position axiale dans la géographie du Maroc et de constituer une sorte de frontière naturelle entre un Maroc de l'intérieur et un Maroc Atlantique, la montagne est au cœur du projet politique de l'Etat où la recherche d'une meilleure maitrise de l'espace implique un encadrement étroit de la population (Lemeur, 2011).

Dans le cas des montagnes du Maroc central, ce rapport à l'Etat est plombé depuis le temps précolonial par des images qui ne cessent de rappeler que l'altérité des populations tient surtout à leurs caractéristiques montagnardes, identité berbère, culture pastorale, religiosité douteuse, esprit d'autonomie les rendant ingouvernables. Or en prenant en considération l'histoire du peuplement de ces montagnes, on se rend compte du caractère récent de la fixation des populations dans les limites des territoires tribaux que les cartes établies par le protectorat ont fixé. (Aderghal, 1993, 1998; Aderghal et Simenel, 2012).

Territoire-tribu et makhzen

L'émergence des tribus du Maroc central, qui faisaient partie du Bloc des Aït Oumalou, Aït Idrassen ou Aït Yafelmane, remonte à la deuxième moitié du XVII^{ème} siècle, quand elles commençaient à constituer un problème majeur pour le Makhzen marocain de l'époque (Sadki, 1990). Le problème qu'elles posaient se rapportait à un affrontement autour de la conquête de nouveaux territoires de parcours par des populations pastorales qui auparavant pratiquaient le nomadisme sur les franges sahariennes et que les aléas climatiques ont poussé vers le nord-ouest. Ainsi, loin de constituer un foyer de peuplement originel pour des tribus pastorales, les montagnes forestières entre le Haut Atlas oriental et le Plateau central, voire la Maamora, constituaient des territoires de semi-nomadisme ou de transhumance commandés à partir des contrées présahariennes. Mais il se trouve que ces montagnes sont localisées dans un espace traversé par des routes commerciales, ce qui les rendait stratégiques pour le pouvoir central. Et c'est ce qui explique que les différentes alliances tribales qui se sont constituées entre le début du XVII^{ème} et le

XVIII[ème] siècle ont eu pour contexte géographique les montagnes du Maroc central et leurs bordures septentrionales et méridionales. Les récits historiques développés autour de ces coalitions montrent comment les confédérations qui cherchaient à contrôler de grands espaces de parcours finissaient par se disloquer et constituer des groupements de tribus inégalement ralliées au Makhzen, et assignées à occuper des territoires reconnus. Le ralliement est l'aboutissement d'un conflit qui se manifeste par un compromis entre les tribus et le Makhzen. Selon Abelahad Sebti (2004), dans le cas des Ait Idrassen dont le territoire s'étendait de la Haute Moulouya au versant nord du Moyen Atlas, en 1648, l'obligation leur fut imposée par My Ismael d'abandonner la mobilité pastorale sur de grandes distances, de déposer les armes en contrepartie d'avantages fiscaux et de droit de récupération des redevances pour la sécurisation des routes commerciales joignant Fès et Meknès au Tafilalet[50].

On n'éloigne donc pas l'hypothèse que les populations qui peuplent les montagnes du Maroc central sont devenues montagnardes à cause des événements géopolitiques qui ont marqué le Maroc au cours de la transition dynastique entre le XVI[ème] et le XVII[ème] siècle. Leur fixation en montagne est la conséquence du coup d'arrêt qui fut donné à leur déferlement sur les basses terres de l'Azaghar par les premiers sultans de la dynastie alaouite : verrouillage de la montagne à travers un réseau de kasbahs gardées par des soldats «Abid» et le repeuplement des bas pays par des tribus «guich» ralliées. Dans le Plateau central et le Dir du Moyen Atlas, des études ont démontré comment ce peuplement pastoral, d'abord des tribus arabes, ensuite des berbères, s'est surimposé à un peuplement déjà existant. Il s'agit notamment des communautés forestières, spécialisées dans le bucheronnage, l'abattage et débitage des arbres, dans la fabrication du charbon, et des communautés agraires à l'origine de terroirs agricoles irrigués, souvent développés dans les vallées montagnardes et/ou dans les zones de piémont. (Aderghal, 1993; Beaudet, 1969; Genin et Al Ifriqui, 2016). Les territoires occupés autrefois par ces communautés étaient géographiquement circonscrits à une zone où il est possible d'accéder à l'eau, amont d'un axe hydrographique, à des terres agricoles irrigables, des terrasses alluviales, à la forêt et aux parcours. Nul besoin de concevoir la configuration du territoire selon des logiques de mobilité pastorale à grand rayon. Ce qui a été le cas des populations pastorales qui dans leur mouvement transgressif ont dominé ces entités devenues un élément du territoire tribal étendu sur plusieurs unités de la montagne. On trouve dans les Zaouias[51] les témoins historiques de ces territoires, et également des groupes sociaux détenteurs des savoir-faire autour des métiers de la forêt ou de l'irrigation.

L'exercice du pouvoir sur la montagne par le makhzen variait entre la violence et la négociation, selon l'importance que représente le territoire dans sa géopolitique interne. Il pouvait aussi bien céder aux tribus le pouvoir de gérer de façon autonome leur territoire, comme les soumettre à une harka s'il juge que ses intérêts sont menacés. La montagne

50- Voir Sebti p.312 et p.341. Il oppose les berbères du Makhzen, les Ait Idrassen, aux autres groupes Ait Oumalou. Il s'agit des tribus de la confédération des Ait Idrassen (Ait Youssi, Ait Ayach, Ait Ihand, Ait Ouaflla, Ait Ndhir et Imjjat), rallié au Makhzen lors du passage du Sultan Ismael dans la Haute Moulouya (1684).

51- L'emplacement de ces zaouias à l'amont des principaux axes hydrographiques, Oued el Abid pour la zaouia de Sidi Yahya ou Youssef, le Ziz pour la zaouia de Sidi Hamza, le Beht pour les zaouia d'Ifrane et de Ben Smim, en dit long sur le pouvoir de contrôle qu'elles avaient sur les ressources, terre, eau et forêt.

au cours du moment précolonial, considérée comme une totalité opposée à la plaine, faisait l'objet d'une organisation régionale où les entités spatiales qui la composent sont considérées selon la distance qui les sépare du centre du pouvoir politique et économique concentré dans les villes impériales. Nous comprenons ici la distance à la fois géographique euclidienne et politique. La proximité d'un pan de la montagne de la ville capitale n'est pas un indicateur de son intégration à l'espace contrôlé par le makhzen si les tribus qui le peuplent sont dans une situation politique conflictuelle avec le pouvoir. C'est ce qui fait qu'au même moment où les tribus Zaer et Zemmour dont une partie du peuplement, localisé sur les hauteurs du Plateau central, vivaient une période de «Siba», d'autres tribus situées plus au Sud dont le territoire centré sur le Moyen Atlas ou le Bassin de la Haute Moulouya-Haut Atlas oriental étaient ralliées au Makhzen. A propos de l'organisation des territoires des tribus, il est souvent fait référence à la segmentation de l'espace, en une multitude de finages communautaires, à configuration étagée entre un haut pays «Adrar-jbel», un bas pays «Azaghar» et une zone de contact «Dir». C'est là une organisation de l'espace, projection de la structure sociale tribale, qui parait réductrice dans la mesure où on conçoit la distribution du peuplement dans sa correspondance à la fragmentation des unités physiques, vallée, secteur de montagne ou de plateau, qui en fait la singularité et l'autonomie, et explique la prégnance des conflits et de la violence. Ce modèle, renvoie aux études de Montagne et sa théorie sur les territoires cantonaux du Haut Atlas et des alliances politiques (leffs) qui permettaient aux populations de se liguer contre une menace externe (Benet, 1975). Un modèle d'organisation ethno territoriale qui a inspiré Gellner (2003) pour construire sa théorie segmentaire qui de son côté, s'appuie sur le postulat de l' «anarchie tribale» (Albrgoni et Mahé, 1995). Le schéma[52] qui présente la configuration d'un espace tribal fragmenté, composé de segments lignagers emboités (à la manière des poupées russes) qui explique au niveau de tout le corps tribal la mobilisation des solidarités face à l'adversité ne résiste pas à la démonstration quand il s'agit des montagnes du Maroc central. Ici les communautés n'ont pas le même ancrage territorial, et les solidarités lignagères, nécessaires à l'équilibre au niveau local et mobilisables face à un conflit à l'intérieur de la communauté, deviennent sans effet à un niveau supérieur. Ces solidarités sont en fait déclassées par d'autres solidarités de type politique et ou économique qui concernent des espaces plus larges que le pan d'une montagne, d'un plateau ou la section d'une vallée. La géométrie de ces ensembles tribaux a varié dans le temps. Entre le XVII^{ème} et le début du XX^{ème} siècle, il y a eu le passage des vastes ligues entre tribus qui ont constitué les Aït Oumalou, Aït Idrassen puis les Aït Yaflman, à des confédérations tribales plus restreintes. Et toutes ces tribus se réclament d'une identité territoriale, allant du Plateau central à la Haute Moulouya, qui dépasse les limites de celui qu'elles occupent actuellement (Aderghal, 1998). De la confédération Aït Oumalou, on retrouve encore les tribus des Béni Mguild, des Zaïans et Aït Sgougou, et des Zemmour qui, à partir de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, occupent les territoires dans la zone de transition entre le Moyen Atlas, le Plateau Central et la Maamora. Des Aït Idrassan on retrouve les Béni Mtir à cheval entre le Causse d'El Hajeb et le Saïs. Plus au Sud dans le Haut Bassin de la Moulouya, les groupes tribaux sont moins étendus et constituent

52- L'approche segmentaire a beaucoup influencé la géographie de la montagne même si ce n'est pas de façon explicite. On la trouve surtout développée chez Auclaire (2000) à propos du Haut Atlas central.

une mosaïque de communautés descendantes des trois anciennes confédérations qui coexistent dans un même ensemble territorial (Raynal, 1960). On parle à leur propos du voisinage entre paysans ksouriens et pasteurs semi nomades ou transhumants (Peyron, 1976, 1984).

Cette organisation ethnoterritoriale des montagnes du Maroc central a peu considéré l'effet structurant des flux d'échange sur l'espace montagnard et ses bordures. La situation de ces montagnes en fait une région de transit des routes commerciales traditionnelles. Mais cela n'a pas induit pour autant l'émergence d'agglomérations routières de taille suffisante pour constituer des pôles à des sous zones économiques en montagne, comme c'est le cas au niveau du Dir (Aouchar, 2002). Ce sont, par contre les souks périodiques qui assuraient cette fonction. Dans une région pastorale, des souks saisonniers se déplaçaient en fonctions des mouvements de semi-nomadisme et de transhumance (Troin, 1975). La localisation de ces souks, encore d'usage aujourd'hui, montre la prise en compte du facteur topographique pour faciliter les échanges économiques entre régions différenciées et l'accès aux principales voies commerciales qui aboutissaient aux grandes villes. Selon Troin (*ibid*), entre le Plateau central et le Moyen Atlas, la localisation des souks traditionnels jalonne les rebords de niveaux topographiques étagés. Une première ligne sur la voie Marrakech-Fès, entre Azrou et Khénifra, la deuxième plus au sud au contact du Causse de Timahdit-Bekrit et les crêtes du Moyen Atlas oriental. La régularité des flux commerciaux connaissait des perturbations en temps d'insécurité, mais il n'était pas envisageable que cela entraine une fermeture totale de la région aux échanges, «En cas de guerre, il se produit une véritable «atomisation» des souks. Les grands marchés de tribus sont remplacés par de petits marchés multiples au niveau du douar ou de la fraction. Les souks se déplacent ainsi plusieurs fois pendant de brefs laps de temps. La mobilité permet d'échapper aux attaques et aux échanges et de se perpétuer» (Troin, 1975 : 247).

Nous avançons l'hypothèse que ces échanges commerciaux polarisés par les souks, sont articulés sur des flux de biens et d'hommes à grands rayons qui font que bien avant le protectorat les montagnes du Maroc central faisaient partie d'un espace économique régional plus large. C'est ce qui permettait, d'un côté, aux produits animaux, forestiers et miniers d'accéder aux places commerciales de Meknès, Fès, Tetouan et Tanger53, et de l'autre, de trouver disponible dans les souks de la région, thé et sucre et autres produits manufacturés nécessaires pour la vie en montagne (Aouchar, 2002 ; Aderghal et Simenel, 2016). Ce sont là les prémices de la formation d'un espace périphérique dans le sens économique du terme, qui conditionnait à notre avis le rapport du Makhzen aux tribus, qui selon les circonstances faisait de leur espace une marge proche du centre, selon l'expression de Sebti (2004), c'est le cas des tribus Béni Mtir et Zemmour proches de Meknès et Rabat, ou des marches à la frontière d'un espace incontrôlé à cause de l'éloignement géographique.

53- Un flux de produits animaux reliait la région d'Oulmes à Tanger par l'intermédiaire d'agents commerciaux de Meknes (Foucauld, 1888). A propos du minerai de plomb dans la vallée de l'Oued Outat et le Cirque de Jaffar, Aouchar (2002) rapporte selon des témoignages que «Les Ait Izdeg se rendaient à dos de mulets jusqu'à Tétouan pour échanger le minerai contre du thé et du sucre» p. 61

Les montagnes du Maroc central, domination politique et intégration à l'espace économique colonial

Durant le protectorat, ce qui revient dans le discours, ce sont des montagnes où l'anarchie règne, et l'autonomie vis-à-vis du gouvernement est la spécificité de populations berbères vivant dans le repli. Ce qui justifia la stratégie d'occupation déployée, à travers une politique de la montagne qui consistait à la pacifier, à la faire entrer dans le giron de l'Etat colonial. Mais, sa conquête ne pouvait se limiter aux avancées territoriales. L'objectif ultime fut de mettre en place des dispositifs de contrôle des populations et de leur administration selon les principes d'une puissance coloniale «mêlant le militaire au politique» (El Mechat, 2014). Soumettre les territoires par la force et les populations par la générosité de l'œuvre civilisatrice, occupait une place centrale dans la stratégie coloniale de Lyautey «où l'armée joue le rôle de fourrier de la civilisation, où le soldat est l'avant-coureur de l'ingénieur, du commerçant, de l'instituteur» (Bernard, 1932 : 365) [54].

Les récits de la conquête militaire des montagnes du Maroc central témoignent de l'importance des moyens utilisés et de la brutalité des actions menées par l'armée coloniale[55] (Voinot, 1939). Une conquête relayée par la vulgarisation d'une image sur une société demeurée pure sur le plan culturel à la marge des altérations auxquelles a été soumise la société dans la plaine. Ce qui justifia par la suite toute la politique à soubassement culturel qui fera de la montagne le bastion d'une société berbère essentialisée opposée aux plaines dominées par l'élément arabe. La dichotomie montagne-plaine passait ainsi d'une allégation de circonstance car changeante aux grés des relations qu'entretenaient les populations avec le Makhzen, durant la période précoloniale, à une donnée structurelle du territoire marocain sous l'administration du Protectorat. Ce sont là les objectifs d'une administration coloniale qui chercha à plier l'organisation du territoire et l'établissement de nouvelles frontières internes entre régions d'un même pays. Des frontières que le capitalisme colonial ne connait pas, car ça ne l'a pas empêché de se déployer à partir des villes du littoral vers l'intérieur dans un nouvel espace économique qui englobe les montagnes du Maroc central.

Le rapport de l'Etat colonial à ces montagnes ne peut pas être confondu seulement avec sa politique berbère. Dans sa stratégie économique, l'objectif réel était de les ouvrir au capitalisme colonial et d'en faciliter l'accès aux sociétés agricoles, aux compagnies minières, aux entreprises forestières, et plus tard aux syndicats d'initiative touristique (Célérier, 1927). Cette implantation du capitalisme colonial dans des régions où les populations ont manifesté une grande résistance ne pouvait se faire sans mesures spécifiques qui permettaient de garantir la sécurité des investissements et des colons. De là tous les dispositifs juridiques qui ont transformé le statut des ressources des territoires d'un bien communautaire en propriété domaniale[56]. Elle a aussi soumis les régions de montagne à une administration plus militaire que civile, et a appliqué une politique qui

54- «La résistance des tribus dissidentes de la montagne oblige à les vaincre avant de les faire profiter des plus sûrs bienfaits de notre civilisation.» soulignait Célérier (1927, p. 448)

55- Voir les pages 173-178 consacrées à la conquête de la zone de Timahdit-Bekrit dans le Moyen Atlas, et les pages 397-418 à la zone de Tounfit, Anefgou et Tirghist dans le Haut Atlas oriental.

56- En essayant d'assoir toute action sur un fondement juridique, du droit positif, la colonisation veut faire oublier son style conquérant et se montrer respectueuse du droit, mais qu'elle aliène à son profit. C'est le cas de la législation sur les forêts, les terres collectives, l'eau et les mines.

a cherché à maintenir la population dans les carcans de la tradition et de la spécificité d'une autochtonie imaginée, au nom de la politique berbère, retardant l'émancipation des individus et leur accès à la modernité. La mise en valeur des terres agricoles, comme l'ouverture des chantiers forestiers et des sites miniers se sont faites au rythme de la progression de la conquête des territoires des tribus. Dans le domaine agricole, elle fut l'œuvre de particuliers et des sociétés, qui agissaient, du moins dans les premières années du Protectorat selon une stratégie programmée à partir des grands foyers de l'agriculture coloniale, notamment le Gharb et le Tadla pour le pays Zaïan, entre Khénifra et Oulmes, et le Saïs pour le pays Béni Mguild dans les environs d'Azrou (Beaudet, 1969; Aderghal, 1993). Mais on ne peut soustraire la montagne des actions que le Protectorat mena pour tenter d'intégrer les paysanneries au processus de modernisation agricole. Dans un premier temps à travers les SIP, les Sociétés Indigènes de Prévoyance, dès 1918, ou la création des coopératives en 1937, et à partir de 1945 à travers les Secteurs de Modernisation du Paysannat (SMP). Mais les moyens alloués à ces opérations étaient tellement insignifiants devant la masse des paysans laissés à la marge du progrès, qu'ils n'eurent pas un grand effet. Leur échec aussi est dû à la résistance qu'elles provoquèrent dans les milieux des colons et des notables marocains, ainsi que dans les milieux politiques et de sécurité intérieure tenant d'une idéologie coloniale conservatrice (Naciri, 1967; Marthelot, 1961).

La période coloniale a constitué une rupture, car non seulement l'orientation du flux de la conquête du territoire s'est inversée en allant de l'Ouest vers l'Est et le Sud-Est, mais aussi parce que les autorités coloniales allaient mettre fin à la mobilité pastorale ancestrale, et pousser les populations à se sédentariser.

Par ailleurs l'économie coloniale imposa une nouvelle forme d'organisation macro spatiale polarisée par les villes et ordonnée par les voies de communication carrossables. Parmi les conséquences de ces transformations, il y a eu la rupture des solidarités géoéconomiques qui étaient maintenues dans le Maroc traditionnel entre les territoires pastoraux contigus ou même éloignés, puis le passage des systèmes pastoraux purs à des systèmes agropastoraux mixtes. L'ancienne mobilité étant remplacée par de nouvelles, conditionnées par la recherche d'un travail en ville ou dans les centres miniers.

Ces transformations se sont traduites par une recomposition des territoires à plusieurs niveaux. Au niveau de l'organisation du territoire, les entités communautaires ont perdu de leur consistance, et par conséquent de leur autonomie pour devenir des circonscriptions administratives, placées sous l'ordre d'un Chikh ou d'un Caïd et commandées à partir du centre où siège le service de contrôle. Ces centres plaqués sur les lieux d'anciens souks vont aussi constituer les premiers noyaux d'ancrage d'une urbanisation alimentée par des flux de migrants locaux ou lointains. Les fermes des colons, les chantiers forestiers et les routes ont provoqué un effet d'appel sur des populations d'ouvriers de différentes régions du pays.

La montagne, inscrite dans le registre de l'économie extractive, s'est retrouvée à jouer le rôle d'une périphérie dominée (Reynaud, 1995) et dépendante, dont les ressources vont consolider le pouvoir économique des villes. Le centre est ici déplacé vers la côte, lui-même périphérie de la métropole (France). On voit là la consécration d'une dépendance de la montagne des décisions des centres économiques de plus en plus lointains.

La montagne dans le projet du Maroc indépendant, restructuration des maillages technico administratifs et consécration du rôle d'espace subalterne

Durant les dernières décennies, l'organisation territoriale du Maroc indépendant voudrait que toutes les régions soient fondues dans un moule national rompant ainsi avec la tradition précoloniale et coloniale fondée sur les dichotomies spatiales, notamment celles qui faisaient la distinction entre montagnes berbères et le reste du pays. Sur le plan administratif il y a eu un décloisonnement des zones de montagnes et en même temps leur éclatement. Les entités territoriales héritées du temps où les tribus étaient organisées en confédérations furent fragmentées en une multitude de territoires administratifs intégrés, dans les échelons supérieurs, à des circonscriptions administratives ou techniques externes à la montagne. Les premières provinces créées au lendemain de l'indépendance ont reproduit le schéma où les montagnes sont traitées d'annexes des grandes villes dont la centralité administrative a été renforcée. Il a fallu attendre les réformes administratives des années 80 du siècle dernier, pour assister à des recompositions des territoires provinciaux, créant de nouvelles provinces qui englobent des espaces spécifiquement montagnards, c'est le cas par exemple des provinces de Khénifra, Ifrane, El Hajeb, et plus récemment Midelt. La nouvelle conception de l'espace selon une logique d'encadrement s'est matérialisée par le déclenchement de deux processus : le premier fondé sur un resserrage des mailles administratives, pour rapprocher l'administration des administrés, il est à connotation essentiellement autoritaire, le deuxième par contre qui prône la décentralisation et la déconcentration, à connotation plutôt technique et économique, est fondé sur des trames à mailles larges. Dans le cas de la régionalisation avancée, les entités montagnes dans leur profondeur historique ont été éclatées et intégrées à différentes unités régionales. Les montagnes du Maroc central sont ainsi dispersées sur quatre grandes régions, Béni Mellal Khénifra, Meknès-Fès, Draa-Tafilalet et Rabat-Salé-Kénitra. Dans aucune de ces appellations on ne trouve évoqué le nom d'une montagne. A un autre niveau, celui des services d'encadrement technique, du département de l'agriculture, de l'équipement et de l'eau, etc., le mouvement de déconcentration a eu pour résultat la concentration de la décision au niveau des délégations ou directions régionales. Ce qui se traduit par une absence d'efficience en termes d'encadrement de proximité et de participation des populations à la gestion des affaires de leur territoire local. Car si au niveau communal, c'est l'encadrement administratif qui prime, la région ne peut être un cadre au niveau duquel peuvent être prise des décisions concernant des espaces spécifiques. Ce que nous tenons à souligner à ce propos, c'est que si l'encadrement administratif des populations s'est renforcé, celui relatif à l'encadrement technique, notamment agricole, ou aux infrastructures scolaires et de santé est plutôt déficitaire. Et c'est ce qui explique qu'aujourd'hui ces régions souffrent de manque en infrastructures de tout genre. Selon l'Indice de Développement Local Multidimentionnel (IDLM) élaboré par l'ONDH[57] (ONDH, 2017), les provinces de montagne, sont classées parmi

57- «L'IDLM est conçu pour appuyer l'idée selon laquelle le renforcement des capacités humaines et l'amélioration de la qualité de vie devraient constituer le critère ultime d'évaluation du développement. Il s'identifie à une mesure moyenne de l'impact conjoint, sur le bien-être, de six dimensions du développement humain. Il s'agit de l'état de santé, le niveau d'éducation, la décence de l'activité économique, la condition de logement, la diffusion des services sociaux de base et le cadre de vie.» p.8.

les catégories proches de la moyenne nationale, 0,636 à Midelt, 0,663 à Khénifra, 0,679 à Ifrane, mais au niveau communal les écarts sont importants. Ce taux est inférieur à la moyenne provinciale dans 71% des communes de la province de Midelt, 62% de celles de Khénfra, et 57% des communes de la province d'Ifrane. Suivant l'interprétation faite de l'IDLM par les auteurs du rapport l'on peut dire que les 3 provinces affichent des déficits en développement local entre 37% et 33%, c'est-à-dire qu'il va falloir améliorer leurs indicateurs d'une proportion équivalente pour qu'elles se hissent «au rang de la 'Commune fictive' la plus performante en développement» (ONDH, p. 9). Les déficits les plus marqués concernent la santé, 42,5% dans la province de Midelt et 39% dans la province d'Ifrane, et d'éducation, respectivement 54,4% et 47,4%.

Cet inégal développement est bien le résultat d'une gestion des rapports au territoire qui font que plus les densités sont faibles plus la distance est grande par rapport au centre, ici la métropole régionale, et plus le milieu est difficile, malgré l'importance de ses ressources, moins l'Etat assure le minimum.

L'action sur le territoire est marquée par la recherche de la reproduction d'une logique qui fait de la montagne un espace subalterne (Oiry Varacca, 2019) auquel on attribue le rôle de pourvoir en ressources d'autres régions. Ceci passe tout d'abord par sa soumission, en tant que marge dominée, aux normes administratives, juridiques et institutionnelles, le ralliement des élites (notable de la structure tribale et nouvelle élite rurale) au projet politique du gouvernement, et la canalisation de l'émancipation des populations (Ayadi, 2015; Naciri, 2012).

3- Une offre publique de développement marquée par la charge historique d'un espace de la marge

Le terme développement est largement utilisé au point de faire partie du langage commun qu'on utilise dans tous les sens, ce qui lui a fait perdre sa consistance en tant que notion mobilisée pour comprendre les transformations sociales, économiques et environnementales des territoires et des sociétés, sous l'impulsion des dynamiques et des actions des Etats, des institutions internationales et du marché. Il procède d'une vision du monde sur la base d'un paradigme économique, à travers lequel selon les écoles de pensée, les pays dits sous-développés, pour accéder au progrès, devraient se soumettre au modèle des pays les plus avancés, occidentaux en l'occurrence, et aspirer atteindre leur niveau de vie. Ce qui ne manque pas de parenté avec la mission civilisatrice de l'ère coloniale. Les stades de croissance économique de Rostow, dans les années cinquante, constituent les bases élémentaires les plus vulgarisées à ce propos, auxquelles allaient faire échos les écoles néoclassiques, largement remises en cause par les tenants des théories de la dépendance et d'une économie marxiste faisant référence à l'historicité des sociétés, et fustigeant le modèle de croissance occidental. Celui-ci, considéré comme historiquement avantageux pour les pays industrialisés, à l'origine des retards accumulés et du sous-développement des pays du sud. L'histoire récente de ce modèle, fondé sur la généralisation de l'économie capitaliste, nous permet de constater comment les perturbations dues aux multiples risques financiers, environnementaux, voire sanitaires, ébranlent le système et imposent un repli sur soi, et l'abandon partiel ou définitif des soutiens, réels ou supposés, apportés pour une mise à niveau des pays du sud. Depuis

la fin des années 90, la succession des crises économiques, s'est sont soldée par une régression des fonds destinés au développement dans les pays du Nord comme dans ceux du Sud. Ce qui n'a pas manqué d'affecter ces derniers, en termes de production de la richesse, et de réduction de leur capacité économique, à résorber les inégalités, en supposant qu'existe réellement la volonté d'instaurer une justice distributive. Ce n'est pas un hasard si dans de nombreux pays les explosions sociales qui ont jalonné les deux dernières décennies ont pour cause cette instabilité récurrente qui traverse ce modèle de croissance occidental, voire le système capitaliste en général. La perspective de chercher à généraliser ce modèle selon une logique d'assistance devient aux yeux des occidentaux même une sorte de chimère, et impose donc une stratégie alternative au moindre coût, abordable avec moins d'Etat, et plus d'initiatives locales non gouvernementales autour du développement humain et durable, et plus tard des Objectifs du Millénaire. La montée du néolibéralisme et de la mondialisation, avec le recours à plus de marché et de libre-échange, va consacrer ces revirements par rapport à une tradition du développement, mettant en avant les logiques entrepreneuriales et du développement par les projets. (Gilbert Rist, 2015).

La généralisation de l'usage du terme développement par différents acteurs politiques, économiques, par différentes disciplines ne le rend pas facile à définir. Tellement chargé de présupposés inavoués, il prend le contenu des représentations qui lui sont associées. Mais comme manière d'agir sur la réalité des sociétés et des individus pour les changer, on ne peut le détacher du contexte néolibéral qui lui impose de nouveaux objectifs : la réparation des dégâts environnementaux et sociaux causés par un capitalisme toujours à la recherche de plus de productivité, le recours à la participation des populations, la mobilisation des communautés de base et la focalisation de l'action collective autour des communs, etc.

Dans l'analyse du développement, une distance critique devient nécessaire, vis-à-vis de ceux qui produisent du discours et des dispositifs censés mettre fin à la misère des autres. A l'heure où le développement humain insiste sur le bien être des individus et des groupes et le développement durable sur l'éthique intergénérationnelle, parler du développement ne saurait se limiter à dérouler des indicateurs qui servent à hiérarchiser les pays et les territoires, les mettant en compétition, pour porter plus d'intérêt sur les changements sociaux et apporter un éclairage sur l'importance des institutions «comme élément clé dans la réussite des projets de développement» (Moulaert et Nussbaumer, 2008, p. 47).

Le Maroc, comme d'ailleurs, l'ensemble des pays anciennement colonisés, se trouva dès les années 60 engagé dans une politique de développement, confondue dans ses débuts avec la modernisation, marquée par un fort interventionnisme de l'Etat avec, paradoxalement, des convictions idéologiques libérales. Un interventionnisme qui, à partir des années 80, allait connaitre un recul sous les contraintes du Plan d'ajustement structurel, pour ensuite entamer une orientation néolibérale au seuil des années 2000. Un retour de l'Etat qui aura pour conséquence une révision des règles qui régissent la distribution des rôles avec d'autres acteurs ayant rempli le vide durant son retrait. Le Maroc engagé dans une économie mondialisée va adhérer aux principes du libre-échange, et au partage de sa souveraineté décisionnelle dans les domaines économique avec une multitude d'acteurs, investisseurs privés, organismes internationaux et ONG.

La montagne dans le processus de modernisation des structures agricoles et rurales : les déconvenues d'une politique productiviste

Le développement des montagnes au Maroc est une question que les pouvoirs publics se sont posés tardivement. Et jusqu'à présent il n'y a pas de politique spécifique destinée à développer les zones de montagne. Pourtant dès le début des années 80, à partir des projets menés dans la région d'Azilal, il était question d'un projet de loi montagne conçu à partir de l'exemple français (Aubert, 2010), qui, semble-t-il, n'a pas eu de lendemain. En 1994 est créé le fonds de développement rural[58], pour coordonner les financements des projets de développement en zone de montagne. Une commission interministérielle est constituée en 2009 pour réfléchir à une politique de la montagne (Lazarev, 2012). D'aucuns (CESE, 2017 ; Cours des Comptes) relèvent la pléthore des dispositifs institutionnels qui ont pour objet la montagne, sans qu'une véritable politique systématique ne soit définie et lui être destinée[59]. Ce qui pose problème en termes de gouvernance et des conflits de légitimité bureaucratique qui surgissent de la multiplicité des départements ministériels impliqués[60].

Aussi il a fallu attendre le débat national sur l'aménagement du territoire à la fin des années 90, pour que la question du développement soit posée dans des termes qui font du territoire un lieu de convergence des actions sectorielles, et de considérer le rural et l'agricole comme une totalité non dissociable.

- *Un saupoudrage d'actions de vulgarisation techniques sans grands moyens*

A travers les actions de développement agricole menées par l'Etat marocain dès le lendemain de l'indépendance, on relève la constante d'une orientation libérale confirmée. Elle s'est matérialisée par l'orientation des investissements publiques vers les périmètres irrigués des plaines alluviales, consacrant, avec une certaine nuance, la fracture territoriale produite par la colonisation entre un Maroc utile et un Maroc inutile[61].

En même temps la formule trouvée pour développer les montagnes comme d'autres régions faisant partie du Maroc intérieur, fut les chantiers de la promotion nationale, consacrés aux reboisements DRS, à la construction de nouvelles pistes, des écoles, des dispensaires, etc. (Lazarev, 2012). Cette réponse aux problèmes sociaux des zones de montagne par l'emploi et la mobilisation de la main d'œuvre dans des travaux collectifs, avait aussi un objectif environnemental. La DRS était essentiellement conçue comme

---

58- Loi des Finances 1994 (Art. 44) tel que modifiée et complétée par les lois de finances pour les années 2000, 2012 et 2013. Le fonds a également été chargé en 2012 de financer les programmes de développement rural des zones de montagnes.
La responsabilité d'ordonnateur du fonds a été attribuée au Chef de Gouvernement, puis au Ministre chargé de l'agriculture en vertu de la loi des finances de 2016.

59- *Le rapport de la cour des comptes pour la période 1999-2015 souligne la multiplicité des stratégies de développement qui impliquent la montagne* : «la stratégie 2020», «la stratégie nationale de développement rural» «la stratégie nationale de développement des zones de montagne» (cours des compte, Fond de développement rural et des zones de montagne : p. 1 doc en ligne).

60- Pour la gestion du fonds de développement rural, le rapport recense 178 sous ordonnateurs en 2015.

61- Les périmètres hydroagricoles se concentrent dans le Maroc atlantique, les seules exceptions, le périmètre de la Basse Moulouya dans la région de Berkane, sur la Méditerranée, et les deux périmètres du Ziz et du Draa qui concernent les Oasis, en milieu présaharien.

une réponse à l'érosion et un moyen de réduire le risque d'envasement des barrages. Le pilotage de ces opérations par le Ministère de l'Intérieur sous-entendait la présence aussi d'un souci d'encadrement et de contrôle des populations. Avec le Projet DERRO cette orientation est devenue un modèle appliqué aux territoires des bassins versants qui alimentent le Sebou, et dans lequel une partie des montagnes du Moyen Atlas et du Plateau central, du Rif et du Rif central et occidental constituent les limites d'un nouveau territoire (De Mas, 1978).

L'autre volet par lequel l'Etat affirme sa présence au niveau de l'espace montagnard du Maroc central, se résume dans les actions de modernisation des systèmes agricoles et d'élevage, à travers la vulgarisation des travaux mécaniques, des intrants chimiques, et la diffusion des cultures plus rentables, arboriculture fruitière, cultures fourragères, menées par les Centres de Travaux (CT). D'autres actions concernent l'élevage et l'amélioration des races, sont menées par les services vétérinaires, alors que l'irrigation, le bétonnage du réseau de séguia et les travaux fonciers, de remembrement, d'épierrage, sont conduits par le service de l'hydraulique de la Direction de la mise en valeur agricole. L'expérience des CT a contribué, certes, à la vulgarisation des travaux mécaniques et des nouvelles méthodes culturales et de conduite animale dans les régions de montagnes. Mais elle a surtout profité aux exploitants pourvus de suffisamment de terres pour adopter les changements proposés, et par conséquent n'a pas eu d'effet d'entrainement sur l'ensemble de la paysannerie. En montagne, le relief accidenté et les fortes pentes, comme l'aridité du climat, ont limité l'extension des terres labourées au tracteur[62]. Et là où il y a eu mécanisation, est notée une perturbation de la combinaison céréaliculture/élevage. L'étalement des labours mécaniques sur une longue saison ayant privé les troupeaux du parcours des chaumes et des jachères (Marthelot, 1961). De même l'extension de l'arboriculture en milieu pastoral a eu des répercussions sur l'élevage. La mobilité du troupeau s'est trouvée de plus en plus entravée, et quand l'exploitation n'est pas suffisamment dotée en terre, le recours à la diminution de l'effectif était fréquent, avec des conséquences sur l'équilibre de la trésorerie[63]. Ces perturbations agraires de la modernisation ne se sont pas répercutées par une hausse de la productivité[64] des terres, ni par une mutation profonde des systèmes agraires locaux. Parmi les explications données à la non-réussite de l'action du CT, est avancée son orientation technique dominante, et le peu d'intérêt accordé à la correction des inégalités structurelles d'une campagne dualiste héritée de la colonisation.

62- Beaudet (1969) rapporte qu'à l'automne 1968, dans l'ensemble de ce qui se faisait à l'époque, le Cercle d'Azrou, territoire de la confédération des Béni Mguild, 3400 ha ont été couverts par l'opération engrais, dont 1000 ha seulement de manière entièrement mécanisée, sur une superficie totale cultivée de 32900 ha (chiffre de 1955). Un rapport du CT d'Oulmes de 1971, rapporte que 5% des terres de culture sont travaillés mécaniquement. (Aderghal, 1993). En Haute Moulouya, 2000 ha sur 34000 ha de terres cultivées en 1957 (Raynal 1960).

63- La récolte des fruits se fait une fois par an, donc l'arbre ne peut remplacer le troupeau dans son rôle de caisse d'épargne du paysan.

64- L'expérience des CT est édifiante, car elle reproduit avec une certaine nuance celle des SMP (Martélhot, 1961). La différence fondamentale réside en fait dans la réduction des fonctions des CT à la prestation de service, alors que les SMP avaient une prétention d'intégrer les collectivités ciblées au progrès social en s'appuyant sur l'amélioration des systèmes agricoles. Lazarev (2012) va jusqu'à qualifier les principes des SMP de «véritable charte de développement rural», p.37.

- *Les projets intégrés et la prise en compte de la dimension territoriale*

Le développement par les projets s'est imposé comme une orientation de la politique agricole et rurale à partir de la fin des années 70-80, phase où l'Etat s'est trouvé astreint à réduire ses dépenses et à inventer de nouvelles formules pour assurer sa présence dans le rural. Avec l'adoption du dispositif du projet va être entamée une révision des pratiques de l'Etat, dont les actions ont longtemps été sectorielles sans coordination entre les départements ministériels, ni ciblage territorial. Son institutionnalisation comme instrument d'intervention en milieu rural constitue une innovation au moins sur trois aspects : i) Le choix d'une région spécifique pour accueillir le projet dont la situation répond à la problématique d'un programme, et dont la délimitation, en principe doit être basée sur le croisement de critères de zonage agroécologique et socioéconomique. Ce zonage permet aussi d'identifier dans un objectif d'intégration les différentes composantes du territoire, agricole, pastorale et forestière, ii) Le renoncement, même formel, à l'approche bureaucratique et le recours à une approche participative impliquant des communautés locales et d'autres acteurs dont l'activité est inscrite dans la zone du projet, iii) L'implication des administrations de l'Etat en essayant de réduire les cloisonnements entre les départements, à travers la création d'une instance ad hoc de gestion du projet, autrement dit une ouverture des administrations publiques à la culture managériale[65] (Aubert, 2010).

Entre la fin des années 70 et aujourd'hui plusieurs projets ont eu pour objectif le développement intégré de certains espaces des montagnes du Maroc central. Il serait difficile dans le cadre du présent article d'en faire le bilan critique. C'est pourquoi on se limitera dans ce qui suit à en donner un aperçu sur les aspects qui nous semblent pertinents à partir d'un point de vue de géographe.

La conception de ces projets semble se plier aux orientations des grands programmes de développement agricole et rural retenus à l'échelle nationale, mais où les choix des objectifs répondent souvent aux agendas des bailleurs de fond, notamment de la Banque Mondiale. C'est pourquoi et au travers des projets sont expérimentés des dispositifs de mise à la norme des sociétés et des territoires ruraux, et aussi de l'administration chargée d'exécuter le projet. Ainsi dans les années 70, les régions d'agriculture pluviale, *bour* favorable, dont fait partie la partie nord occidentale des montagnes pastorales du Maroc Central, ont été choisies pour accueillir une première génération de projets intégrés[66]. La finalité de ces projets était d'intégrer des actions d'intensification de l'agriculture et de l'élevage, la restauration des paysages forestiers, et l'amélioration des infrastructures et des équipements collectifs. Toutes ces actions devaient aboutir à une restructuration de la zone du projet et l'émergence de nouveaux rapports au territoire.

Nous avons montré dans un travail antérieur (Aderghal, 1993), que l'emploi du terme intégré dans le projet d'Oulmes-Rommani, par exemple, est un abus de langage. Il ne répond pas, en effet, à la vision d'un développement qui aurait pour objectif le bien-être

65- Une culture qui peut se résumer dans des normes rigoureuses de gestion suivantes : contractualisation, responsabilisation et remise des comptes (accountabiliy).

66- Dans la première génération des projets de développement intégré, le choix a été porté sur des régions pas spécialement montagneuses, dans la mesure où les critères qui semblaient déterminant furent la situation dans une zone de bour favorable, et être situé dans la périphérie d'une grande ville. Ce que remplissait en partie la zone du projet Oulmes-Rommani.

de l'homme dans sa totalité. L'intégration envisagée par le projet ne dépasse pas, en fait, un apport technique et financier dans différents secteurs de l'économie pastorale. Elle correspond à une philosophie véhiculée à l'époque par la Banque Mondiale qui envisage le développement à travers la modernisation des structures d'exploitation, et leur intégration à l'économie de marché.

Les lacunes relevées à propos d'Oulmes se trouvent reproduite dans le projet Moyen Atlas de développement pastoral. Le premier, d'ailleurs, à avoir été identifié, au début des années 80, à travers la spécificité montagnarde de la zone choisie, qui correspond aux provinces d'Ifrane et Khénifra, et par l'activité économique dominante, l'élevage pastoral. Là aussi selon Lazarev (2012), le projet avait raté son but. Le volet concertation de la gestion des parcours de montagne avec les communautés d'éleveur qui en constituaient le principal apport n'a pas été retenue «Le projet reprenait le concept technique des périmètres d'amélioration pastorale qui était alors la seule forme d'intervention du ministère sur les parcours. Les droits existants n'étaient pas reconnus, et l'intégration des périmètres administratifs dans le système traditionnel des complémentarités de parcours étaient ignorés» (p.130).

Les années de sécheresse du début des années 80, marquées aussi par la crise de l'endettement qui justifia le PAS, mirent l'Etat devant la nécessité de réduire ses engagements en matière de développement de régions où la productivité demeure faible. Il recentra sa politique sur la correction de ses déséquilibres budgétaires, limitant ses actions dans les domaines agricole et pastoral aux aspects purement techniques, ouvrant la porte devant l'investissement privé.

Le renouveau de la montagne entre ouverture à un nouveau capitalisme agricole, le développement par les produits de terroir et le tourisme et impératifs de la sauvegarde des milieux forestiers

La position marginale des montagnes du Maroc central n'est pas seulement une donnée de la géographie, mais aussi l'aboutissement d'une construction sociopolitique. Elle est en fait le résultat d'un long processus d'extraversion de ses ressources vers les plaines et de son traitement par les politiques comme espace dépendant des économies métropolitaines. Mais cette marginalisation ne s'est pas traduite par une déprise rurale qui aurait signifié une crise totale de tout un système. Malgré l'émigration, parfois forte, les montagnes continuent à être marquées par une vie rurale que reflètent les densités encore élevées et l'animation rurale par les souks et les petits centres urbains. Il est certain que l'intensité de la vie rurale a baissé par rapport à ce qu'elle était autrefois, on la trouve même recomposée autour de certains espaces, les plus productifs, et s'ordonne par rapport aux agglomérations rurales, et même urbaines, qui se sont développées au cours des dernières décennies. Actuellement les systèmes agricoles en montagne sont marqués par la coprésence de deux catégories d'exploitation[67], où le fait dominant est l'extension de nouvelles cultures commerciales, arboriculture fruitière, maraîchage, cultures spéciales, élevage intensif ou semi extensif.

67- Compte tenu de l'absence de données statistiques actualisées sur les exploitations agricoles, la présentation de ces catégories est strictement qualitative.

La première catégorie est composée de grandes exploitations agricoles, fonctionnant comme des entreprises, en termes de gestion, emploi d'un gérant de cadres techniques et de main d'œuvre salariale. Le propriétaire est un entrepreneur qui a d'autres affaires en ville, et qui peut être un fonctionnaire civil ou militaire ou exerçant une profession libérale. La présence de ce type d'exploitation est remarquable à travers l'extension des domaines distingués par leur niveau d'équipement : stations de pompage, murs de clôture, entrepôts frigorifiques, architecture moderne de la résidence et des bâtiments d'exploitation. Ces domaines apparaissent comme des enclaves de prospérité occupant les meilleures terres : plateau d'Oulmes, dépressions et bassins de la zone de contact Moyen Atlas-Plateau central, autour d'Azrou et Ain Leuh, Causse d'El Hajeb, et Haut Bassin de la Moulouya.

Dans la deuxième catégorie on trouve des petites et moyennes exploitations familiales, disposant d'une main d'œuvre familiale et de revenus issus de l'émigration ou de la pluriactivité, et dont le chef a su faire un couplage entre le maintien de l'activité d'élevage sous un mode de conduite semi extensive[68] et l'adoption de l'arboriculture et/ou du maraîchage (Le Gros, 2019; Aderghal et al., 2014). Et par conséquent il y a rupture au moins partielle avec le système céréaliculture-élevage mobile traditionnel.

Il y aurait là un renouveau de l'économie agricole montagnarde dont les acteurs ont su tirer un avantage d'une politique d'appui à l'investissement renforcée par le PMV. Il s'agit de toute une politique qui tente d'ouvrir de nouveaux espaces au capitalisme agricole par des subventions à l'équipement, par des réformes foncières concernant les terres du domaine privé de l'Etat, des terres collectives ou des coopératives de la réforme agraire. A travers la mise sur le marché, ou par concession dans le cadre du partenariat public privé (PPP), de milliers d'ha de bonnes terres, l'Etat a facilité l'accès aux ressources de la montagne à une nouvelle catégorie d'investisseurs étrangers et aussi de notables locaux[69]. Et comme pour justifier la dimension justice sociale de cette même politique certains petits et moyens exploitants, souvent les plus initiés, et soutenus par des revenus migratoires et/ou d'une pluriactivité, ont aussi été associés à ces programmes. Et l'exemple le plus emblématique de cette tendance est l'action qui consiste à créer des coopératives au profit d'ayants droit d'une terre collective dont une partie est concédée ou va l'être à un investisseur privé.

Mais ce renouveau agricole et rural est loin d'intégrer toutes les catégories sociales. Il y'a bien sûr toute une multitude d'exploitations vivrières qui tiennent grâce à la pratique d'un élevage extensif appuyé sur les parcours forestiers. Le système des associations d'élevage et de culture permet même aux sans terres et aux familles dépourvues de capital de continuer à exercer l'activité agricole. Et il y a aussi tous les ménages ayant perdu leur raison d'exister au village, obligés d'aller chercher des moyens de vie dans les agglomérations urbaines les plus proches, où ils vivent la relégation sociale dans des quartiers sous équipés et insalubres. Soit des femmes et des hommes qui constituent la nouvelle classe ouvrière rurale. Un prolétariat informel, employé dans des petits métiers

68- C'est-à-dire plus attaché à l'exploitation, en effectifs réduits, et moins dépendant des parcours en forêt et sur terres collectives.

69- Le dénominateur commun entre étrangers et notables locaux c'est d'être des hommes d'affaires qui investissent dans d'autres secteurs non agricoles, d'appartenir parfois aux mêmes catégories socioprofessionnelles, de mener une vie entre la ville et le domaine, et de partager les mêmes intérêts politiques de classe.

de survie et qui sert dans les domaines arboricoles comme main d'œuvre à bon marché et exposée à une multitude de risques, surtout sanitaires d'origine chimique.

Cette nouvelle réalité des montagnes du Maroc central se manifeste à travers des faits économiques sociaux et environnementaux suivants : la fragilité des petites et moyennes exploitations agricoles familiales face à la concurrence des grands domaines, la pauvreté des ménages ruraux souffrant du sous-emploi et déplacés vers les petits centres urbains, et la dégradation de l'environnement forestier.

Des maux qui traduisent la complexité des problèmes posés à la montagne et à ses populations, auxquels l'Etat répondra en usant de plusieurs instruments qui relèvent à la fois de l'appui au capitalisme agricole, et de la proposition de recettes de développement humain et de développement durable. Le dénominateur commun de ces différentes orientations réside plus dans l'approche du développement adopté que dans les moyens matériels réellement mis en œuvre. S'agissant de la lutte contre la pauvreté, la promotion des produits de terroir, du développement du tourisme ou des forêts, le maître mot c'est la participation, la responsabilisation des populations et la bonne gouvernance.

- *Cas des produits de terroir*

Dans le cas des produits de terroir, l'objectif du PMV est de déclencher un processus de développement auquel les paysans devraient participer. Ces derniers, intégrés dans des structures organisées, auront la possibilité de mieux maîtriser les circuits du marché et tirer plus d'avantages de leurs activités.

Mais au-delà des cas de réussite médiatisés, de l'argan et du safran, il n'est pas dit que la formule peut être valable partout. Les travaux menés au sein du Laboratoire Mixte International MediTer et du projet ANR MedInLocal (Berriane et al, 2016, Aderghal et al., 2019), ont montré comment le terroir est devenu pour les développeurs la solution miracle par laquelle des campagnes longtemps marginalisées sortiront de leur crise. Or dans de nombreuses situations le dispositif produit de terroir a été détourné de ses objectifs premiers. Il a été constaté que le pilier II n'a pas été suffisamment adapté aux situations locales. Il a été utilisé comme un modèle à dupliquer partout, sans prendre suffisamment de temps pour comprendre la réalité de l'ancrage des différents produits proposés, ni d'imaginer des mesures pour empêcher que les plus riches et les plus initiés ne fassent échouer l'initiative, ou détourner à leur profit la valeur ajoutée des produits enrichis par l'IGP et autres labels de terroir. A quoi on rajoute la confusion que les dispositifs qui fondent l'initiative, labellisation de produits et agrégation, induisent entre ce qui est entendu comme appui à la petite agriculture et les règles qu'imposent l'ouverture sur le marché et la mise en place de nouveaux rapports de production.

Les exemples étudiés dans la région, et qui concernent des produits animaux, la race ovine de Timahdite et la race bovine Oulmes-Zaer, ou encore des cultures comme le lavandin d'Oulmes ou la pomme de Midelt montrent les limites de certaines initiatives innovatrices menées par l'administration. Les conflits d'intérêt entre catégories de producteurs d'un même groupe social sont souvent un facteur de blocage. C'est ce qui arrive dans le cas des règles d'élevage non inclusives adoptées dans la dissémination des modes de conduite de la race Ovine de Timahdit, réservé au club du groupement constitué à cette fin. Dans le

cas de la race Oulmes-Zaer, il était question de mettre en œuvre un projet d'agrégation qui n'a pas abouti à cause d'un conflit d'intérêt entre trois associations d'éleveurs qui renvoient à des conflits entre notables des trois groupes qui composent la tribu des Aït Amar. L'agrégation qui suppose une organisation de la filière et la mise en place de nouveaux rapports entre les différents intervenants entre l'amont et l'aval, montre dans ce cas qu'il est difficile d'organiser les éleveurs compte tenu des interférences dans l'action des acteurs entre l'appartenance ethnique, la rationalité économique et le jeu politique local. (Aderghal et al., 2014).

C'est aussi la difficulté de mettre en place une organisation coopérative élargie à tous les producteurs qui a empêché d'aboutir à la mise en terroir du lavandin dans la même région. Des divergences ont surgi d'un côté entre exploitants du lavandin et éleveurs, et de l'autre entre exploitants du lavandin issus du terroir et les étrangers.

Dans le bassin de la Haute Moulouya, la création d'un groupement de producteurs de pommes autour d'un agrégateur a connu des déconvenues d'un autre type. L'agrégation devait en principe rassembler autour de l'agrégateur 228 producteurs de pommes issus des Aït Ayach, Boumia et Midelt. Le projet a permis à l'agrégateur de bénéficier d'une unité frigorifique d'une capacité de 4000 t (selon ses dires contre 7600 t selon la DPA), sans que le contrat ne soit appliqué. Des problèmes d'entente ont poussé l'agrégateur à envisager de rompre le contrat et se mettre en perspective de continuer l'agrégation avec un petit groupe de producteurs amis. (Blanchard, 2016).

Dans un contexte où l'organisation sociale communautaire est encore forte les structures coopératives et les partenariats qui se basent sur le contrat entre les personnes ont du mal à réussir. Ce qui est un indicateur des difficultés qu'il y a à mettre en place des actions collectives (Aderghal et al., 2019).

- *Le cas du tourisme.*

Dans les montagnes du Maroc central, le processus de mise en tourisme date des premières années du protectorat. Mais c'est un tourisme de nature, forêt, sports d'hivers, chasse et pêche, resté intérieur et commandé par les grandes villes régionales et nationales, avec un caractère saisonnier marqué. Depuis les années 90, l'incapacité de dépasser la crise du système agro pastoral et dans le but d'alléger la pression sur la forêt, le tourisme est apparu comme une solution pour déclencher de nouvelles dynamiques économiques. Partant de l'exemple du Haut Atlas de Marrakech et du haut Atlas central, les promoteurs de cette option n'ont pas pris en compte les spécificités d'un contexte différent, non seulement naturel mais aussi historique. Les écosystèmes forestiers et les paysages physiques dans les montagnes du Maroc Central n'offrent pas les occasions de dépaysement et d'exotisme à une clientèle européenne. Et c'est là un aspect d'ailleurs signalé dans l'étude sur la Stratégie du Tourisme Rural au Maroc de 2002 (Ministère du Tourisme et OMT, 2002). Aussi l'éloignement de ces montagnes d'une des destinations les plus prisée de cette clientèle les met dans une position marginale par rapport aux grands foyers du tourisme au Maroc. A la rigueur elles deviennent, surtout pour le Haut Atlas oriental et le Moyen Atlas, une zone de passage pour des touristes en direction du grand sud où de Marrakech à partir de Meknes et Fès. C'est pourquoi nous constatons qu'au moins dans deux régions,

Oulmes et la Haute Moulouya[70], les tentatives de développer le tourisme forestier ou de montagne subit ce type de contraintes liées à leur faible attractivité, auxquelles s'ajoutent d'autre contraintes d'ordre organisationnel. C'est le cas par exemple de l'échec de la mise en œuvre du Pays d'Accueil Touristique d'Oulmes pour des raisons de conflits entre les 4 communes qui ont essayé d'initier le projet en 2009, et entre ces dernières et le Conseil régional, en plus de la non-reconnaissance du projet de PAT par le ministère de tutelle (Aderghal et al., 2014).

C'est dans le Moyen Atlas entre Azrou et Ifrane que le tourisme dans sa version intérieure semble se développer, au regard de la densité des structures d'accueil et de la fréquence des visiteurs en été et en hiver. C'est un tourisme partagé entre l'urbain et le rural si on prend en compte le rôle joué par Ifrane dans l'attractivité touristique de cette région, et qui a tendance à verser dans l'écotourisme. La mise en parc puis en réserve de biosphère de la cédraie imposera à la fréquentation touristique des principes qui tirent leur logique des politiques de protection et de conservation des écosystèmes forestiers menées par les Eaux et Forêts. Mais plus de 20 ans après la mise en place du parc d'Ifrane, dont l'une des composantes est la promotion de l'écotourisme, il n'y pas eu émergence d'un espace identifié par ce type de pratiques. Les nombreux sites et circuits mis en place en zone péri forestière ou à l'intérieur de la forêt, souvent à la marge de zones de mise en défens, sont objets de pressions anthropiques et/ou subissent l'impact de comportements mal adaptés à un environnement forestier. C'est que les sites visités sont considérés comme un espace public dont la gestion est disputée entre l'administration forestière et les communes rurales. Les uns considèrent ces espaces comme prolongement de la zone protégée, les autres y voient un lieu à rentabiliser en permettant à des vendeurs de s'y installer et récupérer une redevance sur les parkings. Les acteurs supposés faire partie du dispositif de gouvernance environnementale, n'ont pas tous les mêmes représentations des fonctions de la forêt et ne possèdent pas tous la même légitimité pour voir leurs propositions prises en compte de la même manière. Preuve que dans des forêts socialisées et historiquement intégrées au territoire des sociétés locales, les réglementations qui tentent d'en faire des milieux naturels à protéger deviennent difficilement applicables.

- *Gestion des forêts et développement rural*

Dans les montagnes du Maroc central, les forêts dominent les paysages et constituent une base économique fondamentale pour les populations. Dans des massifs forestiers composés de cédraies, de subéraies, d'illiçaie et de Callitraie, situées dans des montagnes considérées comme le château d'eau du Maroc à l'amont des bassins versants des principaux axes hydrographiques atlantique et méditerranéen, il est bien évident que leur valeur économique, environnementale et patrimoniale ait une dimension nationale, voire internationale[71].

70- Le Haut Atlas oriental connait une activité touristique irrégulière liée à certains sites naturels emblématiques de la montagne, Cirque de Jaffar, ou à une manifestation culturelle, le moussem des fiançailles d'Imilchil non inclus dans le propos de cet article.

71- «Les forêts du Moyen-Atlas font partie des écorégions du monde les plus riches sur le plan biologique mais aussi les plus menacées. Le Moyen-Atlas a été classé par l'IUCN, le WWF, et la Conservation internationale comme l'un des centres les plus importants de diversité botanique, de biodiversité et de zone forestière importante au sein de l'écorégion», (Aubert, p. 260)

Sauf que les constats faits sur ces forêts soulignent la persistance des phénomènes de dégradation liée à différents types de pressions, alors que pour l'Administration des Eaux et Forêts (AEF), ces forêts exigent à la fois protection et exploitation rationnelle. Toute l'action publique forestière s'inscrit dans ce double registre, qui se matérialise par l'adoption d'une série de normes qui régulent les utilisations selon les indications d'un plan de gestion établis par des bureaux d'étude pour chaque massif forestier, et que les forestiers sont chargés d'appliquer. Cette gestion si elle a montré son efficacité économique, notamment au niveau des filières bois et autres produits, ses résultats sont plutôt mitigés sur le plan de la protection environnementale. Ce qui autorise des questionnements autour de l'efficience d'une gestion forestière techniciste appuyée sur une autorité coercitive, criminalisant toute sortie du cadre délimitée.

Pendant de nombreuses années l'administration des forêts a agi dans l'ignorance des populations locales auxquelles sont octroyés quelques droits pour amortir le choc des interdictions et des entraves au libre accès aux ressources forestières. Dépourvus d'un droit de propriétaire sur ces ressources, les usagers développent des pratiques d'exploitation peu soucieuses des équilibres écologiques de la forêt, et par conséquent participent à leur épuisement, alors qu'elles constituent leur raison d'exister en montagne. Cette situation est d'autant plus probable dans les massifs forestiers où l'inaccessibilité constitue un handicap qui empêche l'AEF d'exercer son contrôle, sans avoir la possibilité de déléguer la gestion aux communautés locales. Cet impératif d'associer les populations à la gestion[72], s'est imposée durant les dernières décennies comme alternative matérialisée d'abord par l'implication des communes devenues bénéficiaires des recettes forestières, puis ensuite par la mise à contribution des associations locales pour la gestion des mises en défens en contrepartie des primes de compensation (El Jihad M.D., 2016). Effectivement les nouvelles tendances de la conservation de la biodiversité et de l'état d'équilibre écologique des forêts imposent une révision des modes de gestion censés impliquer les populations rurales locales, et de considérer le développement rural des espaces périforestiers comme une obligation pas seulement morale, mais indispensable pour garantir la réussite de la conservation. Cette nouvelle orientation a été fondamentale dans la conception des projets de développement forestier destinés à ces régions, comme les projets d'Ifrane et Khénifra[73], le Projet de Développement Intégré des forêts du Plateau central et du Haut Atlas oriental[74], et plus récemment encore le projet qui porte sur la cogestion participative des bassins versants dans la vallée d'Outat, région de Midelt[75]. A côté de toutes les actions techniques relatives aux aménagements de protection et de conservation de la

72- Déjà appliqué par le protectorat à travers la création en 1937 des coopératives de bucherons, madrieurs et charbonniers, qui participaient au gardiennage, ou des jmaa qui participaient à la lutte contre les incendies en recrudescence dans les forêts à la veille de l'indépendance du pays.

73- C'est dans ce contexte que 4 associations de gestion et d'aménagement du massif (AGAM, projet Khénifra) et 5 associations sylvo-pastorales (ASP, projet Ifrane) ont fait leur apparition à partir de 2007 dans le but d'initier une cogestion entre les communautés pastorales et les gestionnaires forestiers. Chacune de ces associations s'engage, sur une période de plusieurs années, à veiller au respect des parcelles forestières dont elle a la charge, et ce moyennant une subvention annuelle destinée à l'achat d'aliments pour le bétail.

74- Ce dernier n'a pas eu la chance de dépasser la phase de l'étude (début des années 2000), apparemment à cause d'un conflit de légitimité entre le département de l'Agriculture et le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêt (Secrétariat d'Etat à l'époque), (Aderghal et Ait Hamza, 2003).

75- Cadre de programmation par pays de la FAO au Maroc, 2017-2020 (FAO, 1017/ 18p.

biodiversité, l'unité du terroir de douar a été retenue comme entité spatiale au niveau de laquelle peuvent se réaliser les interventions de développement agricole et d'élevage, de la promotion des activités génératrices des revenus et éventuellement des interventions de lutte contre la pauvreté. Cette dimension territoriale du développement forestier et rural impose des innovations en termes de gouvernance dans la mesure où d'autres départements ministériels sont impliqués, notamment de l'agriculture, du tourisme, en plus de la société civile et des opérateurs privés. Cette exigence d'une bonne gouvernance territoriale devient encore plus impérative dans le cadre des massifs forestiers mis en aire protégée, que ça soit au niveau du parc national du plateau central ou des parcs nationaux d'Ifrane, de Khénifra et du Haut Atlas oriental, rassemblés depuis 2016 dans la Réserve de biosphère de la cédraie. Il y a là la consécration de la dépendance de la gouvernance locale des espaces forestiers aux principes d'une réglementation de conservation et de développement, promu par une instance internationale, l'UNESCO à travers le MAB Maroc. La gestion de la réserve de biosphère[76] serait basée sur un plan de gestion, en cours de finalisation, qui sera piloté par un comité de gestion dans lequel seront représentés les acteurs concernés par le territoire de la Réserve. La question qui s'impose c'est de savoir quel rôle auront les représentants de l'administration, dont l'AEF ? et si l'approche territoriale envisagée donnera une forte présence aux instances représentatives de la population, Conseils élus, société civile et groupements représentatifs des producteurs et des usagers de la forêt ?

Conclusion

Au terme de cette analyse, nous soulignons que l'entité géographique des montagnes du Maroc central ne peut se contenir dans les limités qu'imposeraient les déterminants physiques, du relief et de la pente et du bioclimat. Dans la mesure où sa construction sociale et politique s'est déroulée à la fois en considération de sa spécificité en tant que milieu mais aussi en tant qu'espace. Les événements historiques dont elles ont été la scène permettent de comprendre que le fait montagnard dans cette partie du Maroc a toujours été commandé de l'extérieur. Sur le plan politique elle a été à chaque fois le résultat de l'affrontement de deux mouvements évoluant dans deux sens opposés : Celui des tribus pastorales attirées par le tropisme du Gharb dans le sens de l'azaghar situé vers l'ouest, et celui des Etats centraux préoccupés par la nécessité de contrôler une région stratégique. Mais force est d'admettre que l'enjeu est aussi économique, dans la mesure où les ressources forestières, pastorales, minières et cynégétiques qu'elles recèlent alimentent les économies urbaines. Et que le commerce de ces produits est largement contrôlé par la bourgeoisie citadine qui s'est reproduite dans les différents contextes colonial et postcolonial. Dans le Maroc précolonial, sous le protectorat ou encore aujourd'hui, c'est le rapport aux ressources et à l'enjeu qu'elles représentent qui constitue le soubassement d'une architecture territoriale basée sur la limite commandée par l'Etat central. D'abord une limite entre un haut pays et un bas pays, ensuite les limites des circonscriptions administratives coloniales puis marocaines qui quadrillent l'ensemble, donnant naissance à une dichotomie montagne-plaine devenue irréversible. Dans son approche de la montagne, la géographie s'est longtemps attardée à n'y voir que

76- La Réserve de Biosphère du Cèdre de l'Atlas (RBCA) créée en 2016 sur une surface d'environ 1.375.000 ha.

le résultat objectivé d'interactions entre milieu et société. Or les catégories sur lesquelles le géographe travaille ne sont pas neutres. Dans le cas des montagnes du Maroc central, le discours géographique a reproduit, parfois sans distance critique, les catégories qui font de la montagne un monde à part et dont la genèse remonte loin dans l'histoire du Maroc. Ce que la recherche historique commence à élucider au fur et à mesure que des nouvelles sources d'archives deviennent accessibles, et qui permettent de dépasser la performativité des textes fondateurs. Dépasser la vision qui ne fait de la montagne qu'un espace fragile d'où on évacue toute l'historicité de la société et des territoires, sans prendre en compte ses multiples articulations avec le monde à travers les mobilités et les changements sociaux, voilà qui risque de «conduire à des impasses» (Isabelle Sacareau, 2003).

Le retour sur les expériences de développement dont les montagnes du Maroc central ont fait l'objet montre en partie comment les processus déclenchés par les projets aboutissent sur des impasses. Car à y regarder de près on pressent comme si les problèmes posés à la montagne ne trouveraient leur solution que dans des recettes récurrentes de modernisation, qu'on considère comme technique ou comme organisationnelle, selon les contextes et les dispositifs inventés pour chaque époque. Des problèmes de sous-développement qu'on attribue à la malédiction de la géographie, en sous estimant, voire en feignant d'ignorer qu'il s'agit plus du résultat des formes d'exploitation et de domination politique dont les montagnes et leurs populations ont fait l'objet. D'aucuns considèrent qu'une approche par le bas serait la solution pour rendre le développement plus efficient, mais dans la mesure où les populations ont perdu toute maîtrise sur les ressources de leur territoire, on peut se demander quelle présence on peut s'attendre de leur part pour participer aux projets de développement agricole, touristique ou forestier, proposés par l'Etat? Ou encore qui seraient ces acteurs qui prendraient l'initiative pour mettre en œuvre cette approche par le bas? Qui en a le droit et avec quelle légitimité institutionnelle?

Depuis le début des années 2000, l'Etat marocain cherche à changer de paradigme dans sa relation avec la société. Un processus de démocratisation institutionnelle s'est déclenché, par une volonté politique et la question est donc de savoir quelle valeur donner à cette nouvelle symbolique du pouvoir avec son discours d'ouverture et qui prône l'émancipation dans une société qui reste minée par les inégalités de tout genre. En témoignent les indicateurs sociaux et la prégnance de la pauvreté malgré plus d'une décennie d'initiatives de développement humain. Dans plusieurs régions marginales du pays on se trouve devant un paradoxe saisissant, entre le déploiement des investissements lourds dans les domaines agricoles et l'état d'indigence des populations. Et c'est la lutte contre la pauvreté, l'intégration des producteurs dans les circuits de l'économie sociale et solidaire, qui devient la formule à travers laquelle l'Etat cherche à redistribuer une partie des fruits de la croissance, à parer au plus urgents des populations les plus déshéritées. Il est certain que c'est là une réponse non neutre aux résultats sporadiques, qui constitue cependant un déclencheur de nouvelles dynamiques qui bousculent les habitudes. Mais de là à considérer ces dynamiques comme étant une organisation des groupes sociaux autonomes autour d'actions collectives, est à notre avis, encore une fois projeter une catégorie d'analyse sur une réalité qui lui échappe.

Bibliographie

Aderghal M., (1993). *Le Massif d'Oulmes et ses bordures. Evolution agraire et Organisation de l'espace dans le Pays Zaian-Zemmour (Maroc du Nord-Ouest)*, Thèse de doctorat, Université Paul Valéry, Montpellier III, 3 volumes 799p + Annexes

Aderghal M. (1998). «Contribution à l'étude de l'histoire de la conquête et du peuplement d'un territoire pastoral du Maroc central marocain», in. Frontières et zones de contact dans la Méditerranée du 1er au XIXème siècle, Actes du IVème séminaire maroco-italien, Commission nationale marocaine pour l'UNESCO, Rabat 1998, p. 69-83

Aderghal et Ait Hamza, (2003). Evaluation sociale et identification des groupes cibles. Programme de Développement Rural Intégré des Zones forestières et periforestières (DRI-FORETS), Annexe 1, Eaux Forêts- Banque mondial, rapport non publié, 229p.

Aderghal M. (2004). «La montagne marocaine : les représentations d'un espace marginal», in. M. Ait Hamza et H. Popp, (éd..) Pour une nouvelle perception des montagnes marocaines. Espace périphérique ? Patrimoines culturel et naturel ? Stock de ressources dans l'avenir ? Actes du 7ème colloque maroco-allemand, FLSH-Université Mohammed V de Rabat, Série colloques et séminaires n°119, pp. 25-33

Aderghal et Simenel, (2012). «La construction de l'autochtonie au Maroc. Des tribus indigènes aux paysans amazighs». Espace, Population, Société, 2012-1, pp. 59-72.

Aderghal M. et Simenel R. (2016). «Le terroir au Maroc à l'épreuve de la construction sociopolitique des territoires dans la durée», in. M. Berriane et G. Michon (dir.) Les terroirs au Sud, vers un nouveau modèle ? Une expérience marocaine, UM5 de Rabat, IRD éditions, pp. 51-68

Aderghal M, et al. (dir.), (2019). L'émergence des spécificités locales dans les arrière-pays Méditerranéens, Les Impromptus du LPED, 5, 393 p.

Albergoni G. et Mahé A., (1995). «Berque et Gellner ou le Maghreb vu du Haut Atlas», Annuaire de l'Afrique du Nord, CNRS, p. 451-512.

Aouchar A., (2002). Colonisation et campagnes berbère au Maroc, Casablanca, Afrique Orient, 264 p.

Aubert P-M (2010). *Action publique et société rurale dans la gestion des forêts marocaines: changement social et efficacité environnementale*, Thèse doctorat, AgroParisTech, 408 p.

Auclaire L., (2000). «Les ressources sylvopastorales au Maghreb : structure segmentaire et appropriation communautaire», *in*. G. RossI, P. Lavigne Delville & D. Narbeburu (éd.), *Sociétés rurales et Environnement : Gestion des ressources et dynamiques locales du Sud*. Paris, Karthala, p.123-140.

Ayadi M., (2015). Les deux visages du roi. Casablanca, La croisée des chemins, 290p.

Beaudet G., (1969). Les Beni M'Guild du Nord. Etude géographique de l'évolution récente d'une confédération semi-nomade, RGM, n° 15.

Benet F., (1975). «Les marchés explosifs dans les montagnes Berbères», in. K. Polanyi et C. Arensberg, Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie. Paris,

Larousse Université, Sciences Humaines et Sociales (série anthropologie) p. 197-201. (Traduction française de l'ouvrage Trade and Market in the Early Empires. Economie in History and Theory, The Free Press, New York, 1957).

Bernard A. (1932). le Maroc, Bibliothèque d'Histoire contemporaine. 8ème édition, Ed. Frontispice-Casablanca-481p.

Berriane M. Aderghal M et al., (2012). Tourisme rural, gouvernance territoriale et développement local en zones de montagnes, pub. de l'ONDH, 110p.

Blanchard H, (2016). Transformation des systèmes agricoles dans la région de Midelt, mémoire d'ingénieur Agro Sup Dijon, 83p.

Célérier J. (1927). «Atlas et circulation», Hespéris, tome VII, 4ème trimestre, p. 447-497.

Célérier J. (1931). Le Maroc, collection Armand Colin, 216 p.

CESE, 2017. Le développement rural : Espace des zones montagneuses, Saisine n°21/2017, 39 p. w

Cours des Comptes, (n.d) Fond de développement rural et des zones de montagne, (www.courdescomptes.ma)

Débardieux P., (2001). «La montagne un objet géographique», in. Y. Veyret (dir.) *La montagne, discours et enjeux géographiques*. Dossiers des Images Economiques du Monde, SEDES, p.11-34.

Débardieux P., (2003). «Montagne», in. Lévy J. et Lussault M. (ss la dir.de), Dictionnaire de la Géographie et de l'Espace des Sociétés, Belin, p.642

De Mas P. (1978). Marges marocaines. Limites de la coopération au développement dans une région périphérique : cas du Rif, NUFFIC/IMWOO/PROJET REMPLOD, La Hay 1978, 381p.

Deprest F., (2017). «Qu'est-ce qu'un géographe colonial ? Jean Brunhes, l'irrigation et la géographie humaine (1894-1911)», l'Espace géographique, 2017/3 Tome 46 | p.264-284

El Gharbaoui A, (1980). La terre et l'homme dans la péninsule tingitane, essai sur l'homme et le milieu naturel dans le Rif occidental. Thèse de doctorat d'Etat, Université de Paris VII, 2 vol., 604 p.

El Jihad M.D., (2016). «Changement climatique et développement rural dans les montagnes du Moyen-Atlas et leurs bordures (Maroc)», RGA, 104-4/2016, 19 p.

El Mechat S. (dir), (2014). *Coloniser, pacifier, administrer XIXe - XXIe siècles*, CNRS Editions, 377p.

Foucauld Ch. (de), (1888). Reconnaissance au Maroc, 1883-1884. Paris, Challamel et cie, 452 p.

Gellner E. (2003). Les Saints de l'Atlas, Ed. Bouchen, 299 p.

Genin D. et Al Ifriqui (2016). La forêt rurale du Haut Atlas. Terroirs fonctionnels et fonctions des paysages. In. M. Berriane et G. Michon (dir.) Les terroirs au Sud, vers un nouveau modèle ? Une expérience marocaine, UM5 de Rabat, IRD éditions, p. 69-84

Lacoste Y., (2002). «Montagnes et géopolitique», Hérodote, 4ème trimestre, n°107, p.3-16

Laouina A, (2004). La montagne dans les plans sectoriels et dans la vision de l'aménagement du territoire, in. M. Ait Hamza et H. Popp, (éd.) Pour une nouvelle perception des montagnes marocaines. Espace périphérique ? Patrimoines culturel et naturel? Stock de ressources dans l'avenir ? Actes du 7ème colloque maroco-allemand, FLSH-Université Mohammed V de Rabat, Série colloques et séminaires n°119, pp : 25-33

Laouina A. (dir.), (2017). Dégradation des terres et lutte contre la désertification au Maroc. Approche géographique. Pub. Association de Recherche en Gestion Durable des Terres (ARGDT), 364p.

Lazarev G, Les politiques agraires au Maroc, (1956-2006). Un témoignage engagé. Economie critique, 232p.

Le Gros, X. (2019). L'essor de la pomme de terre en milieu agro-pastoral en Haute Moulouya, Maroc Transformations de l'agriculture familiale chez les Aït Messaoud, Mémoire de fin d'études d'ingénieur, ISTOM Ecole Supérieure d'Agro-Développement International, Angers, 75p.

Lemeur, P-Y. (2011). Anthropologie politique de la gouvernance, acteurs, ressource, dispositifs, Editions universitaires européennes, 176p.

Marthelot P. (1961). «Histoire et réalité de la modernisation du monde rural au Maroc», In: Tiers-Monde, tome 2, n°6, 1961. pp. 137-168; https://www.persee.fr/doc/tiers_00407356_1961_num_2_6_1266

Metzger P. et Robert J. (2015). «Environnement et risques : les sciences sociales piégés entre critique radicale et utilité sociale», in. A. Clerval, A. Fleury, J. Rebotier et S. Weber Espace et rapport de domination (dir.), Géographie Sociale, Presses Universitaires de Rennes, p. 69-79.

Ministère de l'économie des finances de la privatisation et du Tourisme, (2002). Stratégie du Tourisme Rural. PNUD et OMT, 260p.

Ministère Chargé des Eaux et forêts, (2000). «Définition et délimitation de la montagne marocaine», 34 pages +annexes.

Moulaert F. et Nussbaumer J., (2008). La logique sociale du développement territorial. Presse de l'Université du Québec, 2008, 174p.

Naciri M. (1967). «Les expériences de modernisation de l'agriculture au Maroc», RGM, 11, 1967, p. 102-114

Naciri M. (1984). «Géographie coloniale : une science appliquée à la colonisation. Perception et interprétations du fait colonial chez J. Célérier et G. Hardy», in. Connaissances du Maghreb. Sciences sociales et colonisation (ouvrage collectif), CRESM, éditions du CNRS, p. 310 -343

Naciri M. (2003). *Al Jibal Al Maghribia : markaziatouha-hamichiatouha-tanmiatouha*, Ed. Ministère de la culture 272p.

Naciri M. (2012). «Un siècle de dualisme agraire : les raisons de l'impossible décollage», in. G. Lazarev, Les politiques agraires au Maroc, 1956-2006, Un témoignage engagé (postface). Economie critique, p. 199-227.

Oiry Varacca M. (2019). Montagnards dans la mondialisation. Réseaux diasporiques et mobilisations sociales dans l'Atlas (Maroc), les Highlands (Ecosse) et les Alpes françaises, Presses Universitaires de Grenoble, 230p.

ONDH, (2017). Cartographie du développement local multidimentionnel, niveau et déficit, 94p www.ondh.ma).

Peyron M., (1984). «Contribution à l'histoire du Haut-Atlas Oriental : les Ayt Yafelman», Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée Année 1984-38, p. 117-135

Peyron M., (1976). «Habitat rural et vie montagnarde dans le Haut Atlas de Midelt (Maroc)», Revue de Géographie Alpine Année 1976, 64-3, p. 327-363

Raynal, R. (1960). La Terre et l'Homme en Haute Moulouya, Bulletin économique et social du Maroc XXIV,n° 86 et 87, p. 281-346

Reynaud A, (1995). «Centre et périphérie», in. A. Bailly, R. Ferras et D. Pumain, Encyclopédie de la Géographie, Paris, Economica, p. 583-593

Rist Gilbert, (2015). Le Développement. Paris, Presse de Sciences Po, 512 p.

Sacareau Isabelle, (2003). La montagne. Une approche géographique, Belin Sup-Géographie, 287p.

Sadki A., (1990). «La montagne marocaine et le pouvoir central : un conflit seculaire mal élucidé», Hespéris Vol. XXVIII- Fascicule unique, p.13-28

Sebti A. (2004). Al madina wa al majal fi lkitaba attarikhiya. Mouhawalat taoutin ichkaliat amn attorok", thèse de doctorat d'Etat en Histoire, 2 tomes, 204 et 423 p, 2004-05, p. 312

Schnell P, (1898). L'Atlas Marocain. D'après les documents originaux. Pub. de l'Ecole des Lettres d'Alger, Paris Ernest Leroux, Editeurs, 316p.

Troin J-F., (1975). Les Souks marocains. Marchés ruraux et organisation de l'espace dans la moitié nord du Maroc, Edisud, Aix en Provence, 2 vol., 5O3p.+ Atlas

Veyret Y, (dir. (2001). la montagne, discours et enjeux géographiques. Dossiers des Images Economiques du Monde, SEDES 141p.

Voinot L., (1939). Sur les traces des pacificateurs du Maroc, Charles Lavauzelle et C^{ie}. Editeurs militaires. 529p.

Chapitre 7

Tourisme, disparités territoriales et transition touristique au Maroc. La nécessité d'un rééquilibrage par les arrière-pays et par un tourisme territorial

Mohamed BERRIANE

Introduction

Lorsque le tourisme a été retenu comme choix des politiques économiques des années soixante, le principal objectif visé était ses apports attendus à l'économie marocaine. Mais si la littérature relative au rôle joué ou que pourrait jouer le tourisme dans les économies des pays en voie de développement est riche et abondante, on ne dispose pas d'analyses fiables sur le rôle de ce secteur dans la croissance, ni dans le développement du Maroc et encore moins sur ses retombées réelles au niveau régional et local. Tout ce que l'on a ce sont des données sur la contribution du tourisme de façon globale au PIB ou en termes d'emplois. C'est ainsi que selon diverses sources, le tourisme serait le deuxième secteur contributeur au PIB et créateur d'emplois. Il a généré une recette de 73,1 milliards de dirhams en 2018 (contre 58 milliards en 2015), ce qui correspond selon l'Office des Changes à 18% des exportations des biens et services de la même année. Il est de ce fait l'un des premiers contributeurs à la balance des paiements, devançant les transferts des émigrés à l'étranger (64,8 milliards de DH). Enfin, selon une note du HCP, le tourisme aurait représenté 6,8 % du PIB en 2018, alors que selon les données du site du ministère du tourisme datées de la même année, le secteur aurait généré 548.000 emplois directs, soit près de 5% de l'emploi dans l'ensemble de l'économie. Mais en dehors de ces chiffres clés sur la contribution du tourisme à l'économie nationale de façon globale et les comptes satellite du tourisme qu'établie régulièrement le HCP, on manque d'analyse fines permettant de mesurer son rôle dans le développement, notamment aux niveaux local et régional.

En attendant de telles analyses que devraient mener les économistes, arrêtons-nous sur les dimensions géographiques et territoriales du tourisme en ces temps de réflexion et de débat autour d'un nouveau concept de développement pour le Maroc. L'on sait que même si la contribution financière du tourisme s'injecte surtout dans la macro-économie au niveau central, le secteur est doté d'une forte capacité à façonner l'espace et la société. Les flux croissants qui se diffusent dans le pays, la mobilisation de crédits énormes qui vont s'investir au niveau local et régional et l'intervention - autrefois directe et de plus en plus indirecte - de l'État pour impulser des aménagements régionaux marquent le pays et les hommes de manière variable selon les régions. Le tourisme est devenu l'un des éléments principaux de l'organisation de l'espace et un facteur déterminant de modification des équilibres et des économies locales. Néanmoins, tous ces effets positifs, mais aussi ces bouleversements de l'espace et de la société, se font de façon très inégale selon les régions et les lieux.

L'objet de ce chapitre est un essai d'analyse des variations spatiales des retombées du tourisme au Maroc. On part de l'hypothèse que si les retombées du tourisme sur l'espace et la société sont indéniables au Maroc, elles se diffusent de façon très inégale dans l'espace et contribuent aux déséquilibres territoriaux. Pour vérifier cela on part d'une description sommaire du modèle touristique marocain et son produit qui se traduisent par des disparités territoriales criantes. Ces disparités sont le résultat de politiques publiques qui se sont très vite alignées sur une demande internationale stéréotypée et standard car à la recherche d'un tropisme balnéaire couplé à une dimension culturelle urbaine. Or, en même temps, le Maroc recèle d'autres centres d'intérêt, notamment en milieu rural, ce qui plaide pour une large dissémination des effets du tourisme. Dans un deuxième temps cet état des lieux sera confronté aux mutations de la demande internationale qui annoncent une véritable transition touristique vers un autre modèle que celui privilégié par les politiques publiques. Mais si ces dernières n'intègrent pas encore de façon convaincue ces mutations et font preuve de beaucoup d'hésitations, les acteurs locaux de régions oubliées par le tourisme officiel, épaulés par des acteurs parfois étrangers, réagissent, en prenant en compte ces mutations pour répondre à une demande nouvelle. Dans une troisième partie, on verra comment les actions de ces acteurs arrivent à démontrer qu'avec une nouvelle offre destinée à cette nouvelle demande on peut disséminer beaucoup plus les effets du tourisme vers les intérieurs du pays dans des régions en difficultés. Ces mêmes régions qui font l'objet de différentes analyses contenues dans cet ouvrage.

1. Le modèle du tourisme marocain : Une hésitation entre le balnéaire et le culturel et de grandes disparités territoriales

Destination méditerranéenne dès la fin des années 60, le Maroc qui bénéficie d'un potentiel plaidant pour un tourisme culturel disséminé aux quatre coins du pays a très vite mis l'accent sur le tropisme balnéaire dans ses produits phares. La demande internationale mobilisée par les puissants Tours Opérateurs de l'époque a répondu à cette offre balnéaire standard à l'échelle de la Méditerranée, mais recherchait en même temps ce qui faisait la spécificité du Maroc, à savoir le produit culturel. L'aboutissement du croisement de ces deux produits est une très forte concentration spatiale de l'offre et de la demande. D'où les grandes disparités territoriales dans la diffusion spatiale des retombées.

Une destination méditerranéenne dans un marché fortement concurrentiel et fluctuant

Adoptant le tourisme comme un secteur prioritaire de ses choix économiques à la fin des années 1960, le Maroc était considéré à l'époque comme une destination méditerranéenne pionnière du nouveau tourisme sur la rive sud, devançant tous les autres pays de cette rive, y compris la Tunisie. Trois décennies après (2000), il recevait 2,6 millions de touristes internationaux qui avaient consommé 13,5 millions de nuitées hôtelières, se situant à l'époque en troisième position après la Tunisie (4,8 millions) et l'Égypte (4,5 millions). 18 ans après, la situation a peu évolué puisque les arrivées du tourisme international dépassaient en 2018 à peine 6,6 millions de touristes, en plus des 5,6 millions de résidents marocains à l'étranger. Les nuitées hôtelières se chiffrent à 23,9 millions, dont 29,8% revenant aux résidents. La place du Maroc face à ses concurrents immédiats a certes évolué, même si la reprise qui s'esquisse depuis 2017 concerne également les autres destinations voisines. Si on considère les statistiques de l'OMT pour 2017, le Maroc, avec un peu plus de 11millions d'arrivées, dont 5,8 millions de Marocains de l'extérieur, améliore son rang en se situant devant la Tunisie (7 millions) et l'Egypte (8 millions). Mais si on considère les autres pays concurrents du voisinage il occupe en fait la troisième place après la Turquie (37 millions de touristes en 2017), et la Croatie (15 millions)[77].

Les baisses des arrivées en Egypte, le déclassement de la Tunisie et la stagnation des arrivées au Maroc sont à mettre sur le compte de l'un des aspects de la vulnérabilité du secteur touristique. Comptant sur des consommateurs qui doivent se déplacer sur place, le produit touristique est fortement impacté par les évènements et les crises qui secouent régulièrement le bassin méditerranéen. De ce fait, le Maroc, comme les autres pays méditerranéens des rives sud et est, a du mal à trouver une stabilité sur les marchés internationaux. Ceci se traduit par de très fortes fluctuations dans les arrivées avec des périodes de stagnation, voire de baisse, qui peuvent parfois durer plusieurs années. Ces baisses révèlent progressivement l'émergence de la demande interne, qui, bien qu'elle existe depuis fort longtemps, n'avait jamais été prise en compte par les décideurs et les professionnels du tourisme jusqu'à ce que la crise de la guerre du Golfe de 1990 la mette en valeur, les hôteliers ayant fait appel à ce marché interne pour compenser le manque à gagner subi du fait des annulations massives des tours opérateurs étrangers.

Des politiques publiques qui privilégient le tourisme balnéaire, malgré une forte demande sur le culturel

Comparé à ceux de ses pays voisins, le produit touristique marocain a de tout temps été marqué par une concurrence serrée et continue entre le tourisme culturel et le tourisme itinérant, d'un côté, et le tourisme balnéaire et le tourisme de séjour de l'autre, et ce aussi bien au niveau de l'offre que de la demande. Lors de son entrée sur le marché du tourisme international, le Maroc, en tant que destination touristique, devait sa renommée tout d'abord à ses centres historiques et culturels dispersés aux quatre coins du pays et à la variété et à la beauté de ses paysages et sites. Il vendait donc surtout du culturel et

77- Cette reprise a connu un coup d'arrêt brutal à partir du printemps 2020, mais cette nouvelle crise liée à la pandémie de la même année concerne toutes les destinations touristiques du monde.

on pouvait supposer que le produit touristique marocain allait être diversifié dans ses formes et diffus dans ses implantations. Mais la destination Maroc devait faire face dès les années 1970 à la vague du tourisme de masse d'origine européenne, qui, déferlant sur le bassin méditerranéen, touchait sa rive sud, amenant avec elle une demande spécifique qui avait tendance à l'époque à préférer un produit plus ou moins stéréotypé : le séjour balnéaire en groupes organisés et contrôlés par de puissants Tours Opérateurs. Très vite le tourisme marocain, malgré ses potentialités riches et variées, va basculer vers le littoral avec une tendance à la concentration et à un style de consommation de type balnéaire qui va s'accentuer.

Mais bien que tirée essentiellement par le tropisme balnéaire, la demande européenne à l'époque était aussi quelque peu sensible à une offre touristique plutôt culturelle loin des plages. De ce fait on a assisté à des réponses proposant des destinations de l'intérieur. L'Etat marocain lance dès la fin des années 70 quelques actions dans la ville d'Ouarzazate, ainsi que des initiatives destinées à offrir sur le marché international de la randonnée des produits de montagne. Venant s'ajouter à l'émergence de la ville de Marrakech comme destination culturelle par excellence, et à une demande internationale sur des produits autres que le balnéaire qui s'affirmait de plus en plus, ces initiatives déclenchent une sorte de compétition entre le tourisme culturel et le tourisme balnéaire. C'est à partir de 1998 que pour la première fois dans l'histoire du tourisme marocain, les arrivées dans les hôtels à Marrakech, symbole du tourisme culturel, dépassaient celles d'Agadir, station représentante du tourisme balnéaire. Depuis, selon les années, Marrakech et Agadir se disputaient la première place. Et au début de ce siècle il était attendu que le tourisme balnéaire reprenne le dessus suite aux choix des politiques publiques privilégiant à nouveau le tourisme balnéaire, puisque les projets inscrits officiellement dans la stratégie de relance du tourisme (2000-2010) avaient été axés exclusivement sur le littoral. La programmation de 6 nouvelles stations balnéaires déjà réalisées ou en cours de réalisation (Plage Blanche, Taghazout, El Haouzia, Mogador, Liksus et Saïdia) avec un total de 130.000 lits supplémentaires devait bouleverser à la fois l'offre et la demande dans un sens plutôt favorable au produit balnéaire. A terme, cette capacité supplémentaire en s'ajoutant à la capacité existante à l'époque, devaient porter la part du littoral dans le total de la capacité d'hébergement à 68%, accusant davantage la littoralisation du tourisme. Or, aujourd'hui (2018), on est frappé par la nette augmentation de la part de l'intérieur dans cette capacité qui atteint désormais 54,8% avec 29,5% pour la seule destination de Marrakech contre 14,9% pour Agadir.

En effet, malgré les choix des politiques publiques, les destinations de l'intérieur s'imposent, ce qui contredit les prévisions des politiques publiques et s'explique par les difficultés rencontrées dans la réalisation des 6 stations, difficultés liées entre autres à une demande internationale qui vient de plus en plus à la recherche de la culture et de la rencontre de l'Autre plus que la recherche de séjours au bord de l'eau.

La construction progressive de ce produit mixte doit beaucoup aux attentes de la demande internationale. Et malgré quelques efforts de diversification, celle-ci est encore majoritairement issue de l'Europe proche.

Un quasi-monopole de l'Europe comme zone émettrice des touristes vers le Maroc

Principal foyer d'émission du tourisme mondial et zone proche du Maroc, à la fois par la géographie, l'histoire et les relations économiques, l'Europe, et plus particulièrement la France, arrive en tête des zones d'émission de la clientèle touristique que reçoit le Maroc. Ces deux foyers fournissaient durant la décennie 2000 respectivement 83% et 35% des entrées aux postes frontières, 62% et 30% des arrivées dans les hôtels classés et 71,5% et 31% des nuitées. Et bien que les poids respectifs de l'Europe et de la France aient sensiblement baissé ces dernières années, en rapport avec la crise que connait le tourisme dans la région, ils restent assez élevés (Tableau 1).

Tableau 1 : Poids en pourcentage de l'Europe et de la France dans le total des arrivées aux frontières et dans les hôtels et le total des nuitées hôtelières - 2018

Origine	Arrivées aux frontières		Arrivées - hôtels		Nuitées - hôtels	
Europe	8.903.156	77,6	3288448	38,2	12191437	50,73
France	3 807 759	31,0	1216623	14,1	4696100	19,54
Total	12.288.708	100	8.606.178	100	24.031.408	100

Source : Observatoire du tourisme - Maroc

Comparées aux valeurs de 2000, celles de 2018 que résume le tableau 1, montrent que l'Europe et la France arrivent toujours en tête pour ce qui est des arrivées aux frontières avec respectivement 77,6% et 31% de ces arrivées. Mais si ces deux foyers de départ restent toujours en tête, on remarque une baisse assez remarquable de leurs poids respectifs. L'Europe ne représente plus désormais que 38,2% des arrivées dans les hôtels, alors que la France a vu sa part dans ces arrivées baisser à 14,1%. Cette baisse se retrouve également dans les nuitées : 50,7% du total des nuitées pour l'Europe et 19,5% pour la France. Ce recul de l'Europe et de la France correspond à une très légère diversification de la clientèle internationale. Mais malgré une arrivée annoncée et médiatisée des Chinois, ces derniers ne dépassent pas 2,6% pour les arrivées et 1,3% pour les nuitées. En fait, la baisse de la part de la zone européenne dans les nuitées hôtelières signifie surtout la montée en puissance de la demande interne sur l'hébergement hôtelier, la clientèle domestique fournissant désormais 30,0% des nuitées hôtelières totales, dépassant même la clientèle française. Cette baisse dans les nuitées suggère aussi l'hypothèse d'un déplacement d'une partie de la demande, une fois arrivée au Maroc, vers d'autres moyens d'hébergement que l'hôtel classique.

La fréquentation saisonnière des touristes internationaux est relativement bien répartie durant l'année. On ne relève que deux légers pics se situant au printemps et en automne, tout en étant relativement faibles. Or, ceci constitue une grande évolution de la demande internationale dont il faut désormais tenir compte. Durant les années 70, 80 et 90, les arrivées du tourisme international étaient bien concentrées en été, d'où le choix, dès le départ, des politiques publiques de mettre l'accent sur le tourisme balnéaire. Aujourd'hui l'un des éléments de la transition touristique, sur laquelle on reviendra, renvoie aux grandes mutations de la demande qui n'est plus focalisée sur un tropisme balnéaire classique. Faut-il que le Maroc continue à privilégier les implantations balnéaires, sauf là où les conditions sont optimales?

De grandes disparités territoriales

Il est quasi-impossible d'analyser les retombées économiques du tourisme aux niveaux régional et local par manque de données localisées. Mais la prise en compte de la répartition d'indicateurs sur l'offre (capacité d'hébergement) et la demande (nuitées hôtelières), permet de territorialiser de façon indirecte ces retombées.

On est effectivement frappé par la répartition très inégale de l'offre en lits hôteliers à l'échelle de tout le pays avec l'individualisation de quatre ensembles (Carte 1). Le plus grand et le plus étendu correspond à la zone Rabat-Casablanca-Marrakech-Agadir, il concentre à lui seul 62,7% de cette capacité. Il est suivi très loin par l'ensemble Fès-Meknès-Moyen-Atlas (9,9% de la capacité totale), puis la Péninsule tingitane (9,2%), l'ensemble Ouarzazate-Errachidia et leurs satellites (6,8%) et enfin l'Oriental Nord (4,5%).

C'est dire la forte concentration spatiale des effets du tourisme en termes de parc hôtelier. Mise à part l'ensemble le plus important qu'on nommera ici l'Atlantique centre, les trois autres ensembles ont des poids assez faibles alors que le reste du Maroc est pratiquement vide de toute offre d'hébergement.

Carte 1 : Répartition géographique de la capacité hôtelière en 2018

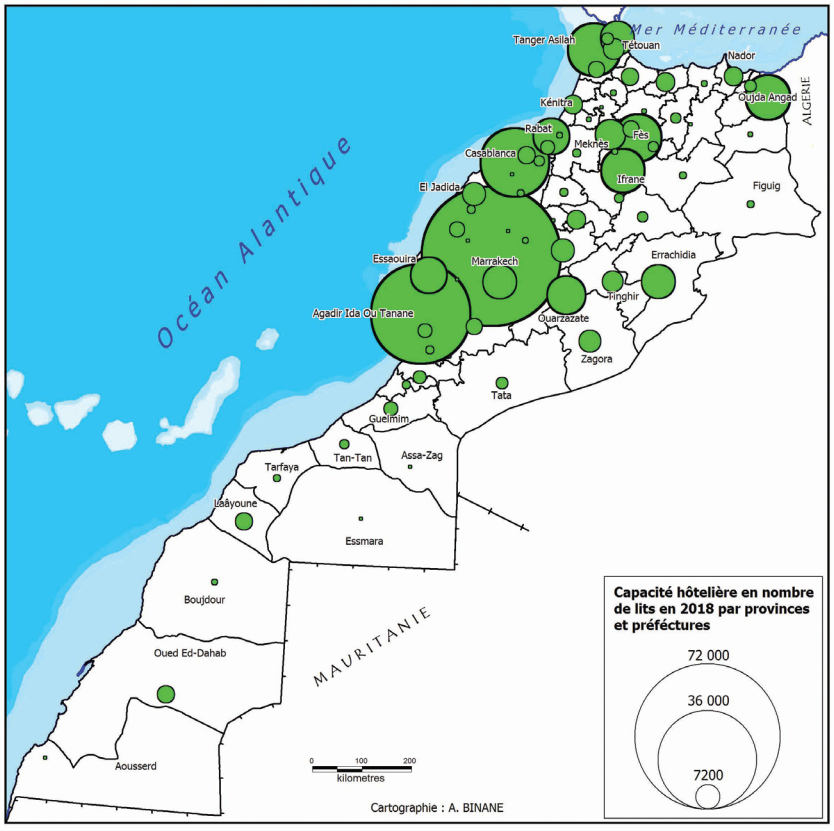

Source : Statistique du Ministère du tourisme

Cette forte concentration spatiale de l'offre devient encore plus accusée lorsqu'on considère la demande à travers la répartition géographique des nuitées enregistrées dans ces hôtels (Carte 2). C'est ainsi que l'Atlantique centre (Rabat-Casablanca-Agadir-Marrakech) bénéficie de 77,7% du total des nuitées, laissant peu de choses aux autres ensembles : 8,3% pour la Péninsule tingitane, 6,5 pour Fès-Meknes-Moyen-Atlas, 2,8 pour l'Oriental et 2,5 pour Ouarzazate-Errachidia et des miettes pour le reste des autres destinations du pays. Au sein de ce grand pôle du centre, les deux destinations phares, Marrakech (33,0%) et Agadir (24,7%) concentrent l'essentiel des nuitées du pôles (80,6%) et du Maroc (62,6%), c'est dire que même au sein de chacun de ces ensembles identifiés, la concentration est poussée à son extrême.

Carte 2 : Répartition géographique des nuitées hôtelières de 2018

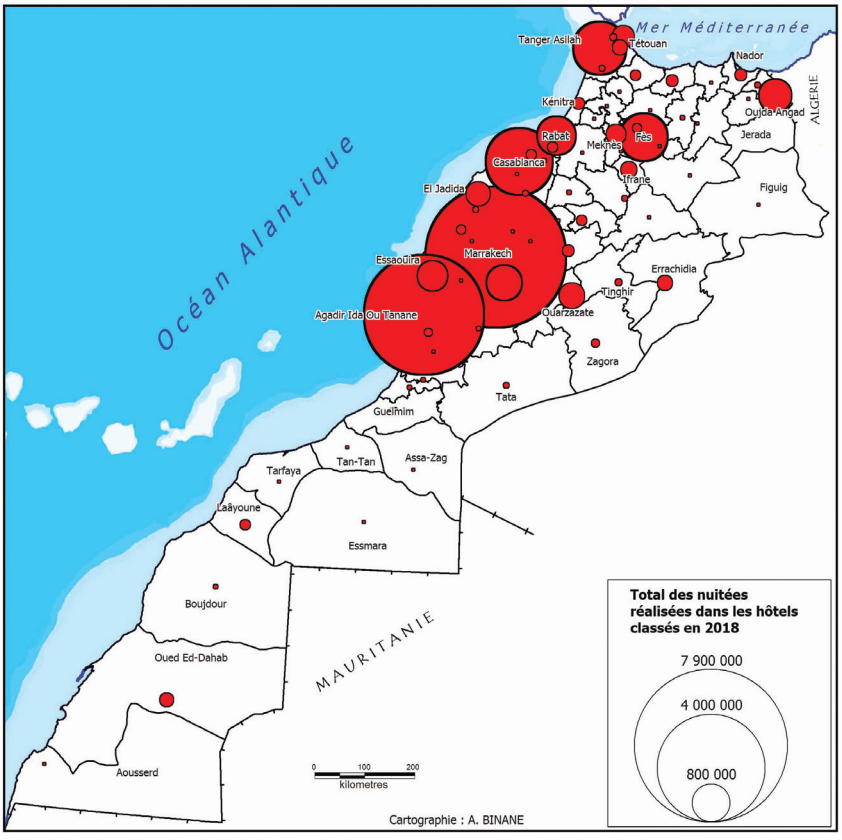

Source : Statistique du Ministère du tourisme

Plus donner plus de signification à ces disparités territoriales, tout en allant un peu plus dans le détail, nous proposons d'autres regroupements régionaux qui permettent d'affiner l'analyse en distinguant entre littoral et intérieur. Ces regroupements faits selon des critères plus géographiques qu'administratifs, traduisent la réalité du tourisme sur le plan territorial et nous semblent plus opérationnels que les 8 territoires touristiques de la vision 2020 du Ministère, encore en gestation. Par ailleurs, comme tous les regroupements

officiels qui servent de cadre pour décliner les politiques publiques, ces territoires officiels pêchent par leur fidélité constante aux découpages administratifs qui n'ont aucun rapport avec les territoires touristiques. En outre dans notre cas, ces territoires regroupent des espaces géographiques très hétérogènes en recoupant différent milieux naturels et il est très difficile d'isoler les littoraux des intérieurs. Nous distinguons ainsi 16 ensembles, 6 le long du littoral et 10 dans l'intérieur du pays (Tableau 2 et carte 3).

On relève tout d'abord un petit déséquilibre dans la répartition de la capacité hôtelière au profit de l'intérieur (54,2%), alors que le littoral n'intervient que pour 45,8%, ce qui fait une des spécificités du Maroc, comparé à un pays voisin comme la Tunisie où jusqu'à une date récente, l'espace touristique était avant tout occupé par un tourisme de séjour balnéaire concentré pour plus de 90% sur le littoral. Lorsqu'on considère cette fois-ci la demande, on constate que le littoral marocain concentre 52,2% du total des nuitées. Somme toute, la répartition des retombées entre le littoral et l'intérieur, pris globalement, est presque équilibrée.

Carte 3 : Les grands ensembles géographiques et l'offre et la demande hôtelières

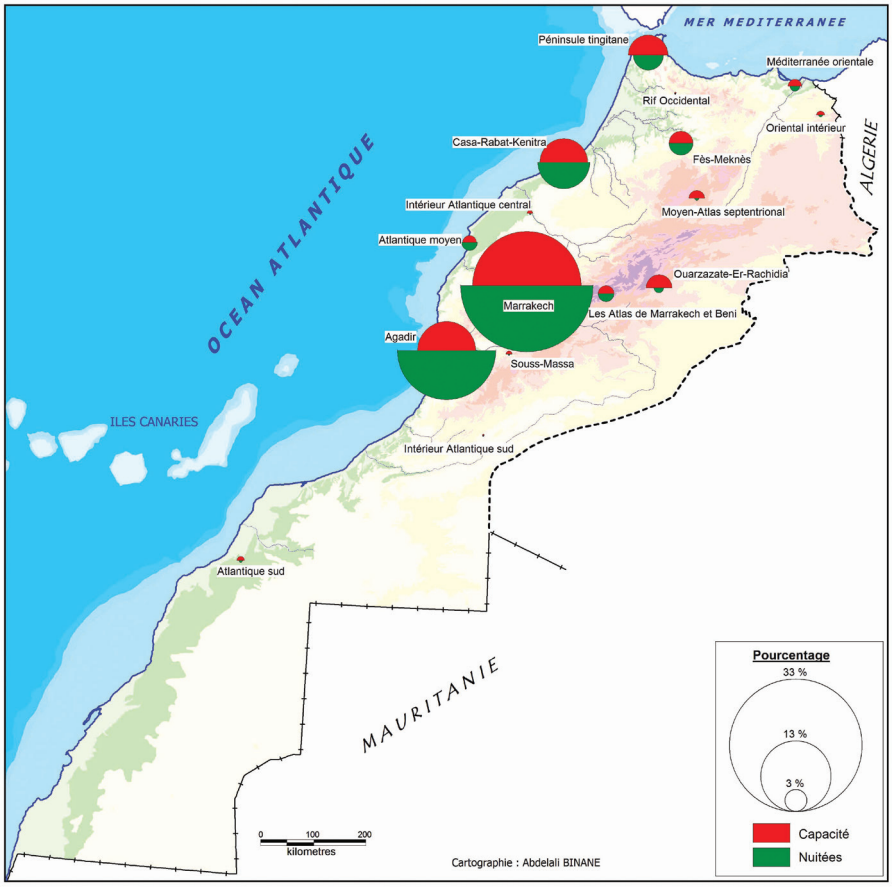

Source : Statistique du Ministère du tourisme

Mais en réalité ce partage presque équilibré ne signifie point du tout que les effets du tourisme se diffusent sur tous le territoire. On est en fait frappé par la forte concentration de ces nuitées et partant des retombées dans quelques îlots aussi bien sur le littoral que dans l'intérieur. Le long des côtes marocaines, seuls Agadir (¼ des nuitées enregistrées au niveau national et 47,4% de celles au niveau du littoral) et le littoral entre Casablanca et Kénitra (respectivement 12,8% et 24,5%) se dégagent du lot au dépend des autres destinations littorales, y compris la Péninsule tingitane (7,6%), pourtant zone pionnière des politiques publiques en matière de tourisme. Dans l'intérieur la concentration est encore plus accusée, puisque Marrakech, à elle seule, monopolise 33% du total des nuitées au niveau national et 69% des nuitées de tout l'intérieur !

En dernière analyse, on peut dire que si le Maroc est, certes encore, très loin des concentrations excessives tunisiennes ou égyptiennes, en matière d'implantations littorales, la distribution spatiale aussi bien de l'offre que de la demande y est caractérisée également par de forts déséquilibres. Ce qui fait la différence au Maroc, c'est que le produit touristique ne s'appuie pas que sur des séjours sédentaires en bord de mer : l'espace touristique marocain y est à la fois occupé et parcouru. On y relève des régions de séjour qui n'ont rien à envier aux concentrations des régions littorales tunisiennes, mais on y relève également des régions parcourues par le tourisme itinérant dans les arrière-pays. Mais si on n'y déplore pas de fortes concentrations littorales exclusives, et un intérieur ignoré, le problème au Maroc est ailleurs. Plus que l'opposition littoral/intérieur, ce sont les fortes disparités territoriales dans la diffusion de l'offre et de la demande et partant des effets du tourisme.

Ayant aligné son modèle de développement du tourisme sur celui qui prédomine dans le pourtour méditerranéen, le Maroc souffre des mêmes problèmes qu'on rencontre dans les destinations de la mare nostrum. La croissance économique dont bénéficient certains territoires touristiques s'y est souvent faite au détriment d'un tourisme socialement responsable et inclusif sur le plan territorial et les retombées positives du tourisme, et son rôle clef pour l'avenir du développement des pays s'avèrent souvent contrebalancés par certains impacts négatifs (Plan Bleu, 2012). De ce fait, si personne ne remet plus en question aujourd'hui le choix du tourisme comme activité assurant une certaine croissance économique au Maroc, on peut déplorer les effets du modèle de développement de ce secteur suivi jusqu'à maintenant. Les formes de tourisme dominantes sont basées sur le tout balnéaire, mais aussi sur une concentration et une fréquentation massive des littoraux et de certains sites de l'intérieur au détriment d'un modèle touristique privilégiant une demande diffuse, irriguant les intérieurs des pays (*Idem*).

Au Maroc cela se traduit par une dichotomie récurrente entre le culturel et le balnéaire, le littoral et l'arrière-pays, le tourisme sédentaire et le tourisme mobile et qui se traduit par une organisation de l'espace assez particulière. Cela devrait en principe être corrigé par la vision 2020 qui en s'inscrivant dans le processus de régionalisation en cours, prônait des politiques publiques en matière de tourisme ayant fait le choix d'une approche territoriale du tourisme avec 8 territoires touristiques choisis pour leurs cohérences et identifiés à travers un découpage transcendant les limites administratives. Cependant, outre la critique déjà formulée plus haut concernant l'alignement des limites de ces territoires sur les limites administratives, on attend toujours que cette nouvelle politique soit déclinée dans la réalité.

Tableau 2 : Répartition de la capacité en lits et des nuitées hôtelières par régions homogènes - 2018[78]

Découpage en ensembles touristiques	Capacité en lits	%	Nuitées hôtelières	%
Littoral				
Agadir	38.974	14,62	5.898.754	24,71
Casa-Rabat-Kenitra	31.543	11,83	3.057.429	12,81
Péninsule tingitane	26.689	10,01	1.805.766	7,56
Atlantique moyen	10.417	3,90	912.935	3,82
Méditerranée orientale	9.542	3,58	554.221	2,32
Atlantique sud	4.901	1,83	225.730	0,94
Total littoral	***122.066***	***45,80***	***12.454.835***	***52,19***
Intérieur				
Marrakech	71.496	26,83	7.873.933	32,99
Ouarzazate-Er-Rachidia	17.843	6,69	601.931	2,52
Fès-Meknès	16.505	6,19	1.389.589	5,82
Moyen-Atlas septentrional	10.933	4,10	198.899	0,83
Les Atlas de Marrakech et Beni Mellal	10.407	3,90	809.797	3,39
Oriental intérieur	5.196	1,94	235.297	0,98
Souss-Massa	4.384	1,64	85.549	0,35
Intérieur Atlantique central	3.727	1,39	65.576	0,27
Rif Occidental	2.722	1,02	110.399	0,46
Intérieur Atlantique sud	1.184	0,44	37.781	0,15
Total intérieur	***144.397***	***54,19***	***11.408.751***	***47,80***
Total Maroc	**266.463**	**100,0**	**23.863.586**	**100,0**

Source : Statistiques du Ministère du tourisme – Regroupement personnel

Ces déséquilibres au niveau macro spatial se doublent d'autres effets environnementaux lorsque l'on se situe à une échelle plus locale. Il s'agit de la préférence des implantations touristiques pieds dans l'eau qui se traduit par un certain nombre d'impacts négatifs. La forte sollicitation du trait de côte entraine une dégradation des plages de sable sur plusieurs sites, déjà relevée au début des années 1990 (Berriane et Laouina, 1993), ces plages de sables étant la principale ressource du tourisme balnéaire. Par ailleurs la tendance à privilégier le trait de côte dans les implantations touristiques (baie de Tanger autrefois et baie de Taghazoute aujourd'hui) ne tient pas compte des effets des changements climatiques qu'on nous annonce (GIEC, 2014) et qui se traduisent entre autres par un recul du rivage, déjà réel, menaçant les investissements touristiques.

78- Pour le détail des regroupements de provinces et préfectures, voir annexe en fin de chapitre

Finalement le tourisme participe bien, en les accusant aux déséquilibres territoriaux dont souffre le pays. La concentration excessive de l'offre et de la demande, que ce soit dans l'intérieur ou sur le littoral, si elle limite fortement la diffusion des retombées du tourisme, en termes d'emplois et d'injection de flux monétaires dans les régions en difficultés car celles-ci sont peu prises en compte par les implantations touristiques, elle creuse aussi les disparités territoriales. On évoque souvent les très forts déséquilibres régionaux entre un Maroc qui a su profiter au maximum du modèle de développement suivi jusqu'à maintenant et un autre laissé pour compte car n'ayant pas pu ou su s'intégrer dans ce modèle. Mais les nombreuses analyses qui déplorent le développement territorial peu inclusif intègrent rarement le tourisme comme facteur de ces déséquilibres. Par ses implantations très sélectives en termes géographiques, le tourisme non seulement avantage certains territoires au détriment d'autres, mais en orientant, infrastructures et équipements vers ces territoires et en y attirant la main d'œuvre nécessaire, participe à ces déséquilibres et contribue à l'injustice territoriale, qui est l'une des caractéristiques de la crise que vit le pays. Cela plaide pour une prise en compte sérieuse du tourisme comme activité qui façonne l'espace, lors de toute réflexion concernant l'aménagement du territoire. Or, cette activité est quasi-absente dans les réflexions récentes à ce sujet[79]. Le tourisme devrait également être pris en compte dans la réflexion en cours sur le nouveau modèle de développement. Pour cela il faut réinventer le modèle de développement du tourisme lui-même.

Or, les possibilités de révision de ce modèle ne manquent pas et le Maroc devrait mettre à profit les mutations globales et intégrer ainsi davantage la politique touristique aux autres stratégies, notamment celles destinées au développement rural.

2. L'alternative : L'esquisse d'une transition touristique et l'émergence d'un modèle alternatif

S'inscrivant dans des changements globaux qui concernent d'abord les mutations du secteur touristique au niveau mondial, nous observons une réalité tout à fait nouvelle de la demande et de l'offre qui annonce l'émergence de destinations touristiques autres que celles programmées par les politiques publiques. Elles concernent les arrière-pays où les populations développent de nouveaux rapports à leurs territoires (Berriane et al, 2012). Cette émergence s'inscrit aussi dans de nouvelles stratégies de développement rural, mais aussi dans un contexte de changement climatique qui exige une révision des choix touristiques des années précédentes. De ce fait, la recherche s'interroge de plus en plus sur les conditions d'une transition touristique pour passer d'un tourisme basé sur le tout balnéaire et une fréquentation massive des littoraux et une concentration dans certaines destinations phares comme Marrakech, vers un modèle touristique privilégiant une demande diffuse irriguant les intérieurs plus ou moins en marge et motivée par la rencontre et la découverte. La question est d'autant plus importante que nous sommes aujourd'hui dans un contexte de changements climatiques que plus personne ne remet en cause. Ces dérèglements climatiques accroissent la vulnérabilité du tourisme balnéaire, et

79- Voir la réflexion interrompue sur les OPPAT (Orientations des Politiques Publiques en Aménagement du Territoire), qui avait totalement évacué le tourisme lors de sa première et unique phase.

annoncent de nouvelles vulnérabilités des communautés vivant dans les arrière-pays, alors que ces dernières ont tendance à faire appel au tourisme dans leurs efforts d'adaptation à ce nouveau contexte.

Les mutations de la demande touristique : Le tourisme postfordiste

En effet, bien que la demande touristique en Europe, principal foyer d'émission des touristes vers le bassin méditerranéen, accorde toujours une primauté au tropisme balnéaire, on y assiste au développement d'un nouveau marché touristique lié à de nouveaux comportements de vacances. La société de consommation y suscite un besoin d'évasion et de découverte plus que la recherche des séjours sédentaires au bord de la mer. Par ailleurs, la montée de la conscience écologique et culturaliste, oriente la demande vers des produits plus «doux» dans lesquels la découverte - notamment la découverte de l´Autre - est mise en valeur. Désormais, le produit culturel cherchant à s'éloigner des sentiers battus est valorisé et les voyages de découverte attirent de plus en plus de clients. C'est un vrai tournant dans l'évolution de la demande touristique sur la Méditerranée et le Maroc, qui se traduit par le développement de différents produits de niches dont la principale destination est le milieu rural.

Parallèlement, le secteur touristique, comme activité économique internationale, vit de profondes mutations. Rappelons que le secteur a fonctionné jusqu'aux années 1990 selon un modèle fordiste. Celui-ci était caractérisé par la production de masse, la standardisation, l'inflexibilité du produit pour une économie d'échelle et de réduction des prix, l'autonomie limitée des touristes car contrôlés par l'offre qui laisse peu de marge à la demande pour le choix des destinations et des produits et la forte concentration des Tours opérateurs (Telfer, 2008). Au Maroc, ce fut l'âge d'or du tourisme balnéaire qui correspond bien à ce modèle et qui a atteint ses pics durant les années 1970 et 1980. Aujourd'hui le tourisme post-fordiste, ou «nouveau tourisme» prône au contraire la non-standardisation et la flexibilité des produits et tient compte plus de la demande que de l'offre dans le choix des destinations et des produits. Il se caractérise par l'autonomie des touristes, l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication, et la promotion d'un mode de développement touristique alternatif (Weigert, 2013). Les touristes privilégient dorénavant la qualité de l'offre et sa conformité aux critères socio-environnementaux du «tourisme durable». Une demande pour un tourisme plus individuel, plus respectueux de l'environnement et des populations locales se dessine. Bref, avec ce nouveau tourisme on est en train de passer du tourisme de masse au tourisme individuel, du tourisme sédentaire au tourisme mobil, et du tourisme balnéaire au tourisme des arrière-pays. Du coup, les options qui continuent à orienter les investissements vers le littoral doivent être repensées.

Ces mutations de la demande sont également à mettre en rapport avec l'appropriation par le débat public du concept de développement durable et sa dimension touristique, le «tourisme durable». Ce débat oppose, schématiquement, le tourisme de masse des années 1970 et 1980, pollueur et destructeur, au tourisme individuel, éthique et responsable d'aujourd'hui (Equipe MIT, 2002). A cela s'ajoute le rôle de plus en plus grand des nouvelles technologies de la communication qui tendent à affranchir les touristes de l'intermédiation des firmes touristiques et agences de voyages. De ce fait apparaissent de nouveaux acteurs mieux adaptés à cette nouvelle demande individuelle,

comme les petites structures d'hébergements alternatives et familiales mieux dispersées dans les intérieurs. L'offre devient sur mesure, avec des tour-opérateurs spécialisés, des plateformes de réservation chez l'habitant, etc. et peut donc capter une bonne partie de ces flux individuels. Les tours opérateurs à leur tour se sont rapidement adaptés à ces changements et ont engagé une véritable «régulation post-fordiste» du tourisme en devenant aussi des acteurs de ce tourisme néo-fordiste (Weigert, 2013). Pour cela, elles développent une offre renouvelée, plus adaptée à la nouvelle demande en veillant à ce que cette offre soit plus individualisée et plus diversifiée et en intégrant les revendications socio-environnementales de la demande potentielle.

Les effets de ces évolutions se traduisent pour la Méditerranée et le Maroc par l'émergence d'une nouvelle demande qui souvent précède l'offre et investit les intérieurs de ces pays, tout en s'affranchissant, dans un premier temps, des canaux classiques de commercialisation. C'est ainsi qu'apparaît au Maroc à la fin des années 1990 et pour la première fois le terme de *tourisme rural*, terme utilisé pour signifier diverses formes de tourisme qui se déroulent en dehors de la ville (écotourisme, agro-tourisme, tourisme de montagne, tourisme durable, ou encore le concept anglo-saxon de tourisme doux). En même temps les plateformes collaboratives qui relient directement clients et hébergeurs à domicile comme Airbnb, contrôlent une partie non négligeable de la demande qui se dirige vers le Maroc et qui échappe aux formes d'hébergement commercial classiques.

Le nouveau contexte du développement rural au Maroc

Ces mutations profondes de la demande internationale qui s'oriente désormais vers le milieu rural, coïncide avec un nouveau contexte du développement rural au Maroc, et qui est marqué par trois tendances.

La première concerne la nouvelle stratégie du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime à travers le Plan Maroc Vert qui, avec son Pilier II, vise le développement solidaire de la petite agriculture familiale, et qui concerne principalement trois grands agro-systèmes marocains dont l'agriculture souffre de conditions naturelles difficiles : les montagnes, les zones présahariennes et sahariennes et leurs oasis et les plaines et plateaux semi-arides. Ces trois systèmes regroupent les 2/3 de la SAU, 70% des exploitations agricoles du pays et 80% de la population agricole et rurale (CGDA, 2009). Un des principaux objectifs du Pilier II de ce plan est la valorisation des produits de terroir que concrétise la promulgation à la fin de 2008 de la loi sur les produits à signes d'origine et de qualité. A travers cette valorisation, la loi cherche à soutenir la petite agriculture et à contribuer au développement rural durable des zones difficiles. Or, l'un des canaux de valorisation de ces produits qui a été identifié est le tourisme et l'un des objectifs est de créer une synergie entre l'identification des produits du terroir à valoriser et le développement du tourisme rural. De ce fait, les projets de labellisation d'un nouveau produit de terroir s'appuient souvent dans leurs argumentations sur les articulations entre la valorisation du produit et la dynamisation du tourisme rural au niveau local. Et l'hypothèse que tourisme rural et valorisation des produits du terroir constituent, comme l'affirment de plus en plus de décideurs et d'acteurs du développement, un «duo gagnant» pour le développement des territoires méditerranéens, rencontre l'adhésion des politiques publiques et des projets de développement dédiés à la valorisation territoriale des zones

rurales en difficulté (Michon, 2016)[80]. On considère également que la mise en tourisme des produits du terroir est un outil efficace de valorisation des ressources patrimoniales, de développement et de lutte contre la pauvreté.

La deuxième tendance renvoie à la mobilisation du mouvement associatif local qui considère que le développement passe par la diversification du tissu économique et la multiplication des activités génératrices de revenus. Or, le tourisme rural fait partie de ces activités génératrices de revenus quand il ne constitue pas l'unique activité. La mobilisation de ces associations passe par l'organisation avec l'appui des ONG internationales, de formations courtes durées destinées à des porteurs de projets ou de futurs employés. Elle se manifeste aussi par la création de clubs d'écotourisme, la délimitation, la reconnaissance et le test d'itinéraires touristiques. Elles peuvent également engager des démarches pour trouver des subventions pour le financement de petits projets d'hébergement portés par de jeunes paysans. Ces associations peuvent aller jusqu'à recevoir des groupes envoyés par d'autres associations européennes, dans le cadre d'un tourisme solidaire, en initiant de ce fait les populations villageoises à recevoir des visiteurs étrangers. Celles parmi ces associations qui s'activent dans la protection de l'environnement, voient dans le tourisme rural un moyen d'améliorer les revenus des populations locales, ce qui pourrait contribuer à diminuer les pressions anthropiques sur les ressources naturelles généralement menacées. Leurs interventions peuvent aller jusqu'à la création et la gestion de gîtes ruraux ou la commercialisation des structures d'hébergement locales.

La troisième tendance, enfin, a trait au modèle de développement dans lequel le Maroc essaie de s'inscrire et qui est l'approche territoriale et sa dimension développement durable. Diverses instances gouvernementales et non gouvernementales reconnaissent le territoire comme entité qui fonde aussi bien leurs discours que leurs actions. L'administration du tourisme a basé sa vision 2020 sur cette approche avec une stratégie prenant appui sur les 8 territoires touristiques. Or, le développement du tourisme se prête bien à cette approche (Berriane et al, 2012) qui, si elle est réellement appliquée, pourrait être à l'origine d'une conception nouvelle du développement, passant par une nouvelle forme de rapports entre les sociétés locales et leur environnement. Dans la méthode de construction du projet que va supporter un territoire on oppose habituellement des constructions par le haut et des constructions par le bas. Entre ces deux cas de figures, existent différentes variantes se traduisant, soit par «des territoires donnés» suite à l'implantation de projets décidés par le centre, soit des «territoires construits» à travers un véritable «projet de territoire» (Courlet et al, 2013). Dans le cas du tourisme rural au Maroc, on assiste surtout à des processus de constructions spontanées de nouvelles territorialités, qui sans être des espaces supports de projets décidés ailleurs ou des constructions conscientes en vue de projets de territoires, créent des dynamiques locales qui pourraient être intégrées dans des projets de territoires (Berriane et Nakhli, 2011).

Le tourisme dans un climat qui change

Ces tendances, qu'elles soient en rapport avec les mutations du tourisme ou avec les nouvelles conditions de développement rural s'inscrivent dans un contexte de changements climatiques qui ne va pas manquer d'avoir des effets sur le modèle touristique dominant.

80- Il faut «engager une synergie agriculture/tourisme autour du concept de terroir, un agrotourisme fondé sur les atouts spécifiques de ces territoires, comme les produits de terroir et l'authenticité de l'habitat rural traditionnel» (CGDA, 2009).

Le réchauffement de la planète étant admis comme une vérité scientifique et une évolution inéluctable de moins en moins remises en question, différents secteurs économiques sont, ou seront, impactés par ce réchauffement. Par ailleurs, devant l'incapacité de la communauté internationale à influer sur ce réchauffement pour inverser sa courbe, tous les espoirs sont placés dans les efforts d'adaptation pour vivre avec ces changements climatiques (Felli, 2016). On est en droit donc de s'interroger sur les effets du dérèglement climatique sur le modèle touristique marocain actuel et la nécessité éventuelle de le réviser en fonction de ces effets dans un effort de résiliation et d'adaptation.

De façon générale, le rapport entre l'activité touristique et le climat est plus qu'évident puisque ce dernier est l'une des bases du développement du tourisme, la réussite d'une destination touristique étant intimement liée, entre autres, au climat, un bon ensoleillement et des températures douces constituent, notamment, un élément central dans l'attractivité d'une destination touristique (Smith, 1993). Cependant la notion de confort climatique que recherche le touriste est très complexe et varie selon l'origine du client, son âge, sa culture, ses représentations et les activités qu'il recherche durant son séjour touristique. Le vent qui peut gêner un touriste cherchant la découverte des paysages et des Autres ou un séjour sur la plage, devient un atout pour le surfeur qui recherche des sites venteux pour pratiquer son sport favori. La perception des éléments climatiques varie aussi dans le temps : la Méditerranée qui était autrefois une destination surtout hivernale, pour les anglais notamment, est devenue aujourd'hui, avant tout une destination estivale.

Cependant, avec les dérèglements climatiques, la Méditerranée, à laquelle appartient le Maroc, appartient aux 5 destinations touristiques mondiales[81] exposées aux effets de ces dérèglements et considérées comme des points chauds de la relation tourisme-changements climatiques (Scott et al., 2001). Cette relation est généralement examinée dans deux sens : les impacts du tourisme sur les changements climatiques par le biais de la contribution du secteur à la production des gaz à effet de serre, d'un côté, et les impacts de ces derniers sur le tourisme lui-même, de l'autre.

Limitons-nous ici à l'impact des changements climatiques sur le modèle touristique marocain. L'exposition aux effets des changements climatiques se fait à travers plusieurs paramètres qui ont un effet direct sur le tourisme comme la hausse des températures estivales, la raréfaction de l'eau, ou la perte des biodiversités terrestre et marine ou encore la montée du niveau de la mer (GIEC, 2014)[82]. On y ajoute aussi les contraintes des évènements extrêmes.

Mais l'un des paramètres les plus pertinents reste ce concept de confort climatique qui va jouer dans l'avenir sur la variation des flux des arrivées. Plusieurs tentatives de modélisation des liens entre climat et tourisme (Mieczkowski, 1985), ont été menées, mais sont très discutables sur le plan théorique[83]. Il n'empêche que les différents indices

---

81- Le Bassin Méditerranéen, les Caraïbes, l'Océan indien et les petits pays insulaires, l'Océan pacifique et ses petits pays insulaires, et l'Australie et la Nouvelle Zélande

82- 5ème rapport du GIEC. Déjà les rapports précédents annonçaient les prévisions suivantes : une hausse des températures de 1,8 à 4°C d'ici la fin du siècle, une baisse des précipitations annuelles de 10 à 40% d'ici 2100 en Afrique du Nord

83- Le plus abouti est celui de l'indice de confort climatique qui fait l'impasse sur le fait que chaque touriste en fonction de son âge et son origine devrait avoir un indice de confort climatique particulier.

mis au point mettent en évidence les évolutions temporelles et les variations spatiales. Sur le plan temporel on annonce le glissement de plusieurs destinations des situations de «confort climatique» actuellement «bonnes» ou «acceptables» vers des situations «peu favorables». Sur le plan spatial la comparaison entre les situations en termes de confort climatique des lieux d'origine et celles des lieux de destination des touristes va jouer sur les taux des départs et l'orientation des flux. Il faut, par exemple, tenir compte de l'augmentation sensible des températures moyennes en Europe, qui va influer dans certains cas sur le «confort climatique» et partant sur les taux de départ ; les températures plus douces en hiver vont se traduire par une baisse des départs vers les rivages ensoleillés. Le fait que le Maroc dépend fortement comme on l'a vu de la clientèle européenne et que les politiques publiques privilégient encore un produit touristique basé essentiellement sur la plage et le soleil, augmente considérablement la vulnérabilité de son tourisme si la clientèle européenne diminue ses départs en raison de ces modifications climatiques.

L'augmentation de la sécheresse au Maroc va se traduire également par la baisse des ressources en eau dans des zones de destinations qui souffrent déjà de stress hydrique. Or, le secteur touristique est parmi les secteurs gros consommateurs d'eau douce. Enfin la montée du niveau de la mer impacte directement les installations balnéaires trop proches de la ligne de rivage. Et l'on sait qu'au Maroc, c'est la règle.

Il est donc urgent qu'une réflexion s'engage, à la fois au niveau des vulnérabilités territoriales constatées dans les espaces de fréquentation touristique, et, de façon plus globale, au niveau de la prise en compte par les politiques du tourisme de l'importance des changements en cours pour les choix en matière de produits et de localisations touristiques. Il faut ainsi s'interroger sur l'hypothèse que les changements climatiques vont sûrement entrainer une réorganisation éventuelle, aussi bien spatiale que temporelle, des flux touristiques et des pratiques associées à ces flux. Dans ce cas, il faudra envisager le futur touristique au Maroc en fonction de ces réorganisations dues aux changements de comportement de la clientèle potentielle du Maroc, les saisonnalités futures du tourisme, les destinations concurrentes qui vont émerger et celles qui vont décliner. Les risques «naturels» accrus et le remodelage éventuel des perspectives de développement touristique sont autant de paramètres qui doivent être mis en avant. Leur examen permet de pronostiquer les changements futurs du tourisme et remet en cause la priorité accordée par les politiques publiques marocaines au tourisme balnéaire au détriment du tourisme des arrière-pays.

Les changements climatiques qui impacteront de plein fouet le tourisme, font partie des éléments constitutifs de la transition touristique. En combinant ces effets avec les nécessités du développement rural, il est urgent de changer la façon de faire le tourisme, mais aussi faire en sorte que ce dernier renforce les capacités des populations locales vivant dans les zones vulnérables.

Un nouveau venu dans la demande : L'émergence du tourisme intérieur

Il y a une dernière dimension du tourisme au Maroc, non prise en compte par le modèle initial du tourisme tel que configuré par les politiques publiques des années 60 et 70. Il s'agit de la demande touristique interne déjà mise en évidence depuis la fin des années 80 (Berriane, 1987, 1988, 1990 et 2009), et ce, en dépit de l'idée bien admise parmi les économistes de l'époque, selon laquelle les pays en voie de développement sont

incapables d'émettre une demande interne en tourisme et en loisirs (Baretje et Defert, 1972). Pourtant des déplacements plus ou moins liés aux loisirs remontaient loin dans le temps au sein de la société marocaine avec la fréquentation des *moussem*, déplacement qui, malgré son caractère religieux, recherchait aussi les distractions pour occuper un temps libre dégagé juste après les moissons.

Or, dès les années 80, l'ampleur des déplacements internes était telle qu'un Marocain citadin sur trois partait chaque été en vacances, que le trafic-voyageurs supplémentaire estival enregistrait des écarts par rapport à la moyenne compris entre 27 et 42% et que certaines petites villes et villes moyennes d'accueil voyaient leurs populations doubler ou tripler au cours du mois d'été. Mais, bien qu'existante, et bien mise en évidence par la recherche, cette demande, n'a été prise en compte par les décideurs, et les professionnels que tardivement, lorsque la guerre du Golfe (début des années 1990) et la crise qui s'en est suivi l'ont mis en valeur. Les hôteliers ont en effet fait appel à ce marché interne pour compenser le manque à gagner subi du fait des annulations massives des tours opérateurs étrangers en raison du conflit. Ils se sont rendu compte alors à quel point ils ignoraient tout des besoins et des attentes de cette clientèle qui se distinguait bien de la clientèle internationale. Effectivement, les aménagements et les types d'hébergements réalisés jusqu'alors répondaient peu à l'attente de la majorité des touristes nationaux. Pourtant la recherche avait bien analysé les différences entre les deux clientèles et la préférence du touriste marocain pour les résidences touristiques conçues sous forme de studios dotés d'un coin - cuisine (Self catering) car mieux adaptées au style touristique des Marocains qui arrivent en groupes ou en familles.

A l'époque, les périodes estivales étaient marquées par un afflux croissant de vacanciers nationaux avec deux types de flux. Un premier qui s'apparentait au tourisme international et qui se dirigeait vers les établissements hôteliers classés (hôtels classés, résidences touristiques, et villages de vacances), où les nationaux consommaient déjà et selon les années jusqu'à 20% du total des nuitées. Un second flux touristique interne s'éloignait dans ses comportements et ses caractéristiques du tourisme international et s'adressait pour son hébergement à la location chez l'habitant ou au logement chez les parents et amis. Ces dernières structures d'hébergement recevaient 57% des demandes au cours des années 1980 et il était de ce fait assez difficile de quantifier ce flux. Ce dernier illustrait pourtant la grande diversité sociale des flux touristiques nationaux et le rôle d'entraînement que jouaient déjà à l'époque les émigrés marocains à l'étranger lors de leurs retours annuels au pays (Berriane, 1993).

Il illustrait surtout la spécificité de ce tourisme des Marocains marqué par des déplacements essentiellement en famille ou avec des amis (80% des départs), une prédominance des séjours en bord de mer (plus de 67% des séjours), des conduites touristiques ni traditionnelles ni modernes et une préférence pour les destinations du Nord du pays (plus de 50%).

Depuis, ce qui avait été étudié par nous-même comme un phénomène en gestation au cours des années 80 est devenu aujourd'hui un phénomène généralisé : une enquête commandée par le Ministère du tourisme (2000) avait confirmé cette importance pressentie à l'époque et avait démontré que la composante interne était en train de devenir l'une des tendances les plus lourdes du tourisme marocain. Les départs avaient été estimés à 7,5 millions pour l'an 2000 dont 75% étaient motivés par les vacances avec une durée moyenne de 16,4 nuitées.

Depuis, les chutes conjoncturelles et répétitives des arrivées de touristes étrangers au Maroc continuent à révéler la montée spectaculaire et continue de la demande interne[84]. Finalement, le tourisme intérieur a été intégré progressivement dans les stratégies de l'Etat, des collectivités locales et des professionnels du tourisme. Au début, cette intégration l'a été de manière incomplète et conjoncturelle : c'est pendant les saisons de baisse des arrivées et pendant les mauvaises années du tourisme international que le tourisme national était sollicité, soit par l'Etat, soit par les professionnels. Il était de ce fait traité comme complément ou comme moyen de compensation et non pour lui-même. Mais, depuis, la place de la demande intérieure au sein du système touristique marocain a évolué.

A partir de la décennie 2000, et sur la base de l'enquête précitée, un plan d'action a été mis au point avec plusieurs axes. Parmi ces derniers, le programme *Biladi* s'est donné comme objectif de doubler le nombre des voyages vacances des Marocains, la réalisation de ressorts touristiques à petits prix (30.000 lits entre résidences hôtelières et campings), le lancement de campagnes de promotion comme *Kounouz Biladi* et des encouragements pour amener des agences de voyages à s'occuper de ce créneau. Cependant, cette volonté de faire de la demande touristique interne un élément clé de la stratégie de développement du secteur touristique, se heurte à la tendance de considérer cette demande comme un simple palliatif à l'absence de la demande internationale. La capacité d'hébergement du programme *Biladi*, adaptée et destinée à cette clientèle ne s'est pas beaucoup améliorée : 18 ans après, seuls 3.272 lits sur les 30.000 lits programmés spécialement pour cette demande interne, ont été réalisé à Ifrane, Agadir et Kénitra en 2018[85] ! Quant aux campagnes de *Kounouz Biladi,* elles n'étaient programmées que durant la basse saison du tourisme international et les établissements hôteliers ne se pliaient aux campagnes promotionnelles de cette campagne que durant cette saison[86]. Cela signifie qu'en haute saison le client marocain est soumis au même traitement qu'un touriste normal. Cela signifie surtout que pour l'hôtelier, le Marocain demeure encore un client de substitution ! L'intégration réelle de la demande interne au modèle touristique marocain reste donc à réaliser comme élément essentiel de la révision de ce modèle pour qu'il participe aux efforts de développement du Maroc. Pour cela, il est urgent que le Maroc, dans la redéfinition de ses politiques, tiennent compte de ce qu'on appelle désormais la transition touristique.

La transition touristique : D'un tourisme fordiste ou «carboné» vers un tourisme durable territorial

Les quatre éléments passés en revue et relatifs aux mutations de la demande touristique internationale, aux nouvelles stratégies du développement rural, aux effets des changements climatiques et à la dimension interne du tourisme, participent des nouvelles conditions pouvant encadrer une nouvelle vision du tourisme au Maroc. Ces conditions annoncent le passage d'un modèle touristique classique qui a fait ses preuves, mais qui est aujourd'hui dépassé vers un autre modèle qu'imposent ces nouvelles conditions. De nombreux auteurs,

---

84- Et en pleine crise liée à la Covid 19, les responsables hôteliers qui réfléchissent à l'après-crise, appellent à des mesures pour relancer la demande interne, car plus sûre pour le redémarrage.

85- Dépouillement personnel des données du Ministère du tourisme, de l'artisanat, du transport aérien et de l'économie sociale

86- La presse spécialisées s'est fait échos de ces désistements par des titres très suggestifs : «*Agadir/Tourisme : Kounouz Biladi? Repassez !*»; «*Une stratégie uniquement sur le papier*» ; « *Aucune chambre disponible pour cette formule*» ; «*La clientèle nationale, cinquième roue de la charrue*» ; «*Tourisme: Kounouz Biladi en panne*» ; «*Désistement des hôtels partenaires*»…

mais aussi des praticiens et des ONG parlent à ce sujet d'une véritable *transition touristique*. S'insérant dans ces nouvelles tendances, et saisissant l'opportunité de la tenue de la COP22 au Maroc en 2016, l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques avait coorganisé une conférence internationale intitulée «développement territorial & transition touristique en Méditerranée dans un climat qui change» qui avait été labelisée COP22[87]. Tenant compte des résultats de recherches, études et expertises autour des adaptations et résiliences face aux changements climatiques et les nouvelles opportunités de développement qui en découlent, mais aussi des politiques publiques et des initiatives de la société civile, la conférence avait pris acte du gap important entre les connaissances acquises et les décisions politiques, notamment dans le domaine du tourisme. Elle avait réuni autour de la même table, chercheurs, experts, décideurs et ONG internationales et nationales pour avancer sur la réduction de ce gap et analyser la transition touristique annoncée. Il s'agissait de voir comment on pouvait accélérer le passage d'une forme de tourisme dominante, qualifiée de *tourisme fordiste ou de tourisme «carboné»* et correspondant au tourisme de masse bien connu vers un tourisme qualifié de *durable ou territorial* et aujourd'hui souhaitable.

Ce nouveau tourisme devrait mobiliser des ressources spécifiques à un territoire comme les paysages, les sites patrimoniaux, les espaces naturels, auxquelles il associe des ambiances, des pratiques culturelles, récréatives, culinaires, etc. qui vont faire émerger une destination marquée par de forts liens à son territoire (Landel, 2016). Ces ressources sont spécifiques à ce territoire et ne se trouvent pas ailleurs et attireront des visiteurs à la recherche de l'original. Pour mobiliser ces ressources, en faire un produit local et les ancrer au territoire, ce sont les acteurs locaux qui vont se mobiliser pour leur production et leur valorisation.

Ceci devrait aboutir à un tourisme destiné à développer et favoriser les communautés d'accueil, soit un tourisme défini comme territorial et durable. Pour cela les initiatives doivent trouver leur origine chez les acteurs locaux qui proposent des offres touristiques localisées et débouchant sur des constructions par le bas et de manière spontanée de nouvelles territorialités. La gouvernance de ces destinations fait appel à des organisations territorialisées mobilisant différents types d'acteurs parmi lesquels on retrouve aussi bien des acteurs publics que privés ou associatifs. Le tout devrait reposer sur des projets construits par le bas et évolutifs. Et si parler de transition touristique signifie le passage d'un modèle à un autre, le tourisme territorial et durable ne signifie pas sacrifier le tourisme classique tel qu'il a fonctionné jusqu'à maintenant. Le nouveau modèle ambitionne justement de faire cohabiter les deux formes (Torrente, 2016), un tourisme de masse qui continuera à entretenir les concentrations décrites en première partie, et le nouveau tourisme territorial qui rééquilibre quelque peu les retombées sur les arrière-pays.

Et c'est exactement ce que la stratégie pour le développement du tourisme rural de 2003 préconisait à travers ce qu'on a appelé le Pays d'Accueil Touristique (Berriane, 2006). Malheureusement ce concept sur lequel on fondait beaucoup d'espoirs n'a pas été mené jusqu'au bout car nécessitant un accompagnement aussi bien financier qu'administratif et technique. En fait, ce qui a surtout manqué pour l'aboutissement de cette stratégie, c'est la volonté de décideurs et de professionnels qui croient fermement à ce nouveau tourisme. Heureusement, des volontés et des initiatives plutôt individuelles ont émergé ici et là au niveau local pour tester ce nouveau tourisme et de véritables destinations de tourisme alternatif émergent un peu partout au Maroc, démontrant que ce tourisme est bien possible.

87- Voir le bulletin d'information de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques, volume 20, 2016

3. Un tourisme territorial en gestation au Maroc : L'émergence de destinations de l'intérieur quasi-informelles

Si ce tourisme territorial n'est pas encore clairement et sûrement inscrit dans les politiques publiques, sauf au niveau du discours et des projets non encore concrétisés, l'arrivée d'une demande spontanée qui souhaitait sortir des chemins battus du tourisme classique, et l'organisation d'une offre émanant des acteurs locaux pour y répondre, disséminent déjà un peu partout au Maroc un nouveau tourisme. Nous assistons de ce fait à l'émergence de nouvelles destinations qui se construisent autour des spécificités locales. Et contrairement aux explications classiques qui privilégient le rôle du potentiel touristique dans l'émergence d'une destination touristique, ici, ce sont d'abord les acteurs locaux, puis le touriste et secondairement les politiques publiques qui jouent le rôle principal dans cette émergence. C'est ainsi que nous posons comme hypothèse suivante : quel que soit le potentiel, l'émergence ou non de ces nouvelles destinations dépend surtout de la convergence de trois acteurs : le touriste qui invente la destination (Knafou et al, 1991) à travers ses attentes et son regard, les acteurs locaux qui peuvent accepter ou non cette demande (Blangy et Alain Laurent, 2007), et les politiques publiques qui accompagnent ou non ces initiatives locales (Aderghal et al, 2013 **;** Berriane, 2006, 2020).

De nouvelles destinations touristiques non programmées : Le tourisme qui se réinvente

Parmi les dynamiques les plus remarquables qui bouleversent les régions périphériques, celles liées au nouveau contexte analysé dans la partie précédente, aboutissent donc à *la construction de nouvelles destinations touristiques* qui n'étaient pas planifiées par les politiques publiques. Ce concept de destination évoque, selon Kadri et al. (2011), «tout à la fois un lieu à voir, l'objet d'un désir ou d'un rêve et une organisation capable de réaliser ce rêve». Mais la capacité de réaliser «le rêve» demeure essentielle dans la mesure où derrière chaque destination se trouvent des acteurs capables ou non de la mettre en œuvre. Les constructions de nouvelles destinations sont en fait le fruit de la conjonction de plusieurs facteurs : implication et imbrication de différents porteurs de projets, différents montages, partenariats multiples, intervenants divers, intégration ou non des produits de terroir et articulations entre les initiatives venues d'en haut et celles issues de la base. Selon les articulations entre ces différents intervenants dépendra la réussite ou non du projet et du processus de mise en tourisme (Violier, 2001).

Ces processus viennent bouleverser les cartes du tourisme et les distributions de la capacité et de la demande telles que présentées plus haut et correspondant aux objectifs des politiques publiques. Et si les nouvelles destinations se confirment, elles pourront contribuer quelque peu à la correction des déséquilibres territoriaux qui se sont dégagés de ces cartes. Par manque de données précises sur toutes ces nouvelles implantations, car relevant encore en grande partie de l'informel, on ne peut pas en tenir compte pour compléter la carte du tourisme au Maroc. Cependant, les statistiques officielles commencent à intégrer une partie de ces nouvelles formes d'hébergement que le ministère classe progressivement. Et si on ne se limite qu'aux capacités classées et répertoriées, ce sont plus de 54.000 lits sous formes de maisons d'hôtes, gîtes, auberges, foyers hôteliers, campings et pensions, soit déjà 20,8% de la capacité totale, qu'on peut cartographier[88].

88- Dépouillement personnel des statistiques du Ministère

La répartition spatiale de ces nouvelles formes d'hébergements qui répondent plus au nouveau tourisme, montrent une certaine dissémination dans les intérieurs du pays. Ainsi si on soustrait les lits de ces nouvelles formes d'hébergement comptabilisés dans les préfectures de Marrakech, Agadir, ou Fès, car localisés surtout dans les villes, ce sont 28.393 lits, soit plus de 50% de ces formes alternatives qui se diffusent dans les endroits les plus reculés (Carte 4). Se dégagent ainsi des concentrations autour d'Ifrane dans le Moyen Atlas, dans les arrière-pays montagneux de Marrakech (Haut Atlas de Marrakech) et Agadir (Ida ou Tanane), dans l'ensemble Errachidia-Ouarzazate-Tinghir-Zagora (oasis), autour de Chafchaouene dans le Nord ou encore dans l'arrière-pays immédiat d'Essaouia. Le reste se dissémine au fin fonds des campagnes marocaines. Cette carte reste indicative, car si on disposait de données sur tous les autres projets non classés et donc non répertoriés, la dissémination serait encore plus grande. En attendant, se construisent progressivement, un peu partout au Maroc, de véritables territoires touristiques informels en marge des destinations classiques du tourisme international et qui se structurent autour de nombreuses maisons d'hôtes, gîtes, auberges, classés ou non.

Carte 4 : Répartition des modes d'hébergement alternatifs : auberges, gîtes, maison d'hôtes, camping

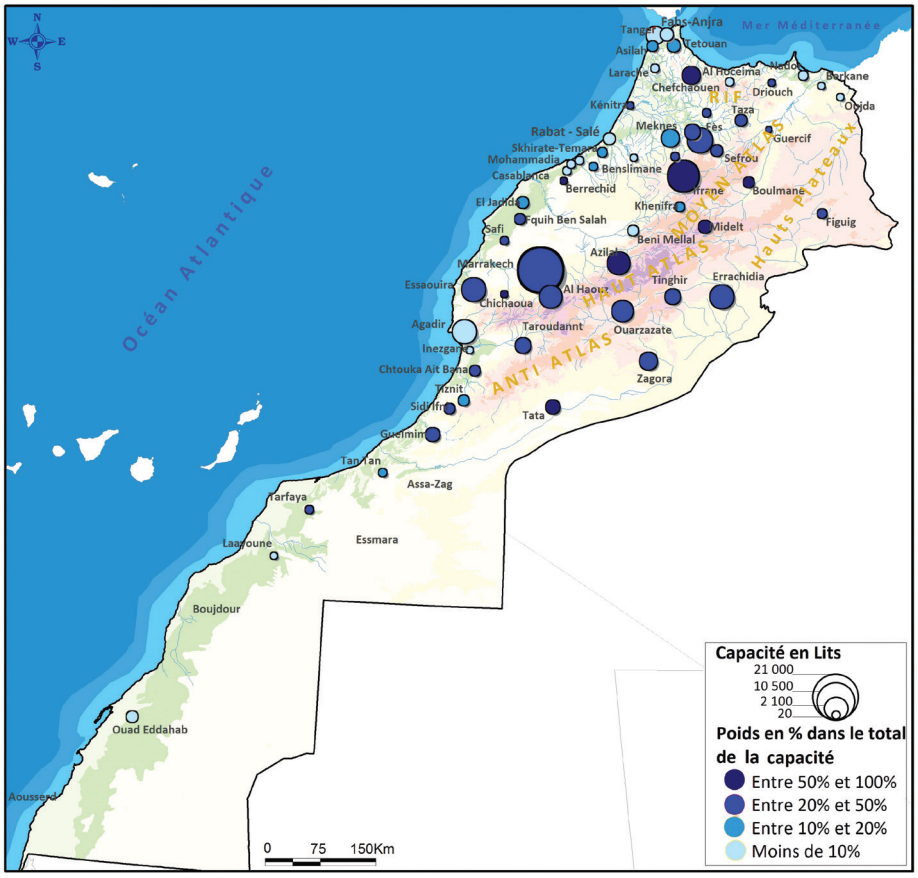

Source : Statistique du Ministère du tourisme

Le processus d'émergence de ces nouvelles destinations ne connaît pas le même stade d'avancement partout au Maroc et on peut distinguer quatre types de destinations :

- Des destinations qui s'affirment et sont en voie de structuration. C'est le cas du pays de Chefchaouen et du Moyen Atlas autour d'Ifrane (Berriane et Moizo, 2014 ; Berriane, 2020), du pays des Ida-ou-Tanane, dans le Haut Atlas occidental et aux portes d'Agadir (Amzil, 2009) et du pays d'Ouarzazate (Oussoulous, 2019).
- Des destinations où des dynamiques sont en cours, notamment au niveau de la diffusion d'établissements d'hébergement et la mobilisation d'acteurs locaux. C'est le cas de nombreuses régions, comme l'arrière-pays de la ville d'Essaouira (Berriane et Nakhli, 2011).
- Des destinations avec un très fort potentiel, bénéficiant de la proximité d'une grande zone d'émission et très présentes dans la programmation et les projets régionaux, mais où la dynamique touristique ne semble pas prendre en raison de l'absence d'appropriation du modèle par les populations locales. C'est notamment l'exemple de la région d'Oulmès (Aderghal et al, 2013).
- Des destinations où convergent des initiatives internationales, arrivant à mobiliser des acteurs locaux ayant transité par l'émigration, sans que le succès ne soit le même partout. C'est le cas du programme de développement du tourisme rural dans les montagnes du sud, suite à une initiative émanant de l'Union Européenne ayant transité par l'AFD française, puis l'ADS marocaine pour être géré au bout de la chaîne par l'association Migration et Développement (Berriane et al, 2012).

Ces cas ayant été étudiés par ailleurs, limitons-nous à l'analyse du processus[89].

Un processus qui se déroule généralement en quatre phases

Analyser le processus de mise en tourisme de ces zones et l'émergence d'une destination rurale en se focalisant sur les dynamiques, les réussites mais aussi les blocages c'est suivre les différentes étapes par lesquelles il passe et analyser les interactions entre les initiatives ascendantes des individus et des groupes, d'un côté, et, de l'autre, les actions, descendantes, de l'Etat (Berriane et Moizo, 2014; Berriane, 2020). Schématisées, ces étapes sont au nombre de quatre :

- *Une demande spontanée et précoce*

A l'origine, ce ne sont pas les politiques publiques à travers la stratégie définie en 2002 pour le tourisme rural, qui enclenchent le processus, car celui-ci a commencé bien avant. En fait, l'émergence de ces nouvelles destinations touristiques rurales suit un parcours assez différent et remarquable. En règle générale, le développement du tourisme au Maroc est le résultat d'une politique volontariste et passe d'abord par l'organisation de l'offre à travers la définition d'un produit et sa promotion, de façon à susciter ou stimuler une demande. Les grands projets touristiques portés par les politiques publiques sont ainsi souvent précédés d'études débouchant sur le montage de produits touristiques, la mobilisation d'investissements et d'investisseurs, l'implication des organismes de financement, le tout

89- Voir bibliographie dédiée

constituant une offre qui est ensuite mise sur le marché. C'est ainsi que va être construite une destination que le marketing et les campagnes publicitaires couteuses vont essayer de promouvoir. Tout ce processus est supposé générer une demande, qui viendra ou ne viendra pas. Or, l'installation progressive de nos nouvelles destinations de tourisme rural sur le marché suit un processus inverse. Leur émergence ne doit rien à une quelconque politique de développement et de promotion descendante; elle est consécutive d'abord à une demande spontanée induite par les nouvelles mutations du marché touristique international décrites plus haut, qui, en découvrant les attraits de la région, génère une offre tout aussi spontanée. Ce processus rappelle, toutes proportions gardées, les conditions dans lesquelles sont apparues les premières destinations touristiques du bassin méditerranéen lorsque l'aristocratie anglaise découvre dès la fin du XVIII^{ème} siècle la Côte d'Azur et les bains de mer et «invente» cette destination (Boyer, 2002). Cela évoque également l'importance du poids de la demande dans la transformation d'un potentiel latent en un produit touristique et le rôle du jeu des acteurs dans ce processus (Violier, 1999 et 2001).

- *L'organisation d'une offre informelle antérieure à l'offre structurée*

La demande touristique qui arrive progressivement ne va pas laisser indifférents les acteurs locaux. Les populations ayant identifié les opportunités qu'elles peuvent tirer du tourisme rural pour diversifier et accroitre leurs revenus, se montrent dans leurs majorités assez réceptives à l'introduction de cette activité et vont y apporter une réponse assez originale. Une organisation informelle en réseau se met en place. Des jeunes guides officiels travaillant en ville, avec d'autres, plus ou moins clandestins, vont capter une partie de la demande en s'organisant pour gérer les réservations et l'organisation de circuits, grâce aux nouveaux moyens d'information et de communication (fax, téléphone portable au départ, puis site Internet, réseaux sociaux, aujourd'hui). Des habitants des villages les plus fréquentés improvisent des hébergements de fortune pour que les touristes puissent passer la nuit avant de mobiliser des petits investissements pour améliorer les conditions d'accueil.

Ces « promoteurs touristiques » auto-proclamés ne se contentent pas d'offrir l'hébergement et la restauration : ils se lancent en parallèle dans l'organisation d'activités permettant d'allonger les séjours des touristes en proposant des randonnées en moyenne montagne ou dans et autour des oasis, des ateliers pour l'apprentissage de l'artisanat et de la cuisine du terroir, ou des circuits reliant les maisons d'hôtes et les principaux centres d'intérêt de la région. Aidés par quelques associations locales, ces acteurs reconnaissent et balisent des sentiers. Bien avant l'intervention du Ministère du Tourisme dans certaines de ces régions, ces différentes initiatives spontanées esquissent déjà les contours non seulement d'un territoire touristique, mais aussi d'un territoire de projet.

- *Le rattrapage institutionnel*

Ce foisonnement d'idées et d'initiatives ne laisse pas indifférents les décideurs, que ce soit au niveau des autorités et collectivités locales, ou au niveau central au Ministère du Tourisme. C'est dans ce contexte que le Ministère du Tourisme va concevoir la stratégie nationale du tourisme rural au début des années 2000 et essayer de la mettre en application.

Dès le début de ce siècle, on reconnait officiellement qu'il existe au Maroc un potentiel considérable pour l'élaboration et la commercialisation de produits liés au tourisme rural. Il est également acquis que ce potentiel peut, s'il est valorisé, placer la destination Maroc, avec une forte capacité concurrentielle, sur le marché du tourisme culturel et de découverte. Qui plus est, une offre de tourisme rural peut contribuer à renouveler le produit balnéaire marocain vieillissant, en le rendant plus compétitif que ses concurrents méditerranéens tout en diffusant davantage les retombées financières du tourisme dans les campagnes, participant ainsi au développement humain au niveau local. Cependant, malgré quelques tentatives plus ou moins réussies, cette idée peine à se concrétiser, le rural ne fait qu'exceptionnellement l'objet d'une valorisation touristique, et ce, toujours à travers des initiatives individuelles, sans concertation, ni montage raisonné, ni image de marque, ni canaux de commercialisation. Malgré un riche potentiel, l'offre, longtemps absente, restait entièrement à créer. Le Ministère du tourisme marocain lance alors avec l'aide de l'OMT et du PNUD ce qu'on a appelé au début de la décennie 2000 la «stratégie du tourisme rural» (Ministère du Tourisme et OMT, 2002).

Cette stratégie s'est attachée à structurer et à valoriser un véritable produit touristique rural susceptible d'être mis en marché, et à œuvrer pour sa promotion. Sa principale innovation est la proposition d'un outil susceptible d'enclencher un processus de structuration du tourisme rural au niveau local. La démarche des «Pays d'Accueil Touristique» ou PAT est alors proposée, et ces derniers sont compris comme des territoires touristiques, qui ambitionnaient d'être de véritables territoires de projet (Berriane, 2006)[90].

Théoriquement, l'idée du PAT part de la nécessité de mutualiser le potentiel et les compétences, et d'amener les acteurs locaux à s'approprier la structuration et la définition du produit, sa promotion, sa commercialisation et son fonctionnement. La démarche est territorialisée et le PAT doit avoir une identité propre et être délimité sur la base d'éléments le distinguant de ses voisins : une unité physique et culturelle mais aussi une diversification du produit. Il doit se situer à proximité d'une zone d'émission[91] et être doté d'un label. Il émane surtout d'une forte volonté des acteurs locaux pour valoriser leur espace par le tourisme. Le PAT nécessite un accompagnement et une organisation de développement et de gestion. Pour cela le territoire doit être doté d'organes institutionnels comme l'association du pays, le directeur du pays et la maison du pays. Il doit aussi s'appuyer sur une animation spécifique : identification d'itinéraires, stages et ateliers ou découverte interactive de la culture locale, calendrier de manifestations folkloriques, musées ethnographiques et écomusées, valorisation du petit patrimoine rural. Le PAT suppose aussi des équipements et des aménagements touristiques adaptés : une maison du pays, des structures d'hébergement et de restauration touristiques ruraux, une signalétique, etc. Ce «pays» a des limites territoriales mais ce n'est ni une région, ni une province, ni une commune. Il peut être une partie d'une région ou d'une province ou être

90- Ayant fait partie de l'équipe qui a mené l'étude pour la définition de cette stratégie, l'auteur de ces lignes a eu la charge, entre autres, de concevoir le montage des deux PAT pilotes des Pays de Chefchaouen et d'Al Hoceima.

91- Dans un premier temps, la stratégie nationale du tourisme rural visait à mobiliser une demande internationale supposée déjà présente au Maroc, la clientèle des premières destinations devant venir de stations balnéaires ou de villes touristiques qui redistribuent une partie de leurs clientèles vers les intérieurs. D'où la nécessité à ce que les premiers PAT soient montés à proximité de ces zones d'émission potentielles.

à cheval sur plusieurs communes : mais il est avant tout un territoire de projet construit selon une dynamique ascendante (Aderghal et al., 2013). Ce concept correspondait donc parfaitement au «tourisme territorial» prôné aujourd'hui par les tenants de la transition touristique.

Cependant, aujourd'hui, après plus de 15 ans d'existence, ces pays touristiques, mêmes s'ils figurent encore dans les projets du ministère[92] manquent toujours de visibilité. De nombreux disfonctionnements ont handicapé la mise en place de ces outils, notamment les volets territorial et organisationnel. Multiplicité des acteurs et des intervenants et absence de coordination, problèmes de gouvernance et de légitimité institutionnelle, sont parmi les raisons qui expliquent cet échec. Mais le manque de volonté, d'appuis financiers et les hésitations du ministère de tutelle se trouvent à l'origine de ces problèmes.

- *Le dynamisme des associations de proximité*

Dans une quatrième phase et face aux hésitations des départements concernés, les acteurs locaux n'abandonnent pas et réactivent les associations de proximité. Deux types d'organisations associatives s'impliquent dans l'encadrement et le développement du tourisme au niveau local : des associations généralistes œuvrant pour le développement local en général, et des associations spécialisées dans le tourisme rural. Certaines de ces associations peuvent aller très loin, malgré les difficultés. C'est le cas, par exemple, de l'association «*Chaouen rural*» qui a été initiée dans la région de Chefchaouen par une association catalane, l'ACTLC (Errahla, 2013).

Son principal objectif était d'aider des paysans de la région à transformer leurs logements en maisons d'hôtes, lorsque le site offrait un intérêt paysager ou culturel et que le porteur du futur projet pouvait apporter 20% du coût du chantier. 14 maisons ont bénéficié de cette aide qui comportait aussi des formations en gestion touristique, et le balisage de circuits. Une équipe technique de soutien composée de 7 jeunes originaires de la ville fut mise en place pour accompagner le projet et soutenir les gîteurs : développer et communiquer sur l'offre, prendre les réservations et jouer le rôle d'intermédiaire entre les structures d'hébergement et les touristes et agences de voyages. Transformée en société, puis à nouveau en association, l'équipe *Chaouen Rural* continue à assurer un travail d'accompagnement à partir d'un local bien situé à l'entrée principale de la médina de Chefchaouen. Elargissant son champ d'action à d'autres gîtes que ceux de son réseau initial, elle fonctionne comme une centrale de réservation et une plate-forme de service et d'information[93] dont bénéficient plusieurs maisons d'hôtes moyennant un prélèvement de 20% sur les nuitées. Elle ajoute à ses activités de soutien aux gîteurs, ceux de la promotion des produits du terroir, qu'ils soient agricoles ou artisanaux en nouant des partenariats avec 18 coopératives de producteurs.

En résumé, la société/association de *Chaouen Rural*, avec son local bien situé en plein centre-ville, ses partenariats, sa plate-forme de réservation, les différentes connexions qu'elle a noué avec les paysans et artisans et l'image de la destination qu'elle a construite et qu'elle véhicule sur la toile assume en fait le rôle que devaient jouer les instances de

92- Voir le site du Ministère du tourisme, de l'artisanat, du transport aérien et de l'économie sociale

93- http://www.chaouenrural.org/

gouvernance que prévoyait le concept du PAT. Mais elle fait face à de nombreux défis qu'elle doit relever concernent ses rapports avec son environnement. Il y a notamment les opérateurs privés du tourisme qui ne voient pas d'un bon œil l'emprise des associations et continuent à contester à celles-ci le droit de vendre des circuits au profit de leurs adhérents en prélevant un pourcentage, alors qu'elles sont à but non lucratif.

En fin de compte, les hésitations et les tendances à atermoyer de la part des pouvoirs publics se traduisent par l'absence d'une stratégie claire, intelligente et qui se met en place à partir du bas. En lieu et place d'un projet que s'approprieraient les populations locales de façon participative (Blangy et Laurent A., 2007), nous assistons à un fonctionnement où s'installe une concurrence malsaine entre les différents prestataires de services d'hébergement et de restauration.

La nécessité d'un accompagnement plus explicite

De tout ce qui suit, on se rend bien compte que les possibilités d'élargir les retombées du tourisme dans les intérieurs sont réelles ; des initiatives tout à fait informelles le démontrent et arrivent à s'imposer. Cet élargissement peut corriger quelque peu les déséquilibres spatiaux criants que le tourisme classique a généré, contribuant ainsi à plus de justice socio-spatiale. Mais, nombreuses sont, parmi ces initiatives, celles qui relèvent de l'informel et celles qui demeurent très fragiles. Il serait alors urgent que l'Etat reconnaisse ce nouveau type de tourisme que la demande internationale recherche et mette au point une vraie stratégie qui ne se limite pas aux bonnes intentions listées sur les sites officiels et à quelques classements de maisons d'hôtes dont les porteurs ont réussi en comptant sur eux-mêmes.

Le concept de PAT, bien que figurant encore sur le site du ministère comme projet est plus ou moins abandonné aujourd'hui dans la mesure où on est encore en attente d'accompagnements financiers pour la création des petites unités d'hébergement dont il est question. Dans sa vision de 2020, le Ministère du Tourisme parle plus du dispositif des « Territoires touristiques » inscrits dans une dimension géographique beaucoup plus grande que les PAT car à cheval parfois sur plusieurs régions institutionnelles et loin du concept de Pays. Et si le programme structurant «Eco/Développement Durable» de la Vision 2020 prévoit «la consolidation et la revalorisation des Pays d'Accueil Touristiques (PAT)», (Site du Ministère du Tourisme,), l'Etat ne s'est pas encore donné les moyens d'accompagner ces entités considérées comme territoires de projet.

Or, comme mentionné plus haut, plus que le potentiel touristique, c'est la convergence de trois acteurs, (les touristes au niveau de la demande, les acteurs locaux et les pouvoirs publiques au niveau de l'offre), qui garantit l'émergence de ces nouvelles destinations touristiques. Lorsque l'un des éléments est absent, les efforts des autres composantes n'aboutissent pas.

Or, s'il y a réellement une fièvre du tourisme rural qui s'est emparée des campagnes marocaines et un réel engouement des populations locales pour les diverses opportunités d'accueil des touristes en milieu rural, la diffusion de cette activité, se fait dans une certaine spontanéité doublée d'improvisation. Ceci était tout à fait normal, il y a une quinzaine d'années car nous étions en début de processus. Mais depuis, la demande s'est confirmée, passe désormais par des canaux formels et devient exigeante.

Aujourd'hui, on ne peut que constater encore la faiblesse des retombées économiques locales par rapport au potentiel et aux efforts fournis et ressentir une certaine amertume face à des blocages récurrents et des problèmes qui semblent insolubles. Le principal problème qui entrave le processus de mise en tourisme est celui de la gouvernance. L'analyse a montré que ce qui fait la spécificité du tourisme rural par rapport au tourisme classique c'est la multiplicité des acteurs et des intervenants. Cette multitude de partenaires pose un problème de coordination en raison des chevauchements et des redondances, voire des conflits entre diverses actions engagées par ces différents intervenants. D'où la question de la nécessaire coordination et celle relative au chef d'orchestre.

Le deuxième problème renvoie aux hésitations sur la méthode la plus appropriée à suivre pour monter des produits obligatoirement territoriaux, les organiser et les faire fonctionner. Ces hésitations se traduisent par les changements fréquents de cap, comme l'abandon discret du concept de Pays d'Accueil Touristique ou sa non-concrétisation en dehors des bonnes intentions et des inscriptions dans les programmes.

Le troisième problème renvoie à la question des financements. Le choix officiel d'accompagner les dynamiques à l'œuvre en matière de tourisme au niveau local, n'a pas été soutenu par une volonté claire pour mobiliser les appuis financiers nécessaires. Aujourd'hui, pour qu'un porteur de projet puisse réaliser son projet de gîte ou de maison d'hôtes, l'unique source de financement qu'il peut solliciter réside dans les bailleurs de fonds internationaux et autres ONG. Or, quand on compare les moyens dont disposent les porteurs de ces projets d'hébergement touristique en milieu rural aux moyens que reçoivent des initiateurs de projets équivalents en France, Espagne ou Italie on est frappé par les volumes de financements et la diversité des sources de ces financements (Etats, Région, Union Européenne), et on ne peut qu'être admiratifs face à ce que réalisent nos acteurs locaux.

Reste la dimension territoriale qui se pose avec acuité. Il s'agit de savoir quel cadre spatial devrait être considéré comme support à l'élaboration, la concrétisation et l'intégration locale des projets touristiques. La tendance immédiate des décideurs et de considérer le maillage territorial officiel, alors que partout ailleurs le territoire destiné à porter un projet de tourisme rural obéit à d'autres critères. En France le pays d'accueil touristique dont s'est inspirée l'étude commandée par le ministère du tourisme marocain ne correspond nullement à une unité administrative. Or au Maroc, ce concept tend à épouser la province et s'éloigne à grands pas du modèle initial et la plupart des cas étudiés montrent les écarts enregistrés par rapport au concept. Le principal critère dans la délimitation du territoire touristique à construire, celui des acteurs du tourisme et leur volonté à construire ensemble un territoire de projet, est souvent *évacué du processus de mise en tourisme. On se trouve de ce fait très loin d'un territoire de projet construit par la base et de façon évolutive au fur et à mesure de la croissance de la demande et de l'adhésion de nouveaux acteurs.*

On retiendra surtout que cette histoire, certes récente et chaotique, est porteuse de promesses à partir du moment où les populations locales s'approprient le tourisme rural comme l'un des moyens du développement local et y jouent le rôle de courroie de transmission voire d'élément moteur entre les différents acteurs, c'est dans ce cas et dans ce cas seulement qu'il existe un potentiel de réussite durable.

Conclusion

Avec le plan triennal 1965-67, le Maroc ambitionnait de s'installer sur le marché du tourisme international en tant que destination méditerranéenne. Depuis et durant plus de 50 ans, le modèle touristique marocain s'est construit au fil du temps avec ses moments de gloire et ses traversées du désert. Durant toutes ces années, plusieurs voix se sont élevées (comme partout ailleurs) pour critiquer ce choix. Aujourd'hui le système touristique marocain, devenu incontournable, s'est imposé et plus personne ne remet en question son existence ou ses apports. Deux critiques reviennent cependant : (i) la dépendance de l'économie marocaine vis-à-vis d'une activité très fluctuante car (ii) celle-ci est fortement liée à des consommateurs externes dans leur majorité, d'où une clientèle un peu fébrile et qui ne répond pas toujours présente.

Le modèle de fonctionnement du tourisme marocain est assez spécifique puisqu'à côté de l'engagement ferme et conscient des politiques publiques pour un produit touristique porté par le tropisme balnéaire, la richesse culturelle a généré également et en même temps une demande à la recherche du culturel et du spécifique. Mais cette hybridité du produit n'a pas empêché le travers de la concentration spatiale et des disparités territoriales, le modèle actuel étant producteur d'inégalités et d'exclusions socio-spatiales. Or, en même temps le tourisme international vit de profondes mutations et les acteurs locaux des arrière-pays recherchés pour leur richesse culturelle et paysagère font preuve d'une réactivité impressionnante, le tout plaidant pour un tourisme plus diffus spatialement et plus inclusif socialement.

Il est donc à la fois possible et urgent de revoir le modèle du tourisme marocain en tenant compte de ces deux paramètres. Cette révision devrait tenir compte également des nouvelles dynamiques du développement rural au Maroc, de l'émergence d'une demande interne et des effets des changements climatiques. Mais cela ne peut se faire qu'avec une volonté politique claire et constante dans ses choix. Ce n'est qu'à ce prix que le monde rural dans des régions en difficulté pourra intégrer une activité nouvelle prometteuse et qui valorisera ses spécificités locales.

Bibliographie

Aderghal M., Berriane M. et Amzil L., (2014). «La montagne marocaine : y a-t-il un renouveau par les terroirs? Etudes sur les massifs d'Oulmes et du "Siroua». In Berriane, (dir), Le tourisme des arrière-pays méditerranéens, des dynamiques territoriales locales en marge des politiques publiques, édition Université Mohammed V, et LMI MediTer, pp. 151-176 (2014)

Amzil L. (2009). *Processus et enjeux de la touristification dans une montagne en difficulté*. Thèse de doctorat, UFR «Développement et Aménagement Régional» Université Mohammed V, Sous la direction de M. Berriane (UM5R) et U. Deil (Univ. Freiburg), 2009, 340 p.

Baretje et Defert, (1972), *Aspects économiques du tourisme*. Ed. Berget Lavrault, Paris

Berriane M, Laouina A. (dir), (1993). *Aménagement des littoraux et évolution des côtes, l'environnement des côtes marocaines en péril*. Publication Comité National de Géographie du Maroc

Berriane M. and Moizo B., (2014). "Local initiatives, public policies and the development of tourism in the rural Morocco: A 15-year perspective on development initiatives in rural tourism." Frontiers in Science and Engineering (FSE), An International Journal Edited by Hassan II Academy of Science and Technology, Volume 1- Number 1

Berriane M. et Amzil L. (2014), «Les Ida-ou-tanane : Une destination touristique produit du jeu des acteurs». In Berriane (dir) *Le tourisme des arrière-pays méditerranéens, des dynamiques territoriales locales en marge des politiques publiques*. Edition Université Mohammed V, Agdal, Université Euro-Méditerranéenne de Fès et LMI MediTer, pp. 79-113 (2014).

Berriane M. et Nakhli S., (2011). «En marge des grands chantiers touristiques mondialisés, l'émergence de territoires touristiques «informels» et leur connexion directe avec le système monde». Revue Méditerranée n° 116, 1/2011, Le Maghreb dans la mondialisation, pp. 115-122

Berriane M., et Nakhli S., (2014). «La gestation d'une nouvelle destination touristique aux portes d'Essaouira : tourisme rural ou tourisme de banlieue ?». In Berriane, (dir), *Le tourisme des arrière-pays méditerranéens, des dynamiques territoriales locales en marge des politiques publiques*. Edition Université Mohammed V, Agdal, Université Euro-Méditerranéenne de Fès et LMI MediTer, pp. 116-149 (2014).

Berriane M., (1980). *L'espace touristique marocain*, ERA 706, Urbanisation au Maghreb, C.N.R.S., Univ.de Tours, 171 p

Berriane M., (1987). «La mesure des flux touristiques internes au Maroc». Revue de Géographie du Maroc, Vol. 10, nº 1, Nouvelle Série, pp 33 - 52.

Berriane M., (1989). "Holiday migrations of Moroccan nationals", Tourism. Recreation -Research. Vol. XIV nº 2, Ed. Dr. Tej Vir Singh, Centre for Tourism Research, Lucknow India, pp. 23 - 26

Berriane M., (1992). *Tourisme national et migrations de loisirs au Maroc, étude géographique*, 500 pages (21x27), 85 tableaux, 145 figures, 11 cartes hors-textes dont 10 en couleurs, 25 planches photo. Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Rabat, Série Thèse et Mémoires, nº16

Berriane M., (1993). «Les retours de vacances des résidents marocains à l'étranger et la diffusion des pratiques touristiques au sein de la société marocaine». RGM Vol, 15, nº1 et 2

Berriane M., (2006). «L'approche territoriale pour la mise en tourisme du milieu rural», in *Développement rural, pertinence des territoires et gouvernance*, coordination A. Iraki, Inau/Relor, Rabat, pp. 83-95

Berriane M., Aderghal M., Amzil L., Badidi B., Ferrero, G. Nakhli S., (2012). *Tourisme rural, gouvernance territoriale, et développement local en zones de montagnes*, édition de l'Observatoire National du Développement Humain, 110 pages

Berriane M., et al., (2009). *Tourisme des nationaux, tourisme des étrangers. Quelles articulations en Méditerranée?* Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Rabat, Série Essais et Etudes, n°41, 277 pages

Berriane M., (2020). "Emergence of New Tourist Destinations in the Mediterranean Hinterlands. The Case of the Chefchaouen Region (Morocco)'', Zeitschrift für Tourismuswissenschaft, Volume 11, Heft 1 (sous presse).

Blangy S. et Alain Laurent A., (2007). «Le tourisme autochtone : un lieu d'expression privilégié pour des formes innovantes de solidarité, Revue Téoros

Boyer M, (2002). *L'invention de la Côte d'Azur. L'hiver dans le Midi*. La Tour d'Aigue, éditions de l'Aube, 380 p

CGDA, (2009). Pilier II du Plan Maroc Vert, de la stratégie à l'action. Pour un développement solidaire

Courlet C., El Kadiri N., Fejjal Ali, Jennan L., (2013). «Le projet de territoire comme construit d'acteurs et processus de révélation des ressources : l'exemple marocain», Revue GéoDv.ma (revue en ligne).

Équipe MIT, (2002). *Tourismes 1. Lieux communs*, Paris, Belin.

Errahla Iman, (2013. «Tourisme rural et société civile au Maroc dans la région de Chefchaouen» Mémoire de master sous la direction de M. Berriane, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Rabat (2013)

Felli R., (2016). *La grande adaptation*. Le Seuil

GIEC, (2014). *Changements climatiques 2014. Incidences, adaptation et vulnérabilité. Contribution du Groupe de travail II au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*. Consulté en ligne : https://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/ar5_ wgII_spm_fr.pdf

Kadri B., Reda Khomsi M. et Bondarenko M., (2011). «Le concept de destination», Téoros, 30 - 1 | 2011, 12-24

Knafou R., (1991). «L'invention du lieu touristique : la passation d'un contrat et le surgissement simultané d'un nouveau territoire», Revue de géographie alpine, tome 79, n°4, 1991. pp. 11-19

Landel P-A., (2016). «Faire de la transition touristique un levier du renforcement des capacités ?». Bulletin de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques, volume 20, pp. 46-52

Michon G., (2016). «Tourisme rural et produits de terroir : quelles synergies? Discussion autour d'exemples en Corse et au Maroc». Bulletin de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques, volume 20, pp. pp. 62-73

Mieczkowski, Z. 1985. The tourism climatic index: a method of evaluating world climates for tourism. Canadian Geographer 29(3), 220-233.

Ministère du Tourisme, Secrétariat Général, Bureau de Développement du Tourisme Rural, OMT, (2003). *Stratégie de développement du tourisme rural*

Oussoulous N., (2019). *L'émergence d'une destination de tourisme rural et rôle des résidents étrangers : Le cas du pays d'Ouarzazate*, Thèse de doctorat sous la direction de M. Berriane et B. Moizo. Université Mohammed V Rabat et Université Paul Valéry Montpellier

Oussoulous, N., (2017). «Le pays d'Ouarzazate : Une destination touristique d'arrière-pays en émergence?», *Revue GéoDév.ma*, Vol. 5 (2017), Numéro spécial : *Tourisme durable et articulation entre littoral et arrière-pays en Méditerranée*.

Plan Bleu, (2012). *Tourisme et développement durable en Méditerranée*, Rapport final, http://www.planbleu.org/themes/etudesTourisme PlanBleuBEI.html

Scott, D., Mc Boyle, G., (2001). "Using a 'tourism climate index' to examine the implications of climate change for climate as a tourism resource". In Matzarakis, A., de Freitas, C. (eds) Proceedings of the First International Workshop on Climate, Tourism and Recreation. 5–10 October, Greece. International Society of Biometeorology, Commission on Climate Tourism and Recreation, WP6, 1–22.

Smith, K., (1993). The influence of weather and climate on recreation and tourism. Weather 48(12), 398-404.

Telfer D. and R. Shapley, (2008). *Tourism and Development in the Developing World*, Londres, New York, Routledge.

Torrente P., (2016). «La transition du tourisme en Méditerranée : entre théorie et nécessité». Bulletin de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques, volume 20, pp. 53-61

Violier Ph., (2001). «La mise en tourisme vue par les géographes», *in* Sacareau Isabelle et Vacher Luc (2001) *La mise en tourisme des lieux et des espaces, processus, périodisations et variations régionales*, La Rochelle, Ed. Letotelo, pp. 15-22.

Violier Ph., (1999). «Les acteurs du système touristique et leurs logiques spatiales». In Ph. Violier (dir.), *L'espace local et les acteurs du tourisme*, Presses Universitaires de Rennes.

Weigert M., (2013). *Tourisme et intégration euro-méditerranéenne : Quel rôle pour les firmes touristiques dans l'évolution du tourisme au Maghreb*? Thèse de doctorat, Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

Annexe : Proposition de regroupement des provinces et préfectures en ensembles géographiques pour l'étude de l'offre et de la demande touristiques

Ensemble géographique retenu	Unités administratives correspondantes
Littoral	
Agadir	Agadir Ida Outanane - Taghazoute
Casa-Rabat-Kenitra	Casablanca – Mohammedia – Rabat – Salé – Temara-Skhirate
Péninsule tingitane	Tanger – Asilah – Tétouan – Mdiq-Fnideq – Larache – Lixus
Atlantique moyen	El Jadida – Mazagan – Essaouira – Mogador – Safi
Méditerranée orientale	Saïdia – Nador – Al Hoceima
Atlantique sud	Oued Dahab – Sidi Ifni – Tan Tan – Boujdour – Laayoune – Tarfaya
Intérieur	
Marrakech	Marrakech
Ouarzazate-Er-Rachidia	Errachidia – Ouarzazate – Tinghir – Zagora
Fès-Meknès	Fès – Meknes – Moulay Yacoub
Moyen-Atlas septentrional	Khénifra – Midelt – Ifrance – El Hajeb – Sefrou – Boulemane
Les Atlas de Marrakech et Beni Mellal	Azilal – Benu Mellal – Al Haouz
Oriental intérieur	Berkane – Driouch – Figuig – Guercif- Jerada – Oujda – Taourirt – Taza
Souss-Massa	Chtouka Aït Baha – Inezgnae Aït Melloul – Taroudannt – Tata – Tiznite
Intérieur Atlantique central	Khémisset – Benslimane – Berrechid – Khemisset – Youssoufia – Sidi Kacem – Sidi Slimane – Sidi Bennour – Settat – Fquih Ben Salah – Chichaoua – Kelaat Sraghna
Rif Occidental	Chefchaouen – Fahs Anjra – Ouezzane – Taounate
Intérieur Atlantique sud	Assa-Zag – Guelmim – Es Smara

Chapitre 8

Populations locales et développement du tourisme rural dans les oasis du Draa : L'appropriation des innovations

Nada OUSSOULOUS, Mohamed BERRIANE

Introduction

Il est admis qu'un tourisme spécifique aux intérieurs et aux campagnes, qu'on appelle de plus en plus tourisme des arrière-pays (Berriane et Michon, 2016), existe bien et se développe. Et ceci, malgré le fait que ce tourisme ne soit pas soutenu par les politiques publiques qui focalisent leurs efforts sur le tourisme balnéaire et sur celui des grandes destinations culturelles comme Marrakech.

L'appellation «arrière-pays» recouvre ici toutes les zones rurales qualifiées de marginales et vulnérables dont les espaces et les sociétés qui, se prêtant mal à la mise en œuvre des politiques de modernisation de l'agriculture, n'ont pas bénéficié des grandes transformations de l'économie productiviste et sont, de ce fait, considérées comme arriérées et immobiles. Mais pour un observateur averti, ces espaces vivent des dynamiques assez remarquables, parmi lesquelles, le tourisme. Celui-ci, profitant d'une conjoncture internationale liée aux mutations que connait la demande touristique et d'un dynamisme des acteurs locaux, se développe de plus en plus, revêtant des formes assez originales. Et ces dynamiques aboutissent à *la construction de nouvelles destinations touristiques* qui n'étaient pas planifiées par les politiques publiques (Berriane et Nakhli, 2011).

Parmi les processus qui participent à cette touristification du milieu rural marocain, figure en bonne place l'installation au cours de ces dernières années, dans ces arrière-pays, d'un nombre croissant de nouveaux résidents, souvent étrangers au pays et à la région.

Et bien que servant souvent de résidences secondaires, les habitations qu'ils acquièrent sont généralement destinées également à une exploitation commerciale sous la forme de structures d'hébergement touristique (gîtes, auberges, maisons d'hôtes, petits hôtels) ou de restauration. Ces étrangers qui se présentent sous différents profils (de vrais investisseurs venus pour faire des affaires, d'anciens touristes qui décident de s'établir en ouvrant des maisons d'hôtes, de faux résidents qui continuent à penduler entre leurs pays et les entreprises d'hébergement qu'ils ouvrent), posant de sérieuses difficultés de définition aux chercheurs, génèrent des dynamiques tellement efficaces qu'ils deviennent pratiquement les seuls acteurs visibles.

En étudiant l'émergence de nouvelles destinations touristiques en milieu rural, on a pu mettre en évidence le rôle essentiel joué par ces nouveaux acteurs, que sont les investisseurs étrangers, dans la mise en tourisme de ce milieu (Oussoulous, 2019). Mais si ces porteurs étrangers sont les plus visibles, du fait même qu'ils sont étrangers, cela ne signifie pas que d'autres acteurs issus des populations locales soient absents ou insensibles au développement du tourisme dans ces campagnes. En effet, des habitants de ces arrière-pays se lancent également dans ces activités et illustrent bien les mutations en cours des rapports des populations locales à leurs territoires.

L'objet de ce chapitre est donc de s'arrêter sur les initiatives de ces acteurs qui émergent parmi la population locale et qui s'investissent dans la fonction d'accueil aux côtés des étrangers. Nous essaierons de sonder les attitudes des populations locales vis-à-vis de cette nouvelle activité et de ces nouveaux voisins, tout en nous arrêtant sur les parcours de ces entrepreneurs touristiques souvent amateurs et leurs apports à la région. L'une des questions essentielles dans la compréhension de ces processus de développement consiste aussi à s'interroger sur la part du mimétisme des investisseurs étrangers dans ces choix. Ces acteurs locaux ont-ils attendu l'arrivée des porteurs de projets étrangers pour se lancer dans les mêmes dynamiques? Comment se démarquent-ils par rapports à ces étrangers pour concevoir, aménager et gérer leurs petites entreprises? Enfin, quels sont les effets immédiats de ces activités sur les sites qui les reçoivent? Toutes ces interrogations rejoignent les débats en cours sur le concept de développement au Maroc et sa révision.

1. L'émergence d'une destination de tourisme oasien : La vallée du Draa

Ce que nous allons décrire et analyser dans ce qui suit participe d'un phénomène assez généralisé à plusieurs territoires (Berriane et al, 2014). Mais notre objectif est d'illustrer ces processus à travers le cas des oasis du Draa qui émergent de plus en plus comme une nouvelle destination touristique.

Un chapelet d'oasis et d'implantations touristiques

Le terrain retenu pour les besoins de cette recherche correspond à la zone des oasis du Draa et des vallées du versant sud du Haut Atlas central. Il s'agit de la région autour d'Ouarzazate nommée et délimitée dans l'ouvrage *Maroc, région, pays, territoires* (Troin et al, 2002) comme le pays d'Ouarzazate. C'est un espace à cheval sur des zones montagneuses et oasiennes, éloigné du littoral, en situation d'arrière-pays et qui fait l'objet d'une demande et d'une offre touristique pour un tourisme qui sort des sentiers battus.

Sur le plan géographique, cette région comporte trois types de paysages naturels. À savoir, une zone montagneuse en direction de Taznakht, une zone saharienne autour de la palmeraie de M'hamid et une zone oasienne le long des vallées allant de Skoura à Tinghir (Carte 1).

Carte 1 : **Situation des sites étudiés**

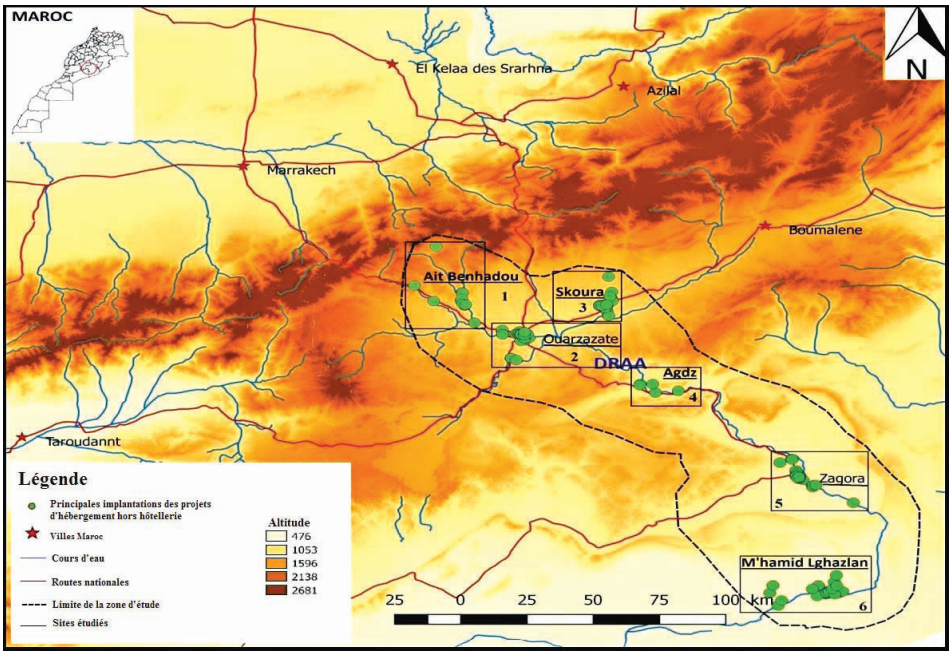

Partant de Marrakech et d'Agadir, les deux principales destinations touristiques du pays, les premiers flux de touristes qui ont touché le pays d'Ouarzazate ainsi délimité, étaient les surplus de la demande que recevaient ces deux villes. En effet, pour Agadir en tant que station balnéaire, et Marrakech, en tant que destination culturelle du tourisme itinérant et de séjour, Ouarzazate a été longtemps une simple antenne des deux villes qui lui envoyaient une partie de leurs clientèles. Cette dépendance en termes de clientèle et de demande supposait aussi une dépendance au niveau du jeu des acteurs et les instances de gestion du tourisme d'Ouarzazate étaient plus ou moins sous le contrôle de celles de Marrakech.

Cependant la région se démarque nettement et progressivement des deux destinations phares du tourisme marocain, Marrakech et Agadir, par ses paysages culturels riches et pluriels. Ces potentialités sont l'objet d'un processus de patrimonialisation remarquable mais posent en même temps des problèmes de préservation, étant menacées par une valorisation qui peut appauvrir leur authenticité. Au niveau des politiques publiques nationales, des programmes de développement touristiques ont touché la région d'Ouarzazate. Elle a été ciblée pour la première fois dans le plan triennal (1965-1967) par le programme des zones touristiques à aménager en priorité (ZAP) (Hilali, 2007), mais dont les réalisations n'ont touché que les zones côtières. En 2002, un autre programme

cherchant cette fois-ci à développer le tourisme rural, s'intéresse à ladite région, en prônant le concept de pays d'accueil touristique (PAT) (Berriane et al, 2012) qui n'a pas tenu toutes ses promesses. En essayant toujours de mettre en valeur la région d'Ouarzazate, la vision 2020[94] l'a classé comme destination phare de l'écotourisme et du développement durable. Mais en fin de compte l'apparition et l'affirmation de cette nouvelle destination, ne doit rien à ces politiques publiques qui ont eu du mal à se concrétiser. Ce sont plutôt les acteurs étrangers et locaux qui ont commencé à confirmer cette activité touristique dans l'arrière-pays d'Ouarzazate. En fait, la région se fait remarquée par le dynamisme de ses acteurs et l'effervescence de son tissu associatif. Voulant compléter l'action de l'Etat là où elle existe ou la remplacer là où elle est absente, ce dernier s'active notamment à promouvoir les activités génératrices de revenus dont le tourisme.

Aujourd'hui, différents pôles émergent et semblent structurer ce pays d'Ouarzazate en tant que destination touristique privilégiée et correspondant à la fois à des ressources spécifiques, des acteurs en actions et une demande particulière. Ouarzazate en est le noyau et le cœur; c'est une ville chef-lieu de sa province et qui a connu une grande croissance urbaine, notamment grâce au tourisme et l'activité cinématographique. Elle rayonne et semble organiser ses antennes que sont Zagora, puis Mhamid, portes du tourisme saharien au sud et l'étirement de petites villes du couloir sud atlasique comme Tinghir et sa palmeraie, Boumalne Dadès et Kelaat Mgouna, qui sont des oasis de montagne vers l'est et enfin Taznakht et le pays du Siroua à l'ouest (Carte 1).

Le tourisme qui s'est diffusé dans cette région selon des mécanismes particuliers qui ont été étudiés par ailleurs (Oussoulous, 2019), se greffe sur un milieu particulier qui est le milieu oasien. Les populations de ce milieu spécifique tout en restant attachées aux traditions et coutumes, montrent une ouverture attentive sur les touristes et les étrangers, conscientes qu'elles sont de leurs apports en termes de revenus et de développements.

L'hébergement «chez l'habitant» sauve la destination et la consolide

Si l'on tient compte des statistiques du ministère du tourisme, la part de notre région dans le total national était de 3% pour les nuitées en 2010 et elle est passé à 2,25% en 2016, alors que celle des arrivées était de 5,43% en 2010 et de 3,77% en 2016. Ces chiffres sont toutefois loin de la réalité car de nombreuses structures d'hébergement qui ne correspondent pas à l'hôtel classique ne figurent pas dans ces statistiques. Et effectivement l'image tend à être légèrement nuancée lorsqu'on ne se limite pas aux seules statistiques des hôtels, et qu'on englobe celles sur l'hébergement chez l'habitant.

Et effectivement cette baisse varie selon les catégories d'hébergement, qu'elles soient classées ou informelles. Comparons donc la baisse dans les modes d'hébergements classiques (hôtellerie) et les modes d'hébergements dus à l'initiative des acteurs locaux (maisons d'hôtes, auberges, logement chez l'habitant, etc.) Nous disposons, en effet, de statistiques d'une partie des moyens d'hébergement alternatif que sont les maisons d'hôtes classées. La confrontation de la fréquentation des hôtels 4 et 5 étoiles, et de celles des maisons d'hôtes classées (Tableau 1) est assez surprenante.

94- Ministère du Tourisme et de l'Artisanat (2010), Visions stratégique de développement touristique «Vision 2020»

Tableau 1 : Variation des nuitées et des arrivées des hôtels classés et des maisons d'hôtes classées (2010-2016)

Catégorie	Arrivées			Nuitées		
	2010	2016	Variation (16/10)%	2010	2016	Variation (16/10)%
Hôtel 1-2-3*	78219	64188	-18	110887	99045	-11
Hôtel 4-5*	153925	93415	-39	251995	136430	-46
Résidences et Clubs hôteliers	13078	9179	-30	24196	15562	-36
Maisons d'Hôtes	**17826**	**22749**	**28**	**28356**	**32844**	**16**
Autres	3459	3188	-8	5254	3614	-31
Total	266507	192719	-28	420688	287495	-32

Sources : Statistiques du Ministère du Tourisme

On constate, en effet, que si l'activité dans son ensemble semble être fragilisée par la crise des dernières années, les moyens d'hébergement alternatifs semblent résister mieux à cette crise. Le total des arrivées et des nuitées dans notre destination a enregistré une baisse nette entre 2010 et 2016 : -28% pour les arrivées et -32% pour les nuitées. Mais cette baisse varie selon les catégories d'hébergement classés et peut être spectaculaire comme pour les hôtels 4-5 étoiles : -39% pour les arrivées et -46% pour les nuitées. Mais face à cette baisse de la demande dans les catégories hôtelières classées, on est frappé par la variation positive dans les maisons d'hôtes avec +28% des arrivées et +16% des nuitées (Tableau 1). Cela démontre le rôle de ces nouvelles structures d'hébergement touristique dans la résistance de notre destination face à la crise, voire leur rôle dans son émergence et son développement. Apparemment le type de clientèle qui se dirige vers les maisons d'hôtes ne semble pas être sensible aux perturbations nées de l'instabilité qui a suivi 2011, et maintient sa fidélité à la région. Or, en plus de ces maisons d'hôtes classées et qui apparaissent dans les statistiques des arrivées et des nuitées, il y a de nombreuses autres structures qui participent à la même catégorie d'hébergement, et bénéficient probablement de la même attractivité, mais ne figurent pas dans ces statistiques. On peut donc imaginer que si l'on disposait des données sur la fréquentation de toutes les structures d'hébergement, notamment celle non hôtelières, la situation serait nettement différente.

Quoi qu'il en soit une réelle demande se dirige vers la destination Ouarzazate, ce qui contribue à son émergence, bien qu'il ne soit pas aisé de démontrer cette émergence en raison du manque de données.

L'émergence de la destination «Ouarzazate» à travers la demande sur la toile : La visibilité sur Internet

Ce manque de données statistiques sur la fréquentation des nombreuses structures d'hébergement, objet de nos recherches, et qui se multiplient un peu partout dans le «pays d'Ouarzazate» tout en échappant aux statistiques, nous a obligé à faire appel à des indicateurs indirects pour mesurer le poids de la nouvelle destination. L'un de ces indicateurs, de plus en plus utilisé, concerne la visibilité d'une destination sur Internet. Partant de l'hypothèse que de nombreux touristes potentiels de la destination construisent désormais leurs voyages en utilisant la toile, nous avons prospecté l'Internet pour saisir la demande qui se développe sur Ouarzazate et sa région à travers tout d'abord la fréquence des requêtes cherchant des informations sur la région. Cette demande a été comparée aux deux destinations phares de la région du Sud, Marrakech et Agadir. Rappelons que tout en étant à l'origine de la promotion du pays d'Ouarzazate, Marrakech et Agadir constituent aussi deux destinations concurrentes.

Cette visibilité est saisie à travers des mots clés introduits dans «Google Trends», outil en ligne qui collecte toutes les recherches menées sur la toile par des internautes considérés comme des candidats au voyage ou intéressés par des destinations touristiques au Maroc. La fréquence de ces recherches par mots clés est représentée par des graphiques sous forme de courbes traduisant l'intérêt pour la destination. Nous avons retenu la période de janvier 2004 à décembre 2013 et introduit différents mots clés répondant à nos hypothèses : «Ouarzazate», «Marrakech» et «Agadir» pour comparer les trois destinations, ensuite «Ouarzazate tourisme», «Marrakech tourisme» et «Agadir tourisme» pour croiser les trois destinations avec le motif de la recherche et enfin «Kasbah Ouarzazate», «Kasbah Marrakech» et «Kasbah Agadir» pour croiser la destination et un motif spécifique lié au produit emblématique que recherchent les touristes dans le sud marocain. Mais pour la présente démonstration on se limite aux deux mots clés «Kasbah» et «Tourisme» associés à chaque fois à l'une des 3 destinations, Ouarzazate, Marrakech et Agadir. L'analyse comparative des deux ensembles de courbes obtenues (Figures 1 et 2) permet de tirer les enseignements suivants :

Figure 1 : Evolution de la demande sur Ouarzazate, Marrakech et Agadir à travers le mot clé «tourisme»

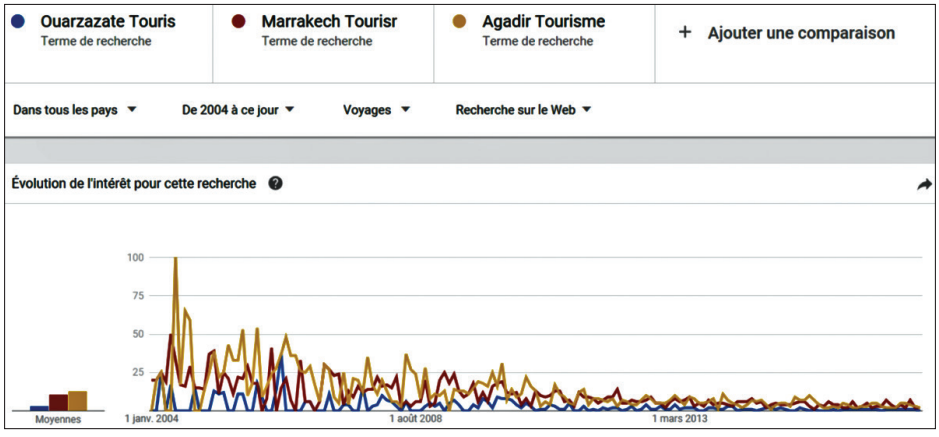

Source : Requête sur Google Trends

Figure 2- Evolution de la demande sur Ouarzazate, Marrakech et Agadir à travers le mot clé «Kasbah»

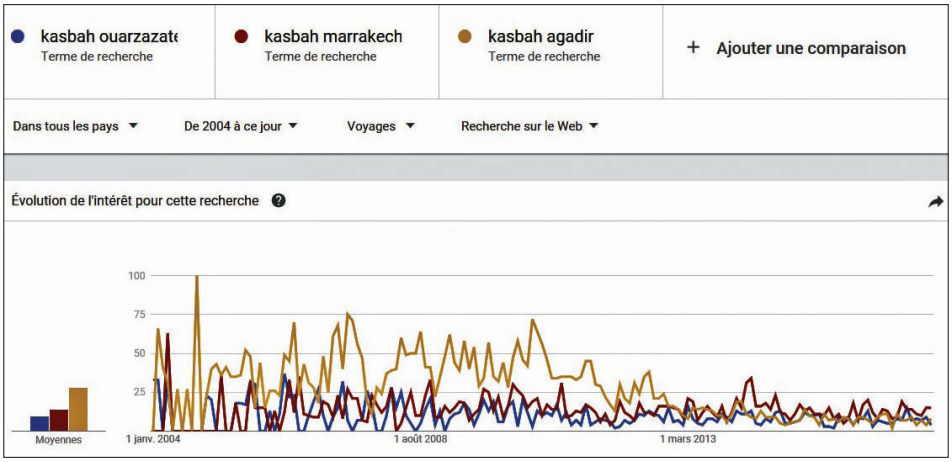

Source : Requête sur Google Trends

La première constatation est la baisse nette de la fréquence des recherches sur la toile sur les trois destinations depuis 2008. Cette baisse qui peut correspondre à la baisse de la demande liée à la crise financière, puis économique qui a touché l'Europe, confirme la pertinence de cet indicateur pour l'analyse de la demande. Si la recherche d'informations sur Internet à propos des trois destinations et à propos du Maroc semble baisser depuis le déclenchement de la crise économique, c'est que cette recherche est intimement liée à la demande touristique et aux projets de voyages vers le Maroc. Ce qui augmente la certitude de ce lien entre recherche des informations sur la toile et projets de voyage touristique, c'est la baisse très marquée sur les courbes établies à partir des mots clés «destination + tourisme». Entamée quelques années après 2008, ce qui traduit le décalage entre le déclenchement de la crise et ses effets, cette baisse devient remarquable depuis 2013, ce qui suppose les effets d'autres facteurs que la crise économique comme les mouvements sociaux à partir de 2011.

L'émergence de la destination Ouarzazate est très nette lorsqu'on croise la destination avec le mot clé «tourisme» (Figure 1). Certes Agadir est toujours en tête suivie de Marrakech, mais Ouarzazate s'impose de plus en plus et les pics correspondant à la recherche «Ouarzazate + Tourisme» deviennent plus fréquents selon les années, suivent et dépassent parfois ceux correspondant à «Marrakech + Tourisme». A travers la recherche des destinations touristiques du Sud marocain, la courbe d'Ouarzazate ne se contente pas de coller à l'axe des abscisses, elle s'en éloigne, se croise avec les deux autres courbes et s'impose comme une destination concurrente.

Si maintenant on croise le nom de la destination avec le mot clé « Kasbah », symbole du produit du sud, à travers l'une des attractions les plus emblématiques et qui est l'architecture en terre, les résultats changent de façon très nette (Figure 2). La baisse de la demande en général sur le Sud est moins sensible que sur les deux autres courbes. La

concurrence devient plus serrée entre les trois destinations, les trois courbes se confondant souvent. Ouarzazate dépasse à plusieurs reprises les deux autres destinations. Enfin, la demande sur Agadir et Marrakech semble s'appuyer sur le mot clé «Kasbah». Dans quelle mesure Ouarzazate et son centre d'intérêt «l'architecture en terre» non seulement concurrence, mais permet aussi de vendre Marrakech et Agadir? En attendant une réponse à cette question qui nécessite une enquête sur les motifs du voyage des touristes visitant Marrakech et Agadir, on peut retenir l'hypothèse que la destination Ouarzazate s'impose aussi en devenant un motif du voyage pour les touristes qui se dirigent vers les deux destinations historiques et concurrentes. Elle contribue ainsi à la promotion de ces deux villes. En fin de compte, l'idée très répandue qui veut qu'Ouarzazate soit une destination secondaire qui reçoit ses principaux flux de Marrakech et d'Agadir doit être fortement nuancée : N'est-elle pas à l'origine d'une bonne partie de la demande sur Marrakech et Agadir grâce à ses centres d'intérêts qui attirent les touristes, ces derniers transitant par Marrakech et Agadir pour visiter Ouarzazate? Cependant le fait que les deux destinations historiques contrôlent une bonne partie des flux qui viennent, car attirés par Ouarzazate, réduit de ses capacités à émerger et à s'émanciper.

On peut donc conclure que si la destination émerge c'est par ce qu'à l'origine il y avait une demande et que cette demande a reçu une réponse grâce aux acteurs locaux épaulés et boostés par les acteurs étrangers. Finalement, pour qu'une destination touristique rurale apparaisse, s'affirme et émerge, il faut la combinaison de plusieurs composantes et la composante ressource à elle-seule ne suffit pas.

Reste l'hypothèse d'une probable émancipation de ce territoire, considéré longtemps comme un arrière-pays des deux grands pôles touristiques du Maroc, Marrakech et Agadir. Si on considère le triangle qui relie les trois destinations du Sud que sont Agadir, Marrakech et Essaouira, on saisit la situation à la fois privilégiée, mais aussi pleine de dépendance de la destination touristique émergeante du pays d'Ouarzazate vis-à-vis de ce triangle. Celui-ci s'est très tôt imposé comme principal pôle touristique avec un produit touristique diversifié basé sur le séjour balnéaire à Agadir et le séjour culturel à Marrakech en plus d'un produit hybride qui associe le séjour balnéaire et le séjour culturel à Essaouira. Cette combinaison de divers produits fait de ce complexe de trois destinations une zone attractive très importante qui a reçu 5,5 millions de nuitées en 2010, soit 63,7% du total des nuitées enregistrées au niveau national. Il va de soi qu'un tel foyer dont l'existence est basée essentiellement sur le tourisme de séjour, ne peut garder toute cette masse de touristes et devait proposer des produits annexes pour prolonger la durée de séjour. Petit à petit, les excursions dans les environs immédiats des trois stations (Ida Ou Tanane pour Agadir, la retombée nord du Haut Atlas pour Marrakech et le pays Haha pour Essaouira) vont laisser place à, ou être prolongées par, de grands tours dans les régions voisines. Et c'est là qu'intervient le pays d'Ouarzazate qui va ajouter aux centres d'intérêt offerts par les trois villes et leurs environs, la dimension du désert et de l'univers des ksour et des kasbahs.

Une partie du stock de touristes qui séjournent dans ce triangle va ainsi traverser la barrière du Haut Atlas pour découvrir le monde oasien. Ceci constitue le côté avantageux de la position d'Ouarzazate qui va bénéficier de ces foyers de proximité. Mais le côté

dépendant c'est que Ouarzazate et son pays vont longtemps jouer le rôle de simple arrière-pays pour cet avant-pays du triangle en ne recevant que le surplus que cet avant-pays veuille bien leur envoyer.

Mais les dynamiques et les évolutions que connaissent les arrière-pays, ici les oasis du Draa, sont en train de faire bouger les choses. La destination est créée grâce au travail de communication mené par ces acteurs locaux et sa spécificité bien mise en évidence, notamment grâce à la communication. Le travail de promotion va de pair avec celui de la création d'une capacité d'accueil originale et qui répond aux nouvelles attentes du nouveau touriste. De plus en plus fréquenté pour son produit spécifique et non comme antichambre de l'avant pays, le Pays d'Ouarzazate s'impose désormais comme une destination à part entière et non comme une simple annexe touristique du binôme Marrakech-Agadir que renforce Essaouira. La nouvelle destination qui appartient à la catégorie des destinations de l'intérieur qui se développent en milieu rural se distingue par des caractéristiques qui font sa spécificité. Elle ne doit presque rien aux politiques publiques et s'est imposée sur le marché international du tourisme grâce à la mobilisation d'acteurs nationaux ou étrangers mais qui interviennent à la base. Un nouveau promoteur du tourisme et ainsi apparu. Il compte sur lui-même et propose des modes d'hébergement originaux qui permettent de promouvoir la région et son patrimoine. Il répond ainsi à une demande tout aussi originale qui, curieusement, ne semble pas être affectée par les événements divers qui influent sur les arrivées des touristes et handicapent l'hôtellerie classique.

Reste le fait que les politiques publiques s'engageant peu au niveau des stratégies du développement local dans les arrière-pays, le constat général montre que ces destinations manquent d'un aménagement efficace au niveau de l'infrastructure routière et même aérienne. Pour que le pays d'Ouarzazate puisse émerger, il aurait besoin d'une indépendance aérienne. Or la réalité montre que les destinations de Marrakech et Agadir en position d'avant-pays représentent toujours un point de passage des touristes à destination de l'arrière-pays d'Ouarzazate.

La demande qui s'intéresse à la nouvelle destination s'oriente plus vers les maisons d'hôtes et les établissements similaires que vers les hôtels classiques mais également vers de nouvelles formes d'hébergement «chez l'habitant» par le biais des plateformes de réservation.

Cette nouvelle offre structurée, portée initialement par des porteurs de projets étrangers puis marocains ne se limite pas au seul aspect de l'hébergement, mais, et c'est encore plus important, construit une image d'un territoire touristique qui s'impose malgré l'absence de toute politique publique claire. En effet, en associant les ressources patrimoniales et les spécificités locales, et offrant une sorte de panier de biens et services informel, ces initiatives débouchent sur l'émergence d'un territoire touristique qui s'impose. Nous sommes donc face à un projet de territoire construit spontanément et d'un territoire touristique émergeant.

Dans cette construction et cette émergence, les acteurs étrangers mais aussi des acteurs locaux ont joué un rôle essentiel. Qu'en est-il de ces acteurs locaux?

2- Attitudes des populations locales et des acteurs locaux vis-à-vis de la nouvelle activité et des nouveaux voisins

L'essai de compréhension des processus et mécanismes à l'origine de cette émergence de la destination touristique autour de Ouarzazate et son pays, a mis en évidence le phénomène de l'installation des résidents étrangers qui créent et gèrent des structures d'hébergement touristique.

L'une des retombées les plus importantes de ces initiatives concerne l'effet d'entrainement sur les populations locales à travers la réactivité de ces populations vis-à-vis de ces investisseurs étrangers et l'émergence d'acteurs locaux qui se sont lancés aussi dans le domaine en initiant également des projets similaires. La valorisation des ressources locales aussi bien paysagères qu'architecturales et culturelles par l'activité touristique, suite aux initiatives prises par les acteurs étrangers, n'a pas laissé la population locale indifférente.

Avant de nous arrêter sur les hébergeurs marocains qui se sont insérés dans le sillage des étrangers, arrêtons-nous sur la perception de ces étrangers aussi bien par les populations que par les acteurs locaux.

Le tourisme porté par les étrangers et la population locale : Entre désapprobation et approbation

Si les populations locales connaissaient déjà le tourisme à travers les premiers groupes de touristes qui sillonnaient les oasis, une culture du petit entrepreneur touristique va s'ancrer progressivement parmi les habitants. Il y a donc un net effet d'entrainement sur les populations locales à travers l'émergence d'acteurs locaux qui se sont lancés aussi dans le domaine en initiant également des projets similaires. Il s'agit d'acteurs qui ne veulent pas se contenter d'être de simples employés dans ces structures, mais qui ambitionnent de les diriger.

Nous nous proposons donc, à partir des entretiens réalisés avec la population locale, d'approcher brièvement la perception de ces étrangers et leurs projets, par la population oasienne avant de nous focaliser sur les porteurs de projets marocains.

Le peuplement de la région d'étude est majoritairement amazigh et les communautés fonctionnent encore selon des modalités héritées des structures tribales. C'est ainsi que l'institution de la *Jmaa*, ou conseil des anciens, jouit encore de prérogatives importantes (Ait Hamza, 2002), comme de «statuer», par exemple, sur la vente d'un bien immobilier à un étranger. Le projet d'ouverture d'un établissement d'hébergement destiné aux étrangers et susceptible de servir de l'alcool peut être aussi bloqué si par hasard son implantation jouxte une mosquée ou une zaouïa. Les divers blocages émanant de cette institution furent le lot des premiers porteurs de projets étrangers arrivés dans la région. L'installation de ces étrangers devait être validée par cette *Jmaa*. Mais au fur et à mesure que les populations locales et leurs représentants se sont habitués à des étrangers de plus en plus nombreux à s'installer, les transactions immobilières ne devaient plus transiter par ces assemblées et se passaient directement entre le vendeur et l'acquéreur étranger.

Par contre, cette population a toujours fait preuve d'ouverture et d'acceptation de l'autre puisque malgré ces procédures coutumières on n'a jamais refusé la présence d'un étranger. Avant l'arrivée et l'installation de ces porteurs de projets étrangers, la région a longtemps été présente dans les guides et brochures du tourisme comme une destination attirante par sa nature, sa culture et la simplicité et l'hospitalité des autochtones. Le caractère hospitalier qui transparait dans les comportements quotidiens de la population de la région a été très vite perçu par les touristes qui fréquentaient la région bien avant les récents développements. Donc, la relation avec les étrangers n'a pas commencé avec l'arrivée des nouveaux résidents européens, mais avec les touristes en premier lieu. Fatima (73 ans) de Skoura, parle d'un sentiment de peur lors du premier contact avec les touristes, qui a finalement disparu avec leur fréquentation.

> «*Vers 1992, j'ai commencé à voir les touristes, et quand on les voyait on avait peur (...) parce qu'on ne les connaissait pas. Ça nous paraissait bien étrange. Maintenant ça nous parait normal, on leur parle, ils nous parlent, c'est devenu normal.*»[95]

Cette peur du début venait aussi d'une certaine inquiétude de la part de certaines personnes craignant que la région devienne comme les autres destinations touristiques de masse, comme Marrakech, par exemple.

> «*Au début ça a dérangé un peu les gens. On se disait que ça va être la même chose qu'à Marrakech, quand les gens sont arrivés à Ouarzazate, Tamedakht et Ait ben Haddou, les gens ont trouvé ça étrange. (...) Ils disaient : qu'est ce qui va se passer au pire, Marrakech s'est développé en fin de compte, mais ils posaient comme conditions que l'ouverture s'accompagne de faire travailler les habitants.*»[96]

Cette attitude qui a évolué de la réticence à l'approbation n'empêche pas l'existence de prises de positions carrément hostiles. L'inquiétude est formulée vis-à-vis du risque de l'acculturation. C'est ainsi que certains de nos répondants, ont déploré l'exemple que peuvent donner les étrangers et le danger de leur imitation par les jeunes du village. Sont pointés du doigt l'introduction de la culture occidentale au sein de la société avec l'habitude de fumer, de consommer des boissons alcooliques et de s'habiller à l'occidentale.

On déplore aussi l'abandon du travail agricole au profit du tourisme.

> *«Aujourd'hui, les gens ont délaissé l'agriculture, avant tu trouvais une production de légume suffisante pour la consommation locale, alors qu'aujourd'hui les gens préfèrent aller au souk et acheter, c'est le tourisme qui les a rendus paresseux, ils préfèrent travailler dans le tourisme que de pratiquer l'agriculture.»*[97]

Enfin, une minorité de répondants perçoit négativement non pas la présence des étrangers, mais les projets qu'ils portent. On avance notamment les profits élevés que génère l'activité touristique pour ces étrangers, alors que l'investissement dans la région est très faible.

95- Les entretiens menés avec la population locale ont été traduits par nous de l'arabe au français.

96- Porteur de projet marocain à Skoura, âgé de 56 ans et auparavant ouvrier à Casablanca

97- Fatma de Skoura, femme au foyer, âgée de 73 ans

> *«Ils viennent parce qu'il y'a des touristes. Ils viennent profiter, ils se disent qu'au Maroc il y'a beaucoup de touristes, quand le touriste vient de France, il ne trouve pas ce qu'il a chez lui (...) en France, ils n'ont pas des coutumes et des traditions comme nous et ils leur vendent tout ça très cher ! Ça nous frustre mais il y'a rien à faire.»*[98]

Mais on s'habitue progressivement à la présence de ces nouveaux résidents à force de les voir et de les côtoyer. Et leur présence est justifiée par ce qu'ils apportent. La majorité des répondants met en avant l'utilité de ces hébergeurs étrangers en raison des nombreuses opportunités d'emploi qu'ils créent pour les jeunes du village.

> *«Bien sûr ça a des retombées, beaucoup, pour les gens qui y travaillent, nous on est tranquille, c'est plutôt pour les jeunes, ils travaillent, les filles travaillent, une femme avec des enfants trouve où travailler, il y'a des avantages et franchement ils ont fait travailler les gens. Comme Talout, il fait travailler beaucoup de filles aussi à la Kasbah d'Amridil, Dar Ahlam, de Oulad Amira, une française là-haut.»*[99]

Il reste que la taille des projets, sous forme de petites structures, fait que leurs impacts touchent un nombre limité de jeunes. Mais malgré cette absence d'un impact généralisé à l'ensemble de la population locale, il semblerait que la relation entre locaux et porteurs de projets étrangers soit assez sereine. Et le lien est toujours fait entre cette acceptation de l'étranger et «l'argent» qu'il amène avec lui ou le profit tiré de sa présence, que ce soit pour les habitants ou pour le territoire. Ces propriétaires étrangers des structures d'hébergement sont d'autant plus bien perçus quand ils arrivent à s'intégrer et font des efforts pour aider et soutenir les populations locales. Dans certains cas, cette présence est également perçue comme une opportunité pour la préservation de l'architecture locale notamment du patrimoine, et c'est une autre raison qui encourage les locaux à accepter leur présence.

En dernière analyse, la population locale accepte dans sa majorité la présence de ces étrangers ainsi que les projets mis en place en raison de leurs capacités à générer des revenus pour les ménages oasiens. Nombreux sont ceux qui sont conscients des avantages résultant des projets mobilisés par les nouveaux installés. Ces projets, en plus des opportunités d'emploi qu'ils offrent aux locaux, construisent une image de la région par le bas et inspirent des acteurs locaux.

Parmi ces derniers, nombreux sont ceux qui se lancent dans l'aventure et se reconvertissent dans l'accueil et l'hébergement touristique.

La perception des étrangers par les porteurs de projets marocains : Une appréciation positive, mais peu de relations professionnelles

Les porteurs de projets marocains, issus de la population locale, représentent une catégorie spécifique avec une perception particulière des projets étrangers et de leurs propriétaires puisqu'ils partagent avec ces derniers la même activité. Et si les hébergeurs marocains semblent être indifférents à la présence des concurrents étrangers, leurs rapports restent influencés par la dimension professionnelle et le jugement peut être porté sur cette base.

98- Hlima de Ait Ben haddou- Ouarzazate, femme au foyer, âgée de 59 ans

99- Fatima de Skoura, femme au foyer, âgée de 73 ans

Tout comme la population en général, nos répondants affirment que la présence de ces étrangers et la mobilisation de leurs projets permet de générer des emplois pour les locaux. Leur présence est jugée comme un canal efficace pour la promotion de la destination. C'est ce qui ressort de la déclaration de ce répondant qui lie la présence d'un projet dû à un français *à* la promotion du village d'Assfalou et sa mise sur le marché :

«Pour moi c'est bien parce qu'ils ont fait de la publicité pour la région, pour la palmeraie et pour notre village. Ils ont créé de l'emploi pour les gens de la palmeraie, ils sauvegardent le patrimoine et participent au développement de la palmeraie.»[100]

Nos autres répondants marocains s'accordent avec le reste de la société locale sur la dynamique d'emploi que créent les projets portés par les étrangers. Leur présence est favorablement perçue du moment qu'ils font travailler des gens du douar.

Cependant quelques-uns soulèvent la question de la concurrence car selon eux ces étrangers captent une grande part des touristes, et dans certains cas, ils déplorent le fait que ces concurrents monopolisent le contact avec les agences de voyages. L'idée est assez courante que c'est à cause des projets étrangers, qu'une part de touristes échappe aux réceptifs locaux.

> «*Les étrangers! Ils prennent une bonne part des touristes, il y'a un monsieur là-haut, il prend tout, il a pris contact avec toutes les agences qui font venir les gens, il leur donne une bonne commission.*»[101]

Sur le plan des échanges professionnels, seul un parmi nos répondants marocains a avoué travailler avec les étrangers du village qui lui envoient de la clientèle lorsqu'ils ont un surplus. La majorité est renfermée professionnellement sur elle-même. Ce constat a été confirmé par les étrangers qui reconnaissent à leur tour travailler de façon isolée sans avoir à intégrer leurs établissements dans des circuits ou des réseaux communs avec les hébergeurs marocains. Ce mode de gestion individualiste affecte la relation qui demeure assez lâche et profite peu au développement de la région, car on le sait, le réseautage des structures d'hébergement est essentiel dans le fonctionnement d'une destination touristique rurale.

En fin de compte bien que les avis sur les étrangers diffèrent d'une personne à l'autre, la perception de leur présence reste globalement positive. Les locaux en général, y compris les professionnels, attendent de la présence de ces étrangers des impacts tangibles qui apparaissent au niveau de l'emploi et du développement territorial.

3. Les porteurs de projets marocains

On l'a déjà vu, le contact des populations oasiennes avec le touriste étranger existait bien avant le développement de l'hébergement chez des résidents étrangers. On compte dans l'oasis de Skoura, par exemple, deux personnes appartenant aux habitants des ksours qui avaient commencé à recevoir des touristes dès les années 1980, alors que le premier

100- Porteur de projet marocain à Skoura, âgé de 40 ans, travaillait auparavant en tourisme

101- Porteur de projet marocain à Aït ben Haddou, âgé de 43 ans, travaillait auparavant comme guide

étranger qui s'est installé dans la même oasis n'est arrivé qu'en 1999. La population recevait donc déjà des touristes bien avant la mise en place des projets portés par les étrangers ; elle le faisait par le biais de la formule «chez l'habitant» que les populations, en contact direct avec les touristes, improvisaient selon les besoins qui se présentaient. Mais cette formule relevait plus de l'improvisation spontanée et avait un caractère informel très net. Aujourd'hui les établissements d'hébergement touristiques tenus par les habitants sur le modèle de ceux que gèrent les étrangers se développent de plus en plus.

C'est donc à partir des années 2000, lorsque les politiques publiques avaient commencé à s'intéresser à cette forme de tourisme en essayant de rattraper leur retard à travers la stratégie de développement du tourisme rurale énoncée en 2003 (Berriane, 2012), que l'offre devient structurée et se multiplie, portée aussi bien par les étrangers que par les locaux. Ce passage d'une offre chez l'habitant à une offre plus structurée nous pousse à poser la question par rapport à l'existence d'un lien entre l'avènement des projets portés par les étrangers et la structuration des projets portés par les Marocains. D'où l'essai d'analyse de la perception des projets étrangers par ces premiers acteurs locaux. Pour approcher cela, nous avons mené 15 entretiens avec des Marocains qui offrent aussi des structures d'hébergement à côté des hébergeurs étrangers.

Trois types d'investisseurs marocains

Comparé à celui d'un investisseur étranger, le processus de mise en place des projets portés par les locaux est relativement simple. La facilité du processus s'explique par les conditions d'acquisition du foncier ou de l'immobilier nécessaires au montage du projet, à savoir la demeure ou le terrain destiné au futur établissement d'hébergement. Ceci est loin d'être le cas pour l'étranger qui dès le départ doit faire face à plusieurs obstacles liés à l'interdiction théorique de l'acquisition par achat d'un terrain agricole par un étranger[102]. La fonction d'hébergeur étant supposée nécessiter peu d'expérience ou pas d'expérience du tout, encourage la population locale à s'orienter vers cette activité. On assiste alors à un changement du rôle de l'acteur local, d'observateur il devient acteur actif. Rakhmatova (2015) explique que dans ces cas, les populations «ne sont alors plus considérées comme des acteurs passifs du tourisme».

Trois types d'investisseurs marocains se dégagent de notre échantillon.

Le premier, soit la majorité des cas, est originaire de l'oasis où est implanté le projet. En effet, questionnés sur leurs origines, la plupart de nos répondants affirment être originaires des oasis où ils se sont installés. Le projet est généralement réalisé dans la demeure familiale, si elle se prête avec ses dépendances à l'aménagement de 2 ou 3 chambres, en plus d'un espace pour la restauration et un autre pour le repos. Dans certains cas le même espace sert au repos (salle de séjour) et pour servir les repas. Dans le cas contraire l'établissement est abrité dans un bâtiment nouvellement construit. Lorsque l'hébergement est implanté dans une demeure appartenant à la famille, le projet économique est souvent familial et dans ces cas, la plupart des promoteurs sont originaires du lieu.

102- Cet aspect a été largement détaillé. Voir Oussoulous, (2019), Partie III, Chapitre 7

Planche photos 1 : Aménagement de la maison familiale en établissement d'hébergement – Oasis de Skoura

© M. Berriane

Et contrairement aux investisseurs étrangers dont les motivations sont plurielles et correspondent au modèle de *Life style migration*, bien décrit par la littérature[103], les porteurs de projets parmi la population locale ont comme principale motivation l'amélioration de leurs conditions de vie, la génération d'un revenu ou une solution contre le chômage. L'activité touristique étant perçue comme très rentable, est de plus en plus présente dans la région en devançant même l'agriculture qui était autrefois l'activité initiale et principale des parents. D'autant plus que cette activité est perçue comme une activité simple à gérer et n'exigeant pas de formation ou une bonne expérience dans le domaine.

> *«J'ai eu l'idée, parce que nous avons besoin d'assurer notre futur et je me suis demandé que pourrait être le projet à faire dans cette région, donc il n'y a que le tourisme ou l'agriculture, les deux, et pour moi le plus facile est le tourisme même si après avoir intégré le domaine je me suis rendu compte que c'était pas du tout facile.»*[104]

Comme cette porteuse de projet originaire du village qui a décidé de pratiquer l'activité d'hébergement touristique pour assurer son avenir et celui de ses enfants, les autres jeunes ayant intégré le secteur après leurs études le considère comme une issue de secours pour l'emploi. En général, à la fin des études et face au chômage très fréquent dans ces oasis, une petite expérience en tant que guide indépendant ou comme employé dans un établissement d'accueil touristique laisse germer dans l'esprit du jeune l'idée de monter son propre projet. Généralement, le métier est appris sur le tas chez un hébergeur étranger, pour s'initier au comportement avec les hôtes, aux prestations à introduire, à l'art de décorer l'intérieur de la maison d'hôtes, etc. A cela l'initiateur marocain du projet va ajouter des avantages supplémentaires comme sa capacité à mettre mieux en avant le mode de vie local pour appâter les clients.

> *«Les motivations, il y'en a beaucoup, premièrement c'est de se créer une offre d'emploi puisque on a des licences ; Mon frère a le bac, moi j'ai une licence en droit, donc la première motivation est de créer cette offre d'emploi.»*[105]

> *«C'est la seule activité qui me paraissait opportune après les études (...) après le lycée, j'ai commencé à travailler, j'ai commencé à travailler avec mon père en 2005 à Amridil et dans une maison d'hôtes 'les jardins de skoura', j'ai passé ces deux années à apprendre à comment se comporter avec les clients.»*[106]

Le deuxième type d'investisseurs marocains sont des propriétaires indépendants ou en association et qui sont souvent étrangers à la région. Ces derniers vivent dans les grandes villes, investissent dans des maisons d'hôtes, et ne sont pas présents de façon permanente sur place. Ils se contentent de monter le projet, d'y investir, de charger quelqu'un de le gérer et continuent à vivre dans la ville où ils résident et travaillent. C'est par exemple le cas d'un professeur universitaire résidant et travaillant à Casablanca et originaire de Skoura qui, en s'associant avec un médecin non originaire de la région, a investi dans une

---

103- Idem

104- Porteuse de projet marocaine à Skoura, âgée de 45 ans

105- Porteur de projet marocain à Skoura, âgé de 40 ans, travaillait auparavant en tourisme.

106- Porteur de projet marocain à Skoura, âgé de 67 ans, travaillait auparavant comme guide.

grande maison d'hôtes première catégorie. Et il est rare de rencontrer des maisons d'hôtes de cette catégorie appartenant à des investisseurs marocains, la catégorie la plus présente chez les propriétaires marocains étant celle des maisons d'hôtes de deuxième catégorie. En effet la première catégorie nécessite des investissements importants, ce que n'ont pas les acteurs locaux et dans notre échantillon de 15 maisons d'hôtes appartenant à des Marocains il y a juste 3 maisons relevant de cette catégorie. Notons en passant que parmi tous les sites étudiés, l'oasis de Skoura abrite un nombre important de maisons d'hôtes et malgré cela elle continue à attirer les investisseurs marocains venant d'autres régions et d'autres secteurs d'activités. Même externes à l'oasis, ils y voient de grandes possibilités d'investissement.

Planche photo 2 : Bâtiment nouvellement construit sur le modèle de l'architecture en terre – Aït Benhaddou

© M. Berriane

Le troisième type, enfin, correspond à d'anciens émigrés originaires du lieu de l'investissement. En effet, l'émigration interne vers les villes, notamment du nord, ayant mobilisé les oasiens durant les années 70, 80 et 90, réalimentent aujourd'hui des flux de retour correspondant à l'âge de la retraite ou au souhait de réinvestir l'épargne accumulée durant la migration. Après avoir travaillé dans une grande ville et constitué une épargne, l'investissement du retour le plus simple reste le tourisme, surtout lorsqu'on souhaite se réinstaller durablement dans son village d'origine. Cette catégorie des revenants ressort bien dans notre échantillon et se caractérise par sa capacité à faire évoluer progressivement leurs établissements, son mode de fonctionnement et sa gestion. Ils ont été les premiers à recevoir des touristes dans la région avant même l'arrivée des porteurs de projets étrangers, et leur offre se limitait à la formule «chez l'habitant».

> *«En 1999, c'est mon grand frère qui a eu l'idée, il travaillait déjà à Casablanca, parce qu'avant, on va dire depuis 1940 jusqu'à 1970, il y'avait beaucoup de migration, les gens partaient de Skoura, donc lui aussi est parti et il a travaillé dans une société à Casablanca. A son retour et surtout après son mariage c'était difficile pour lui de repartir en famille à Casablanca. (…) On avait cette ancienne maison, tu la vois d'ici ? en face de toi, cette maison est le premier gîte, c'est le gîte avec qui nous avons commencé.»*[107]

Ces initiatives s'appuient initialement sur l'épargne migratoire, mais l'évolution du projet, sa structuration et sa professionnalisation doivent beaucoup aux exemples donnés par les innovations introduites par les résidents étrangers. Ces derniers ont été les premiers à introduire des normes organisationnelles d'un établissement d'hébergement classé et les hébergeurs locaux s'en inspirent aussi bien au niveau de la décoration intérieur de l'établissement qu'à celui des prestations offertes.

Quel que soit le type d'investisseur, la capacité d'accueil moyenne des établissements tenus par les Marocains est assez élevée et dépasse légèrement celle des établissements tenus par des étrangers. On compte une moyenne de 30 lits et 13 chambres par établissement tenu par un Marocain face à 24,4 lits et 10 chambres par établissement tenu par un étranger. Il faut à ce propos préciser que l'offre ne se limite pas à la classique chambre double, mais propose plutôt des chambres pour trois, quatre voire cinq personnes qui ciblent une clientèle de groupes.

Le financement : Micro-crédits, petite épargne familiale et aides extérieures

Concernant le financement du projet, nos répondants n'ont pas été très loquaces sous prétexte que le projet se fait petit à petit sans aucune programmation du capital mobilisé pour l'investissement. On mentionne des microcrédits que complètent des apports collectés auprès de la famille, on mentionne également l'épargne, ou le réinvestissement des bénéfices de l'activité permettant d'agrandir le projet. Les plus chanceux ont pu avoir une aide de la clientèle elle-même comme le cas de deux maisons d'hôtes l'une à Skoura et l'autre à Ouarzazate.

> *«Les clients, les clients, on a trois histoires là : des clients de Toulon nous ont payé la construction de deux chambres, ils nous ont fourni de l'argent et ils reviennent par exemple passer 15 jours, et ne paient que la restauration, l'hébergement c'est gratuit. La deuxième histoire est celle d'un français d'El Jadida qui nous a payé le coût de tout le bêton et les travaux pour la piscine et eux aussi viennent passer une semaine ou 15 jours sans rien payer jusqu'à ce qu'ils récupèrent l'avance qu'ils nous ont donné. J'ai bien proposé qu'on signe un papier au cas où on n'est plus là et ils ont répondu : si vous n'êtes plus là, il ne nous reste rien à faire ici (…).»*[108]

La même réserve a été observée par nos répondants à propos du chiffre d'affaire qui a été difficile à obtenir. Mais en recoupant quelques éléments sur les nuitées et leurs prix obtenus lors des entretiens, on peut essayer de le déduire. Les chiffres d'affaire

---

107- Porteur de projet marocain à Skoura, âgé de 56 ans et auparavant un ouvrier à Casablanca
108- *Idem*

annuels de nos répondants seraient ainsi compris entre 200.000 DH pour le plus bas et 480.000 DH pour le plus haut avec un pic de 3.600.000 DH, cas unique. La différence avec les établissements tenus par des étrangers est très importante puisque le chiffre d'affaire annuel des établissements étrangers peut aller jusqu'à 4.680.000 DH. Malgré les valeurs modestes du chiffre d'affaire, l'activité est considérée comme essentielle pour de nombreuses familles qui la combinent au travail agricole au sein de l'oasis avec un certain partage du travail entre les membres de la famille.

Des efforts continus pour s'aligner sur les standards des établissements étrangers

La spécificité des projets portés par les Marocains c'est leur caractère fortement familial car réalisés en majorité dans leurs propres habitations. Ceci représente un atout supplémentaire car l'une des motivations de la nouvelle clientèle est la recherche du contact direct avec la population locale. Mais vivre en cohabitation avec la famille n'est pas suffisant. Pour prolonger le séjour, il faut offrir différentes activités à l'intérieur de l'établissement mais aussi des centres d'intérêt à l'extérieur.

> *«La base c'est les ballades à pieds, ce qu'aime le plus les étrangers, ils traversent la palmeraie et observe comment l'irrigation est faite, comment les gens vivent... Et après ils partent faire des visites des kasbahs comme Amridil, Sidi Maâti, Imraten, ça c'est pendant la journée, une demi-journée. Il y a la visite à vélo, à pied, en quad, à dos de dromadaire. Il y a des personnes qui sont plutôt intéressées par la visite des associations, des gens qui préfèrent faire le 4*4 en piste et joindre la vallée des amandes, visiter les mines de sel, visiter le village où ils ont trouvé les fossiles de dinosaures qui n'est pas loin, c'est à 20 kms d'ici. Et après, chacun visite le lieu qui l'intéresse le plus. 90% des touristes qui passent demandent des activités et bien sûr on fait appel à plusieurs guides, artisans, et potiers aussi.»*[109]

Au niveau des activités, les Marocains et les étrangers proposent les mêmes prestations et suivent les mêmes circuits. Mais si initialement les Marocains ont surtout proposé les circuits de randonnées et de visites de kasbahs, les étrangers ont introduit de nouvelles prestations de soins à la personne (SPA, Jacuzzi, salle de fitness…) en s'inspirant des prestations offertes dans les hôtels classiques. Et même si ces offres n'ont rien à voir avec l'environnement rural du séjour, elles ont du succès et sont également demandées par une clientèle sensée avoir plus de goût pour l'aventure et la découverte de nouveaux sentiers qu'à la recherche du bien-être dans les campagnes.

4. Les effets : De réelles capacités de génération de revenus et une atteinte moindre à l'environnement

Le milieu oasien qui reçoit ces implantations touristiques est un milieu extrêmement fragile et où les équilibres construits au cours des siècles sont extrêmement menacés. Une oasis est le résultat de l'adaptation de l'homme à un milieu marqué par des contraintes dont les chaleurs extrêmement élevées et une vie basée sur la ressource en eau. Installée depuis des siècles, la population a réussi à construire un système agropastoral basé sur une

109- *Idem*.

agriculture irriguée et un élevage à l'étable. Cette civilisation agraire et pastorale doublée d'un paysage agraire et architectural qui constitue la principale ressource patrimoniale mise à profit par le tourisme est en même temps fortement menacée par la croissance démographique qui rend les ressources produites insuffisantes (Bencherifa et Popp, 2000). C'est la raison pour laquelle les oasis ont de tout temps compté sur des ressources externes comme les transferts de l'émigration précoce que ce soit dans les villes du Maroc nord ou celles de l'Europe. Mais face à un système où la terre, l'eau et les savoir-faire séculaires de l'Homme et leurs interrelations jouent un rôle essentiel dans ces équilibres, le tourisme avec les moyens dont il dispose et en raison des comportements des personnes qu'il amène et qui ne sont pas au fait des fragilités du milieu, peut sérieusement faire vaciller ces équilibres. Comme toute activité venue de l'extérieur et n'appartenant pas à ce système lorsqu'il a été édifié, le tourisme ne manque pas d'avoir des effets assez voyant sur ce milieu sensible. C'est pour cela qu'il convient de ne pas se focaliser sur les seuls effets socio-économiques, mais aussi sur les effets environnementaux.

Planche photos 3 : Création d'équipements selon des standards internationaux à l'Oasis de Mhamid……

……et à Agdz

© N. Oussoulous

La difficulté à obtenir des déclarations franches et complètes, aussi bien de la part des entrepreneurs marocains que des étrangers, sur les aspects financiers du fonctionnement de ces établissements rend très difficile l'estimation des retombées de cette activités. Mais, outre le fait que les effets ne se limitent pas aux seuls aspects économiques et financiers, on peut en croisant quelques bribes d'informations collectées avec des observations avoir une idée sur ces retombées.

Globalement de faibles créations d'emplois, mais une aide assez nette aux économies locales

Les effets économiques sur la population locale apparaissent réellement à travers la création d'emplois à la fois directs et indirects. Notre région d'étude est pauvre au niveau des offres d'emploi dans les divers secteurs d'activité et en dehors du cinéma qui mobilise des emplois autour du centre d'Ouarzazate ainsi que les nouvelles centrales d'énergie solaire, l'activité touristique reste le principal créateur d'emplois de façon permanente en dehors de l'agriculture oasienne traditionnelle. L'utilité et les apports des projets présents dans la région d'étude apparaissent à travers l'insertion de la population locale dans ce circuit d'activité. Ces projets touristiques, qu'il s'agisse de maisons d'hôtes ou d'autres petites ou moyennes structures, sont perçus comme créateurs d'emplois et contributeurs directement au développement économique et social de la région.

> *«Il y'a 35 salariés qui sont déclarés, c'est une maison d'hôte première catégorie et ça fait travailler 35 personnes en plus d'une quinzaine ou une vingtaine de maçons permanents et donc ça fait rouler le village, ça fait vivre des personnes du village ; il faut demander à quelqu'un du village : il n'y'avait pas d'eau, pas d'électricité et le village n'était pas connu, maintenant tout le monde en parle.»*[110]

Ces employés sont des jeunes d'origine locale et ce chiffre peut augmenter sensiblement en haute saison durant laquelle les structures font appel à des employés saisonniers pouvant doubler le nombre total d'employés.

Il reste que malgré cela, les capacités de ces petites structures d'hébergement à créer de l'emploi sont moindres que celles des hôtels classiques. En effet en comparant le taux d'emploi par lit de ces structures qui est de 0,4 emplois par lit, à celui des hôtels classiques et classés (3 à 5 étoiles) et qui est de 2,5 emplois par lit, on se rend compte du faible pouvoir créateur d'emplois de ces nouvelles structures d'hébergement par rapports à des hôtels classiques.

Si on évalue maintenant le taux d'emploi par lit par catégorie d'établissement, nous remarquons que ce taux varie en fonction des types d'hébergement. Les maisons d'hôtes de 1ère catégorie sont les structures qui emploient le plus de personnel avec un taux d'emploi/lit moyen de 0,84. Donc bien qu'elles soient moins présentes dans notre région d'étude, les maisons d'hôtes de 1ère catégorie emploient presque le double des employés engagés dans des maisons d'hôtes 2ème catégorie et des hôtels non classés pour qui le taux d'emploi/lit moyen est de 0,42.

Mais avec un taux d'emploi moindre que celui des maisons d'hôtes de 1ère catégorie, les maisons d'hôtes 2ème catégorie génèrent plus d'emploi au total et en chiffres absolus car plus importantes en nombre. C'est ainsi que cette dernière catégorie emploie un total de 257 personnes contre 125 pour les maisons d'hôtes 1ère catégorie. Ceci dit, les deux catégories (maisons d'hôtes 1ère et 2ème catégorie) restent les premiers établissements à générer de l'emploi en milieu rural autour d'Ouarzazate. Le tourisme a un potentiel réel de création d'emplois à la fois directs dans les établissements d'hébergement ou indirects dans l'artisanat, l'agriculture, la construction et autres.

Comparés aux établissements des étrangers, ceux des Marocains génèrent moins de fuites d'argent

En moyenne un établissement porté par un Marocain génère 3 employés si on exclue du calcul l'unique maison d'hôtes 1ère catégorie enquêtée qui peut gonfler le résultat puisqu'elle est la seule à employer 22 personnes de façon permanente en plus de 10 saisonniers. De façon générale, ces établissements emploient principalement des membres de la famille : les femmes s'occupent de la cuisine et des tâches ménagères, alors que les hommes se chargent de la réception et de l'accompagnement des touristes durant leurs séjours. En cas de besoin, on fait appel à des saisonniers dans la limite de 3 personnes.

110- Français de 65 ans, propriétaire d'une maison d'hôtes 1ère catégorie à Tamdakht-Ouarzazate depuis 2005.

Ainsi, les Marocains recrutent presque la moitié de ce qu'engagent les étrangers. Ces projets ne permettent pas réellement d'absorber le chômage sur une échelle locale mais permettent d'améliorer nettement la qualité de vie des locaux et leurs familles. Ces projets portés par les Marocains sont en mesure de faire vivre les familles concernées par ces projets et donc participent même à très petite échelle, à créer de l'emploi domestique.

Mais si les hébergeurs marocains ont des capacités de création d'emplois en dehors de la famille fort limitées par rapport à celles des étrangers, ces derniers dont les revenus sont substantiels génèrent plus de fuites d'argent que les Marocains. Les prestations des établissements de Marocains sont payées sur place après service rendu et les revenus sont de ce fait disséminés en milieu oasien. A l'opposé, les prestations des établissements étrangers qui sont vendues généralement en ligne sont payées à l'étranger et exception faite des taxes et impôts payés au Maroc, le produit des ventes reste souvent à l'étranger. Cette fuite d'argent constitue un sérieux manque à gagner pour le pays et pour la destination.

Il reste qu'en général le tourisme est devenu un «porteur d'espoir» puisqu'il participe amplement à la réduction de la pauvreté et peut renverser les flux migratoires des jeunes. Le terrain a, en effet, révélé de nombreux jeunes qui, au lieu de s'expatrier pour aller travailler là où existent des opportunités d'emplois, préfèrent rester sur place. On nous a même cité des cas de jeunes qui avaient émigré à Ouarzazate et Marrakech à la recherche d'un travail et qui sont retournés dans leurs villages pour répondre à un besoin de main d'œuvre dans les petits établissements touristiques. Malgré leurs faibles capacités d'embauche, ces projets retiennent donc les jeunes sur place. L'activité pousse les locaux, en particulier les jeunes, à participer au processus de développement de leur territoire et à devenir des acteurs actifs dans une activité basée sur le partage de leur propre mode de vie afin d'attirer plus de touristes à la région.

Les porteurs de projets marocains ont des comportements plus respectueux de l'environnement

L'analyse des effets environnementaux des établissements d'hébergement touristiques tenus par les étrangers a conclu à de sérieuses atteintes à l'environnement oasien. Ces atteintes peuvent être résumées comme des agressions de l'oasis sur trois fronts : la terre, l'eau et la main-d'œuvre. Le cas de l'oasis de Skoura que représente la carte 3, résume de façon remarquable les différences de comportements en termes d'implantations des maisons d'hôtes en milieu oasien. De ces différences de localisation des structures d'hébergement découlent des effets environnementaux très différents.

On remarque que les établissements touristiques qui appartiennent aux Marocains, objets de notre analyse, sont pratiquement tous implantés en bordure de l'oasis et en dehors des parcelles agricoles. Nous avons là l'observation d'une règle qui a prévalu pendant des siècles dans les oasis : l'habitat se tient loin de l'espace agricole car les terres pouvant être mises en cultures sont rares et doivent être préservées des constructions. Par opposition à cela, on relève sur la même carte que les maisons d'hôtes tenues par les étrangers sont dans leur quasi-totalité situées en plein espace agricole. Apparemment, le souci de préserver la terre arable n'est pas présent chez ses investisseurs. Une deuxième variable que représente la carte fournit une explication à cette différence de comportement. Les

maisons d'hôtes tenues par les locaux sont dans la plupart des cas de vieilles maisons rénovées, alors que celles tenues par les étrangers sont de nouvelles constructions. Les porteurs de projets locaux utilisent, on l'a déjà vu, leurs propres maisons qui selon la tradition se tenaient déjà loin des parcelles agricoles. Quant aux étrangers, devant acquérir des lots pour construire de nouvelles structures d'hébergement, ils préfèrent implanter leurs maisons d'hôtes en pleine oasis pour profiter de l'ambiance oasienne et de son cadre idyllique comme argument de vente.

Carte 3 : Localisation des établissements d'hébergement tenus par les porteurs de projets marocains et étrangers dans la palmeraie de Skoura

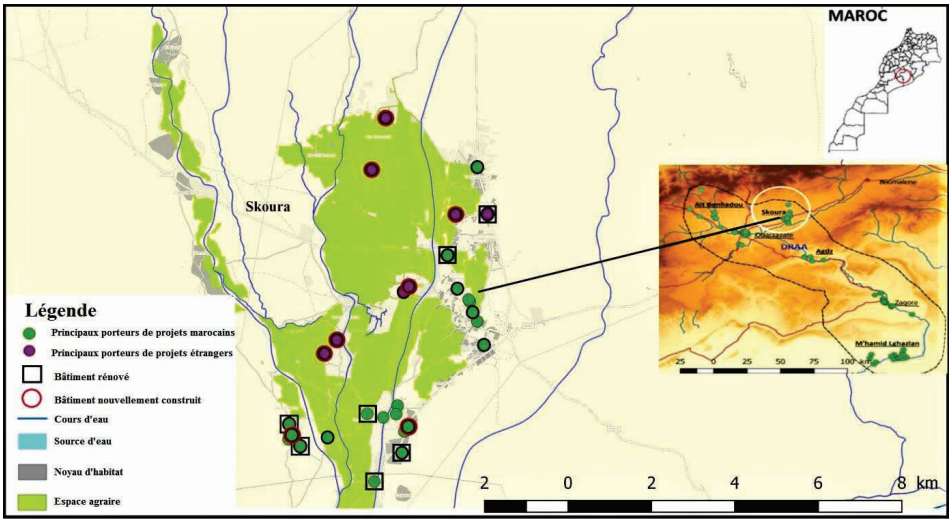

Source : Relevé de terrain N. Oussoulous

De cette attitude découle la première agression de l'oasis de ce tourisme sur le front du foncier. Non seulement, toutes les parcelles construites sont des terres agricoles de moins, mais de nombreux paysans devant cette demande vont mettre leurs parcelles en friche en attendant un futur acquéreur. Nous avons relevé ainsi de nombreux panneaux annonçant la mise en vente de parcelles agricoles abandonnées.

Mais outre ce prélèvement sur la terre, ces implantations de pleins champs vont prélever une quantité d'eau considérable pour remplir les piscines et entretenir des espaces verts, avec parfois des étendues de gazon en pleine oasis (photo). Enfin, les paysans qui abandonnent leurs terres rejoignent comme employés les structures d'hébergement. Cela laisse supposer que les emplois offerts ne sont pas tous de nouvelles créations venant épauler le secteur agricole traditionnel, mais de simples fuites de ce secteur vers le tourisme.

Planche photo 4 : Grand gazon à entretenir en pleine oasis – établissement d'un propriétaire étranger - Zagora

© N. Oussoulous

Chez les promoteurs de maisons d'hôtes locaux, ces agressions sont moindres. Le fait que les structures d'hébergements soient localisées sur les hautes terrasses stériles et inaccessibles à l'eau de l'oasis réduit les possibilités d'entretenir de vastes espaces verts. Par ailleurs, contrairement aux établissements tenus par des étrangers, ceux des Marocains sont de petites tailles, d'où une consommation d'eau moins excessive. La connaissance intime des écosystèmes oasiens et le peu de moyens dont disposent les locaux font que ces établissements sont moins nocifs pour l'environnement en général pour l'eau en particulier. La préservation de l'eau, comme ressource rare, se traduit par l'absence des piscines et des pelouses en plus de la préférence des douches aux baignoires. Ceci participe à la préservation d'une eau rare dans un espace qui vit un stress hydrique déjà accusé par une surexploitation des nappes phréatiques soit pour l'eau potable, soit pour l'agriculture. Enfin, les emplois, nous l'avons vu, se limitent aux membres de la famille qui ne travaillent pas la terre. Ici l'activité touristique est un complément à l'agriculture que la famille continue à pratiquer.

Conclusion

Les différentes stratégies, dont le Plan Maroc vert et son pilier II, que le Maroc a lancé en direction du milieu rural, notamment la petite agriculture familiale des oasis, prônent la diversification des activités génératrices d'emplois et de revenus. Ces nouvelles activités devraient cibler les jeunes en milieu rural, et favoriser l'émergence d'une classe moyenne agricole. Or, parmi les nouvelles activités qui peuvent se prêter à ces stratégies, le tourisme

rural n'est pas seulement une activité possible et envisageable, mais une activité déjà pratiquée. Dans différentes destinations touristiques ayant émergé de façon plus ou moins spontanée, des initiatives portées par des acteurs, soit locaux, soit étrangers, répondent à une demande qui est à la recherche d'autre chose que le produit classique.

Le cas analysé dans cette contribution illustre bien les possibilités qu'offre cette activité dans les arrière-pays. Et si les initiateurs étrangers de cette offre originale et alternative sont les plus visibles, nous avons pu démontrer que des acteurs locaux issus de la population de ces nouvelles destinations ne sont ni absents, ni dépourvus d'initiatives. Leurs actions semblent même mieux ancrées dans l'environnement local.

A caractère fortement familial, ces entreprises d'hébergement de touristes tenues par les Marocains existaient bien avant l'arrivée des résidents/hébergeurs étrangers. Ce caractère familial fait qu'elles sont mieux ancrées dans le milieu oasien, alors que le manque de moyens les maintient dans des tailles acceptables pour cet environnement fragile.

Aujourd'hui, ils gardent ce caractère familial mais disposent d'une offre mieux structurée qui s'est inspirée des projets mobilisés par les étrangers, en fournissant un effort dans les services, les prestations et même la décoration intérieure de l'établissement. Nos porteurs de projets marocains ont le profil d'investisseurs, alors que d'autres sont passés du statut d'employés à celui d'investisseurs et d'employeurs. Le mimétisme reste transitoire et marque une étape importante de la structuration de l'offre touristique de la région. Enfin, la cohabitation des acteurs locaux et des étrangers participe à la construction de l'offre et à la dissémination d'une nouvelle image de la destination Ouarzazate.

Mais le même manque de moyens explique leurs faibles retombées économiques au niveau local, bien que tous les revenus générés restent sur place contrairement aux revenus générés par les projets tenus par les étrangers. Il y a donc là une piste à creuser dans le cadre des réflexions en cours sur les conditions d'un meilleur développement local et régional.

En effet, ce système touristique local qui est en train d'émerger aurait besoin de soutien et d'accompagnement. Quand on pense à tout le soutien financier dont bénéficie le tourisme rural dans les pays européens qui ont développé une offre alternative au tourisme classique comme la France, l'Espagne ou l'Italie, on ne peut qu'être impressionné par ce que réalisent ces jeunes paysans des oasis du Draa avec le peu de moyens dont ils disposent.

Dans les pays européens, le tourisme rural est soutenu aussi bien par les Etats que par les fonds de l'Union Européenne à travers des programmes tels que LEADER et PRODER. Le tourisme rural y est considéré comme une activité alternative pour les zones rurales marginales en déprise, comme nos oasis, et aide à dépasser la crise de l'agriculture et à développer les territoires ruraux. Les sommes sont considérables et portent sur des centaines de millions d'euros voire des milliards. Rien que pour la France on a identifié 900.000 euros comme aide de l'Etat pour 2007 et 750.000 euros d'aide des collectivités locales et 6,4 milliards d'aide de l'UE entre 2007 et 2013 (Berriane et al, 2012). Au Maroc et à travers des exemples étudiés dans d'autres régions, nous avons relevé des petits financements dus à l'Union Européenne ayant transité par l'Agence française de

développement puis par l'agence de développement social, d'autres pris en charge par quelques ONG espagnoles ou italiennes, d'autres obtenus lors d'appels à projet lancés par le département de l'Environnement durant les années 90 et quelques financements dans le cadre de l'INDH. Mais nous avons rarement rencontré des projets financés sur des budgets mis à disposition par tel ou tel ministère dans tel ou tel programme d'appui à cette activité dans le cadre du développement du monde rural et d'une vision de moyen et long termes. Cet accompagnement financier s'il a lieu, devrait être conditionné par une réorganisation de ces hébergeurs allant dans le sens de plus de professionnalisme, une mise en réseau au niveau local et une concurrence saine. La réflexion sur le nouveau modèle de développement devrait se pencher sur ce type de tourisme.

Bibliographie

Aït Hamza M., (1998). «Migration et dynamique de l'espace local : Bouteghrar (versant sud du haut - atlas central)». In M. Berriane & H. Popp (éd.) *Migration internationale entre le Maghreb et l'Europe.* Passau Maghreb-Studien, n° 10, p. 147-158.

Aït Hamza M., (2002). *Mobilité socio-spatiale et développement local au sud de l'Atlas (Dades-Todgha)*, Maghreb Studien 13*,* Passau, p.196

Benchérifa A., POPP H., (2000). *Remigration Nador III : Le développement agricole dans la province de Nador sous l'effet de l'émigration internationale du travail*. Passau, LIS Verlag

Berriane M., Nakhli S., (2011). «En marge des grands chantiers touristiques mondialisés, l'émergence de territoires touristiques «informels» et leur connexion directe avec le système monde». *Méditerranée*, p.115-122.

Berriane, M., Aderghal M., (2012). *Tourisme rural, Gouvernance Territoriale et Développement Local en zones de montagnes*, Edition UMV Rabat, ONDH, ANU.

Berriane M., Moizo B., (2014). «Initiatives locales, politiques et développement du tourisme en milieu rural au Maroc : Bilan de 15 années de tourisme dans les arrière-pays», in M. Berriane (dir), *Le tourisme dans les arrière-pays méditerranéens : des dynamiques territoriales locales en marge des politiques publiques*, édité par Université Mohamed V-Rabat, Université Euro-Méditerranéenne de Fès et le laboratoire Mixte International MediTer, p.21-42.

Berriane M., Michon G. (dir.). (2016). *Les terroirs au Sud, vers un nouveau modèle? : une expérience marocaine*. Marseille (FRA), Rabat, IRD et Faculté des Lettres et des Sciences humaines, p.392.

Berriane M., Oussoulous N., Michon G., Aderghal M., Moizo B., (2016). «Tourisme et résidents étrangers dans les arrière-pays marocains», in M. Berriane et G. Michon (dir), *Les terroirs au Sud, vers un nouveau modèle? Une expérience marocaine*, IRD Editions/Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat, p.233-252.

Gandini J., (2000). *Guide J. Gandini, Pistes du Maroc*, Vol.1, *Extrem'Sud,* p. 254.

Hilali M., (2007). *La politique du tourisme au Maroc : Diagnostic, bilan et critique*, l'Harmattan, p. 208.

Oussoulous, N., (2017). «Le pays d'Ouarzazate : Une destination touristique d'arrière-pays en émergence?», *Revue GéoDév.ma*, Vol. 5 (2017), Numéro spécial «Tourisme durable et articulation entre littoral et arrière-pays en Méditerranée».

Oussoulous N., (2019). L'émergence d'une destination de tourisme rural et rôle des résidents étrangers : Le cas du pays d'Ouarzazate, Thèse de doctorat, Université Mohammed V Rabat et Université Paul Valéry Montpellier.

Quashie H., (2009). «Désillusions et stigmates de l'érotisme : Quotidiens d'immersions culturelles et touristiques au Sénégal», Cahiers d'études africaines, nº 193-194, p. 525-550.

Rakhmatova Z., (2015). «Tourisme et autonomisation des communautés locales. Le cas de la région du Pamir tadjik», *Téoros,* Volume 34, n° 1-2.

Tebaa O., (2014). «Processus identitaires et développement du tourisme dans les arrière-pays marocains». In M. Berriane (dir) *Le tourisme dans les arrière-pays méditerranéens : des dynamiques territoriales locales en marge des politiques publiques*, édité par Université Mohamed V-Rabat, Université Euro-Méditerranéenne de Fès et le laboratoire Mixte International MediTer, p.43-50.

Troin J-F (dir), (2002). *Maroc : Régions, pays territoires*, Maisonneuve & Larose, p.409-426.

Chapitre 9

Nomades, oasiens et agrobusiness dans le Guir marocain : Dynamiques socio-territoriales d'un bassin à la marge

Moulay Abdelouahad OUFKIR, Mohamed BERRIANE

Introduction

Le bassin du Guir est situé à l'extrême Sud-Est marocain (Figure 1), c'est une vaste marqueterie d'espaces en situation d'interface, une périphérie, ou, plutôt, un ensemble de périphéries par rapport à des centres divers. Il s'agit de marges, de confins, d'horizons, d'une aire de démarcation et d'interrelations poreuses aux extensions élastiques. Il s'agit aussi – en particulier aujourd'hui – d'une limite, d'un compartiment fermé vers l'étranger, cadenassé, verrouillé, muré. C'est un territoire frontalier, périphérique, marginal, fragile et dépendant, un des plus pauvres du Maroc, délaissé depuis longtemps. Sa marginalisation fut accentuée par les contraintes géopolitiques, mais aussi géographiques d'un milieu aride, présaharien, qualifié souvent de «fragile» voire de «non productif», c'est-à-dire faiblement générateur de surplus, et d'autosuffisance. L'aridité du climat y est intensifiée par la continentalité et les faibles potentialités hydrauliques accessibles.

Au début du XXe siècle, la sédentarisation forcée des populations de la région, longtemps nomades, a intensifié son caractère «répulsif». Dans ces espaces vivent des populations qui aspirent, comme partout, au développement et au respect de leurs identités, fussent-elles composites (Pascon, 1971) et à géométrie variable (Oufkir et Miossec, 2019).

Ce bassin a compté dans l'histoire contemporaine du Maroc, même si l'histoire ne s'en inquiète pas. Et il en va de même ainsi pour les villes, les villages, les ksour et les populations qui y vivent, et qui tinrent une place honorable dans les vieilles chroniques. Les

travaux de géographie régionale sont plus rares encore, quelques monographies coloniales incomplètes, redondantes, dépassées et sans intérêt scientifique. Jusqu'à maintenant, ce bassin est absent et peu connu aussi bien dans les médias que chez les scientifiques en raison de son éloignement et de sa marginalisation[111]. Cependant, des mutations récentes et brutales en cours dans ce territoire interpellent le chercheur et font émerger subitement la région, notamment suite au processus de déblocage des terres collectives.

Figure 1 : Situation et limites géographiques du bassin versant du Guir

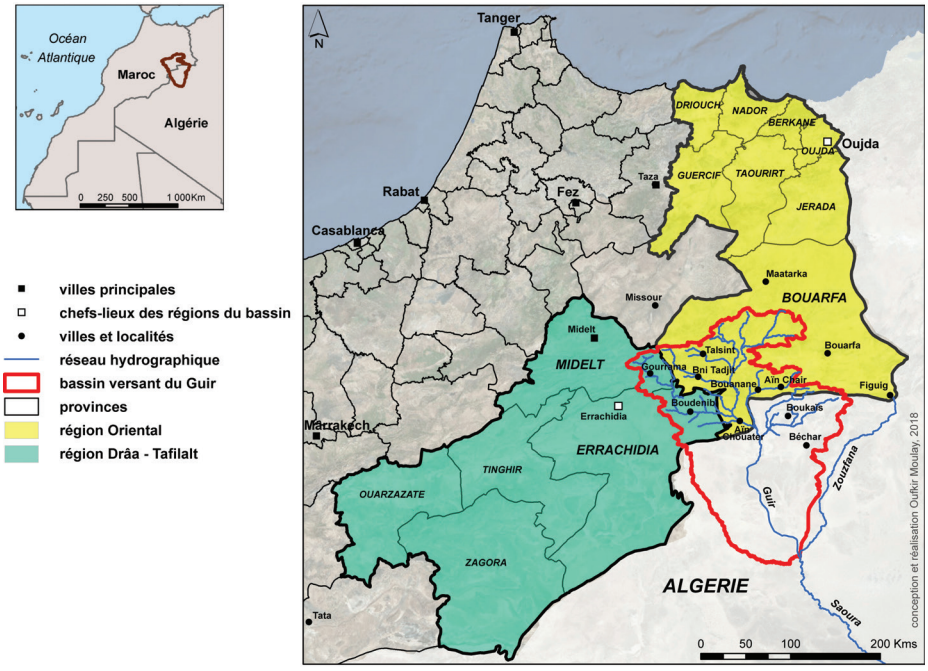

En fait ce déblocage révèle des enjeux complexes et déclenche d'autres dynamiques socio-territoriales. Bien qu'à la marge, ce territoire est en pleines mutations. Il connait un certain regain d'intérêt, suscité par les avantages accordés par l'Etat à l'investissement agricole qui est exclusivement basé sur l'arboriculture et plus précisément celle du palmier dattier et de l'olivier. Ce développement agricole est un puissant stimulateur utilisé par l'Etat (pilier I et II du Plan Maroc Vert : PMV) pour attirer les investisseurs et inciter les populations oasiennes à se maintenir sur place. Mais la vie agricole de ce bassin désertique semi-aride voire aride et saharien par endroits, reposant sur l'activité agricole traditionnelle, combinée au nomadisme, constitue son fondement, et la culture oasienne (surtout du palmier dattier) est la base de sa vie économique. Cette vie agricole et nomade se trouve confrontée à un nouveau mode de production qui la bouscule et la questionne. La libéralisation du foncier collectif nous interroge sur le devenir de ce bassin qui vivait auparavant en «autarcie» et recroquevillé sur lui-même au moment où la mondialisation le culbute. Comment cette course effrénée à la production du profit et de

111- Sauf quelques mises au point rapides dans des travaux de synthèse à l'échelle de tout le territoire national (voir Troin et al, 2002).

la «croissance» se nourrit-elle du déclin des structures ancestrales des oasis que sont la *jmâa*, la paysannerie oasienne et le nomadisme? Et puis ces changements étant profonds et brutaux qui profite réellement de ces mutations et à quel prix?

Dans ce contexte, notre analyse ambitionne de partir du modèle de fonctionnement d'une société plus ou moins fermée sur elle-même et autarcique (première partie), pour ensuite suivre pas à pas l'ouverture brutale sur l'extérieur et l'arrivée des innovations, de la «modernité» et différents acteurs externes forçant le pays du Guir à s'engager dans des mutations supposées bénéfiques (deuxième partie). L'analyse des effets de ces mutations (troisième partie) montre qu'en fait la croissance enclenchée grâce à cette ouverture, si elle profite aux uns, s'accompagne du déclin pour les autres, alors que la modernité, le capitalisme et la diffusion de l'innovation sécrètent de nombreux laissés-pour-compte. Ce modèle de fonctionnement qui, partant de très bonnes intentions pour des mises en valeurs agricoles génératrices de revenus et de développement, aboutit à des situations de non-développement inattendues pour certains, interpelle l'observateur, alors que le Maroc est en pleins débats pour imaginer un nouveau modèle de développement. Notre analyse est conçue comme une modeste contribution à cette réflexion.

1. A l'origine une civilisation hydraulique, mais un équilibre précaire

Le Guir est un élément de vie qui, grâce à ses eaux et aux limons qu'il dépose, a permis la fixation de populations depuis la préhistoire jusqu'à nos jours. Sur son parcours, un chapelet d'oasis de montagnes et de plaines verdoyantes agrémente le paysage et casse par endroits la monotonie de cette étendue semi-aride à saharienne. Le long de ce bassin, s'est développée au fil du temps une civilisation saharo-oasienne qui a pu s'adapter aux aléas de la nature pour survivre.

Planche photo 1 : Oasis Ksar Aamer de Takoumit le long de l'oued Bouanane, affluent du Guir

© A. Oufkir

Une maîtrise de l'eau par diverses techniques et une symbiose avec la nature

Le bassin du Guir a toujours fait coexister deux genres de vie : les oasiens sédentaires et les pasteurs nomades. Comme dans d'autres oasis, les premiers font preuve d'une maîtrise de l'eau pour créer les oasis, alors qu'à l'extérieur de ces dernières, les seconds se font remarquer par une adaptation remarquable aux contraintes de la nature.

Dans les oasis, en général, et dans celles du Guir, en particulier, les paysans cultivateurs pratiquent une agriculture intensive localisée qui nécessite des disponibilités permanentes et suffisantes en eau. Cette ressource était, à l'origine, partagée équitablement entre les familles qui forment la tribu, mais aussi proportionnellement aux superficies cultivées et surtout en fonction du travail collectif fourni pour le creusement des ouvrages d'adduction et leur entretien. Depuis longtemps, les populations du bassin utilisent une judicieuse variété de systèmes traditionnels d'irrigation.

Parmi les plus anciens systèmes utilisés il y a celui de la collecte des eaux du ruissellement superficiel par drainage à ciel ouvert. «Cette technique reste aléatoire et sa désaffection est synonyme d'une péjoration climatique» (Morel, 2008). En revanche, la technique de conservation saisonnière de l'eau dans des réservoirs aménagés dans le lit de l'oued afin de stocker les eaux de crues, parait plus évoluée. Celle-ci a cependant ses limites car à chaque forte crue, ces réservoirs sont emportés. C'est le cas aussi des barrages réservoirs. A l'inverse de ces derniers, les barrages de dérivations qui sont une technique des régions montagneuses et de collines, sont des installations relativement simples qui laissent passer l'eau par-dessus du barrage pour éviter que celui-ci ne soit emporté lors des crues. Ces seuils servent à détourner les eaux de l'oued à des fins agricoles. Le système est très utilisé encore aujourd'hui dans les oasis des vallées et des montagnes situées au nord du bassin. Il est progressivement concurrencé par la petite hydraulique étatique (barrages collinaires et seuils en béton armé). Il y a aussi les puits artésiens qui exploitent les eaux de bassins endoréiques, comme dans la palmeraie d'Aïn Chaïr située en aval de la plaine de Tamlelt et certains puits et daya de la Hamada du Guir qui servent de point d'eau pour les nomades.

Les systèmes les plus ingénieux restent les galeries drainantes (khettaras ou foggaras) qui captent les eaux de la nappe phréatique s'écoulant par gravitation le long de galeries souterraines à pente douce (5 à 8%). La Khettara est caractérisée par son mode de gestion locale communautaire (villageoise ou inter villageoise) à l'inverse des forages individuels et des systèmes d'irrigation modernes et étatiques. La khettara introduite vraisemblablement au Tafilalet au XII^{e} siècle (DAT, 2006) faisait la fierté des systèmes d'irrigation oasiens durant des siècles. Mais les aléas naturels et la main de l'homme, en ont eu raison et les ont mises à mal. Ces ouvrages hydrauliques persistent cependant encore dans certains sous-bassins à hydrogéologie favorable où la nappe phréatique est réalimentée en permanence et où les irrigants s'organisent pour leur maintien avec l'aide substantielle de l'ORMVAT et récemment de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) et du Programme de développement territorial durable des Oasis du Tafilalet (POT). Cependant les oasis du Guir sont restées longtemps à l'écart de ces politiques de développement intégratrices mais parfois exclusives.

La seguia reste l'unité de base du système hydraulique oasien. Tout part de la séguia principale, à partir d'une prise d'eau rudimentaire dans l'oued, puis d'un canal en terre qui chemine le long du lit de l'oued, faisant parfois un parcours acrobatique, pour enfin arriver dans les parcelles cultivées. Cette prise d'eau peut s'effectuer aussi dans les puits de tête des khettaras et s'achemine par gravité dans des galeries drainantes à pente douce, pour sortir enfin dans la séguia principale. Dans ce bassin aride où les précipitations sont faibles, le débit d'étiage des cours d'eau en aval est assuré principalement par les sources du haut Atlas oriental, d'où le risque majeur de tarissement des sources et des khettaras en aval du futur barrage de Kaddoussa. Dans ce bassin on compte une soixantaine d'ouvrages de dérivation, dont 33 en maçonnerie, le reste étant des barrages fusibles. Ces ouvrages sont surtout concentrés dans le Nord du Bassin où le débit de l'oued est pérenne. Ils jouent un rôle important dans la régularisation des apports de crues.

Dans le bassin du Guir où n'existent pas encore de grands ouvrages hydrauliques[112], les khettaras ne souffrent pas autant que celles du Tafilalet dont plusieurs ont disparu suite à l'édification en 1971 du barrage Hassan Dakhil sur l'oued Ziz. Le bassin du Guir compte au total 22 khettaras, dont 17 sont encore opérationnelles. Elles se répartissent de la façon suivante : 6 dans le bassin de Bni Tadjite sur l'Oued Aït Aissa, 2 à Talsint, 8 dans le bassin de Boudenib, 3 dans le bassin de Bouanane et 3 à Ain Chouater.

Les nomades de la région, quant à eux, sont restés fortement liés à l'élevage mobil extensif, notamment d'ovins et caprins, et ce, malgré les transformations politiques, territoriales et écologiques que vit le bassin depuis le protectorat et qui se sont accélérées dans les vingt dernières années. Ils entretiennent des relations multiples avec les oasis, même si la nature de ces relations a progressivement évolué. Par le passé, les «pactes de protection» conclus avec les ksouriens leur permettaient d'obtenir en échange une partie des terres de la palmeraie, des droits d'eau d'irrigation et des terres collectives sur lesquelles ils ont bâti des ksour et des villages devenus des lieux privilégiés de leur installation, temporaire ou définitive. A partir de là, le ksar est considéré comme l'espace d'une interaction constante entre les deux groupes, dont témoigne encore la persistance d'une cohabitation multiethnique et des «assemblées tribales» locales.

Plusieurs tribus peuplent la région (Figure 2). Les Bni Guil à l'Est du bassin, les Ouled Naceur au Centre-Sud, les Ayounia au Sud-Est, les Doui Ménia au Sud, les Seghrouchen du Sud et les Aït Boumerieme au Nord, les Aït Bouchaouen au Nord-Est, les Aït Aissa au Centre-Nord, les Aït Izdeg du Guir au Nord-Ouest, les Aït Khabbach et Aït Izdeg au Sud-Ouest, restent jusqu'à présent attachés à ce mode de vie.

Le pays du Guir est en effet, le territoire d'anciens pasteurs nomades et semi-nomades dont le début de sédentarisation s'est accéléré par l'occupation des Français à partir de 1908. La corrélation entre milieu naturel et type d'élevage (Veyret, 1951) est d'autant plus forte que l'intensification et la technicité sont faibles. A l'instar d'autres régions voisines, on retrouve la même corrélation entre l'extension des terres de parcours et l'importance de l'élevage ovin, caprin ou camelin. Traditionnellement, les troupeaux du Sud-Est «montaient» vers les alpages du Moyen Atlas ou transhumaient vers des plaines plus arrosées.

112- Le barrage Kaddoussa est en cours de construction

Figure 2 : Esquisse de la configuration tribale du bassin du Guir marocain

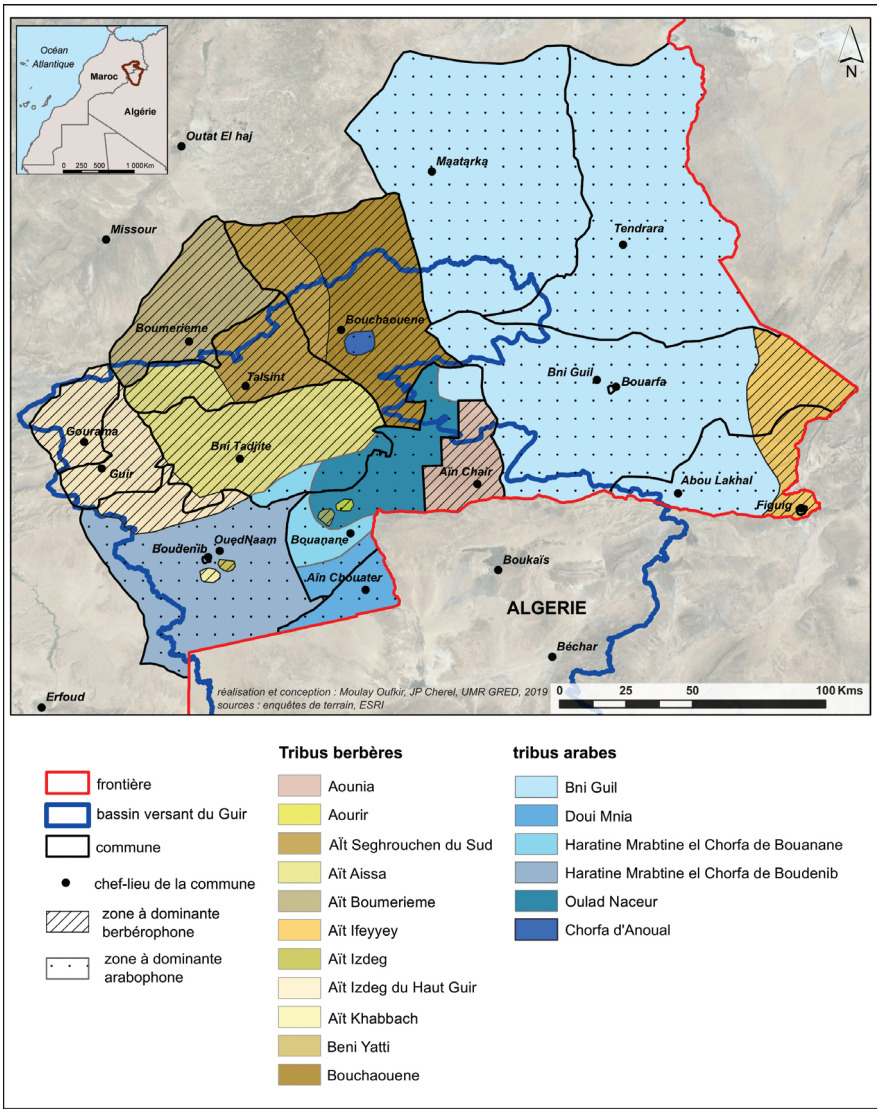

Source : Réalisation par M. Oufkir à partir des enquêtes de terrain.

Le ksar, élément central du système

Les richesses de cet espace ne sont pas seulement naturelles, et sont aussi humaines et culturelles. Les recherches historiques ont permis d'affirmer que la société sud-est marocaine provient à la fois de la fusion des parentés et des alliances de berbères, de noirs africains et d'arabes, ainsi que de l'émergence postérieure de la distinction entre «guerriers, métayers et religieux». Ceci, dans un climat économique et politique changeant, construit par la montée en puissance des différentes dynasties et, à partir du début du XX^{e} siècle, par les forces capitalistes d'abord coloniales puis nationales.

Planche photos 2 : Exemple de ksour du bassin du Guir
Ksar Boudenib : entrée principale

Ksar Sahli, rive droite du Guir en aval de Boudenib, abandonné

© A. Oufkir

Le ksar[113], est une unité socio-spatiale, fruit d'une organisation sociale séculaire qui s'est adaptée progressivement aux aléas environnementaux et historiques. Sorte de forteresse dans l'espace montagneux, présaharien et désertique, close par des murailles en terre flanquées de tours de guet, le ksar est comme une unité bastionnée fermée. Cette

113- Ighrem en berbère (pluriel : igharman, diminutif : tighremte)

forme d'habitation sociale s'est formalisée pour des raisons d'insécurité d'une époque. Il représente un modèle de regroupement d'habitat compact, situé à l'intérieur ou à la lisière de la palmeraie. Il est surtout basé sur l'organisation sociale des familles élargies qui l'occupent. Ce patrimoine architectural, socio-environnemental se caractérise par la subtile harmonie entre les formes et les matériaux naturels. Très tôt dans l'histoire, ces ksour ont offert des services aux flux de caravanes pour lesquelles ils se sont organisés selon une hiérarchie fonctionnelle. Dès que cette cohésion a cessé d'être un mode de vie, le ksar et la palmeraie sont devenus menacés.

Sur le plan socio-ethnographique, le ksar, constitué d'espaces publics et privés, lieux de solidarité et de conflits, symbolise encore l'unité des ksouriens. La *jmâa* se maintient dans la quasi-totalité des ksour du bassin même si elle ne joue plus le rôle qui lui incombait par le passé. Elle ne gère plus les travaux d'intérêt collectif, ni les litiges du partage d'eau et des pâturages. Elle a surtout un rôle «réglementaire» symbolique, maintenu par les autorités de tutelle pour administrer les affaires des terres collectives.

Avec la tribu, le ksar est resté longtemps un élément de base de la construction juridique pour la résolution des litiges entre individus et groupes (Mezzine, 1987). La *ta'qqitt* (*Azref*)[114] de la majorité des ksour et tribus du Guir, date du XIX^{ème} siècle, et décrit en quelques centaines d'articles les règles, les infractions et les sanctions prévues pour les réprimer de manière à assurer le bon fonctionnement du ksar. Les textes de ces *Ti'qqidin* (*Izerfan*), écrits en arabe, traitaient de trois grands ensembles de lois régissant le fonctionnement collectif du ksar : l'exploitation de l'eau et des jardins de la palmeraie et la réglementation régissant les rapports entre propriétaires et *khammès* (métayer). L'arsenal juridique remonterait aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, au moment des grandes mutations économiques et politiques du Maroc présaharien. Ces textes montrent que les communautés tribales ne manquaient pas de ressources pour une bonne «gouvernance» de leurs propres affaires (Dirasset, 2003), appliquant, à bon escient, le principe de «subsidiarité» pour régler les litiges internes à un ksar, entre deux tribus ou opposant des lignages au sein d'une même confédération.

La faiblesse du pouvoir central dans le Maroc présaharien et l'absence de l'autorité au milieu du XVII^{ème} siècle a rendu ce territoire dominé par intermittence et y a créé un état de désordre et d'insécurité permanents, source de rapports tendus entre les différentes composantes de la société oasienne, renforcé par la déficience des ressources et les sécheresses cycliques. Pour faire face, les tribus nomades se liguaient en confédérations plus au moins élargies, en fonction de l'importance des événements. Quant aux ksouriens sédentaires, ils passaient des pactes avec les tribus nomades pour s'assurer leur protection. C'est ce qu'on appelait la «*Tayssa*» dans le Sud-Est marocain (*Ibid.*). A l'origine, les membres et les biens des zaouïas bénéficiaient de la protection de certaines communautés tribales, en contrepartie de leur *baraka*. Mais cet accord se transformait souvent en forces politiques. C'est le cas des Alaouites au début de leur ascension, mais aussi au début du XX^{ème} siècle, avec la mutation de l'autorité des notables locaux en pouvoir «légitimé et officialisé» (Caïds et Pachas).

114- Terme berbère désignant l'ensemble des règles des codes coutumiers. Voir Nehil, (1910)

Un chapelet de petites oasis

Bien que la nature du bassin soit aride, elle est généreuse et diverse et l'homme qui s'est adapté plus ou moins aux conditions climatiques a pu apprivoiser cette nature. En fait, dans des conditions extrêmes, plus la population est nombreuse, plus elle est en mesure d'y faire face. Mais c'est le triptyque «eau-terre-terrains de parcours» qui caractérise l'essentiel de la vie des oasiens. C'est l'importance de ce triptyque qui conditionne la concentration des oasis le long des cours d'eau. A la différence de l'oued Ziz où la végétation et les ksour ornent la vallée et la plaine du Tafilalet, le Guir est parsemé de localités disjointes et espacées. Cela est dû à l'absence de bas niveaux de terrasses limoneuses permettant l'implantation des cultures (Ben Brahim, 1994).

Malgré cela, l'ingéniosité humaine a pu façonner une centaine d'oasis de montagne et de plaine qui se distinguent le long des principaux affluents du Guir. Mais seule une quinzaine d'entre elles ont, chacune, une superficie agricole irriguée supérieure à 100 ha (Figure 3).

Ce sont les alluvions quaternaires anciens qui forment le remplissage de fonds des glacis et des grandes plaines. Ces épaisseurs argilo-sableuses sur lesquelles s'établissent précisément les ksour et les jardins de la palmeraie sont les seules terres cultivables. Tout développement d'oasis est subordonné à ces dépôts dont la surface et l'épaisseur varient avec la géomorphologie du terrain. Ainsi les terres arables sont limitées et suivent les méandres des oueds qui les alimentent en limon et les arrosent. Ces terres s'établissent sur le lit même de l'oued et s'étendent ainsi loin du ksar, en longs rubans sinueux. C'est ainsi que toute la vie se réfugie dans les vallées des fleuves descendus de l'Atlas comme le Guir et «la densité de la population et la richesse diminuent comme l'eau, à mesure qu'on s'éloigne de la montage» (Boudy, 1951).

Figure 3 : Répartition des périmètres irrigués traditionnels par sous-bassin du Guir

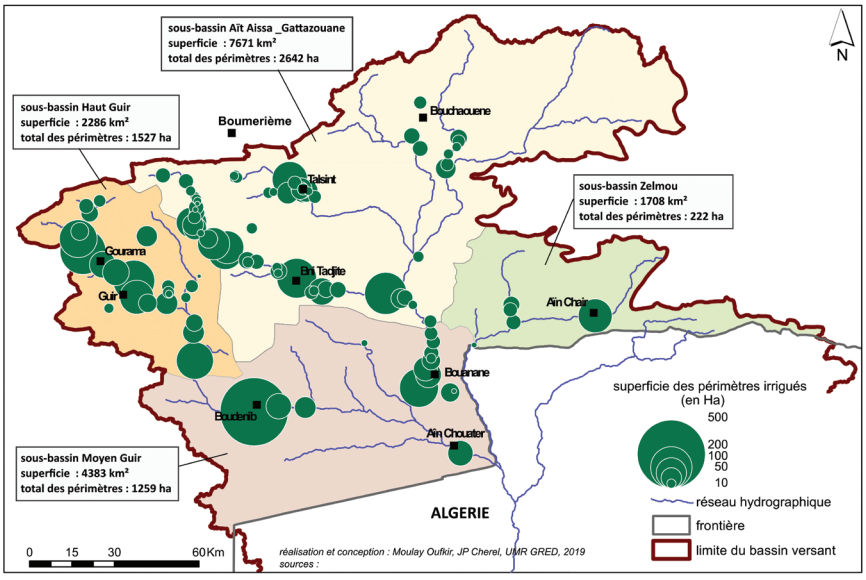

Source : Données de l'ORMVATF et des PCD.

Ces espaces irrigués traditionnellement dépendaient dans leur majorité des systèmes d'irrigation collective, à l'inverse des nouveaux espaces, limitrophes ou inter-oasiens récemment mis en valeur. Leur pérennité et leurs dynamiques socio-économiques, reposaient essentiellement sur la gestion sociale de l'eau et des rapports avec les nomades. En tant qu'élément végétal, les palmeraies assuraient à l'homme les ressources de subsistance et créaient le microclimat nécessaire pour modérer l'aridité ambiante. En plus de ce rôle agricole et écologique, le milieu oasien est aussi un monde de rayonnement culturel et cultuel des zaouïas et d'échanges commerciaux avec les nomades.

L'originalité du bassin est en partie liée aux caractéristiques climatiques : insuffisance de précipitations, intensité de l'évaporation, fortes amplitudes thermiques diurnes et annuelles et vents régionaux et locaux violents. Les sols sont souvent squelettiques et le couvert végétal naturel, rudimentaire, sinon absent. Sur le plan spatial, on peut distinguer diverses unités paysagères, liées à la fois aux sols, au climat et à la topographie. On distingue ainsi les oasis de montagne (glacis) et de plaine (vallées et bas-fonds limono-argileux d'oued), à végétation dense et luxuriante, qui sont l'œuvre de plusieurs siècles de labeur, d'ingéniosité et d'adaptation humaines. L'altitude du Haut Atlas oriental au Nord du bassin assure des précipitations orographiques et constitue le principal «château d'eau» des bandes arides qui le bordent.

L'oasis reste finalement une création humaine dans un milieu désertique ou aride, qui s'organise autour de la gestion de l'eau et des sources rares et où l'équilibre repose sur des constructions sociales économiques et écologiques strictes, d'où son extrême fragilité. La rareté est source de créativité et d'adaptation et le système agricole oasien a créé l'effet oasis qui repose sur la culture intensive à trois étages, bien connu dans la littérature. L'agriculture traditionnelle irriguée dépend souvent des eaux de surface d'oueds à écoulement plus ou moins pérenne comme l'Oued Aït Aïssa en amont de Bouanane et le reste des affluents du Guir. Ces oueds alimentent les khettaras et les seuils de dérivation et irriguent les terres agricoles discontinues, qui rétrécissent ou s'élargissent selon la largeur des lits des oueds.

La situation géographique privilégiée du bassin entre deux anciens centres commerciaux caravaniers transsahariens majeurs (le Tafilalet et Figuig), a conféré à ses oasis et ces ksour une place importante d'étape pour les pèlerins et les commerçants. Elle leur a attirés, par vagues successives, des communautés humaines de différentes origines ayant contribué au peuplement du pays du Guir et à la prospérité de ses ksour, mais aussi à sa diversité socioculturelle.

Les nomades qui étaient longtemps les seigneurs du bassin, tiraient parti des maigres ressources du milieu et complétaient leur activité pastorale par le commerce caravanier qui avait déjà décliné bien avant l'arrivée des Français. Quelques tribus nomades avaient des jardins dans les palmeraies des ksour où ils entreposaient des grains et des marchandises. Les oasis qui composaient le bassin sont poly ethniques, les berbères, les arabes, les harratines, les esclaves et les chorfas vivaient côte à côte mais n'avaient de commun, ni l'autorité qui les commandait (chaque ksar avait sa jmâa et son propre *Azref*), ni l'intérêt qui les faisait agir. Les ksouriens et les nomades sont restés longtemps livrés à eux-mêmes (*bled siba*), des alliances et mésalliance de circonstance les liaient pour se défendre contre les déprédations extérieures de certaines tribus nomades qui les tenaient constamment sous la menace.

Planche photos 3 : Vues de l'oasis de Aïn Chaïr

© A. Oufkir

Le maintien de la vie humaine sur cette marge extrême de l'œkoumène repose sur deux facteurs, la discipline collective et la stabilité démographique. C'est sur cette base que les sociétés oasiennes ont fonctionné jusqu'au début du XX^{ème} siècle (DAT, 2006). L'ensemble des structures, tribales, religieuses, communautaires veillaient scrupuleusement au respect des règles concernant tous les aspects de la vie, à commencer par l'utilisation de l'eau. «L'hydraulique traditionnelle assure bien d'autres fonctions que la seule fourniture d'eau ; dans les zones arides, où l'eau est un bien rare et disputé, elle cristallise le fonctionnement complexe de la société», écrivait Pascon en 1983. Cette interpénétration du technique et du socioculturel est d'autant plus importante à souligner qu'elle permet de comprendre le sens des changements qui s'opèrent actuellement dans cet espace.

Des ruptures du système qui commencent bien avant les mutations récentes

Le système oasien du Guir, vu sa fragilité, a commencé à vivre de sérieux déséquilibres dès la pénétration coloniale. De nombreuses réformes prédisaient la disparition des oasis[115], alors que des chercheurs insistaient sur leurs capacités de résilience (Bencherifa, Pérennès, Mezzine, Mezziane, Ben Brahim, Aït Hamza, Ouhajou, Margat, El Faiz, Ruf, Pierre Rabhi, UNESCO, PNUD…). Comme dans la plupart des oasis, la situation a commencé à se dégrader avec l'ouverture forcée du colonialisme qui a bouleversé ses structures et s'est continuée avec l'indépendance.

Certes, de plus en plus, l'exhaure de l'eau se modernisait et se mécanisait, la traction animale et humaine étant remplacée par le pompage mécanique et récemment photovoltaïque et la séguia traditionnelle par les canaux d'irrigation en ciment ou en PVC. Mais l'irruption de ces systèmes «modernes» d'irrigation met à mal les systèmes traditionnels et bouleverse largement l'écosystème oasien. Les institutions qui géraient les affaires communes (agriculture, accès à l'eau d'irrigation, conflits internes ou externes, relations avec l'Etat…) ne sont plus qu'un capital symbolique ; elles sont bousculées par l'émergence de nouvelles organisations en associations et coopératives de la jeune génération. L'individualisme a commencé à remplacer progressivement l'esprit solidaire.

La tendance de l'individualisme au dépend de la solidarité collective, celle-ci ayant fait la force des oasis, va être davantage accusée par l'émigration qui, bien qu'existant déjà (l'engagement volontaire ou forcé dans les rangs de l'armée française pendant les deux guerres mondiales est l'une des premières formes d'émigration internationale), va se généraliser et s'accélérer. La recherche d'une deuxième activité pour palier la faiblesse de l'activité agricole ou pastorale, va prendre une autre dimension. Elle a favorisé l'émigration et le remplacement progressif du métayage par le salariat agricole. Les jeunes partaient travailler soit dans les concessions minières de l'oriental (Bouarfa, Touissit, Jerrada, Genfouda, Oujda…), soit en Algérie (Boukaïs, Kénadsa, Béchar, Timimoun…), soit dans les mines du Nord de la France. De ce fait, la relève pour les travaux agricoles n'était plus assurée et la chaine de transmission des savoirs interrompue.

A partir de là, un début de mutation de la société traditionnelle s'est déclenché et continue encore de nos jours. Le Ksar qui, nous l'avons vu, était un élément central du système oasien, va être profondément marqué par ces mutations. Malgré la forte capacité d'adaptation du système, le choc de l'ouverture va entrainer des transformations radicales (Aït Hamza, 2009). Dans le bassin du Guir, cet habitat groupé compact ne va pas rester continuellement fortifié, et connait une dégradation très avancée due au délaissement, et au manque d'entretien, mais aussi aux mutations spatiales et à l'introduction de nouveaux matériaux et modes de constructions par emprunt à la modernité urbaine.

Avec la pénétration française, une société urbaine s'est structurée et s'est organisée autour des villages «garnison» avec de nouveaux rapports sociaux. Depuis, des mutations socio-spatiales ont fait que le ksar n'est plus l'ossature de l'habitat oasien. A mesure que leur

115- Toutefois, à la fin des années 90, un certain infléchissement de la politique publique, fait d'avantage place aux problématiques des oasis. En l'an 2000, le débat national sur l'aménagement du territoire a mis en évidence l'urgence d'une stratégie nationale de développement des oasis.

niveau de vie s'élevait, les ksouriens quittaient le noyau rural du ksar pour de nouvelles formes d'habitat qui se développaient à la périphérie, là où il y a assez d'espace, souvent sur des terrains incultes collectifs, tout au long des voies de communication principales. Ce nouvel habitat, signe de promotion sociale, fait appel à l'utilisation accrue de matériaux de construction modernes. Il est structuré par la route, par les divers équipements installés à proximité et par les commodités de la ville. Ces abandons successifs accélèrent la dégradation de l'habitat et de la palmeraie et fragilisent les infrastructures traditionnelles. Malgré ce délabrement avancé, certains ksour gardent encore un rôle social important, du fait même de leur fonction de lieu d'accueil des nomades déshérités et des personnes dénuées de ressources.

La liberté de mouvement des pasteurs va être freinée et les troupeaux du Sud-Est voient rétrécir les terres disponibles. Les contrôles militaires et l'instauration de frontières jugulent ces déplacements. Mais dans la steppe prédésertique des confins du Sud-Est marocain, oasis et ksour n'étaient que des pointillés dans une immensité de parcours et la pratique de l'élevage extensif pouvait se maintenir en raison de l'extension importante des terres collectives et des terres non occupées par des activités agricoles et urbaines, sédentaires et pérennes. La capacité de charge était très faible mais l'immensité de l'espace servait de compensation dans un système hyper-extensif.

En dernière analyse à la veille du Plan Maroc Vert, surtout dans sa composante destinée à l'agriculture familiale (Pilier II), et dont allait profiter, entre autres, le monde oasien, ce dernier tout en faisant preuve d'une certaine résilience pour maintenir un équilibre précaire, est fortement menacé. Le bassin du Guir fondait de nombreux espoirs sur les actions et stratégies destinées au monde rural.

2. De la polyculture oasienne à la mono-arboriculture moderne

La situation du bassin du Guir telle que décrite plus haut était encore valable il y a une quinzaine d'années. Depuis, aussi bien le paysage que les fondements de l'économie régionale ou encore les rapports sociaux ou les rapports des populations à leurs ressources ont changé de façon remarquable. Les vastes étendues arides de la région se sont transformées par endroits et en un laps de temps très court en de vastes fermes d'arboriculture. Ceci, suite à l'introduction de technologies nouvelles et à des réalisations agricoles colossales qui sont en œuvre. Jusqu'à une période relativement récente, la vie dans cette région aride s'est concentrée sur sa partie oasienne et progressivement à la sortie du protectorat sur les agglomérations attenantes. Depuis 2004, une nouvelle forme d'agriculture s'est développée à la périphérie des oasis et dans les espaces inter-oasiens. Elle est en train de bouleverser le paysage de ce «pays» et de remettre en question son fonctionnement traditionnel en créant des inégalités et en mettant fin à des genres de vie. En même temps l'agriculture, le pastoralisme, l'activité minière et l'émigration restent des piliers économiques de ce «pays», malgré le développement d'emplois tertiaires dans l'administration et du salariat agricole depuis une quinzaine d'années.

Ces mutations profondes sont le résultat d'une série d'actions et d'intervention de l'Etat de grandes ampleurs à travers notamment le Plan Maroc Vert qui visait le développement agricole et le bien-être du milieu rural. En se basant sur l'éco-système oasien tel qu'il

a été décrit, on aurait pu penser que la région allait être impactée essentiellement par les actions du pilier II qui visait la petite agriculture familiale. Or, c'est surtout le pilier I de ce plan qui a le plus marqué l'espace du Guir. Les grandes étendues désertiques des terres collectives que parcouraient les nomades avec leurs troupeaux vont servir de réservoir pour prélever des milliers d'hectares destinés à l'arboriculture. Pour cela il fallait deux actions : privatiser une grande partie de ces terres collectives et mobiliser l'eau d'irrigation. En raison de leurs ampleurs et des moyens à la fois juridiques, techniques et financiers, ces actions ne pouvaient être que l'œuvre de l'Etat. Voyons comment ont été mobilisés et le foncier et l'eau.

La mobilisation du foncier et de la ressource en eau

Dans le bassin du Guir comme dans d'autres régions arides du Maroc, le foncier qui était considéré comme un sujet de souveraineté tribale, ethnique ou territoriale, ne suscitait pas de conflits majeurs. Ce bassin «non productif» a été longtemps épargné de toute réforme agraire car ce n'était jamais sa vocation prioritaire.

Avec l'arrivée du PMV, la priorité va être donnée dans le bassin du Guir à l'agriculture irriguée, mais pas à l'échelle de l'oasis. Pour cela il fallait mobiliser les terres nécessaires. Rappelons que jusqu'à cette date le collectivisme, le *melk,* et le *habous* organisaient la gestion du foncier avec une dominance des terres collectives. La situation va commencer à changer dès les années 90 avec la valorisation de la production du dattier qui a été axée sur l'amélioration des techniques de récolte et de conservation (acquisition d'unité de traitement des dattes à la chaleur pour lutter contre la pyrale). Il y eut également le lancement de l'exploitation, sur les terres collectives, des plantes aromatiques et médicinales (PAM) pour l'extraction des huiles essentielles du romarin, d'abord au niveau des communes de Zaouit Sidi Hamza et N'zala, puis au début des années 2000, dans les communes de Talsint et Gourrama. Durant cette décennie, un début timide d'investissement sur les terres collectives va voir le jour, encouragé par les autorités provinciales. Naissaient ainsi les premières exploitations agricoles modernes de palmier dattier, au sein des palmeraies traditionnelles et sur les terrains collectifs avec 237 exploitations sur une superficie d'environ 2 000 ha, dont 15 exploitations sur 30 ha à Boudenib. Cette dynamique phoenicicole s'est accélérée à partir de 2002, encouragée par l'incitation des autorités à l'investissement sur les terres collectives au niveau de la zone d'action de l'ORMVATF. Pour se conformer aux orientations du discours royal qui incitait à «l'encouragement des investissements publics et privés et un décollage économique global plaçant au centre de ses priorités l'emploi des jeunes et la promotion du monde rural», l'ORMVAT en collaboration avec la province d'Errachidia et la Direction de la Région Hydraulique du Guir-Ziz-Ghéris avait organisé en 2002 des journées portes ouvertes pour promouvoir l'investissement agricole sur les terres collectives de la région (ORMVAT, 2016).

Mais c'est avec le Plan Maroc Vert dont la stratégie a encouragé l'affectation de terres à l'agrobusiness par le biais de la réforme des terres collectives et de la Petite et Moyenne Hydraulique que la question des terres collectives va évoluer. Elle va évoluer dans le sens d'une privatisation, notamment avec la loi 62.17 relative à la tutelle administrative sur les communautés soulaliyates[116] et à la gestion de leurs biens, adoptée en 2019 pour répondre

116- Collectivités ethniques

au discours royal prononcé à l'ouverture de la session parlementaire de l'automne 2018 dans lequel il a plaidé pour la consolidation des acquis réalisés dans le domaine agricole et pour la création de nouvelles activités génératrices d'emplois et de revenus, notamment en faveur des jeunes en milieu rural. Cette loi limite le recours aux us et coutumes dans la gestion et l'exploitation des biens de ces collectivités. En même temps, ont été adoptées : la loi n° 63.17 sur la délimitation administrative de ces terres et la loi 64.17 modifiant le Dahir n° 1-69-30 de 1969 relatif aux terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation. Enfin, le décret n° 2.19.973, portant application des dispositions de la loi n° 62.17 a été approuvé en 2019 et constitue un nouveau cadre juridique qui consacre «*l'égalité des citoyens hommes et femmes dans les droits et obligations» en faisant* référence à la Constitution de 2011.

Cette réforme avait pour objectif d'apurer la situation juridique des terres collectives, à travers l'accélération de la conservation foncière et l'appropriation de celles situées dans les périmètres irrigués. Elle prévoie la possibilité de privatisation (melkisation) de ces terres qui couvrent près de 15 millions d'hectares et profitent à 10 millions de personnes, réparties sur 4563 collectivités représentées par 8500 délégués (HCP)[117].

Par cette volonté délibérée, l'Etat a mis au point une stratégie pour régler définitivement les querelles et conflits générés par le statut ethnique de ces terres. En réalité, une fois réglé le souci de préserver une réserve foncière destinée à la grande propriété et une exploitation moderne, l'Etat s'est montré souple avec les ayants droit en leur laissant le soin de partager ce qui restait sous menace de le perdre. En effet, toute terre collective non attribuée aux ayants droit, tomberait dans le domaine de l'Etat. C'est le message que les autorités administratives ont véhiculé un an avant l'approbation du décret d'application de la loi 62.17. Cette décision a mis en effervescence toutes les fractions qui se sont mobilisées pour répertorier leurs ayants droit, par crainte de perdre le bénéfice de ce statut.

De ce processus résulte une répartition assez inégale dans la distribution des terres collectives entre les ayants droit et la grande agriculture moderne, même si celle-ci n'est pas propriétaire des terres qu'elle exploite selon un système de location dont les retombées profitent en grande partie aux ayants droit. Mais une certaine inégalité dans la répartition des terres entre les deux piliers du Plan Maroc vert, donne aux populations autochtones le sentiment que ce plan prône l'exclusion et la marginalité, d'où une augmentation des conflits entre ceux qui ont bénéficié de ces mesures et ceux qui n'en sont pas bénéficiaires.

La mobilisation du foncier est allée de pair avec la mobilisation de la ressource en eau, et alors que l'ancien système mobilisait surtout les eaux de surface ou celles des nappes phréatiques par le biais des khettaras qui régulaient de façon remarquable les prélèvements, le nouveau système combine eaux de surfaces (barrage) et eaux souterraines des nappes profondes. Cette mobilisation se fait, en effet, par l'édification du barrage de Kadoussa et l'autorisation de forages pour le pompage, notamment par des motopompes actionnées grâce à l'énergie électrique et photovoltaïque, pour l'irrigation des grands domaines de l'agriculture moderne. Une politique d'aide pour la généralisation du goutte-à-goutte est également privilégiée. Le pompage se fait à partir d'une nappe profonde qui, selon les

117- A propos de la problématique des terres soulalyates, voir notamment Yasmine Berriane, 2015, 2016 et 2017. Bibliographie en fin de chapitre

prévisions du PDAIR[118] (ABH), aurait une capacité d'irrigation de 18.000 ha, sachant que les superficies mises ou à mettre en valeur sont estimées à 40.000 ha!

Certes, le pompage n'est pas nouveau dans la région et différents puits avaient déjà été réalisés par les autorités coloniales à partir de 1908, puis par l'Etat après l'indépendance, ce qui a permis le maintien à la fois de la population sur place, de l'activité pastorale et de l'agriculture irriguée oasienne avec même par endroits l'extension de nouveaux petits périmètres modestes à la périphérie des oasis. Ces extensions fort modestes étaient l'œuvre des locaux (ayants droit ou pas). On a assisté alors à l'émergence d'un capitalisme agricole qui s'amorçait déjà, les investisseurs étant des acteurs locaux émigrés et fonctionnaires, majoritairement dans l'éducation nationale, qui en plus de leur travail, avaient commencé à investir dans les terres agricoles périphériques aux oasis et ont initié une surenchère foncière. Dès cette époque le terme de «jeune promoteur agricole» est apparu pour désigner les bénéficiaires de parcelles agricoles attribuées aux jeunes chômeurs diplômés de Boudenib (2 ha/jeune pour 12 bénéficiaires sélectionnés sur une centaine de candidatures) et de Bouanane (2 h/bénéficiaire accordés à 10 jeunes). L'Etat leur avait creusé un puits collectif équipé d'un groupe électrogène laissant le reste des frais à la charge de ces jeunes. Les jeunes de Boudenib ont exploité plus ou moins bien ces parcelles situées non loin du centre-ville du centre (à 1 km Ouest). Quant aux jeunes de Bouanane, ils les ont abandonnées, faute de moyens et à cause de leur éloignement (une quinzaine de km à l'Ouest du centre). En réalité, même si ce périmètre n'a concerné qu'une vingtaine d'ha, cette délocalisation de l'agriculture hors oasis est considérée comme la première expérience licite en matière d'exploitation agricole irriguée des terres collectives.

Mais c'est à partir du début des années 2000, qu'on va assister à une exploitation effrénée des espaces inter oasiens entrainant un accroissement considérable des surfaces irriguées par des forages profonds (+200 m). Une nouvelle épopée hydraulique commence dans le bassin du Guir grâce à l'exploitation des eaux souterraines. De ce fait, une partie du bassin du Guir, voit arriver une ruée d'investisseurs agricoles, notamment dans le sous bassin de Boudenib qui, répulsif jusqu'ici, devient très attractif.

En fait, la mobilisation du foncier et de la ressource en eau fait partie d'un ensemble d'innovations institutionnelles datant du début du 21e siècle et concernant le développement agricole et humain. Il s'agit de l'INDH (Initiative nationale de développement humain) en 2005, du POT (Programme du développement de l'Oasis de Tafilalet) en 2006, du PMV (Plan Maroc vert) en 2008 et de l'ANDZOA (Agence Nationale de Développement des zones des oasis et de l'arganier) dont l'annonce de création remonte à 2010 et le lancement en 2013. Toutes ces initiatives traduisent l'engagement récent de l'Etat en faveur du développement des zones oasiennes et ont pour finalité, l'amélioration de la productivité, la lutte contre la pauvreté et la sauvegarde des écosystèmes oasiens.

La convergence de toutes ces actions, louables en soi, a rapidement eu des impacts sur le milieu et la société du Guir. Mais curieusement, ce ne sont pas les oasis, cible principale de ces stratégies, qui ont été les plus impactées. Ce sont plutôt les interstices qui vont se couvrir de grands domaines dédiés à l'agriculture moderne.

118- Plan Directeur de l'Aménagement Intégré des Ressources en Eau.

Le développement de l'agriculture moderne dans les interstices

Initialement, en dehors des oasis, et de quelques parcelles disséminées ici et là le long des lits de l'oued, dans les zones d'épandages et autour des *faïd*[119], les étendus arides du bassin du Guir étaient livrées au pastoralisme de façon quasiment exclusive. Mais suite aux initiatives décrites plus haut, on assiste, avec l'extension du capital agraire dans le bassin, à la modernisation de l'agriculture dans ces interstices. Pendant ce temps, la majorité des oasiens continue à cultiver ses terres avec l'araire et les animaux de trait, à moissonner à la faucille, sans intrants pour produire du fourrage, des céréales ou des aliments destinés à l'autosubsistance familiale.

Partout ailleurs dans le bassin le passage du foncier de la *jmâa* au domaine privé, le pilier I du PMV visant le développement d'une agriculture intensive *offshore*, a encouragé le développement, sur les terres collectives, de l'exploitation individuelle, et l'apparition de formules modernes d'organisation (coopératives, groupement de producteurs, syndicats d'usagers, Association d'irrigants, etc.).

Cette irruption de l'agriculture moderne dans le bassin du Guir et plus particulièrement dans la plaine de Boudenib est importante au regard de son emprise foncière, économique et paysagère. Elle se développe essentiellement dans les plaines tout le long de l'axe Bouanane-Boudenib-Errachidia où les nappes sous-terraines sont «riches». Une nouvelle structuration de l'espace se construit progressivement au fur et à mesure de la mise en exploitation de ces vastes propriétés. Ces exploitations attirent de la main-d'œuvre bon marché, des localités environnantes et d'ailleurs, favorisent la mobilité humaine à petite échelle et poussent à l'exode dans un périmètre restreint. En principe, c'est la main-d'œuvre locale majoritairement féminine qui est embauchée dans ces exploitations. Cette catégorie d'ouvrières est peu mobile et bénéficie du transport pour rejoindre le lieu du travail. Quant aux salariés qui viennent d'ailleurs, ils s'installent dans le centre urbain de Boudenib ou dans les ksour périphériques, principalement à Bni Ouziem, Ouled Ali et Sahli.

Deux types d'investisseurs sont apparus dans le cadre de ces développements.

Il y a tout d'abord les ayant-droit. Ceux-ci émergent dans le cadre de la tendance générale qui est à la privatisation des terres quel que soit leur statut (terres domaniales, collectives ou *habous*[120]). Cette tendance atteint le bassin du Guir tardivement avec le lancement du PMV à partir de 2008. Mais si cette privatisation étatique vise la rationalisation des parcelles (la superficie minimale d'une parcelle est de 5 ha) pour réduire le morcellement, améliorer le foncier et maintenir une production viable pour les propriétaires, dans le bassin de Boudenib, cette standardisation est loin d'être respectée. Une première tranche de 800 ha répartis par lots de 10 ha a été partagée entre les ayants droit hommes et femmes, âgés de 40 ans et plus et résidents à Boudnib. Chaque lot regroupe au moins dix personnes car lors de cette première opération on a attribué un ha par homme et un demi-ha par femme. Au total, 1.000 personnes ont bénéficié de cette opération. Une deuxième a suivi pour une centaine de bénéficiaires retardataires. Tous ces ayants droit ont obtenu

119- *Faïd* : technique d'épandage des eaux d'inondation dans le système des maâder (zones d'épandage des crues aménagées en cuvettes cultivables), en régions présahariennes.

120- Terres à statut religieux

l'attestation administrative d'exploitation qui leur permet de bénéficier des subventions du PMV. En revanche, pour les jeunes promoteurs, ayants droit ou pas, 168 parcelles de 5 ha chacune, situées à la sortie ouest de Boudenib ont été attribuées pour investissement agricole et ont été soumises à la procédure administrative classique avec des baux de location à tarif privilégié (50 DH/ha/an au lieu de 500 DH au moins pour les autres investisseurs)[121]. Ce tarif privilégié est élargi à tous les ayants droit résidents ou pas. C'est le «comité de distribution des terres» de l'association des *Jmâa* de Boudenib qui défend les intérêts des ayants droit qui a arraché ce privilège après d'âpres négociations avec les autorités de tutelle. Actuellement, 11.000 ha sont concernés par 3.100 demandes d'investissement des ayants droits (attribution de 3 ha/personne). Ces récentes demandes s'ajoutent aux 2.000 anciennes qui sont en cours de traitement. Un autre projet de distribution de 20.000 ha est en cours d'étude par l'association des *jmâa* de Boudenib qui s'acharne sur tous les périmètres susceptibles d'être exploités sans trop se soucier de la question de l'eau et des nomades. Pour certains membres de cette association, la nappe de Boudenib est très abondante, elle est intarissable. «Même si un jour elle devrait tarir et disparaitre, c'est mieux que ce soit nous les *Boudnibi* qui en seront responsables et non les investisseurs étrangers»[122]. Il semblerait donc que le souci environnemental ne soit qu'un simple détail. Mais la course à la transformation des terres collectives en exploitations privées pour améliorer le foncier est devenue le «sport local» par excellence pour une bonne frange de la population qui s'est réveillée tardivement.

Mais la grande nouveauté, ce sont les grands investisseurs qui, majoritairement originaires de certaines grandes villes marocaines, ont afflué vers le bassin du Guir avec de grandes sociétés marocaines ou étrangères ou mixtes qui investissent dans cette agriculture moderne en milieu aride. A titre d'exemple de sociétés à capitaux nationaux, il y a Saham Agri qui est une filiale de la société d'assurance Saham et qui exploite la plus grande ferme phoénicicole de la région (1.500 ha).

Pour ce qui est des sociétés étrangères ou mixtes, on peut citer le cas de la société qui gère le domaine dit «Les Riads de Tafilalet». Celle-ci a obtenu en 2002 un millier d'ha d'un seul tenant, situé à 10 km à l'Est du centre de Boudenib, sur les terres de la *jmâa* de Bni Ouziem dans la commune d'Oued Nâam. Sur ce millier d'ha, la société n'exploite que la moitié, soit 411 ha plantés avec du palmier (111 ha) et de l'olivier (300 ha). Créée par deux associés, un français et un marocain, qui se sont fixés pour objectif la production «moderne et intégrée» d'huile d'olive et de dattes, la société n'a prévu aucune transformation sur place, à l'exception du séchage des dattes. Dès 2009, les premières récoltes de dattes et d'olives ont commencé à être ramassées et la production n'a cessé de s'améliorer d'une année à l'autre. Quelques données communiquées par la direction

121- Le tarif de location est défini par la DAR, il est progressif par tranche de 6 ans et par palier de 24 ans : 50 DH/an les six premières années, 100 DH/an la 2ème tranche, 150 DH/an la 3ème tranche, 200 DH/an la 4ème tranche. Pour le 2ème palier de 24 ans : 165 DH/an la 1ère tranche, 330 DH/an la 2ème, 495 DH/an la 3ème et 660 DH/an la 4ème. A ces sommes il faut rajouter 10% des frais de gestion administrative.

122- Paroles d'un *naïb* : délégué

de cette société avant le partage de cette ferme entre les deux associés, nous permettent d'avoir une idée sur l'ampleur technico-économique de cette ferme. La production (Tableau 1) de dattes devrait atteindre 1.400 tonnes en 2020, essentiellement la variété «Majhoul», variété la plus recherchée et la plus chère au Maroc[123].

Tableau 1 : Evolution de la production de la ferme «Les Riads de Tafilalet» entre 2011 et 2014

Année	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**
(Oliviers (Tonnes d'huile	300	450	650	700
(Dattes (Tonnes	/	40	80	200

Source : Ryad Tafilalet

Le changement du paysage du bassin du Guir : Le sous-bassin de Bouanane-Boudnib comme exemple

Il va de soi que tous ces développements de l'agrobusiness vont transformer de façon considérable le paysage de ces espaces arides. Les cartes des figures 4 et 5 montrent clairement à la fois les extensions des périmètres modernes et leurs ampleurs par rapport aux périmètres traditionnels des oasis. Elles montrent surtout l'importance du sous bassin Boudnib-Bouanane qui s'individualise bien dans tout le bassin.

La commune d'Oued Nâam est considérée comme pionnière à l'échelle de la province d›Errachidia, du fait de la mise en valeur depuis 2005 de la plus vaste ferme moderne sur les terres collectives de la localité de Beni Ouziem. La ferme «Les Riads de Tafilalet» (Planche photo 4) possède à elle seule une superficie qui dépasse celle de toutes les palmeraies regroupées du bassin de Boudenib, exploitées par cinq ksour. Cette extension marque le paysage de façon spectaculaire en introduisant un élément jusqu'ici inconnu dans les espaces arides.

Cette commune située dans la province d'Errachidia regroupe 80% des périmètres modernes du bassin du Guir où d'après les données de la DAR[124] une superficie de 25.218 ha a été prélevée sur les terres collectives. La typologie des exploitations agricoles réalisée à partir des données de la DAR pour les parcelles louées (Figures 4 et 5) et complétée par les observations et relevés de terrain, nous montre la dominance des petits périmètres à 80%, qui s'expliquerait par la demande tardive et croissante des locaux (ayants droit ou non) de bénéficier à leur tour des terres collectives. C'est ainsi que la plus petite parcelle ne mesure qu'un ha, alors que la plus grande atteint 1.500 ha.

123- Son prix varie de 50 à 250 DH le kilogramme

124- Source la Direction des Affaires Rurales, Ministère de l'Intérieur, Rabat, décembre 2016.

Figure 4 : Répartition des périmètres agricoles modernes et traditionnels dans le bassin du Guir

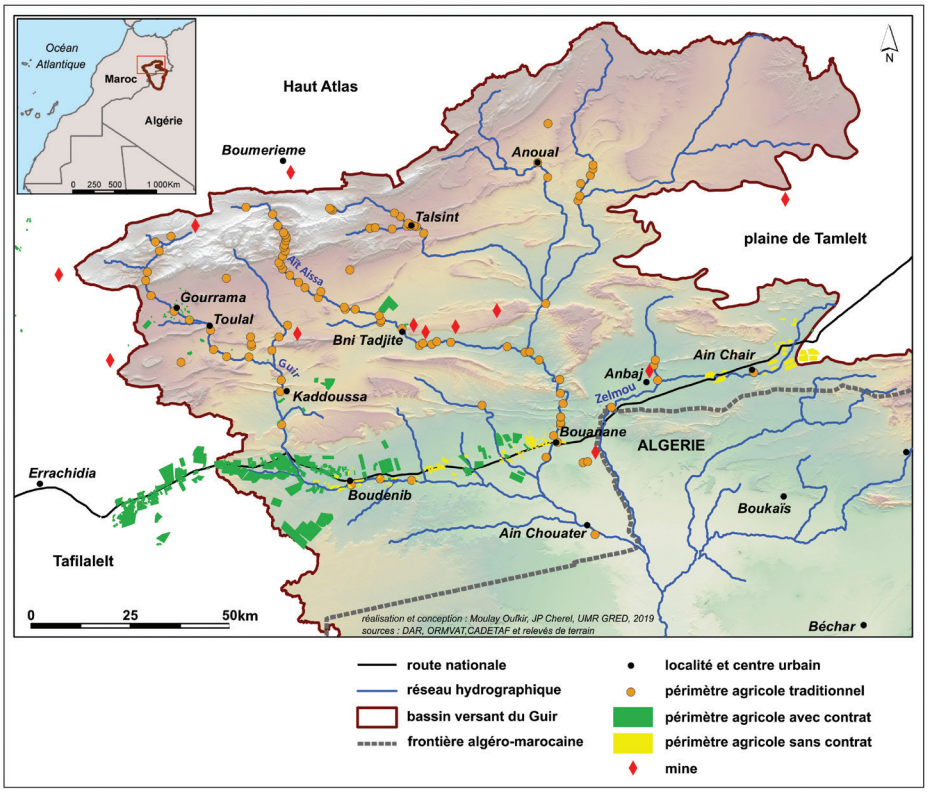

Figure 5 : Agrandissement du bassin Boudenib-Bouanane

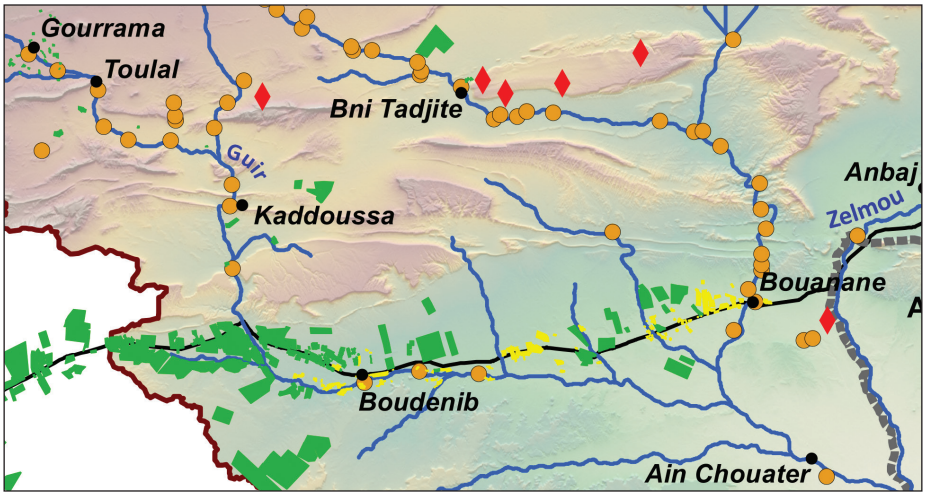

Même légende que la figure 4

Planche photo 4 : Vue aérienne de la ferme pionnière «Les Riads de Tafilalet»

©Puech

Les superficies irriguées du bassin connaissent le plus fort taux de croissance annuelle dans la région. Avant 2000, aucun hectare des terres collectives n'était exploité d'une manière officielle (aucune contractualisation avec la DAR), même si quelques dizaines d'ha étaient exploités artisanalement par des autochtones, dont les jeunes promoteurs. Aujourd'hui, les superficies mises en location dans le bassin par le ministère de l'intérieur, administration de tutelle, ont atteint fin décembre 2016, 25.218 ha. Ce qui correspond à 394 parcelles, sans compter celles dont les dossiers sont en cours de traitement (un millier représentant à peu près 5.000 ha) et toutes celles qui sont directement attribuées par la *jmâa* à certains ayants droit sans contrat de location, mais avec un simple droit d'exploitation. Ces dernières échappent aux statistiques officielles de la DAR, elles seraient estimées entre 5.000 et 10.000 ha. D'après les chiffres de la DAR, 95% de ces exploitations sont situées entre Bouanane et la limite Ouest de la commune d'Oued Nâam. Le bassin du Guir étant à cheval sur 3 provinces, leur répartition par province est résumée dans le tableau 2. Si on tient compte des récentes attributions directes par les différentes jmâa à leurs ayants-droit respectifs, on pourrait estimer la superficie totale des terres collectives distribuées à plus de 40.000 ha.

Tableau 2 : Répartition par province des parcelles modernes dans le bassin du Guir

Province	Nbre de parcelles	Superficie en ha	%	Taille des parcelles		
				Minima	Maxima	Moyenne
Errachidia	335	20 152	80	3,00	1 500	60,15
Figuig	23	4 538	18	2,08	1 003	197,30
Midelt	36	528	2	1,20	230	14,66
Totaux	394	25 218	100	2,09	911	64,01

Source : d'après les données de la DAR, 2016 et l'enquête de terrain

Arrivés à ce stade de l'analyse, il faut souligner les bouleversements profonds qui ont affecté le bassin du Guir et ce dans un court laps de temps. En rappelant la situation assez fragile dans laquelle se trouvait le système oasien, que nous avions décrite dans la première partie, on pouvait s'attendre à ce que ces innovations qui se sont disséminées dans la région allaient sauver l'oasis et lui garantir une seconde vie. Or, sachant que la survie de l'ensemble des oasis du bassin, y compris celle de Figuig, dépendent des eaux de surface et de celles des nappes peu profondes, on ne peut que constater que le développement de l'agriculture moderne va concurrencer fortement celle des oasis sur cette ressource. La superficie des terres des oasis ne dépasse pas 7.000 ha irrigués par les systèmes traditionnels qui souffrent déjà de stress hydrique. Face à ces 7.000 ha en irrigation traditionnelle, on a désormais 40.000 ha irrigués de façon moderne, mais puisant leurs eaux à la même source. Ce gigantisme pourrait en effet, se répercuter négativement sur la nappe phréatique et sur l'écosystème oasien si des mesures ne sont pas régulièrement prises. Il est aussi une source de rivalités foncières et des conflits sociaux.

De nombreuses voix s'élèvent contre ces choix économiques (Akesbi, 1985) ou soulignent l'effet négatif sur les cultures vivrières traditionnelles, ou encore la priorité donnée aux cultures de rente et à l'intégration croissante au marché mondial qui en résulte (Bellout, 1981). On peut s'interroger sur le bienfondé de telles critiques, qui tendent à confondre sécurité alimentaire et autarcie. Cependant, il ne faut pas tomber dans l'extrémisme de la mondialisation et chercher un juste équilibre qui ne pénalise aucun secteur et où chaque mode de production trouve sa place. Ce qui est hélas loin d'être acquis et moins encore dans le bassin aride du Guir.

Nous verrons dans la troisième et dernière partie, les effets de ces bouleversements sur l'ensemble du système oasien et aride.

3. Des dynamiques sans précédent mais débouchant aussi sur des déséquilibres et des inégalités

De tout ce qui précède on saisit les dynamiques agraires sans précédent que vit le bassin du Guir et qui s'inscrivent dans le souci du Maroc en termes de PIB agricole et de sécurité alimentaire. Le pays voyant s'amenuiser ses capacités en SAU irriguée face à une démographie galopante, a entamé des réformes structurelles ciblant d'autres réservoirs en SAU irriguée pour compenser la saturation des plaines. Du coup, l'agriculture des interstices est valorisée. A cela s'ajoute, depuis une quinzaine d'années, la volonté de valoriser et de protéger l'agriculture oasienne. A cette fin, le PMV de 2008 a remixé toutes les stratégies et réformes antérieures pour moderniser le secteur agricole et augmenter sa production. En mobilisant de gros moyens financiers pour, entre autres, subventionner les petits agriculteurs comme les gros investisseurs et ce au dépend des terres collectives, seules réserves encore disponibles.

Le bassin du Guir et surtout l'axe Meski-Bouanane, n'ont pas échappé à cette logique productiviste. Ceci par ce que le bassin crétacé Errachidia-Boudenib est relativement riche en eau souterraine. Mais le renouvellement de ces ressources en eau étant lent et aléatoire, cette dynamique comporte un grand risque d'épuisement de la ressource hydrique et du coup une série de déséquilibres inquiétants menacent tout le système.

Les bouleversements techniques et économiques sont en train de transformer en facteurs favorables ce qui pouvait apparaître jusque-là comme autant de tares : l'immensité des espaces arides. Les performances atteintes en un temps relativement court sont indéniables. En l'absence de données chiffrées sur ces performances, limitons-nous à celles partiellement accessibles de la ferme «Les Riads de Tafilalet» pour illustrer ces performances. Ce domaine a, en l'espace de dix ans (2004-2014), comptabilisé 17.540 pieds de palmiers sur une superficie de 111 ha et 500.100 pieds d'oliviers sur une superficie de 300 ha. Il emploie une cinquantaine d'ouvriers permanents et 200 à 300 saisonniers, et a produit 10.500 tonnes d'olives et 320 tonnes de dattes.

En même temps, la région qui est restée longtemps fermée sur elle-même, connait une grande ouverture. Certes, une économie et un mode de vie «traditionnels» subsistent encore dans le bassin. Mais les échanges sont de plus en plus monétarisés ; de nouveaux réseaux, de nouvelles formes de territorialités apparaissent avec des ancrages spatiaux variés et à une autre échelle que celle du territoire local. De plus en plus, les liens avec l'extérieur s'imposent et surtout avec l'arrivée des nouveaux investisseurs et l'irruption de l'agrobusiness, les espaces ressource des nomades et des oasiens (terres collectives) prennent des dimensions mondialisées.

Il reste que les déséquilibres et les ruptures se multiplient, notamment au niveau des inégalités sociales, économiques et territoriales, des menaces qui pèsent sur la ressource en eau, et sur le système oasien dans son ensemble ainsi que sur le mode de vie des nomades.

De fortes inégalités

Les signaux de prospérité suite à la révolution agricole du bassin du Guir sont là. Les grands périmètres mis en culture le sont par une trentaine d'investisseurs extérieurs au bassin, excepté quatre originaires du bassin mais qui n'y résident pas. Il s'agit de deux Marocains de l'émigration en Espagne et deux autres vivant respectivement à Marrakech et Casablanca. Ce petit nombre d'exploitants accaparent la majorité des exploitations dont les uniformités du paysage, des productions et de la taille sont le dénominateur commun. En face il y a les petites exploitations où cette uniformité paysagère est en train de se construire progressivement mais dans la diversité. Il existe un décalage entre les deux catégories d'exploitations : en matière de superficie, d'état d'avancement des travaux et de la végétation encore absente, clairsemée ou dense. La présence d'interstices et des étendues vides prédominent pour le moment, sachant que la quasi-totalité des terres arables sont déjà attribuées avec la dominance des petites superficies de 1 à 5 ha octroyées aux ayants droit.

La mono-arboriculture est devenue l'activité centrale de ces nouvelles exploitations alors que la culture étagée des oasis est basée essentiellement sur la culture fourragère, céréalière et maraichère (luzerne, blé, orge, maïs, fèves et divers légumes de saison…). Quelques arbres fruitiers, en majorité des oliviers, arrivent en deuxième étage, tandis que le troisième étage est occupé par le palmier dattier. Ce nouveau mode de production par le développement de la phœniciculture et de l'oléiculture irriguées occupera plus que jamais une place centrale dans le fonctionnement socio-économique et environnemental

de la majorité du bassin. Mais l'un des problèmes majeurs de cette nouvelle croissance demeurera dans les disparités territoriales qu'elle générerait avec ses retombées économiques dans l'espace et sur la société. Sommes-nous alors en présence d'une extraversion ou d'une intégration ? Seule l'avenir proche nous le dira.

De sérieuses menaces pèsent sur les ressources en eau

Mais avec ces immenses domaines agricoles basés sur une irrigation indispensable, n'y-a-t-il pas un risque de surexploitation de la ressource en eau et des répercussions à moyen ou à long terme sur l'équilibre hydrique et l'environnement de ce bassin?

La surexploitation de la ressource qui s'annonce par l'intensification agricole moderne au détriment des petites exploitations et des palmeraies traditionnelles, risque d'être préjudiciable à l'environnement et à la société traditionnelle. En effet, le gigantisme des domaines agricoles que nous avons déjà présenté pourrait se répercuter négativement sur la nappe phréatique et sur l'écosystème oasien, milieu géré autrefois selon une culture de la rareté. En fin de compte, les projets hydrauliques en cours, pourraient porter un coup fatal aux nomades et aux systèmes traditionnels d'irrigation.

Dans ce contexte, les dimensions de bien commun et de bien patrimonial national des khettaras et des terres collectives, sont en train de perdre cette noble dimension collective au profit des gros investisseurs et de certains ayants droit. Les changements sont à l'origine de crises sociales sans précédent dans la région et le système oasien est en train d'être impacté par ces mutations. L'immersion de la palmeraie et du ksar El Goran, suite à l'édification du barrage de Kadoussa et la baisse en aval de ce barrage du niveau des khettaras et des seuils de retenue qui va s'en suivre sont déjà à l'origine de multiples contestations et conflits. Les conflits d'usage autour de l'eau et les revendications autour du foncier suite à la libéralisation des terres collectives s'amplifient et s'élargissent à des franges silencieuses de la population comme les nomades, les ayants-droit, les jeunes chômeurs, notamment les jeunes diplômés, les femmes, les résidents non ayants-droit, les irrigants, etc.

Dans un bassin aride-présaharien où les précipitations sont aléatoires, la multiplication des grands forages pourrait signer tôt au tard l'arrêt de mort des khettaras, malgré l'amélioration de leur alimentation permanente par forage photovoltaïque. Il s'agit d'un modèle identique à celui installé par l'ORMVAT dans le cadre du programme «Renforcement de l'irrigation traditionnelle», et financé par l'INDH. L'eau est pompée en profondeur pour être directement injectée dans la séguia ou dans un puits de khettara. Or, on le sait ailleurs, le creusement de milliers de forages dans le Haouz de Marrakech a provoqué le rabattement de la nappe de 100 m et par conséquent le tarissement de 560 khettaras (Ruf, 2001 et 2016). Autre exemple est celui de l'impact négatif du barrage Hassan Eddakhil sur la plaine du Tafilalet et sur le dessèchement de la moitié de ses khettaras. Ces exemples ne semblent pas alarmer les planificateurs de l'ORMVAT sur le risque que les mêmes méthodes qu'ils préconisent puissent faire courir les mêmes risques pour le bassin mitoyen du Guir.

Il est donc fort à craindre que cette pression sur les ressources puisse engendrer une dégradation de l'environnement, et devienne source de conflits. Plus globalement, elle menace l'équilibre de tout le système oasien qui demeure très fragile.

Un équilibre oasien de plus en plus précaire et vulnérable

La fragilité naturelle des oasis est aussi humaine puisqu'avec le développement de la mono-arboriculture moderne, les jeunes autochtones de certaines oasis abandonnent progressivement leurs activités traditionnelles pour essayer de se faire embaucher dans ces nouvelles fermes. Avec cette fuite des jeunes paysans oasiens pour alimenter la main-d'œuvre des fermes modernes, l'oasis est attaquée sur le front de la force de travail et du savoir-faire agricoles qui est de moins en moins transmis des anciens vers les jeunes générations.

Par ailleurs, avec l'irruption de l'agrobusiness, le passage d'une société «communautaire patriarcale» à une société de «consommation libéralisée» est en train de s'opérer avec l'amorce d'un individualisme incompatible avec le système oasien. La solidarité familiale a longtemps encouragé le maintien sur place d'une partie importante de la population. L'émigration a permis le maintien de l'accroissement démographique, bien au-delà des capacités du milieu oasien. Mais l'injection dans l'oasis des remises de cette migration s'il a contribué au développement agricole et économique, a entrainé aussi la dégradation de l'environnement par la multiplication des moto pompages et de l'habitat sur les parcelles réservées autrefois exclusivement aux cultures et la dénaturation des ksour. Parallèlement les structures traditionnelles qui veillaient sur la protection des ressources et des paysages ont disparu avec la *jmâa* garante de la discipline communautaire. Dans ce milieu fragile où chaque aléa climatique déstabilise l'équilibre précaire, l'homme n'a pu survivre que grâce à une vigilance permanente et une parfaite adéquation entre les ressources et l'utilisation qui en est faite. La «garde écologique» (Dirasset, 2003) assurée par la *jmâa* n'a pas été reprise par les nouvelles structures modernes de gestion des communs et on peut s'interroger sur la capacité de l'Etat régulateur à assurer les équilibres entre l'Homme et la nature dans ces milieux.

Globale, la vulnérabilité de l'oasis est humaine, économique et écologique. Sa pérennité relevait principalement de l'interdépendance des agriculteurs pour la protection de la ressource eau. Le partage des taches, la réparation des digues et des séguias, le curage des khettaras et leur entretien nous montrent à quel point, l'eau révèle comment la société fonctionne. Déjà durant l'été 2019, des signaux précoces se sont manifestés dans le bassin de Boudenib avec le tarissement de puits et de khettaras malgré une année pluvieuse normale. Ce qui est à l'évidence un indice de la surexploitation de la nappe.

Le nouveau modèle d'utilisation de l'eau, qui est aujourd'hui un bien économique et non un bien social, comme par le passé, est en train de progresser dans ce bassin, en opposition au modèle traditionnel où la notion du bien commun était au centre de toutes les préoccupations de la collectivité. L'ancien modèle qui a fait ses preuves, et a su s'adapter des siècles durant à des variations climatiques extrêmes, est maintenant mis à mal, d'un côté par la rétraction de l'espace et de l'autre par l'incertitude qui pèse sur l'avenir de la ressource hydrique. En l'occurrence, ce qui se dessine dans ce bassin, nous rappelle le concept de «la gouvernance des biens communs» (Ostrom, 1990) qui remet en question les théories standards et libérales. Or, à un moment où on assiste à un regain d›intérêt pour les formes de propriété commune, dans le bassin du Guir la tendance est vers le démantèlement de l'organisation de la société oasienne qui a perduré durant des siècles en excellant dans la gestion sociale des ressources naturelles comme l'eau et les terrains de parcours.

Participant à l'ancien écosystème oasien en étant l'un de ses éléments centraux, le ksar continue lui aussi à se dégrader. Au niveau de l'habitat rénové, le parpaing et le béton font irruption à l'intérieur même du ksar et remplacent le *toub* (brique en argile crue) et le pisé, brisant l'harmonie du bâti traditionnel. Et ces rénovations ne sont pas synonymes d'amélioration pour tout le ksar car par le passé, cet habitat groupé était géré par la *jmâa* et entretenu collectivement par la *touiza*[125]. Or le *toub* qui exige un entretien permanent, ne tolère pas des abandons prolongés. Pour ceux qui y restent, même s'ils entretiennent ou rénovent leur habitat, ils ne peuvent plus, malgré leur bonne volonté, faire face à l'entretien des infrastructures collectives. A cela s'ajoute le statut juridique complexe de cet habitat qui ne permet pas les interventions.

Des nomades encerclés de toutes parts

Sur les terres collectives, dédiées jusqu'ici aux parcours ont surgi les grandes plaques de cultures intensives des immenses exploitations modernes entourées de murs ou de barrières empêchant toute pénétration ou accès des troupeaux aux pâturages. A cela s'ajoutent les milliers d'hectares de la hamada de Boudenib, qui sont interdits aux mouvements des ovins et des camelins car devenus des terrains de chasse concédés aux Saoudiens puis aux Qatari-*s.* Quant aux «réserves» (naturelles ou de chasse ?) dévolues aux lâchers d'outardes[126], elles couvrent plus de 2 millions d'hectares dans la région. L'outarde, qui était un complément alimentaire pour les familles des nomades, et, en même temps, un loisir et un sport, a été également prélevée. Les tribus nomades, quand elles ne se sont pas définitivement sédentarisées, voient leurs itinéraires de déplacements avec leurs troupeaux réduits à quelques interstices qui se ferment de plus en plus. Les nomades du bassin étaient par le passé protégés par le statut tribal des terrains de parcours et par les différents règlements des *jmâa* (*azref*). Mais depuis la dislocation progressive de ce mode d'organisation sociale avec l'instauration du Protectorat, les conflits frontaliers et toutes les évolutions décrites précédemment, des tensions sur le foncier ont été créées et ont généré des conflits rendant actuellement dramatique la situation des nomades.

Certes les concessionnaires/chasseurs interviennent régulièrement pour contribuer au financement de certains projets communaux. La ville de Bouarfa en a largement bénéficié en recevant logements sociaux pour le recasement des nomades sédentarisés, grande mosquée, aéroport, assainissement, etc. Ils mènent aussi ponctuellement des actions sociales ciblées auprès des nomades et de certains agriculteurs du bassin : distribution de couverture, d'appareils électroménagers, d'aide alimentaire, des panneaux photovoltaïques. Ces aides de type caritatif permettent d'apaiser tensions et conflits. Les retombées des interventions des chasseurs du Golfe ont également une visée environnementale grâce à la valorisation d'une ressource naturelle, en l'occurrence l'outarde *Houbara,* et à la mise en place d'outils divers de surveillance continue de l'écosystème dont les résultats sont diffusés auprès de «certains acteurs» du développement local.

125- Vieux système d'entraide collective

126- Le cas de cet oiseau dans son environnement a été développé dans un article publié en 2019 par M. Oufkir dans la revue en ligne Géodev.ma : https://revues.imist.ma/index.php/GeoDev/article/view/16417

Mais un sérieux conflit entre les nomades et les chasseurs qataris, depuis l'arrivée de ces derniers, se concentre à propos d'un territoire de 20 km^2 autour du lac de la Hamada de Boudenib. Un couloir de 70 km de long sur 20 km de large est réservé à la chasse avec la création à l'intérieur de cet espace, d'une réserve «écologique» et l'introduction de 70 gazelles Dorcas ayant nécessité l'installation de barbelés et de gardiens autour du périmètre. Ceci, au détriment des nomades et de leurs troupeaux et sans aucune concertation préalable. Ce qui a provoqué la colère et la contestation des nomades de la Hamada qui n'avaient plus le droit de s'approcher de ce périmètre clôturé.

Figure 6 : Les différentes zones de conflits avec les nomades dans le bassin de Boudenib

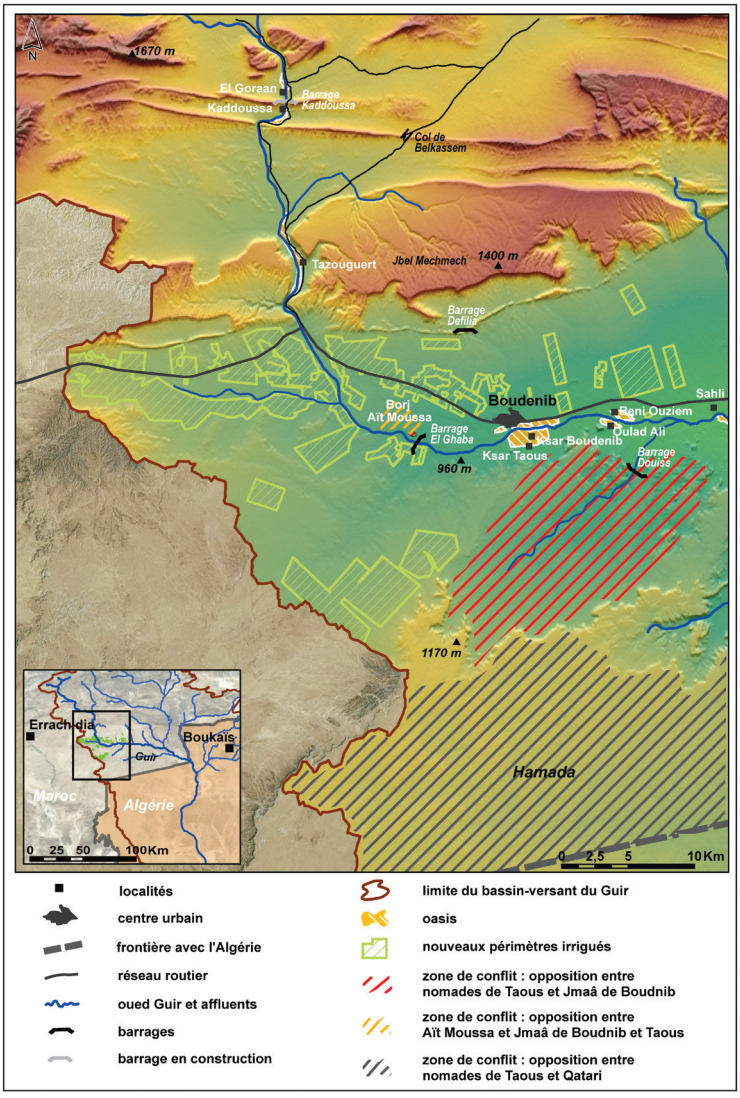

Source : Oufkir, 2018, réalisée à partir des enquêtes de terrain

Il faut préciser que d'anciens nomades participent à ces nouvelles «activités», sous forme de guetteurs, de gardiens, de fauconniers, de chauffeurs et autres personnels auxiliaires. Mais, pour le nomade, le décalage entre le genre de vie initial et la situation présente est énorme. Et la perception de ce décalage est forte chez les populations nomades, y compris celles qui sont sédentarisées. «*Aujourd'hui, le nomade est comme une personne qui est entourée de trois tigres : la frontière, les investisseurs agricoles* et *les Qataris*». Cet extrait d'un entretien avec un nomade des environs de Boudenib résume à lui seul le désarroi des nomades de la région.

Le mode de vie des nomades basé sur la pratique de l'élevage hors enclos et les déplacements fréquents sur de vastes terres de parcours à la recherche de zones de pâturage et de points d'eau, est perturbé par ces nouvelles mutations qui limitent les étendues des pâturages et par la même occasion anéantissent le pastoralisme. Or, ce pastoralisme est l'une des activités économiques par excellence de la société oasienne. La présence à une réunion des nomades de Boudenib[127] nous a appris que les *jmâa* du ksar Boudenib, de Taous et d'Ouled Ali ont resserré l'étau sur les nomades en rejetant leur demande d'épargner le peu des terres de parcours qui échappent encore aux investissements agricoles. Ces terres d'une superficie de l'ordre de 20.000 ha, situées à Douis à l'Est de Boudenib font l'objet de partage entre les trois *jmâa* qui sont en train de les attribuer à leurs ayants-droit respectifs. Les nomades ont fait opposition et attendent avec impatience l'arbitrage des autorités de tutelle (Direction des Affaires Rurales). D'autres conflits liés aux partages des terres collectives se multiplient. Un représentant de la tribu nomade d'Aït Moussa nous a relaté les conflits qu'ont certains membres de sa tribu avec les *jmâa* du Ksar Boudenib et Taous depuis 2007. Ces dernières veulent priver la tribu Aït Moussa du Haut-Guir des terres où elle nomadisait depuis le début du siècle dernier et qui sont situées à 5 km à l'Ouest de Boudenib à l'endroit dit «Borj Aït Moussa». Le conflit fait aujourd'hui l'objet de procédures en justice.

Ces rencontres nous ont montré la complexité des conflits qui se sont amplifiés avec l'arrivée des investisseurs agricoles. La carte ci-dessus (Figure 6) résume les zones de controverses avec les nomades de ce territoire. Elle montre aussi comment les derniers vrais nomades du Maroc sont cernés de tous les côtés par les grands domaines agricoles, les réserves de chasses et la zone de la frontière avec l'Algérie.

Mais même si la structure sociologique des tribus du bassin s'est effritée suite à leur sédentarisation, les nomades réagissent instinctivement pour leur survie. Et pour la première fois de l'histoire de la région, des nomades se sont mobilisés collectivement en 2013. Ils exprimèrent leur colère en organisant une manifestation devant le siège des autorités locales de Boudenib. Depuis, des incidents deviennent répétitifs et un climat conflictuel règne dans la région, poussant les autorités préfectorales à réfléchir à des solutions de substitution pour les nomades, combinant projet agricole et pastoralisme, mais qui sont toujours au stade de la réflexion.

La structure sociale des nomades a largement évolué depuis l'indépendance. Leur nombre n'arrête pas de baisser ces dernières années. Au niveau national, l'effectif des nomades a baissé de 63% entre 2004 et 2014 (source HCP/RGPH-2014). Bien qu'aucune statistique

127- Cette assemblée des nomades s'est tenue le 18/04/2018 dans une maison privée. Etaient présents à cette réunion, A. Oufkir, M. Berriane et Y. Berriane.

ne soit disponible pour le moment à l'échelle des localités, la tendance nationale reflète la réalité locale. L'exemple du sous-bassin de Boudenib est frappant : d'après le président de l'association des nomades de Taous-Boudenib, sur les 72 tentes (avec 8 à 10 personnes en moyenne par tente), 5 disparaissent chaque année. A ce rythme, dans une dizaine d'années, il n'y aurait plus de nomades à Boudenib!

Conclusion

Au terme de notre analyse, nous sommes en présence d'un cas très emblématique de stratégies de développement qui, partant de très bonnes attentions, mobilisant de grands moyens, et prônant la dissémination de l'innovation dans des milieux jusqu'ici marginalisés, peuvent aboutir à des résultats fort mitigés. Dans un contexte de débat national sur les conditions d'un nouveau concept de développement, l'exemple du bassin du Guir est riche en enseignements.

L'arrivée dans le bassin du Guir du Plan Maroc vert - combiné à toutes les actions précédentes - a déclenché une véritable révolution agraire suite au processus de valorisation des milliers d'hectares de terres collectives qui étaient jusqu'à une date récente dédiées aux parcours. La distribution de lots agricoles aux jeunes issus des communautés des ayants droit, accompagnée d'aides pour mobiliser l'eau et moderniser l'irrigation, est une stratégie très pertinente : elle valorise les terres collectives tout en intégrant dans le circuit économique local des jeunes chômeurs, parfois diplômés et en créant les conditions d'une relance de l'agriculture dans les marges des oasis qui étaient en difficultés.

Mais la question des terres collectives n'est pas aisée et un demi-siècle auparavant le problème se posait déjà et Jean Le Coz résumait ainsi les tentatives de recherche d'une solution d'ensemble aux problèmes des terres collectives : «Par volonté délibérée de pragmatisme on a mis au point une série de recettes dont on attend qu'elles apportent des remèdes aux insuffisances les plus évidentes de la production agricole. Sous-jacent à ces activités se dégage le souci de renforcer la petite et moyenne paysannerie tout en gardant intacts les privilèges de la grande propriété.» (Le Coz, 1968). Aujourd'hui ce constat correspond, à quelques nuances près, aux problèmes posés par les réformes agraires et agricoles actuelles et de leurs conséquences sur le devenir des terres collectives.

En effet, à côté des jeunes locaux qui ont eu droit à de petites parcelles, on a vu arriver de grands investisseurs étrangers à la région à qui on a concédé par location de grandes superficies, avec comme objectif la modernisation de l'agriculture et le développement de la région par effet d'entrainement. Or, outre l'aspect justice sociale et l'émergence d'inégalités dans une région qui n'en connaissait pas, l'accent mis sur la monoculture (dattes et oliviers), alors que le système oasien se caractérisait par sa polyculture et l'excès dans les prélèvements sur une ressource en eau limitée interpellent l'observateur. Ceci d'autant plus que les exemples sont nombreux de régions où l'excès de pompage a épuisé la nappe et entrainé de sérieux problèmes environnementaux. Le Haouz de Marrakech et le Souss Massa sont des exemples de cette agriculture minière menée par des investisseurs étrangers aux contextes locaux et qui après épuisement de la ressource, partent pour d'autres région où la ressource est encore disponible. Est-ce le même sort qui attend le Guir?

L'irruption de l'agriculture moderne dans le Guir est un fait nouveau et récent qui ne peut être évalué qu'à long terme. Mais tout indique qu'on est en passe d'accentuer les inégalités socio-spatiales dont certaines sont certes injustes lorsqu'elles aggravent la situation de pauvreté des populations les moins nanties, surtout celle des nomades et des ksouriens. Par contre, d'autres sont justes lorsqu'elles sont génératrices de mieux-être pour les plus pauvres des autochtones (redistribution, distinction ou discrimination positive…).

Or, ces grandes sociétés modernes qui exploitent les terres collectives ne font preuve d'aucun comportement qui relèverait de la responsabilité sociale et éthique des investisseurs. La seule exception est l'initiative de «charité business» de la Fondation Saham qui a distribué en 2015 des lunettes de vue aux élèves déshérités des écoles primaires de Boudenib et Oued Nâam. En retour, les effets de ce développement agricole sur l'économie locale sont limités. Ils ont plutôt des conséquences perverses sur la hausse du niveau de vie avec la hausse des prix et des services. Ce développement a aussi entrainé des conflits, puisque les attributions d'autorisations d'exploitation sont en déconnexion totale avec la réalité et les aspirations de la population locale. Parmi les conflits et les revendications les plus médiatisés, il y a ceux des nomades de Taous-Boudenib et des femmes (Soulaliyates) de Bni Tadjite et El Goran.

Par ailleurs, l'ouverture des terres collectives à la grande exploitation moderne a réveillé un fort appétit parmi les ayants droit et a ouvert la voie à des conflits et incidents répétitifs, ce qui remet en question l'organisation sociale et spatiale d'une société basée prioritairement sur la solidarité. D'aucuns interprètent ces conflits comme la résurgence d'un conflit communautaire qui opposerait des «Arabes» (l'exemple de la *jmâa* du Ksar Boudenib) à des «Berbères» (les nomades des Aït Moussa). Or l'explication par le communautarisme s'avère lacunaire car il s'agit bien d'un conflit d'intérêt, principalement d'ordre foncier qui n'aurait probablement jamais éclaté si la frénésie de l'accaparement des terres collectives n'était pas de mise. La cohabitation pacifique qui s'est perpétuée plus de cent ans, tend à rendre caduque toute représentation tribale ou ethnique des revendications. Or, le conflit renforce l'instinct d'appartenance au groupe et renvoie les individus à une identité collective «ferme» qui consolide la solidarité du groupe. Il y a, en général, une forte identité sociétale qui est prégnante et aussi importante que le désir d'insertion à l'économie de marché. Et malgré la requalification urbaine des villes et la promotion politique de l'agriculture moderne, la région souffre du manque d'investissements diversifiés, de l'absence d'un tissu industriel, et par conséquent du manque d'opportunités d'emploi pour la population qui se paupérise. Mais grâce à la sensibilisation et à la mobilisation des différents acteurs locaux, cette tendance à la marginalisation s'atténue lentement.

Ce mouvement de développement agricole qui est réel, se traduit par un autre mouvement d'exclusion et d'inégalités aussi bien social que territorial. Cela pourrait provoquer des frustrations sociales rendant les jeunes sensibles aux sirènes de l'émigration. Et cela pourrait provoquer des déséquilibres régionaux et l'accentuation de la crise de l'économie oasienne et annoncerait la fin de la société traditionnelle (pasteurs-nomades et paysans-agriculteurs oasiens…).

N'y-a-t-il pas une autre alternative pour gérer ces terres collectives et qui permette à la fois de développer une exploitation moderne, tout en préservant la petite exploitation familiale des osais ? Ceci pour casser ce couple croissance/déclin qui fait que la croissance se nourrit du déclin ou le crée.

Références bibliographiques

ABH GZRM, (2014). «*Actualisation du Plan Directeur d'Aménagement des Ressources en Eau des Bassins du Guir-Ziz-Rhéris-Maïder*», 52 p.

Aït Hamza Mohamed, (2011). «Quel aménagement pour les ksour du Sud marocain ?», *In, L'environnement oasien face aux mutations économiques et sociales : le cas de Figuig*, Editeur, Institut Royal de la Culture Amazighe, Série Colloques et Séminaires N° 16, pp. 77-96.

Akesbi Najib, (1985). «De la dépendance alimentaire à la dépendance financière, l'engrenage…», In *Afrique et Développement*, Volume 10, nº 3, pp. 40-62.

Bellout Abdelaziz, (1981). «Marché mondial*,* sécurité alimentaire *et la* politique *des* grands aménagements hydro-agricole»*, In*, *RJPEM*, 1er sem. 1981, pp. 125-145.

Ben Brahim Mohamed, (1994). «Le système de piémont atlasique du SE marocain (Boudenib)». Revue de Géographie du Maroc, Volume XVI, pp. 53-74.

Ben Brahim Mohammed, (2003). «Les khettaras du Tafilalet (SE. Maroc): passé, présent et futur». Schriftenreihe der Frontinus-Gesellschaft. Heft. 26, Internationales Frontinus-Symposium. 2-5 Oktober 2003. Walferdange. Luxemburg, 25 p.

Bencherifa Abdellatif et Popp Herbert, (1992). «*L'oasis de Figuig : Persistance et changement*». Rabat, Passau, 109 p.

Berriane Yasmine, (2015). «Inclure les "n'ayants pas droit" : Terres collectives et inégalités de genre au Maroc». L'Année du Maghreb, 13, pp. 61-78.

Berriane Yasmine, (2016). «Bridging social divides: leadership and the making of an alliance for women's land-use rights in Morocco». Review of African Political Economy, 43:149, pp. 350-364, DOI: 10.1080/03056244.2016.1214118

Berriane Yasmine, (2017). «Développement et contre mouvements. Réflexions à partir des conflits nés de la marchandisation des terres collectives au Maroc». International Development Policy/Revue internationale de politique de développement, URL :http://journals.openedition.org/poldev/2454 ;DOI :https://doi.org/10.4000/poldev.2454

Berriane Yasmine. & Rignall, Karen, (2017). «La fabrique de la coutume au Maroc : le droit des femmes aux terres collectives.». Cahiers du Genre, 62(1), pp. 97-118. DOI :10.3917/cdge.062.0097.

Boudy Paul et Louis Jules, (1951). «*Économie forestière Nord-Africaine : Description forestière du Maroc*». Rabat, Félix Moncho, Tome 3, 249 p.

DAT, (2006). *Projet national de sauvegarde et d'aménagement des oasis*, Rabat, Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, 32 p.

DAT, (2015). *POT programme de développement territorial durable des oasis du Tafilalet, synthèse des réalisations 2006-2015*. Mediating Edition, Ministère de l´Urbanisme et de l´Aménagement du Territoire, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 38 p.

Dirasset, (2003). *Stratégie d'aménagement et de développement des oasis au Maroc*, rapport définitif. Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de l'eau, 532 p.

El Faiz Mohammed et Ruf Thierry, (2016). «Quels enjeux de développement pour les systèmes de khettara (galeries drainantes) au Maroc?», Document de travail, 11 p.www.isiimm.agropolis.fr/OSIRIS/article/maElFaizRuf2006_khettaras2.pdf

Le Coz Jean, (1968). «Le troisième âge agraire du Maroc». Annales de Géographie, t. 77, n°422, pp. 385-413.

Margat Jean et Ruf Thierry, (2013). *Les eaux souterraines sont-elles éternelles? 90 clés pour comprendre les eaux souterraines*. Quae, 152 p.

Mezziane Ahmed, (1988). *Figuig : contribution à l'étude de la société oasienne marocaine durant le XIX^{ème} siècle (1845 – 1903)*. Imprimerie Fajr Saada, Casablanca, 592 p. (en arabe).

Mezzine Larbi, (1987). *Le Tafilalet, contribution à l'histoire du Maroc aux XVII-XVIII^{ème} siècles.* Rabat, Université Mohammed V-FLSH, Série Thèses, 387 p.

Morel Alain, (2008). *Milieux et paysages du Sahara*, Ibis Press, Paris, 256 p.

Nehil, (1910). «L'Azref des tribus et qsour berbères du Haut-Guir». In, *Les Archives Berbères 1915-1916*, Dar Al-Aman, Rabat, 2013, pp. 81-93 (fascicule I) et 186-232 (fasc. II).

ORMVAT, (2016). *Guide de l'investisseur en agriculture dans le Tafilalet*, 56 p.

Ostrom Elinor, (1990). *Governing the commons: The evolution of collective action*. Traduit en français en 2010, «*La Gouvernance des biens communs : pour une nouvelle approche des ressources naturelles*». Ed. de Boeck, Planète en JEU, 301 p.

Oufkir Moulay Abdelouahed, (2019). «Les territoires de l'outarde au Maroc : du nomade à la mondialisation via les émiratis». Revue GéoDév.ma, Volume double 6-7 (2018-2019), 25 p., en ligne : http://revues.imist.ma/?journal=geodev

Oufkir Moulay Abdelouahed et Miossec Jean-Marie, (2019). «Mutations derrière une frontière cadenassée : changements économiques et territoriaux dans le bassin du Guir (Sud-Est marocain)». In *Territoires d'Afrique*, *Espaces transfrontaliers, mobilités et politiques publiques*, n° 11, pp. 63-80.

Ouhajou Lakbir, (1996). *Espace hydraulique et société au Maroc, cas des systèmes d'irrigation dans la vallée de Draa.* Editeur, FLSH - Université Ibn Zohr – Agadir, 343 p.

Pascon Paul, (1971). «La formation de la société marocaine», BESM, n° double 120-121, Janvier-Juin 1971, pp. 1-26.

Pascon Paul, (1983). *La question hydraulique*, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat, tome 1.

Pérennès Jean-Jacques, (1993). *L'eau et les hommes au Maghreb contribution à une politique de l'eau en Méditerranée.* Karthala, 464 p.

Rabhi Pierre et Caplat Jacques, (2015). «*L'agroécologie une éthique de vie, Changer d'agriculture pour changer de société*», Actes Sud Editions, 74 p.

Ruf Thierry, (2001). «L'eau, l'art et la violence : un millénaire de confrontations, coordinations et régulations dans le bassin de la vallée de la Têt (Pyrénées-Orientales)». In *Politique de l'eau et développement local : de la réflexion à l'action en milieu méditerranéen*. 13 p.

Troin Jean-François (dir.), (2002). *Maroc : Régions, pays, territoires*, Maisonneuve et Larose, 504 p.

Veyret Paul, (1951). *Géographie de l'élevage*. Gallimard, 254 p.

Chapitre 10

Les limites d'une expérience de régulation de l'accès à une ressource communautaire : Le romarin dans le pays de Talsint (Haut Atlas Oriental)

Mohammed ADERGHAL, Bouchra KARROUD, Geneviève MICHON

Introduction

Les plantes aromatiques et médicinales faisant partie d'un cortège de végétation naturelle ont depuis toujours constitué des ressources dont l'accessibilité ouverte aux familles, mais dont l'exploitation était soumise à des règles coutumières communautaires. Face à la demande croissante sur ces plantes et leur mise sur le marché, cette forme d'exploitation initiale est actuellement concurrencée par l'implication de nouveaux acteurs souvent externes. La hausse rapide de la valeur commerciale des plantes aromatiques et médicinales a suscité d'importants changements des règles de leur exploitation, et des conditions de leur mise sur le marché. L'ouverture de la ressource aux entreprises privées est le résultat de l'application de nouvelles normes imposées par l'Administration des Eaux et Forêts (AEF), depuis que la ressource est devenue un bien domanial et les communautés locales de simples collectifs d'ayant-droit. Mais si la norme forestière a transgressé la règle coutumière, cela ne veut pas dire que dans la pratique toutes les parties prenantes se réfèrent au même registre du droit pour asseoir leur légitimité d'exploitation de la ressource. Les communautés des ayant-droit, les entreprises privées et les coopératives sont toutes impliquées dans l'exploitation du romarin mais déploient des stratégies qui leur permettent de tirer le maximum d'avantages de cette exploitation. Pour l'AEF, les normes appliquées, permettent de réguler l'accès à la ressource, éviter sa dégradation tout en intégrant les différentes parties prenantes concernées par son exploitation. La réalité comme nous l'avons appréhendé révèle que derrière le consensus que les Eaux et Forêts essayent d'instaurer à travers leurs normes n'est pas toujours respecté. Les acteurs, par

leurs pratiques sont loin de se conformer à un usage de la ressource avec l'intentionnalité de la préserver. Nous avançons l'hypothèse que le modèle à travers lequel l'AEF cherche à impliquer toutes les parties prenantes sur la base de principes partagés, trouve son origine dans la doctrine basée sur le concept des biens communs d'Ostrom (Ostrom et Basurto, 2011; Allaire, 2013), de plus en plus adopté par les experts et décideurs nationaux sous l'instigation des organismes internationaux. Une grande distance sépare, par contre, cet univers cognitif des développeurs, de celui des acteurs qui sont dans la pratique de l'exploitation de la ressource et qui en vivent.

Nous posons la question autour des règles appliquées et l'ingénierie sociale mise en place. Dans quelle mesure favorisent-elles la conservation de la ressource, et interviennent-elles pour rétablir l'équité autour de la répartition de la valeur ajoutée générée par l'exploitation du romarin, et par ricochets agir sur la pauvreté des familles des ayants-droit ?

L'un des objectifs de cet article, est de démontrer comment dans une perspective de développement, les dispositifs mis en place par l'AEF, pour organiser l'exploitation du romarin, sont confrontés à la réalité du marché qui la soumet aux stratégies de spéculation des entreprises privées, et des coopératives. Il s'agit de voir comment ces dispositifs ont consacré une relation hiérarchique entre les acteurs du romarin, et n'ont pas favorisé le développement d'actions qui iraient dans le sens de la création d'un collectif d'exploitants solidaires, pour affronter les contraintes du marché et développer des pratiques conservatrices de la ressource.

Pour mener notre analyse, nous privilégions les rapports entre les acteurs engagés dans l'exploitation du romarin à l'amont de la filière. Ces différents acteurs ne seront pas appréhendés comme s'ils composaient deux catégories distinctes, les gagnants d'un côté et les perdants de l'autres. L'approche adoptée prend en considération les relations qu'ils établissent autour de la ressource, variables dans le temps et dans l'espace, et qui ne fige pas chacun dans le rôle que lui imposerait sa position sociale ou géographique. Cette approche permet aussi d'observer les modes d'articulation des acteurs autour des règles émanant des principes coutumiers ou du droit appliqué par l'AEF et qui changent selon les circonstances.

Cet article s'appuie sur les résultats d'une enquête de terrain[128] conduite dans le pays de Talsint en 2016. En premier lieu, nous avons commencé, pour l'identification des acteurs de la filière du romarin, par des entretiens avec les responsables du Centre de la Conservation et du Développement des Ressources Forestières à Talsint, dans le but de comprendre la nouvelle stratégie publique de valorisation du romarin et de voir comment elle se projette au niveau de la zone. Nous avons également réalisé des entretiens avec les présidents et les vice-présidents des quatre coopératives opérationnelles, afin de mieux comprendre leurs rôles dans la gestion du romarin. Parallèlement aux entretiens semi-directifs adressés aux acteurs officiels, nous avons eu recours à l'observation participante dans un souci d'identifier le réseau informel des ayants droit et des intermédiaires dont les activités ne sont pas visibles. Nous avons participé aux opérations de coupe, de séchage et

128- Cet article est le résultat d'un travail de recherche mené au sein du LITOPAD «Laboratoire Ingénierie du Tourisme, Patrimoine et Développement durable des Territoires» et du LMI-MediTer, avec un financement ANR (France) dans le cadre du projet «Med-Inn-Local».

de battage du romarin, et eu l'occasion d'interviewer six intermédiaires et une vingtaine d'ayants droits, pour mieux identifier leurs places dans la filière et analyser leurs rôles en matière de gestion du romarin. Ensuite, nous avons réalisé dix entretiens complémentaires pour analyser les stratégies des acteurs, ainsi que les relations entre eux et les règles qui régissent ces relations.

1. La multiplicité des acteurs et le recours obligé à la régulation de l'accès à la ressource

Aux confins du Haut-Atlas oriental marocain, le pays de Talsint est une montagne soumise à des contraintes de fragilité écologique liée à l'aridité du climat, au relief accidenté, à la pauvreté des sols et à la rareté de l'eau. En effet, la nature quasi-désertique, la répartition de la population pastorale dans des villages ou des campements de nomades, ont valu à cette partie montagneuse du Maroc oriental, la réputation de mauvais pays (Paskoff, 1957; Ben Brahim, 2011). L'économie locale repose sur l'élevage pastoral, associé à une petite agriculture circonscrite aux vallées où la présence de l'eau rend possible l'irrigation. Mais si dans le passé, ces deux activités complémentaires permettaient le maintien des familles et du groupe[129], aujourd'hui, les nomades comme les sédentaires, pour arriver à survivre, cherchent d'autres sources de revenus. Les familles ont souvent recours à l'émigration et la pluriactivité, et surtout à la collecte et la vente du romarin. L'espèce *officinalis*, très répandue et très exploitée dans ces zones, procure annuellement en moyenne environ 13.500 journées de travail/an pour la population de la région ; ce qui correspond à une valeur de 1.060.000dh/an (DREFO, 2014).

Dans la littérature ayant abordé les rapports des sociétés pastorales aux ressources naturelles, une distinction est souvent faite entre trois périodes de l'histoire du Maroc : précoloniale, coloniale et post coloniale (Aubert, 2010; Coudel, 2015). Le temps précolonial est présenté comme la phase de «symbiose» entre les communautés et leur milieu. La solidarité tribale est mise en avant pour souligner l'équité dans l'accès de tous à la ressource. La colonisation est venue ensuite perturber cette liberté d'accès à travers la domanialisation de la forêt (*dahir* de 1917), la mise sous tutelle des terres collectives (*dahir* de 1919), et l'ouverture des ressources naturelles, de manière générale, à l'investissement capitaliste privé. L'Etat marocain indépendant n'a pas abrogé ces règles dans la mesure où depuis 1956, toutes les réglementations concernant l'accès aux ressources renvoient aux textes promulgués sous le protectorat, même si des textes de lois (sur les terres collectives, les forêts, l'eau, etc..) viennent parfois en modifier le contenu et chercher à les adapter aux réalités d'aujourd'hui (Aderghal, 2004, 2007). Or, l'exploitation du romarin interroge cette distinction faite entre ces trois périodes. En effet, la gestion communautaire des ressources pastorales n'excluait pas l'existence d'un comportement prédateur de la part des groupes de pasteurs les plus puissants, et d'injustices qui privait les plus démunis de jouir d'un droit d'accès à la ressource. En outre, ni sous le protectorat, ni au lendemain de l'indépendance, les règles imposées par l'AEF, n'eurent pas pour finalité unique de favoriser l'accès à la ressource aux entreprises privées. Derrière le code forestier et la mise sous tutelle des terres collectives, des objectifs politiques étaient poursuivis au-delà de l'intérêt économique. En reconnaissant aux descendants des tribus

129- Il s'agit ici de la fraction Aït Hammou issue du groupe des pasteurs nomades Aït Seghrouchen.

le statut d'ayant droit d'usage des produits de la forêt et des terres collectives, on cherchait aussi à maintenir la cohésion de la communauté et à empêcher la désintégration des groupes. Il s'agissait aussi de limiter l'exode rural vers les villes et les centres miniers de la région, et éviter les risques sociaux que cet exode comportait (Leveau, 1985 ; Aderghal, 2007 ; Aderghal et Simenel, 2012).

Figure 1 : Carte de localisation de la zone étudiée

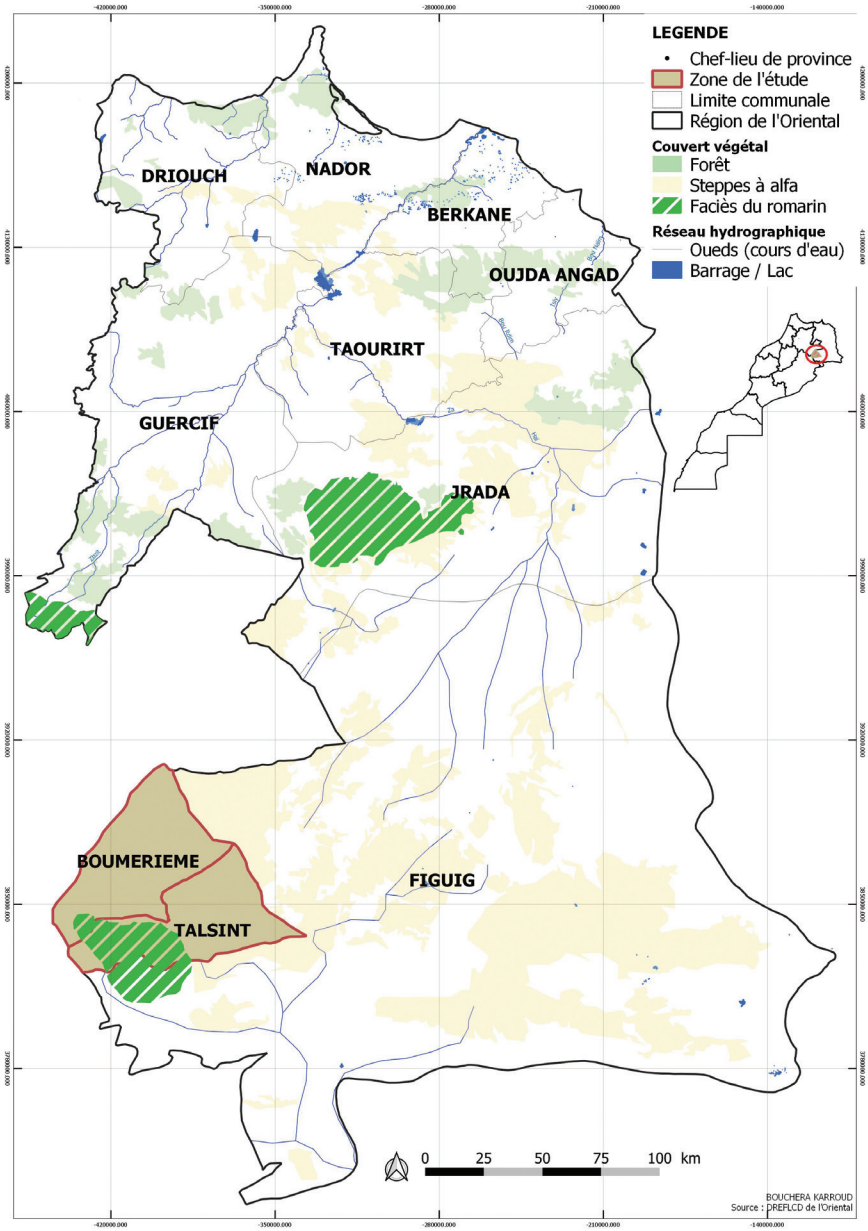

Ainsi, le romarin ne peut être confondu avec une ressource «bien commun» à une époque où le pouvoir des communautés, tenu par les «*jmaa* des notables», imposait des principes qui ne cherchaient pas seulement l'intérêt commun et la sauvegarde de la ressource. Ces principes rendaient compte des consensus, variables dans le temps, entre groupes mais n'impactaient pas le mode d'exploitation de la ressource par chacun de ces groupes et par les individus. Dans ces conditions, il est difficile de dire qu'une législation qui donnerait un avantage aux entreprises au détriment des populations locales implique la prédation du romarin. Pour nous, cette situation traduit le passage d'une exploitation du romarin ouverte à des familles au nom de leur statut d'ayant-droit, à une exploitation régulée et contrôlée par l'intervention d'un organisme étatique, acteur environnemental, avec l'intentionnalité, même théorique, de sauvegarder la ressource (Mermet et al, 2009).

Régulation et contrôle ne signifient pas maîtrise de la gestion et de l'exploitation équilibrée du romarin. Non seulement, le romarin continue à être considéré comme une ressource alimentaire qui donne une valeur marchande aux produits animaux de l'élevage pastoral, mais également comme une ressource marchande et industrielle, générant des inégalités et des conflits. Des hiérarchies sont relevées, d'un côté, entre exploitants locaux et entrepreneurs, et de l'autre entre les exploitants locaux agissant à titre individuel et les autres organisés dans des coopératives et autres organisations de producteurs. Ces inégalités entre exploitants et entreprises sont révélées lors des adjudications annuelles, souvent remplacées par des marchés gré à gré, où des délits d'initiés sont relevés et le favoritisme fait à certaines entreprises et/ou aux coopératives au détriment d'autres intervenants est dénoncé.

Il s'agit d'une manière de réguler, certes appuyée sur les règles du code forestier, mais pervertie par des agissements de représentants de l'administration. Cette perversion peut prendre des formes variables selon les attitudes et les personnalités des agents (Coudel et al, 2016). Voyant que leur accès au romarin est soumis à des restrictions, alors qu'il est permis à des étrangers d'y accéder, les populations se sentent lésées. Les dires des acteurs locaux que nous avons interviewés, vont jusqu'à taxer cette forme de régulation comme un moyen d'expropriation et de marginalisation. Ainsi, les périodes de récoltes correspondent fréquemment à la multiplication des conflits. Ces situations sont particulièrement fréquentes lorsqu'il s'agit d'unités privées appartenant soit à des investisseurs marocains, soit à des filiales d'entreprises étrangères spécialisées dans l'extraction des huiles essentielles des plantes aromatiques et médicinales.

2. Les coopératives : Un dispositif censé réhabiliter la communauté des ayants-droit

La coopérative pour réorganiser l'exploitation du romarin

Les injustices relevées ont provoqué chez les populations locales un sentiment de frustration qui a poussé au développement de comportements prédateurs vis-à-vis de la ressource. La prolifération des formes illicites d'exploitation du romarin est perceptible, surtout dans les zones mises en défens ou éloignées pour être contrôlées par les agents forestiers. Cela explique les formes de dégradation au niveau de ces zones surexploitées où les normes techniques d'exploitation recommandées par les forestiers ne sont pas respectées. Mais

ce n'est pas là la seule pratique responsable de la dégradation du romarin, car même quand il s'agit de lots attribués aux entreprises, les formes d'exploitation développées respectent rarement les clauses du cahier des charges. La vente du romarin se faisait en bloc sans garantie de la quantité de biomasse estimée, de la contenance, de l'âge et de la qualité. Les lots de récolte correspondent à de grandes superficies, et les exploitants rencontrent des difficultés à maîtriser l'exploitation. Faute de moyens, celle-ci est limitée généralement aux lots situés à proximité des villages, là où l'accès pour les ouvriers est facile. Cette pratique engendre une surexploitation dans les lieux accessibles, alors que la non-exploitation du romarin dans les zones éloignées, entraine le vieillissement des souches ou une perturbation probable du cycle de régénération naturelle.

Pour faire face à l'exploitation illicite, et en considérant que l'expérience des adjudications par les entreprises a induit des conséquences néfastes aussi bien sur la ressource que sur les populations locales, l'AEF a revu une partie de sa stratégie en matière de gestion du romarin, en privilégiant les ayants droits organisés sous forme de coopératives dans les opérations de vente.

Lors de la mise en place du système des adjudications par l'AEF sous le protectorat, dans les années cinquante, seules les entreprises privées pouvaient y participer, alors que les populations locales, au statut d'ayants-droit, étaient considérées comme de simples collecteurs n'ayant aucun droit pour vendre directement le romarin. Il a fallu attendre les années 2000, dans un contexte où les associations de producteurs étaient mises en avant dans le cadre de l'INDH, pour que le système des adjudications soit révisé. A partir de 2006, seules les coopératives du romarin, constituées par les ayants-droit, sont légitimées pour participer aux adjudications.

Ce passage du système d'adjudication des lots ou de gré à gré vers un système de coopération a permis de créer de nouveaux liens entre les populations locales et leurs ressources naturelles d'une part, et entre les différents acteurs qui intègrent la filière du romarin d'autre part. Chacune des quatre coopératives créées, exploite des lots d'une superficie délimitée par l'AEF, constitués de 3 parcelles numérotées A, B et C, de tailles différentes, respectivement de 4300 ha, 4767 ha et 6070 ha pour la coopérative El Ofouk, de 4000 ha, 4000 ha et 4500 ha pour la coopérative Kadam Al Atlas Al Kabir, de 5000 ha, 4000 ha, 5000 ha pour la coopérative Lamrija Lfokania, de 6740 ha, 2098 ha et 5386 ha pour la coopérative Tamslamt. Le système d'exploitation repose sur une rotation triennale, une parcelle n'est ouverte à l'exploitation qu'une année sur trois, de manière à permettre une bonne régénération du romarin. Pour chaque campagne, le contrat d'exploitation fixe la date de récolte à partir du premier mai jusqu'au 30 novembre de chaque année, soit environ sept mois de collecte.

Les coopératives, un dispositif mis au service des intérêts des plus initiés

Au-delà des déclarations de principe souvent mises en avant par l'AEF, l'expérience des coopératives comme partie prenante principale dans la gestion du romarin appelle quelques remarques. Il y a la faible représentativité des ménages ayants droit, seuls 32% dans les deux communes sont membres d'une coopérative. Ce qui ne manque pas de se faire remarquer dans la composition des bureaux. Les membres ne sont pas tous représentants des ayants droit, dans la mesure où certains habitent le centre urbain de

Talsint et ont perdu tout ancrage dans leurs douars d'origine. De son côté le président est souvent un notable investi d'un capital d'autorité. Dans le cas de la coopérative Lamrija Al Foukania, c'est un *Chikh*, alors que dans la coopérative Kadam Al Atlas, il est en même temps président élu du Conseil communal. Dans la coopérative Al Ofouk on remarque que le bureau est composé de diplômés chômeurs, une nouvelle catégorie sociale détachée des douars et dont le positionnement politique local permet d'accéder à certains avantages. La marginalisation des ayants droit, déjà signalée auparavant, et leur maintien dans un rôle de simples collecteurs, a été reproduite dans la coopérative. Celle-ci, imaginée au départ comme cadre d'organisation inclusive des producteurs, est devenue un domaine de rente pour les personnes les plus initiées, en mesure de tirer un avantage de leur proximité sociale et culturelle de l'administration.

3. Une filière qui échappe à la maitrise des producteurs

Le romarin est la deuxième plante aromatique et médicinale exportée au Maroc, 57.450 tonnes, entre 2000 et 2013, en moyenne 5.510 tonnes/année, pour une valeur totale de 575,5 millions de DH, soit 44,26 millions de DH/année[130]. Face à la demande internationale croissante, la valeur du romarin a augmenté et son marché est dominé par les entreprises privées. La place centrale que ces dernières occupent à l'aval de la filière influence les relations entre les acteurs de l'amont : cueilleurs, intermédiaires et coopératives.

Les coopératives et les sociétés privées du romarin : Quels arrangements ?

Malgré les avantages qui leur ont été octroyés par l'AEF, les coopératives se sont trouvées incapables de se positionner dans la commercialisation du romarin au même degré que les entreprises privées. Le manque d'expérience et l'absence de connexion avec les acteurs situés en aval de la filière, a poussé la majorité des coopératives à chercher des arrangements avec les sociétés privées mieux placées pour maîtriser la commercialisation, voire la transformation.

Deux principes d'arrangement ont été identifiés. Le premier est la garantie de la production, principe d'arrangement fréquent chez les coopératives de Talsint, qui collectent la matière première (feuilles séchées du romarin) auprès des ayants droits par le biais d'intermédiaires pour le compte des sociétés privées. A l'aide des centres de pesage, toujours situés à proximité de la route, les coopératives assurent leurs fonctions comme fournisseurs. En contrepartie, les entreprises privées assurent l'achat de la quantité fixée au départ et le transport vers les villes. Ce type d'arrangement gagnant-gagnant a favorisé le tissage de liens entre coopératives et entreprises privées, mais il a créé une forte concurrence sur la matière première entre les coopératives. Pour répondre à la demande des entreprises et les fidéliser, les coopératives négocient avec les collecteurs la livraison des quantités demandées. Elles font des offres de prix concurrentiels pour attirer les collecteurs, ou mobilisent plusieurs démarcheurs pour les mettre en confiance et les inciter à venir livrer dans un centre de pesage précis. Le deuxième principe est celui de la sous-traitance. Il peut s'agir de la coopérative qui cède ses droits d'exploitation

130- Source : EACCE, 2014 : Evolution des exportations en quantité et en valeur des PAM (2000 à 2013)

d'un lot obtenu lors d'une adjudication à une entreprise privée, qui le cède à son tour à un intermédiaire qui prend en charge la collecte. C'est là un cas relevé en 2016 dans la commune de Boumeriem, quand la coopérative Kadam Al Atlas a sous-traité son lot de romarin à une société casablancaise, moyennant la somme de 129.000 DH. La même entreprise a recruté un homme de main qui veille sur la collecte de la matière première auprès des collecteurs, sur le pesage et le transport de la matière séchée.

Les arrangements entre les coopératives et les entreprises privées ne sont possibles que grâce à la présence de ces agents intermédiaires, nommés dans le jargon local *Samsar*, avec des surnoms qui rendent compte du pouvoir qu'ils exercent sur les producteurs. On cite l'appellation du *Samsar moul chkara* pour désigner le démarcheur intermédiaire détenteur d'argent liquide disponible, du *Samsar Al Ghoul* qui signifie le démarcheur comparé à l'ogre, tant ses tactiques sont craintes. Ces personnages sont pourtant originaires de la région et ont acquis un savoir-faire dans la profession et une bonne connaissance des lieux de collecte du romarin, tout en ayant les moyens financiers mis à leur disposition par les entreprises. La mainmise des intermédiaires sur la collecte du romarin empêche les coopératives d'accéder à de nouveaux clients et d'avoir la possibilité de négocier les prix, ou de passer à des phases de transformation du romarin collecté. Dans ce système, la coopérative remplit un rôle d'intermédiaire et ses membres se contentent des revenus que leur procure la vente du romarin brut.

Quelle place pour les ayants droit dans ces arrangements? Ce nouveau système de coopération, en principe conçu pour fédérer les collecteurs locaux, n'a pas apporté de changements notables dans la réalité d'exploitation du romarin local. Les coopératives captées par d'autres acteurs et manipulées par les entreprises privées et les intermédiaires ont laissé deux alternatives aux ayants droits : soit le travail au profit des coopératives, soit la poursuite de l'exploitation illicite au profit des intermédiaires selon le prix proposé par chacun. Par contre, le contact entre les ayants droits et les sociétés privées est quasi-inexistant, la seule information que certains ayant droits possèdent, sont les noms des entreprises qui viennent s'approvisionner.

La commercialisation entre circuits formels et informels

D'après les dires d'acteurs, la filière du romarin suit deux circuits, formel et informel, parallèles à l'amont, mais peuvent s'entrecroiser plus en aval et impliquer les mêmes personnes (Auzuret et al, 2010, Aubert et Saïdi, 2012). Les entreprises privées s'appuient sur un réseau d'intermédiaires et sont présentes dans les deux circuits. Dans le circuit formel par leur intégration et leur visibilité dans le marché où elles usent des principes habituels du marketing. Elles réagissent à l'attente des consommateurs, à l'évolution de leur demande de produits naturels, certifiés biologiques, issues du commerce équitable, et mettent en avant, de plus en plus, la qualité environnementale, la qualification et l'origine géographique du produit. Ces mêmes entreprises n'hésitent pas, en même temps, à s'approvisionner dans les circuits informels, sans chercher à avoir d'informations sur l'origine du produit, ni sur les conditions environnementale et sociale de sa collecte.

A l'opposé de ces entreprises, les populations des douars, détentrices du droit d'usage de la ressource, sont déconnectées du marché, et leur rôle se limite aux opérations de collecte, de séchage, de nettoyage et d'emballage. Selon les offres des prix et des quantités

commandées, elles passent par des voies formelles et informelles pour approvisionner les coopératives et les entreprises.

Ainsi, à l'amont une bonne partie de la production emprunte des circuits informels. Certains cueilleurs, membres des coopératives, préfèrent vendre le produit collecté aux intermédiaires qui leur proposent parfois des prix plus intéressants. Ils ne sont donc pas dans une pratique qui les distinguerait des autres cueilleurs. Comme ces derniers, ils ont un besoin permanent de liquidité, et par conséquent vendent au premier qui se présente et qui n'offre pas nécessairement le meilleur prix.

Planche photo 1 : L'acheminement de l'armoise vers les unités industrielles de la ville

© B. Karroud

En principe l'intégration à l'aval de la filière, des collecteurs locaux quel que soit leur statut, était censée passer par la coopérative. Mais celle-ci n'a pas été en mesure de réaliser cet objectif. Non seulement elle s'est avérée incapable de résister face à la concurrence des entreprises pour maîtriser le marché du produit brut, mais aussi dépourvue de compétences pour faire aboutir les initiatives de création d'unités locales de transformation du romarin. C'est le cas de la coopérative Al Ofouk à Talsint, dont l'unité de distillation ne fonctionne pas régulièrement et ne concerne qu'une partie de la production. La coopérative préfère limiter son intervention à la collecte du romarin, à son tamisage, au profit des entreprises privées. Et c'est là un schéma classique relevé dans plusieurs situations similaires en régions de montagne, où les intervenants à l'amont d'un produit sont les moins placés pour en tirer le plus d'avantages. Moins informés, avec moins de compétences techniques, surtout au niveau de la transformation et de la commercialisation, les producteurs sont souvent fragilisés par un marché libre non réglementé. Et c'est là une situation qui nous parait dénuée de sens, surtout quant à l'amont des efforts sont fournis pour créer des coopératives et des GIE dans le cadre de projets de développement supposés repositionner les petits producteurs au niveau des circuits de commercialisation.

Le romarin, une ressource exposée à la surexploitation

Suite à la structuration du romarin en filière et l'augmentation de la demande, et malgré les directives de l'AEF au niveau de la détermination des lieux d'exploitation, de la durée d'exploitation et des techniques de coupe, le romarin connait actuellement une surexploitation. Pour sa coupe, la faucille est actuellement l'outil le plus couramment utilisé, que ce soit par les collecteurs au sein des coopératives ou par des personnes qui pratiquent des coupes illicites. Selon Khettabi (2012), l'utilisation des outils qui «épluchent» les assises de l'écorce d'où émergent les rejets, retardent ou rendent difficile l'émergence de rejets en ces endroits. La coupe du romarin à la faucille est néfaste pour l'écorce des rameaux, car elle compromet la régénération et le démarrage rapide des rejets et par conséquent la reconstitution des nappes de romarin. Par contre, le sécateur qui est le moins utilisé assure une bonne régénération par émergence de nombreux rejets immédiatement après la coupe (Zrira, 2005). D'après nos enquêtes, certains collecteurs, surtout des enfants et des femmes, peuvent parfois récolter avec les moyens mis à leur disposition et parfois directement par arrachage avec les mains, ce qui cause des dégâts à la touffe et compromet sa régénération. Même le niveau des coupes varie d'un collecteur à un autre, de 10 jusqu'à 15 cm du sol.

Pour la durée de la collecte, le contrat d'exploitation pour chaque campagne fixe la date de récolte à partir du premier mai jusqu'au 30 novembre de chaque année, soit environ sept mois de collecte. Or les cueilleurs illicites pratiquent la collecte toute l'année dans les lieux les plus accidentés et loin du contrôle des gardes forestiers et des gardiens des coopératives.

Planche photo 2 : Femmes employées à la collecte et utilisation de la faucille

© B. Karroud

La surexploitation n'est pas liée uniquement aux pratiques des cueilleurs, elle est aussi observée au niveau des coopératives. En effet, pour assurer la quantité de matière première demandée par les entreprises et les fidéliser, les coopératives ne respectent plus le dispositif organisationnel pour la délimitation des zones de collecte et le système de la rotation. La collecte du romarin est pratiquée dans différents sites qui se trouvent parfois en dehors du lot délimité, ou se fait parfois sur la totalité des parcelles de la coopérative.

Ces éléments montrent que l'augmentation de la valeur marchande du romarin a eu des incidences négatives sur le comportement des cueilleurs et des coopératives et par conséquent sur l'état de la ressource.

Conclusion

Tout au long de cette analyse, nous avons essayé de démontrer les oppositions entre les stratégies des acteurs concernés par l'exploitation du romarin, à la fois ressource privatisée soumise à la logique marchande des entreprises, et bien collectif des ayants droits, dont certains organisés dans des coopératives. Le romarin alimente des circuits de commercialisation formels et informels dominés par les intermédiaires et les entreprises qui capturent l'essentiel de la valeur ajoutée produite. Pour l'exploitant direct du romarin, Les revenus générés se réduisent aux salaires perçus où à la vente en vrac du produit collecté. Ce qui est loin de constituer un moyen de dépassement du manque de moyens de subsistance. Pourtant les coopératives ont été conçues pour répondre à des attentes de développement et de lutte contre la pauvreté. La coopérative au lieu d'avoir un rôle catalyseur pour développer une action collective inclusive autour du romarin, a au contraire donné lieu à l'exacerbation de comportements individualistes qui l'a détourné de son objectif initial. La mise à la marge des collecteurs nomades ou sédentaires, a engendré un relâchement des principes communautaires mettant l'individu face à lui-même, obligé de déployer des stratégies propres pour profiter de la ressource, en se soumettant aux logiques des coopératives et/ou des intermédiaires travaillant pour les entreprises privées. D'aucuns font référence aux biens communs dans le sens d'Ostrom pour considérer l'usage des ressources naturelles appuyé sur des principes communautaires, comme c'est le cas des Agdals pastoraux et forestiers du Haut Atlas central (Auclair et al., 2013). Dans le cas du romarin, ressources mobilisables à des fins industrielles et cosmétiques, la situation est beaucoup plus complexe. Les principes communautaires sont déclassés et transgressés par des logiques marchandes auxquelles participent aussi bien les coopératives des ayants droit que les entreprises et les petits collecteurs informels. D'un côté les entreprises privées ouvrent des chantiers d'exploitation du romarin, employant une main d'œuvre étrangère à la région, et acheminent le produit vers les centres urbains de Casablanca et de Marrakech. Détachés de tout lien au territoire, elles seraient dans une logique d'exploitation extractive sans retombées notables sur le plan local. Les coopératives, de leur côté, sont contrôlées par des acteurs locaux, dont les liens avec les communautés d'origine au niveau des douars se sont relâchés, et répondent aussi à une logique d'exploitation extractive, sans maîtrise sur le produit, peu ou pas transformé sur place. Les populations pastorales, plus enracinées dans le territoire, en principe ayants droit des ressources forestières se retrouvent marginalisées, et acculées à la fonction d'exploitants des nappes de romarins les moins accessibles, qu'elles livrent en vrac à des collecteurs d'origine urbaine.

La prédation de la ressource est le trait commun qui rapproche les différents acteurs, et font que les circuits formels et informels s'imbriquent et se confondent. La gestion du romarin, comme elle ressort de cette analyse, montre comment la règle est détournée par des acteurs qui, loin de se conformer au consensus d'une action collective, agissent individuellement, chacun selon ses intérêts, qui ne sont pas forcément les intérêts de la catégorie d'acteurs à laquelle il appartient. Il n'en demeure pas moins qu'ils se comportent tous en acteurs d'un «système de gestion effective», dans le sens qui lui est donné par Mermet (Mermet et al, 2005) qui s'opposerait à la stratégie de développement durable que cherche à appliquer l'AEF.

Bibliographie

Aderghal M. et Romain S., (2012). «La construction de l'autochtonie au Maroc : des tribus indigènes aux paysans amazighs». Espace Population Société, 2012, (1) p. 59-72.

Aderghal M., (2007). «Territorial Restructuring in Agro-Sylvo-Pastoral Systems of Atlantic Morocco», in Gertel J. and Breuer I. (Eds.), *Pastoral Morocco*. *Globalizing Scapes of Mobility and Insecurity*. Wiesbaden DR. Ludwig Reichert Verlag, p. 149-163.

Allaire G., (2013). «Les communs comme infrastructure institutionnelle de l'économie marchande», Revue de la régulation, Autour d'Ostrom : communs, droits de propriété et institutionnalisme méthodologique, 14, 2e semestre / Autumn 2013, p. 1-28 (www.researchgate.net)

Aubert, P-M, (2010). *Action publique et société rurale. Changement social et efficacité environnementale*. Thèse de Doctorat en Sciences Sociales de l'Environnement, AgroParisTech, 402 p.

Aubert P.M, Saïdi R., (2012). «Le fait associatif à l'épreuve de la dynamique sociale. Étude de cas dans la région de Skoura (Moyen-Atlas marocain)», in. J. Stoessel; M. Blanc; N. Mathieu (éds.), *Développement durable, communautés et sociétés. Dynamiques socio-anthropologiques* Bruxelles, p.141-154.

Auclair L. & Alifiqui M. (éds.), (2013). *Agdal, Patrimoine socio-écologique de l'Atlas marocain*, IRCAM-IRD, Rabat, Maroc. 646 p

Auzuret X, Chemrah B, Duclercq M, Echchidmi Z, Foura Y, Machouri L, Miss F, Pavageau C, Salaun N, Taberlet F, Tahrassat M, Van haaren B., (2010). *Gestion des écosystèmes forestiers en contexte d'intervention publique. Le cas de la commune rurale de Skoura et du projet de Gestion intégrée des forêts du Moyen Atlas*. Mémoire de Master «Forêt, Nature, Société», AgroParisTech-ENFI, 124 p.

Azelmat N., (2009). *Le Patrimoine culturel comme facteur de développement durable; Etude de cas : le pays de Talsint*. Mémoire de Master Patrimoine culturel et naturel, inter culturalité et développement, FLSH-Université Mohamed premier-Oujda

Belakhdar J, (1997). *Contribution à l'étude de la pharmacopée traditionnelle au Maroc : la situation actuelle, les produits, les sources du savoir*. Enquête ethno pharmacologique de terrain réalisée de 1969 à 1992; Tome 1, Thèse de doctorat en science de la vie, Université de Metz

Benabid A, (1982). «Bref aperçu sur la zonation altitudinale de la végétation climacique du Maroc». Revue Ecologia mediterranea, Vol. VIII., fasc. l et 2, Marsei11e

Ben Brahim M, (2011). «Pratiques communautaires et développement local, cas du moussem de Moulay Ali Ben Amer dans le Pays de Talsint (Oriental marocain)», revue de l'IRCAM. Rabat. 14p

Coudel M, (2015. *Une political ecology des cédraies du moyen Atlas marocain : jeux politiques, pratiques et dynamiques socio-écologiques*. Thèse de doctorat Environnement et Sciences Humaines, AgroParisTech et Université Mohammed V de Rabat, 228 p.

Coudel M. Aubert P.M. Aderghal M. et Helly Ch., (2016). «Pluralisme légal et micro-politiques dans la gestion des ressources naturelles», in. M. Berriane et G. Michon (éds.), *Les Terroirs au Sud, vers un nouveau modèle ? Une expérience marocaine.* Université Mohammed V de Rabat-IRD, p. 197-212.

DREFLCD de l'Oriental, (2012). Etude d'aménagement des massifs forestiers et des nappes de romarin et d'alfa de la forêt d'Ait Seghrouchen (CR de Talsint et Boumeriem). Document de travail

Khattabi A, (2012). *Evaluation économique et financière du projet de gestion et de valorisation des nappes de romarin dans la commune rurale de Skoura: Appui au projet de valorisation du romarin dans la région de Guigou* – Projet GIFMA, HCEFLCD, ADS, Peace Corps, WWF, Global Evironment Facility, PNUD-Maroc. Rapport définitif, 106 p. (www.youscribe.com)

Leveau R., (1985). *Le fellah marocain défenseur du trône*. Presse de la Fondation des Sciences Politiques, Paris, 300p.

Mermet L., Billé R., Leroy M., Narcy J-B. Poux X, (2005). «L'analyse stratégique de la gestion environnementale : un cadre théorique pour penser l'efficacité en matière d'environnement». Nature Science Société, 13, p. 27-37

Ostrom E., Basurto X. (2011). «Crafting analytical tools to study institutional change», Journal of Institutional Economics, 7, p. 317-343.

Paskoff R.., (1957). «Les Hautes Plaines du Maroc oriental : la région de Berguennt», Cahiers d'outre-mer. N° 37 - 10e année, Janvier-mars 1957. p.34-64.

Renaud H.-P.-J et Colin G. (1934). *Tuhfat al-ahbâb, glossaire de la matière médicale marocaine*. Publications de l'Institut des hautes études marocaines, t. XXIV

Zrira S, (2005). *Le marché des plantes aromatiques et médicinales au Maroc*- (Présentation), IAV Hassan II.

Liste des auteurs

Mohammed ADERGHAL est géographe, enseignant-chercheur à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, de l'université Mohammed V de Rabat. Responsable du laboratoire «Ingénierie du Tourisme, Patrimoine et Développement durable des Territoires» (LITOPAD), membre du Laboratoire Mixte International MEDITER. Ses travaux de recherche portent sur les dynamiques territoriales et le changement des rapports des sociétés à leurs ressources, avec un intérêt particulier pour les mobilités humaines et les politiques de développement agricole et rural.
m.aderghal@gmail.com

Mohamed AÏT KADI est président du Conseil Général du Développement Agricole, organe permanent de réflexion stratégique du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts. Il a assumé les responsabilités de Secrétaire Général du Ministère, de Directeur Général de l'Administration du Génie Rural et de Directeur du Développement et de la Gestion de l'Irrigation. A ce titre, il a été responsable de la conception et de la mise en œuvre du programme national de l'irrigation. Il a été coordinateur du groupe de négociation du volet agricole de l'accord de libre-échange entre le Maroc et les Etats-Unis. Il est membre résident de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques et professeur à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II.
aitkadi.med@gmail.com

Mohamed BERRIANE est professeur de l'Université Mohammed V – Rabat, ex-Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat et ex-co-directeur du Laboratoire Mixte International MediTer (IRD) (2011 et 2015). Actuellement, il est membre résident de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques (Collège Etudes stratégiques et développement économique), membre de plusieurs conseils scientifiques d'organismes de recherches et de revues et dirige la revue en ligne *Géographie et développement au Maroc - GéoDév.ma*. Ses recherches portent sur les mobilités, le développement local et régional, l'impact du tourisme et de l'émigration internationale sur les régions d'origine, les questions des terroirs et des spécificités locales et leurs rôles dans le développement économique notamment à travers le tourisme. Plus de 120 articles et livres, voir :
https://um5a.academia.edu/MohamedBerriane
mohamed.berriane@yahoo.fr

Noureddine EL AOUFI est membre résident de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques, président de l'Association Marocaine de Sciences Economiques (AMSE), directeur du Laboratoire Economie du développement (LED), et directeur des revues *Critique économique, Revue Marocaine d'Economie* et *Nahda* (en langue arabe). Ses travaux de recherche portent sur l'économie du développement, l'économie industrielle, l'économie du travail, l'économie des organisations, dans une perspective institutionnaliste. Publications récentes : *Made in Maroc, Made in Monde,* Editions Economie critique, Rabat, 2019, 3 volumes (dir. Noureddine El Aoufi et Bernard Billaudot); *Les inégalités réelles au Maroc. Une introduction* (avec Saïd Hanchane), Editions Economie critique, Rabat, 2016; *Le Maroc solidaire. Un projet pour une société de confiance,* Editions Economie critique, Rabat, 2011 (dir.).
noureddine.elaoufi@gmail.com

Bouchra KARROUD est doctorante en géographie au sein du Laboratoire «Ingénierie du Tourisme, patrimoine et développement durable des territoires» (LITOPAD), inscrite depuis 2015, en co-tutelle à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Université Mohammed V de Rabat et l'Université Paul Valéry Montpellier III, sous la direction de Mohammed Aderghal et Geneviève Michon. Son projet de recherche porte sur les dynamiques agraires, les mutations socio-économiques et le changement des rapports sociétés ressources dans le Plateau central marocain.
bouchera.karroud@gmail.com

Grigori LAZAREV a une formation universitaire composite en ethnologie, géographie, sociologie, économie. Ancien fonctionnaire international (FAO), il a collaboré avec la Banque Mondiale et d'autres institutions de financement (Amérique Latine, Afrique de l'Ouest, Maghreb, Asie du Sud Est). Depuis 1994, consultant indépendant, notamment au Maroc auprès du Conseil Général du Développement Agricole et du Haut-Commissariat au Plan. Participation discontinue mais constante à des enseignements et des séminaires universitaires. Nombreux travaux de recherche sur le Maghreb, consultables en ligne (Academia.edu). Publication en cours sur les Populations et territoires du Maghreb, IX°-XI° siècle.
grigorilazarev@gmail.com

Genvième MICHON : Ethnobiologiste (Ph.D), actuellement directrice de recherche à l'IRD, elle a développé une expérience de travail de 35 ans sur les relations sociétés/nature, les savoirs locaux attachés à ces relations, et les rapports entre communautés locales et Etats autour de la question de l'Environnement. Après 20 ans passés à étudier les sociétés forestières en Afrique et en Indonésie, elle est revenue à la Méditerranée pour étudier les dynamiques générées par la valorisation commerciale et patrimoniale des produits locaux, et leurs effets d'une part sur le contenu des connaissances locales soutendant l'agriculture familiale, d'autre part sur la capacitation des communautés villageoises. Elle a co-dirigé le LMI Mediter entre 2011 et 2015.
genevieve.michon@ird.fr

Mohammed NACIRI est professeur émérite à la faculté des Lettres et Sciences humaines de Rabat et à l'Institut agronomique et vétérinaire. Ses principaux intérêts sont d'abord les études urbaines, sur le plan géographique, anthropologique et culturel, s'intéressant plus particulièrement aux processus de l'intégration à la ville. La géo-histoire, l'aménagement du territoire, l'étude des milieux montagnards (Alpes-Haut Atlas) et la gestion traditionnelle de l'eau dans les zones de montagne et d'oasis font entre autres partie de ses recherches; enfin, il a consacré plus de deux décennies au développement rural envisagé comme recherche-action.
mn.naciri@gmail.com

Abdelouahed OUFKIR, est docteur en géographie, membre associé au LITOPAD, Université Mohammed V de Rabat (Maroc) et à Université Paul-Valéry Montpellier 3 (France). Sa thèse a porté sur les dynamiques en cours du Bassin du Guir. Elle a été menée en co diplomation à l'Université Mohammed V sous la direction de Mohamed Berriane et à l'Université de Montpellier sous la direction de Jean-Marie Miossec et a été soutenue le 17 décembre 2019.
oufkirmoulay@yahoo.fr

Nada OUSSOULOUS a soutenu en avril 2019 sa thèse de Doctorat en cotutelle en Aménagement, Développement et Gestion des Territoires, Centre d'études doctorales «Homme et Espace dans le Monde Méditerranéen» à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat et à l'Université Paul Valéry, Montpellier III, sous la direction du Professeur Mohamed Berriane et de Monsieur Bernard Moizo. Titre de la thèse «L'émergence d'une destination de tourisme rural et rôle des résidents étrangers; Le cas du pays d'Ouarzazate». En poste actuellement à la Fondation Hassan II des Marocains résident à l'étranger où elle est chargée de recherche, elle s'intéresse à l'analyse des nouvelles mobilités nord-sud, notamment par le biais du tourisme et a publié quelques articles sur le sujet.
n.oussoulous@gmail.com

Achevé d'imprimer : octobre 2020
Imprimerie Lawne : 11, rue Dakar, Océan, 10040-Rabat, Maroc

Le séminaire organisé autour du thème «**Savoirs et patrimoines locaux : des atouts pour le développement des arrière-pays au Maroc dans un monde qui change?**», et cet ouvrage, qui en a résulté, sont une occasion de réfléchir sur le contexte et les enjeux de la recherche scientifique sur les savoirs et patrimoines locaux, et d'évaluer aussi les perspectives de développement territorial. C'est aussi une opportunité de déterminer les tendances de la recherche actuelle et fixer en particulier des axes porteurs qui concernent spécifiquement la question de la pertinence de la notion de «terroir» et des politiques qui lui sont associées, pour la valorisation des qualités et des diversités culturelles - des pays du Sud de la Méditerranée.

Extrait de la préface

Terroir et débats sur le développement
Modèle de développement
Pluralité du concept de terroir
Territorialisation de l'agriculture
Dualisme agraire et produits de terroir
Bilan d'étape sur les produits de terroir et le développement des arrière-pays
Montagnes, territoires en recomposition et offre publique de développement
Disparités territoriales et transition touristique
Populations locales et développement du tourisme rural, oasis du Draa
Nomades, oasiens et agrobusiness dans le Guir marocain
Romarin du pays de Talsint, Haut Atlas Oriental

Les auteurs

Mohammed ADERGHAL, Mohamed AÏT KADI, Mohamed BERRIANE, Noureddine EL AOUFI, Bouchra KARROUD, Grigori LAZAREV, Geneviève MICHON, Mohamed NACIRI, Moulay Abdelouhad OUFKIR, Nada OUSSOULOUS

© Hassan II Academy Press

ISBN : 978-9954-716-14-4